

UNIVERSITE MONTPELLIER 1
INSTITUT DES SCIENCES DE L'ENTREPRISE ET DU MANAGEMENT
Ecole Doctorale Economie Gestion de Montpellier ED 231
Equipe de Recherche sur la Firme et l'Industrie EA 714

**L'information financière à la lumière
d'un changement de cadre conceptuel comptable :
Étude du message du Président des sociétés cotées françaises**

**Thèse présentée pour obtenir le grade de
DOCTEUR DE L'UNIVERSITE MONTPELLIER 1**

Spécialité : Sciences de Gestion
Section CNU : 06

Soutenue publiquement le 2 décembre 2009

par

Françoise PLATET – PIERROT

JURY

Directeur de thèse

Mme Monique LACROIX

Professeur à l'Université Montpellier 1

Rapporteurs

M. Bernard COLASSE

Professeur à l'Université de Paris Dauphine

M. Serge EVRAERT

Professeur à l'Université de Montesquieu - Bordeaux IV

Suffragants

Mme Dominique BESSIRE

Professeur à l'Université d'Orléans

M. William NAHUM

Président d'honneur du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables

Président de l'Académie des Sciences et Techniques Comptables et Financières

Président de l'Association des Experts-Comptables Méditerranéens

M. Gérard NARO

Professeur à l'Université Montpellier 1

UNIVERSITE MONTPELLIER 1
INSTITUT DES SCIENCES DE L'ENTREPRISE ET DU MANAGEMENT
Ecole Doctorale Economie Gestion de Montpellier ED 231
Equipe de Recherche sur la Firme et l'Industrie EA 714

**L'information financière à la lumière
d'un changement de cadre conceptuel comptable :
Étude du message du Président des sociétés cotées françaises**

**Thèse présentée pour obtenir le grade de
DOCTEUR DE L'UNIVERSITE MONTPELLIER 1**

Spécialité : Sciences de Gestion
Section CNU : 06

Soutenue publiquement le 2 décembre 2009
par
Françoise PLATET – PIERROT

JURY

<u>Directeur de thèse</u>	Mme Monique LACROIX Professeur à l'Université Montpellier 1
<u>Rapporteurs</u>	M. Bernard COLASSE Professeur à l'Université de Paris Dauphine M. Serge EVRAERT Professeur à l'Université de Montesquieu - Bordeaux IV
<u>Suffragants</u>	Mme Dominique BESSIRE Professeur à l'Université d'Orléans M. William NAHUM Président d'honneur du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables Président de l'Académie des Sciences et Techniques Comptables et Financières Président de l'Association des Experts-Comptables Méditerranéens M. Gérard NARO Professeur à l'Université Montpellier 1

« L'université Montpellier 1 n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans cette thèse ; ces opinions doivent être considérées comme propres à leur auteur. »

Remerciements

Bien que cette période de thèse ait été parfois perçue comme une aventure en solitaire, force est de constater que ce travail n'aurait pu commencer ni aboutir sans la participation de certaines personnes que je tiens à remercier.

Je souhaite tout d'abord exprimer ma gratitude au professeur Monique Lacroix pour m'avoir guidée tout au long de ce parcours. Ses qualités académiques mais aussi humaines ont grandement contribué à la réalisation de cette recherche.

Je tiens ensuite à exprimer toute ma reconnaissance aux professeurs Bernard Colasse et Serge Evraert pour l'honneur qu'ils me font d'évaluer ce travail doctoral.

Mes remerciements s'adressent également aux professeurs Dominique Bessire et Gérard Naro pour l'intérêt qu'ils portent à ce travail en acceptant de participer à ce jury.

Je souhaite par ailleurs assurer le Président William Nahum de toute ma gratitude, tout d'abord pour m'avoir accueillie au sein du groupe de travail qu'il présidait à l'Académie des Sciences et Techniques Comptables et Financières, ensuite pour le soutien matériel que l'Académie m'a apporté pour ces travaux, et enfin pour l'attention qu'il prête à ce travail en acceptant de participer à ce jury.

Mes remerciements s'adressent également à l'Association Francophone de Comptabilité pour l'aide financière qui m'a été accordée dans le cadre de cette thèse.

Que le professeur Donna L. Street soit également assurée de ma reconnaissance pour m'avoir invitée au sein du département « *Accounting* » de la « *School of Business Administration* » de l'université de Dayton (Ohio), pour un séjour de recherche.

Je remercie sincèrement mes anciens professeurs devenus des collègues qui m'ont soutenue et encouragée à poursuivre dans cette voie, ainsi que les membres du groupe FCCS/COST pour les conseils prodigués au cours des réunions de recherche.

Un grand nombre de personnes ont participé directement ou indirectement à l'aboutissement de ce travail, qu'il s'agisse des amis doctorants de l'ERFI avec lesquels j'ai partagé les

moments d'enthousiasme ou de doute, et qui m'ont également fait profiter de leur expérience et de leurs connaissances, ou encore le personnel administratif de l'ISEM, dont le soutien indispensable a toujours été apporté dans la bonne humeur. Pour ces instants de partage, qu'ils soient assurés de ma gratitude.

Pour des raisons de convenance je m'adresse en dernier à mon entourage familial, mais qu'il sache que sans leur présence et leur soutien rien n'aurait été possible et que je les remercie sincèrement pour leur patience.

A François, Jules, Boris et Romane

Sommaire

SOMMAIRE DES TABLEAUX.....	I
SOMMAIRE DES FIGURES.....	III
SOMMAIRE DES GRAPHIQUES.....	IV
SOMMAIRE DES ANNEXES	IV
INTRODUCTION GÉNÉRALE	1
PREMIÈRE PARTIE. L'INFORMATION FINANCIÈRE À LA LUMIÈRE D'UN CHANGEMENT DE PHILOSOPHIE COMPTABLE.....	19
CHAPITRE 1. INTERNATIONALISATION DE LA NORMALISATION COMPTABLE ET INFORMATION FINANCIÈRE	20
1. D'UN SYSTÈME COMPTABLE À L'AUTRE	20
2. DE L'UTILITÉ DE L'INFORMATION FINANCIÈRE À LA STRATÉGIE DE COMMUNICATION FINANCIÈRE.....	58
CONCLUSION DU CHAPITRE 1.....	87
CHAPITRE 2. L'INFORMATION FINANCIÈRE À LA CROISÉE DES THÉORIES.....	89
1. L'INFORMATION FINANCIÈRE AU CŒUR DE LA RELATION D'AGENCE.....	90
2. UNE PERSPECTIVE NORMATIVE DE L'INFORMATION FINANCIÈRE	118
CONCLUSION DU CHAPITRE 2.....	143
CONCLUSION DE LA PREMIÈRE PARTIE	144
DEUXIÈME PARTIE. DE L'INCIDENCE D'UN CHANGEMENT DE PHILOSOPHIE COMPTABLE SUR LE CONTENU DE L'INFORMATION FINANCIÈRE.....	146
CHAPITRE 3. LA PRISE EN COMPTE DES PRINCIPES DU CADRE CONCEPTUEL DANS LE CONTENU DE L'INFORMATION FINANCIÈRE.....	147
1. DE L'INTÉRÊT POUR L'INFORMATION FINANCIÈRE ENCADRÉE.....	147
2. ... A LA PERTINENCE DE L'ÉTUDE DU MESSAGE DU PRÉSIDENT	169
CONCLUSION DU CHAPITRE 3.....	200
CHAPITRE 4. UNE INFORMATION FINANCIÈRE À GÉOMÉTRIE VARIABLE	201
1. DE LA PROXIMITÉ ENTRE LES ACTIONNAIRES ET L'ASPECT FINANCIER DE LA PERFORMANCE	201
2. UNE ÉVOLUTION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE À CONFIRMER.....	240
CONCLUSION DU CHAPITRE 4.....	256
CONCLUSION DE LA SECONDE PARTIE	257
CONCLUSION GÉNÉRALE	259

BIBLIOGRAPHIE	266
TABLE DES MATIERES	283
ANNEXES.....	288

Sommaire des Tableaux

Tableau 1 - Les étapes du processus d'élaboration et d'adoption des 4 ^e et 7 ^e directives.....	26
Tableau 2 - Caractéristiques des modèles comptables anglo-saxon et européen continental (Colasse, 2007).....	36
Tableau 3 - Les différents cadres conceptuels des principaux organismes normalisateurs	39
Tableau 4 - Objectifs et utilisateurs implicites de l'information comptable selon les modélisations de l'entreprise sous-jacentes au PCG.....	42
Tableau 5 - Le contenu des cadres conceptuels anglo-saxons	49
Tableau 6 - Organisation du projet de convergence en huit phases	54
Tableau 7 - Classement des répondants par catégorie.....	62
Tableau 8 - Classement des répondants par zone géographique	62
Tableau 9 - Présentation synthétique d'études sur l'impact de l'adoption des IAS/IFRS	64
Tableau 10 - Synthèse de l'information règlementée – Article 222-1 du Règlement Général de l'AMF.....	77
Tableau 11 - Exemple de découpage de rapport annuel (Léger, 2008, p. 116/117)	80
Tableau 12 - Synthèse de l'analyse des approches des théoriciens de l'école normative déductive	121
Tableau 13 - Fondements théoriques des modèles comptables (Giordano-Spring et Lacroix, 2007, p. 88).....	125
Tableau 14 - Synthèse des réponses obtenues à la question sur l'utilité des indicateurs financiers selon les utilisateurs (EFRAG et CNC, 2009, p. 22).....	137
Tableau 15 - Les utilisateurs de l'information financière et leurs objectifs (Amadiou et Bessière, 2007, p.11)	138
Tableau 16 - Indicateurs de performance les plus souvent cités par les préparateurs des états financiers	155
Tableau 17 - Principaux thèmes utilisés dans la diffusion d'informations non financières...	161
Tableau 18 - Les paradigmes de la recherche Giordano (2003, p.25)	166
Tableau 19 - Synthèse de quelques études sur l'analyse de contenu de la lettre du Président en lien avec la performance de l'entité	175
Tableau 20 - Sélection de l'échantillon.....	182
Tableau 21 - Règles principales de définition d'un corpus (d'après Bardin, 2007, p. 127)...	183

Tableau 22 - Tableau Excel de codage et comptage des fréquences relatives des termes pour la société Bouygues en 2001	190
Tableau 23 - Consolidation des fréquences relatives pour la société Bouygues.....	191
Tableau 24 - Extrait du tableau de consolidation des données pour le calcul des moyennes de fréquences d'occurrences relatives, avant/après application du nouveau référentiel.....	191
Tableau 25 - Modélisation de l'activité du locuteur (d'après Reinert, 2007, p. 35)	196
Tableau 26 - Résultats tests de normalité des séries de moyennes avant et après	203
Tableau 27 - Test de Wilcoxon signé sur les vocables relatifs à l'aspect bourse/investisseurs :	205
Tableau 28 - Test de Wilcoxon signé sur les vocables relatifs à l'aspect bourse/investisseurs : test « Z ».....	206
Tableau 29 - Test de Wilcoxon signé sur les vocables relatifs à l'aspect performance financière :.....	207
Tableau 30 - Test de Wilcoxon signé sur les vocables relatifs à l'aspect performance financière : test « Z ».....	208
Tableau 31 - Illustration de la dénomination des classes sur la base des résultats de 2001 ...	212
Tableau 32 - Synthèse des résultats de l'année 2002	214
Tableau 33 - Synthèse des résultats de l'année 2003	215
Tableau 34 - Synthèse des résultats de l'année 2004	216
Tableau 35 - Synthèse des résultats de l'année 2005	217
Tableau 36 - Synthèse des résultats de l'année 2006	218
Tableau 37 - Synthèse des résultats de l'année 2007	219
Tableau 38 - Distribution annuelle des UCE par classe	220
Tableau 39 - Synthèse des résultats de l'analyse sous ALCESTE pour les lemmes « actionnaire » « actionnariat » et « investisseur »	222
Tableau 40 - Evolution du lien entre le vocable « Actionnaire » et la classe « Finance » :...	228
Tableau 41 - Monde lexical « Finance »	232
Tableau 42 - Entreprises pour lesquelles la classe « Finance » est majoritaire	237
Tableau 43 - Recensement des biais de validité interne.....	241
Tableau 44 - Eléments de validation externe de l'étude	243
Tableau 45 - Synthèse des résultats sur la primauté des investisseurs.....	245
Tableau 46 - Synthèse des résultats sur l'aspect financier de la performance	248

Sommaire des Figures

Figure 1 - Les utilisateurs de l'information financière dans la perspective du changement de modèle comptable	15
Figure 2 - La notion de performance dans la perspective du changement de modèle comptable	16
Figure 3 - Structure théorique de la comptabilité (Belkaoui, 1994, p. 163).....	66
Figure 4 - La transformation d'une contrainte en une arme stratégique (Chekkar, 2007, p. 56)	73
Figure 5 - Eventail des informations disponibles sur les sociétés cotées d'après le FASB (cité dans Depoers, 1999 et 2000).....	81
Figure 6 – Identification séquentielle des informations volontaires (Pourtier, 2004, p. 85)....	83
Figure 7 - Un ensemble d'utilisateurs de la comptabilité financière (Stolowy, Lebas, 2006, p. 13).....	93
Figure 8 - Approche « investisseurs » et information financière	102
Figure 9 -Approche partenariale et l'information financière	114
Figure 10 - Transition du modèle comptable continental au modèle comptable anglo-saxon en termes d'utilisateurs de l'information financière	116
Figure 11 - Déterminants du résultat (Coombes et Eddey, 1986, p. 114).....	124
Figure 12 - Les différents courants de la théorie normative	126
Figure 13 - Une conception normative de la performance.....	140
Figure 14 - Transition du modèle comptable continental au modèle comptable anglo-saxon en termes de contenu de l'information financière.....	142
Figure 15 - Emergence et détermination de la sensibilité épistémologique (Baumard, 1997, p. 4).....	165
Figure 16 - Les principales étapes de l'analyse de contenu (Bardin, 1993 in Allard-Poesi et <i>al.</i> , 1999, p.459)	185
Figure 17 - La méthode d'analyse de contenu en deux temps	199
Figure 18- Résultat de classification sous ALCESTE – Année 2001	211
Figure 19 - Résultat de classification sous ALCESTE – Année 2002	214
Figure 20 - Résultat de classification sous ALCESTE – Année 2003	215
Figure 21 - Résultat de classification sous ALCESTE – Année 2004	216
Figure 22 - Résultat de classification sous ALCESTE – Année 2005	217

Figure 23 - Résultat de classification sous ALCESTE – Année 2006	218
Figure 24 - Résultat de classification sous ALCESTE – Année 2007	219
Figure 25 - Réseau de la forme « actionnaire » en 2001 proposé par le logiciel ALCESTE.	223
Figure 26 - Réseau de la forme « actionnaire » en 2004 proposé par le logiciel ALCESTE.	226
Figure 27 - Répartition des UCE de « Bongrain 01 » dans les classes	236

Sommaire des Annexes

Annexe 1 - Synthèse de la revue de littérature exposée par Pourtier (2004, p. 81 et 82)	289
Annexe 1 (suite) - Synthèse de la revue de littérature exposée par Pourtier (2004, p. 81 et 82)	290
Annexe 2 - Questionnaire à l'attention des préparateurs de l'information financière	291
Annexe 3 - Questionnaire à l'attention des utilisateurs de l'information financière	295
Annexe 4 - Représentativité de l'échantillon par secteurs d'activité	299
Annexe 5 - Représentativité de l'échantillon par capitalisation boursière	300
Annexe 6 - Liste indicative des principaux vocables retenus pour l'analyse lexicale	301
Annexe 7 - Tableau de comparaison des calculs de fréquences relatives d'occurrence	302
Annexe 8 - Tableau de consolidation des fréquences relatives d'occurrence des vocables par catégorie	303
Annexe 9 - Classement des mondes lexicaux majoritaires par entreprise - Méthode	306
Annexe 10 - Classement des mondes lexicaux majoritaires par entreprise - Résultats	307
Annexe 11 - Tableau d'étude de corrélation entre le niveau de résultat net part du groupe et la primauté de la classe Finance	308

Sommaire des Graphiques

Graphique 1 - Evolution du lien entre le vocable « Actionnaire » et la classe « Finance » ..	229
--	-----

Introduction générale

La récente crise financière désignée comme une véritable « *crise du capitalisme* », thème retenu pour la 21^e conférence annuelle de la *Society for the Advancement of Socio Economics* (SASE)¹, a conduit à une remise en cause des normes comptables internationales, les *International Accounting Standards*² (IAS), devenues en 2001 *International Financial Reporting Standards*³ (IFRS), et communément désignées par l'acronyme IAS/IFRS. Lier directement la crise financière au référentiel comptable constitue une preuve de l'importance du rôle que joue la norme comptable dans la définition du contenu de l'information financière diffusée auprès des principaux acteurs de la vie économique et plus particulièrement dans le cas présent, auprès des acteurs du capitalisme financier. Au regard des critiques formulées à l'encontre des IAS/IFRS en lien avec la crise financière, notamment les présentant comme facteur central de celle-ci, Véron (2008, p.6) estime qu'elles ne sont qu'en partie fondées. Néanmoins, ce référentiel a déjà fait l'objet de nombreux débats lors de son adoption par l'Union Européenne (ci-après désignée UE) par le règlement du 19 juillet 2002 (CE n°1606/2002) du Parlement Européen et du Conseil de l'Union Européenne.

« *Une nouvelle façon de penser l'information financière* » tel était le titre d'un article de Desjardins (2004b), paru dans Les Echos en mai 2004 au sujet des normes comptables internationales. Ce référentiel fait alors couler beaucoup d'encre, particulièrement en France, tant dans la presse économique que dans les périodiques professionnels comptables et financiers, ou encore dans les revues académiques. Que les auteurs se comptent parmi les ardents défenseurs de ce projet ou ses virulents opposants, ou encore parmi les simples observateurs du phénomène, l'indifférence n'est pas de mise et le sujet comptable intéresse, interroge, inquiète et, dans tous les cas, passionne. Cet événement qualifié entre autres de « *big bang* » (Delaporte, 2004 ; Michel, 2004) et évoqué comme un véritable chamboulement des normes comptables (Michel,2004), présente l'avantage d'avoir suscité un regain d'intérêt

¹ Conférence qui s'est tenue à Paris en juillet 2009

² Normes comptables internationales

³ Normes internationales d'information financière

pour la discipline comptable, dont les origines remontent pourtant à plusieurs millénaires (Degos, 1998, p.5).

Il apparaît alors intéressant de s'interroger sur les causes d'un tel engouement face à l'adoption de ce référentiel international ainsi que sur ses éventuelles conséquences au niveau de l'information comptable. En effet, destiné à faciliter l'harmonisation internationale des pratiques comptables, il ne concerne dans un premier temps en France que les sociétés cotées, soit un faible pourcentage du tissu économique national. Néanmoins, les réactions émanent de toutes parts, milieux économique, politique, financier, éducatif, de la recherche, et le débat dépasse rapidement la seule sphère des comptes consolidés des sociétés cotées. Ce nouveau référentiel qui « *fait appel à une philosophie comptable différente* » (Danjou, cité dans Desjardins, 2004), est accusé de risquer « *de remettre en cause en France, les paradigmes comptables anciens et solidement établis* » (Michel, 2004). La « *conception traditionnelle de la comptabilité comme « algèbre du droit »* » laisse la place à la prise en compte de la « *substance économique des transactions plutôt qu'à leur forme juridique* » (Delaporte, 2004). Godfrey et Chalmers (2008, p.1) évoquent l'année 2005, année de l'application du référentiel international en Europe et dans d'autres pays dans le monde, comme celle de l'avènement d'une nouvelle « *ère du reporting financier* », dans le sens où cette « *globalisation affecte la façon dont les firmes présentent leurs transactions financières*⁴ ».

Ce changement de référentiel qui concerne en Europe environ 8700 sociétés cotées, dont 1100 en France, relève d'un changement de modèle comptable auquel les experts-comptables, commissaires aux comptes et dirigeants d'entreprise doivent faire face (Evraert et Des Robert, 2008, p.133). Bien qu'à ce jour les seules sociétés cotées publiant des comptes consolidés soient visées en France, leurs 29000 filiales se trouvent indirectement concernées (Lopater, cité dans Desjardins, 2004a). A terme, si l'obligation s'étend à l'ensemble de sociétés, cette transition d'un modèle comptable à l'autre affectera presque 2 millions d'entreprises (Evraert et Des Robert, 2008, p. 133).

⁴ Traduction libre de « ... *the globalisation trend affects the way that firms report their financial transactions* ».

Il convient de revenir sur les origines de l'adoption de ces normes IAS/IFRS, ainsi que sur leurs spécificités afin de mieux appréhender les remarques formulées à leur sujet, et comprendre ainsi la pertinence de cette recherche qui s'intéresse aux conséquences de l'application de ce nouveau référentiel sur le contenu de l'information financière des sociétés cotées françaises.

Les études menées par les historiens de la comptabilité ont révélé que cette discipline s'est réellement développée à l'époque de l'intensification des échanges commerciaux entre deux pôles importants, l'Italie au sud, pour ses portes ouvertes sur l'Orient, et les Flandres au nord pour le caractère industriel de sa population, et sa connaissance de l'industrie textile (Degos 1998). Au cours d'une période s'étendant du 12^e au 15^e siècle, des institutions spécifiques répondant aux besoins humains, matériels et financiers nés des échanges internationaux, voient le jour : les sociétés commerciales qui nécessitent la tenue d'une comptabilité.

Depuis lors, le niveau d'évolution des techniques et des pratiques varie selon les époques, mais force est de constater que plus les échanges commerciaux sont importants, plus la comptabilité est prégnante. Quelles que soient les thèses défendues sur les liens plus ou moins étroits existant entre la comptabilité et l'économie, il semble que cette dernière ne soit pas neutre. En effet, certains auteurs tels Sombart, Littleton ou Melis, défendent l'idée que les évolutions de la comptabilité en partie double et du capitalisme sont intimement liées (Lemarchand et Nikitin, 2009, p.116). « *Elle (la comptabilité) est une condition sine qua non de l'existence du capitalisme* » affirme Sombart (Richard, 2005b). La croissance de la taille des firmes, consécutive à la diversification de leurs activités, conduit progressivement à la séparation de la propriété et du pouvoir de direction conféré au manager (Berle et Means, 1932). Cette situation nécessite le développement d'un système d'information comptable qui permet aux dirigeants de rendre des comptes à leurs propriétaires sur la performance de l'activité et la qualité de leur gestion.

Richard (2005a) analyse l'évolution simultanée du capitalisme comptable français et de la réglementation comptable en trois phases. Un stade qualifié de statique de 1800 à 1900, un stade dynamique de 1900 à 2000, et enfin aujourd'hui le stade « *actuariel* » consécutif de la montée en puissance des actionnaires « professionnels », qui donne lieu à l'adoption des normes IAS/IFRS. Il précise que ces stades sont étroitement liés aux trois « *esprits du capitalisme* » : familial, managérial et mondialisé. C'est le stade « *actuariel* », conséquence

de la mondialisation des échanges et de la financiarisation de l'économie, qui suscite un intérêt particulier pour notre recherche. L'adoption des normes IAS/IFRS, qui caractérise ce troisième stade, est ainsi commentée par les thuriféraires des dites normes : « *une avancée décisive pour l'économie de nature à restaurer la confiance des investisseurs dans les comptes des sociétés* » (Jones, cité dans Michel, 2003). Ces normes doivent permettre l'intelligibilité et la comparabilité de la performance des firmes dans le temps et dans l'espace, et ce sans retraitement des états financiers. En Europe, le problème de l'intelligibilité et de la comparabilité des états financiers découle de l'intensification des relations marchandes et du développement des marchés financiers.

Le 20^e siècle a été le témoin de l'internationalisation des échanges sous l'impulsion de facteurs politiques, technologiques et financiers. Depuis les années 80 le mouvement de financiarisation de l'économie s'est accentué. Ce phénomène procède de la conjonction de deux facteurs : l'augmentation d'une part de la liquidité des marchés de capitaux par le recours fréquent des entreprises à l'appel public à l'épargne et, d'autre part, du poids des fonds d'investissement chargés de la gestion de l'épargne des ménages. L'accroissement de la prise de participation des investisseurs institutionnels dans le capital des sociétés cotées accentue la nécessité pour les managers de fournir une information sur la performance de leur gestion, ainsi que sur celle de l'entreprise. L'internationalisation de l'origine des investisseurs pose le problème de la compréhensibilité des états financiers des sociétés au-delà du territoire national et engendre un besoin d'harmonisation des pratiques comptables. Wilkinson exprima pour la première fois cette idée en 1965 sous le vocable « *uniformité comptable* » qui signifiait « *l'établissement d'un seul état financier pour tous les investisseurs, de n'importe quelle nationalité* » (Barbu, 2005, p. 10).

La nécessité d'harmoniser les normes et pratiques comptables pour « *faciliter la compréhension des états financiers, produire une information digne de confiance, participer à la stabilité des marchés, des économies et du financement des entreprises* » constitue une des conclusions du rapport du groupe de travail présidé par Daniel Bouton et commandité par le MEDEF en 2002 sur les sociétés cotées (MEDEF, 2002). Cependant, la volonté d'harmoniser les règles comptables se manifeste avant le 21^e siècle en Europe. En effet, le processus d'harmonisation des règles comptables démarre dès les années 70 au sein de l'UE et participe d'une volonté de créer un marché commun libre de frontières intérieures contribuant ainsi à faciliter la circulation des marchandises, des hommes et des capitaux. Dans un premier temps

le processus se limite à une tentative d'harmonisation européenne par le biais de trois directives relatives aux pratiques comptables, les 4^e, 7^e et 8^e directives. La 4^e concerne les comptes sociaux, la 7^e les comptes consolidés et la 8^e s'intéresse aux professionnels chargés du contrôle légal des comptes⁵.

Les résultats de ce mouvement d'harmonisation des règles comptables sont mitigés. Bien qu'une certaine amélioration soit perçue dans la communication financière des firmes européennes (Colasse, 2000a), elle ne s'avère pas suffisante pour être jugée satisfaisante par les acteurs transnationaux (Capron et Chiapello, 2005, p.51). Face à l'évolution rapide du contexte économique européen et mondial ainsi que des besoins de comparabilité des groupes transfrontaliers, l'UE se trouve confrontée à la nécessité d'envisager un processus d'harmonisation au niveau international. Trois options s'offrent alors aux instances européennes : soit créer un organisme de normalisation européen qui élaborerait un référentiel harmonisé, soit adopter le référentiel américain, les US GAAP⁶, soit enfin adopter un référentiel international, les IAS, créé par un organisme privé indépendant basé à Londres, *l'International Accounting Standards Committee*⁷ (IASC). C'est la troisième solution qui sera retenue pour des raisons pratiques, mais également par refus de l'hégémonie américaine (Capron et Chiapello, 2005, p.56).

L'adoption du référentiel comptable international constitue une avancée dans le processus d'intégration financière mis en œuvre par l'UE, mais alors limité par la tentative d'harmonisation internationale à l'aide des directives (Pop, 2008, p.47). Ces normes marquent une étape dans la normalisation comptable européenne en général et française en particulier, et ce pour deux raisons principales : la première concerne le statut privé de l'organisme qui les élabore, l'IASC, et la seconde relève du modèle comptable dont elles émanent, à savoir le modèle anglo-saxon.

En effet, jusqu'à l'adoption du référentiel international, l'UE en tant qu'organisation interétatique gère seule la régulation comptable de son territoire. Or depuis l'adoption de ce

⁵ Cette dernière directive ne sera pas reprise dans le corps du manuscrit car elle ne se trouve pas en relation directe avec le sujet de cette thèse.

⁶ United States General Accepted Accounting Principles.

⁷ Le comité international des normes comptables.

dernier, l'UE doit faire face à une gestion mixte qui relève d'une collaboration entre la sphère publique (les instances européennes) et privée (l'IASB⁸). Cette organisation de la réglementation comptable européenne n'est pas sans poser des problèmes de gouvernance (Colasse, 2005a, p.44) qui ne seront pas développés ici. En revanche, pour ce qui concerne la seconde raison, l'influence anglo-saxonne s'inscrit dans la logique qui justifie l'intérêt de notre recherche.

Les modèles comptables sont généralement présentés sous forme dichotomique à savoir modèle « européen continental » (également dénommé modèle continental) vs « modèle anglo-saxon », bien que théoriquement d'autres existent par ailleurs (Colasse, 2007, p.50). Le modèle européen continental qui correspond majoritairement à celui fondant les réglementations comptables de la plupart des pays européens, notamment la France ou l'Allemagne, se distingue par certaines caractéristiques. Tout d'abord l'Etat régit le processus de réglementation, ensuite les besoins d'information d'une diversité importante de parties prenantes (*stakeholders*) : Etat, salariés, actionnaires, banquiers, clients, fournisseurs..., sont pris en compte. Il correspond à un mode de gouvernance de l'entreprise qualifié de « partenarial », lié au capitalisme rhénan (Albert, 1991, cité dans Colasse, 2007, p. 51) et qui privilégie les créanciers, notamment en préférant la règle de droit aux dépens de la réalité économique. « *La comptabilité Algèbre du droit* », titre partiel de la thèse de Garnier en 1945, sert régulièrement de référent à propos du système comptable français.

Le modèle anglo-saxon⁹ relève d'une toute autre logique qui s'appuie principalement sur une différence d'objectifs et d'utilisateurs de l'information financière. Les normes comptables visent à permettre aux entreprises de publier une information sur leur performance qui soit utile aux investisseurs pour leur prise de décision économique. Il ne s'agit plus, conformément au modèle continental, de rendre des comptes à une diversité d'utilisateurs de l'information comptable et de s'inscrire dans une logique de reddition des comptes, mais bien

⁸ Depuis 2001 l'IASC s'est réorganisé et s'est scindé en deux l'IASCF d'un côté et l'IASB de l'autre. Les raisons et le détail de cette réorganisation sont expliqués ultérieurement.

⁹ Le terme anglo-saxon qui s'adresse originellement aux peuples germaniques qui envahirent l'Angleterre au 5^e siècle, est communément employé aujourd'hui en relation avec tout ce qui se rapproche de la civilisation d'origine Britannique (Larousse encyclopédique). Le modèle comptable dit anglo-saxon qualifie les systèmes comptables britannique, américain, australien, néo-zélandais, canadien et international (IAS) bien que des différences notables existent entre eux (Walton, 2001). Cependant, ainsi que le précise Colasse (2007, p.54), suffisamment de points communs subsistent en termes d'objectifs et de principes pour qu'ils soient regroupés sous le qualificatif d'anglo-saxon.

de transmettre une information qui aident les actionnaires et investisseurs à optimiser l'allocation de leurs ressources (Staubus, 1961, p.1). Ce référentiel accorde une grande importance à la réalité économique des opérations et conduit à la description de la situation économique et financière de la firme, situation qui intéresse les marchés financiers dans un contexte où ils jouent un rôle important dans le financement des entreprises. Ce modèle fait référence à un mode de gouvernance « actionnarial » émanant de la théorie positive de l'agence qui assimile les dirigeants aux agents des actionnaires (Aglietta et Rebérioux, 2004, p. 50).

Ce sont ces différences d'approche, modèle continental vs modèle anglo-saxon dont les soubassements divergent, qui fondent les inquiétudes formulées au sujet de ces normes, plus particulièrement en France du fait qu'elles marquent un changement de philosophie comptable. Cette notion de philosophie directement liée aux normes comptables (Danjou cité dans Desjardins, 2004 ; Beau et Pigé, 2007, p.59 ; Raffournier, 2007, p. 34), appelle quelque précision sémantique. Plusieurs définitions peuvent être avancées au sujet du vocable « philosophie » ; parmi celles-ci le Larousse encyclopédique¹⁰ énonce : « *Système d'idées qui se propose de dégager les principes fondamentaux d'une discipline* », alors que le Trésor de Langue Française informatisé¹¹ formule : « *Fondements généraux, principes de base d'une science* ». A la lumière de ces deux définitions, la « philosophie comptable » participe de l'ensemble des fondements conceptuels, théoriques, qui sous-tendent la réglementation ou la normalisation du domaine. Elle s'apparente alors à ce que Vatter (1947, cité dans Staubus, 1961, p.xiii) nomme la « *structure conceptuelle*¹² » qui constitue la substance de toute science, méthode ou ensemble de connaissances.

La métamorphose de la réglementation comptable franco-européenne conduit à un changement du cadre conceptuel de référence, donc à un éclairage différent de l'activité comptable et de son produit, l'information comptable et financière.

¹⁰ <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/philosophie>.

¹¹ <http://www.cnrtl.fr/definition/philosophie>.

¹² Traduction libre de « *conceptual structure* ».

Alors que le cadre conceptuel comptable français est décrit comme implicite, notamment à cause du fonctionnement jusqu'à une période récente de l'instance de normalisation, le Conseil National de la Comptabilité (CNC) (Colasse, 2009, p.110), celui des normes internationales est clairement formalisé et s'intitule « *Framework for the Preparation and Presentation of Financial Statements*¹³ ». Ce document introduit le référentiel international et définit l'ensemble des concepts à la base de la préparation et de la présentation des états financiers. Il s'agit d'un élément de différenciation important entre le référentiel international et la réglementation française, tout d'abord de par sa seule existence, ensuite par le fait que l'analyse de son contenu permet de justifier les dissensions exprimées au regard de la normalisation comptable internationale. Le cadre conceptuel comptable est défini par le FASB¹⁴, l'organisme de normalisation américain, comme : « *un système cohérent d'objectifs et de principes fondamentaux liés entre eux, susceptible de conduire à des normes solides et d'indiquer la nature, le rôle et les limites de la comptabilité financière et des états financiers* » (FASB, 1976, traduction proposée par Colasse, 2000b, p. 94). C'est ce document qui détermine les objectifs, les utilisateurs, les caractéristiques qualitatives, et les éléments composant l'information produite par le système d'information comptable. Assimilé à un cadre théorique, il définit les principes à retenir au cours de l'élaboration de l'information financière qui vise à renseigner les tiers sur l'entité (son activité, ses résultats, sa gestion, ses perspectives *etc.*) ; également dénommée reporting financier, cette information regroupe des éléments quantitatifs et qualitatifs ou narratifs. Lacroix (1997, p.6) propose la définition suivante du reporting financier : « *processus d'élaboration des données comptables et financières servant à présenter les informations financières établies en conformité avec le modèle comptable* ». Parmi les éléments du cadre conceptuel caractéristiques du modèle comptable anglo-saxon, se trouvent la primauté accordée à une certaine catégorie d'utilisateurs, les investisseurs, ainsi que les objectifs assignés à l'information financière : fournir une information sur la performance qui soit utile à la prise de décision économique.

Le cadre conceptuel original (IASB, 1989) ne s'adresse qu'aux états financiers qui se conçoivent globalement comme l'ensemble des documents obligatoires (IASB, § 7). Cependant, la dénomination « information financière » s'entend dans une acception plus large

¹³ Cadre pour la préparation et la présentation des états financiers.

¹⁴ Financial Accounting Standards Board.

qui regroupe des éléments de nature réglementaire mais également volontaire (Depoers, 1999 ; Pourtier, 2004 ; Chekkar, 2007). Or, le cadre conceptuel des IAS/IFRS qui n'a jamais fait l'objet d'une révision, se trouve actuellement au centre d'un projet de convergence entre les normes internationales et les normes américaines, dont le point de départ est marqué par la convergence de leurs cadres conceptuels respectifs en un seul *opus* qui s'intitulera : « *Conceptual Framework for **Financial Reporting*** ». Ce changement de titre est révélateur d'une volonté des instances de normalisation de voir évoluer le champ d'application du cadre conceptuel des seuls états financiers à un domaine plus large qui recouvre les éléments constitutifs de l'information financière. Ce dessein s'inscrivait déjà dans le changement d'appellation du référentiel international intervenu en 2001, à l'issue duquel les normes internationales comptables (IAS) sont devenues les normes internationales d'information financière (IFRS). Le processus de convergence qui s'organise en huit périodes est toujours en cours et, à ce jour, la phase de définition du périmètre de l'information financière n'est pas achevée. Toutefois, au vu du volume croissant d'information volontaire figurant dans le rapport annuel, document clé de l'information financière (Léger, 2008 ; Guimard, 2007), il apparaît pertinent d'envisager l'impact éventuel du changement de fondements conceptuels comptables sur l'ensemble de l'information financière, à savoir celle qui est obligatoire et celle qui ressort de la seule stratégie de communication financière des firmes. En effet, dans un souci de cohérence, il apparaît peu probable que les sociétés se fondent sur des philosophies différentes, voire divergentes, pour l'élaboration de ces deux catégories d'information. De plus, certains éléments d'information volontaire de nature narrative, constituent souvent des commentaires ou des résumés d'informations réglementées chiffrées.

Une fois explicitées les différences conceptuelles fondant les interrogations relatives à la réforme de la réglementation comptable, il y a lieu de s'intéresser au triple intérêt que présente la question **des conséquences du changement de cadre conceptuel sur l'information financière** : l'intérêt théorique, l'intérêt méthodologique et enfin l'intérêt pratique.

Tout d'abord, **d'un point de vue théorique**. Cette recherche dictée par l'intérêt que présente la transition d'un modèle comptable à l'autre (continental *versus* anglo-saxon), situe l'information financière à la croisée des théories sous-jacentes aux modèles comptables concernés : la théorie positive de l'agence d'un côté et la théorie normative comptable de l'autre. Les objectifs de l'information financière ainsi que les utilisateurs visés sont définis

par le cadre conceptuel. Ces éléments constituent les facteurs influençant le contenu du reporting financier (Dumontier et Raffournier, 1989). Il s'agit alors de s'interroger sur l'influence des changements induits par le nouveau cadre conceptuel comptable, au niveau des utilisateurs de l'information financière d'une part, et des objectifs de cette même information d'autre part. Le choix d'adresser prioritairement aux investisseurs, une information sur la performance de l'entreprise qui soit utile à leur prise de décision économique, conduit-il à une modification du contenu de l'information financière ? La cible de l'information financière déterminant qui gouverne l'entreprise (Colasse, 2006), la question des utilisateurs s'envisagera dans la perspective de la **théorie positive de l'agence**, alors que les objectifs seront étudiés au regard de la **théorie normative** comptable qui dicte les fondements sur lesquels s'appuyer afin d'atteindre les dits objectifs.

Le développement de la théorie de l'agence s'inscrit dans un contexte « *de mise en cause du statut traditionnel de la firme par la théorie managériale* » qui conduit à « *légitimer une vision de la firme appartenant exclusivement à ses actionnaires* » (Pérez, 2003, p.35). C'est ce courant théorique qui inspire la normalisation comptable d'influence anglo-saxonne et, par conséquent, le cadre conceptuel des IAS/IFRS. La relation d'agence définie par Jensen et Meckling en 1976 confère un rôle significatif à l'information financière dans la relation contractuelle instaurée entre les actionnaires et les dirigeants. Celle-ci participe de la réduction de l'asymétrie d'information née de la séparation de la propriété et du pouvoir. La réduction des coûts d'agence passe par la transmission d'une information qui permet aux dirigeants de se dédouaner tout en respectant le critère d'utilité décisionnelle qui aide les investisseurs à optimiser leurs choix d'investissements. Dès lors que l'ensemble des parties prenantes qui participent au processus de création de valeur est considéré, cela conduit à proposer un modèle d'analyse de la gouvernance de l'entreprise sur le concept de « valeur partenariale » (Charreaux et Desbrières, 1998) élargissant aux différentes parties prenantes le concept de « valeur actionnariale » alors dominant (Pérez, 2003, p.37). La prise en compte de l'ensemble des parties prenantes comme destinataires du reporting financier, est envisagée sous les aspects contractuels et politiques mis en avant par la théorie positive de l'agence.

Proposer une lecture théorique du changement de référentiel comptable dans le prisme de la théorie de l'agence, présente l'intérêt de considérer les diverses motivations qui peuvent conduire les dirigeants à orienter le contenu de l'information à diffuser aux tiers, selon qu'ils s'inscrivent dans une approche « actionnariale » ou « partenariale ». Il s'agit de s'interroger

sur l'influence exercée par un modèle comptable qui se veut international, face aux contraintes de nature légales ou politiques propres au territoire national. Ces interrogations conduisent ainsi à questionner le pouvoir explicatif de la seule théorie de l'agence.

Si la qualité des utilisateurs de l'information financière justifie le recours à la théorie positive de l'agence, le contenu dicté par les objectifs poursuivis requiert de se tourner vers la théorie normative comptable.

La théorie normative s'est construite dans les années 50 par la volonté d'un ensemble d'académiques en réaction à l'absence de fondements conceptuels comptables considéré comme préjudiciable (AAA et Committee on Concepts and Standards for External Financial Reports, 1977, p.6). La théorie comptable n'était à ce moment là qu'une « *simple démarche descriptive et de classification ne permettant pas d'établir de hiérarchie entre des principes comptables souvent bancals* » (Colasse, 2005b, p. 200). Un ensemble de prescriptions sur la façon dont le processus comptable doit se dérouler est alors développé (Deegan, 2000, p.83). C'est sur la base de ces éléments que le premier cadre conceptuel publié en 1978, celui du FASB¹⁵ l'organisme normalisateur américain, est élaboré. Bien que la théorie normative s'intéresse également aux utilisateurs de l'information financière, elle est retenue ici pour les objectifs qu'elle définit. Le contenu de l'information financière se trouve étroitement lié aux objectifs qui lui sont associés. Le cadre conceptuel établit clairement que les états financiers sont destinés à fournir une information sur la performance de la firme et sa situation financière utile à la prise de décision, sans toutefois définir explicitement ce que recouvre la notion de performance. Envisager les objectifs de l'information financière dans la perspective de la théorie normative comptable concourt à l'identification de diverses conceptions de ce que recouvre la notion de performance, notamment au regard des utilisateurs visés. Cette théorie apporte ainsi un éclairage particulier sur ce que doit contenir l'information financière selon le modèle comptable retenu par ses préparateurs.

L'intérêt de cette double lecture théorique est multiple. D'une part, le recours à la théorie normative comptable, justifiée par la référence au cadre conceptuel comptable confère une certaine originalité à ce travail de recherche, dans le sens où cette théorie paraît quasi

¹⁵ Financial Accounting Standards Board (organisme de normalisation de la comptabilité financière).

inexistante¹⁶ dans les recherches comptables françaises. Ensuite, il s'agira d'identifier si la seule présence du cadre conceptuel, dont le respect des principes est censé assurer l'atteinte des objectifs visés, suffit à guider les dirigeants lors de l'élaboration du contenu de l'information financière. Enfin, la mobilisation de la théorie normative aux côtés de la théorie positive de l'agence, contribue à alimenter le débat qui oppose « approche théorique normative » à « approche théorique positive » (Jeanjean et Ramirez, 2008), dans le sens où il apparaît que les conclusions normatives proposées par le cadre conceptuel des IAS/IFRS au sujet des utilisateurs de l'information financière, participent des conclusions apportées par la théorie positive actionnariale de l'agence. Le normatif s'inspire alors du positif pour dicter ses principes.

L'intérêt de cette recherche ne se limite pas aux aspects théoriques mais présente également **une originalité méthodologique**. L'impact du changement de référentiel sur les états financiers des groupes a déjà fait l'objet de plusieurs études académiques (Demaria et Dufour, 2007 ; Ramond, Batsch et Casta, 2007 ; Giordano-Spring et Lacroix, 2007 ; Boukari et Richard, 2007 ; *etc.*), ou émanant d'organisations professionnelles (MEDEF, Académie des Sciences et Techniques Comptables et Financières, Price Waterhouse Cooper, Ernst and Young, *etc.*¹⁷). Ces travaux se sont essentiellement focalisés sur l'impact des normes elles-mêmes sur le contenu des états financiers, hormis l'étude de Giordano-Spring et Lacroix qui retiennent une approche de nature conceptuelle. Rares donc sont les études qui se fondent sur le cadre conceptuel comptable, qui n'est pas une norme, mais qui véhicule les fondements théoriques sur lesquels se fondent les normes. La vérification empirique de la prise en compte d'un changement conceptuel théoriquement justifié, nécessite pour le chercheur de conserver une indépendance certaine vis-à-vis de l'objet d'étude. Il convient alors de ne pas agir sur la réalité observée afin de chercher à décrire et expliquer de façon objective le phénomène constaté. Grawitz (1996, p.299) énonce que pour revendiquer le statut de science aux sciences sociales, il faut leur imposer d'être objectives. Elle nuance ses propos en précisant que l'objectivité parfaite est impossible à concevoir, mais qu'elle est nécessaire à la description des faits (Grawitz, 1996, p.300). Le produit de la comptabilité, l'information, résultant d'un

¹⁶ A notre connaissance aucune étude empirique française ne s'appuie sur ce cadre théorique.

¹⁷ Ne pouvant citer toutes les études, se référer aux sites Internet de ces entreprises pour retrouver les études en question.

construit social (Capron, 1990), il convient de considérer ce fait social comme une chose et de l'analyser comme tel. Ces considérations ont conduit à retenir un objet d'étude exempt de toute subjectivité de la part du chercheur, mais présenté comme un élément essentiel de la communication financière des firmes (Léger, 2008 ; Guimard, 2007) : le rapport annuel. Ce document regroupe, outre les informations obligatoires, un certain nombre d'informations volontaires, envisagées comme un mécanisme alternatif visant à réduire les asymétries d'information (Verrecchia, 1999). Parmi celles-ci figure un document qui introduit généralement le rapport annuel sous la forme d'une lettre ou d'une interview : **le message du Président.**

Le rapport annuel est présenté comme un élément essentiel de la communication institutionnelle et financière des entreprises. De nombreuses analyses du contenu du rapport annuel ont été réalisées à partir des années 50 aux Etats-Unis, essentiellement dans l'objectif de tester la lisibilité et l'intelligibilité du message émis par les sociétés. C'est à partir des années 70 que certaines études se focalisent sur le contenu de la lettre du Président, notamment avec l'objectif d'identifier un lien entre la présentation de la performance au sein de ce document et la performance passée ou prospective des entreprises. Ces divers travaux ont permis la mise en lumière de l'intérêt que présente l'étude de la partie narrative de l'information financière, arguant parfois qu'elle apportait deux fois plus d'information que les états financiers (Rogers et Grant, 1997, cités dans Smith et Taffler, 2000, p.264). Le mot du Président occupe une place stratégique en introduction du rapport annuel et s'apparente à un résumé de son contenu, du fait qu'il recense les principales informations chiffrées ressortant des états financiers, les perspectives pour l'avenir, la stratégie, mais énonce aussi les croyances implicites au sujet de l'organisation (Fiol, 1989, p.278). Certains travaux démontrent qu'il est très lu par les investisseurs et que, bien que ne pouvant être utilisé seul dans le cadre de l'analyse de la performance d'une entité, l'absence de prise en compte de son contenu résulterait en une perte de signaux forts. La pléthore d'études réalisées à partir de ce support conforte le choix de retenir ce « condensé de rapport annuel » comme matériau de base de cette étude visant à apprécier l'évolution du contenu de l'information financière.

L'analyse de contenu, qui se définit comme « *une technique de recherche pour la description objective, systématique et quantitative du contenu manifeste des communications* » (Berelson, 1952, p.18, cité dans de Bonville, 2006, p.9), figure parmi les méthodes les plus employées pour essayer d'appréhender les représentations dans les

organisations (Allard- Poesi et *al.*, 1999, p.450). S'agissant ici d'identifier une évolution des représentations en liaison avec un changement de philosophie comptable, l'étude de contenu se révèle une méthode tout à fait appropriée. Elle peut s'envisager sous deux approches : l'analyse lexicale ou syntaxique, dont l'unité d'analyse est le mot et l'analyse des thèmes évoqués dans le discours, dont l'unité d'analyse est un ensemble de mots ou la phrase. Les deux méthodes ont été retenues : analyse lexicale sur la base du comptage des fréquences d'apparition de certains vocables représentatifs de la problématique d'une part et, d'autre part, analyse des thèmes évoqués dans le message, et identifié par une analyse menée par un logiciel *ad hoc* sur la base de la statistique lexicale : ALCESTE. La dualité de la démarche contribue à la richesse des résultats obtenus.

Préalablement à la mise en œuvre de l'étude, il s'est agi de vérifier la pertinence du problème soulevé en interrogeant, par le biais d'un questionnaire, des préparateurs et des utilisateurs de l'information financière de sociétés cotées. Cette étape s'est déroulée dans le cadre d'un groupe de travail de l'Académie des Sciences et Techniques Comptables et Financières, présidé par William Nahum¹⁸ auprès duquel nous occupons la fonction de coordinatrice. Les réponses apportées à ces questionnaires ont confirmé le bien-fondé de cette recherche, qui au-delà des intérêts théoriques et méthodologiques, présente **un intérêt pratique** certain. Evraert et Des Robert (2008, p.133) comptent les experts-comptables et commissaires aux comptes parmi les professionnels confrontés au changement de référentiel comptable et ce à juste titre. La création de l'Académie et plus particulièrement du groupe « G16 » qui s'intéresse aux conséquences de l'approche pro investisseurs retenue dans le cadre conceptuel, démontre l'intérêt que présente une étude sur le changement de modèle comptable pour le monde professionnel. La volonté affichée du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts Comptables, au travers de l'Académie, d'élever la réflexion doctrinale et pratique, et de faciliter les échanges sur des thèmes transversaux, conduit à mettre en exergue l'aspect pratique de cette recherche académique qui s'inscrit dans les problématiques qui interrogent la profession comptable.

¹⁸ William Nahum, expert-comptable et commissaire aux comptes est Président d'honneur du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables, Président de l'Académie, et Président de la Fédération des Experts-Comptables Méditerranéens.

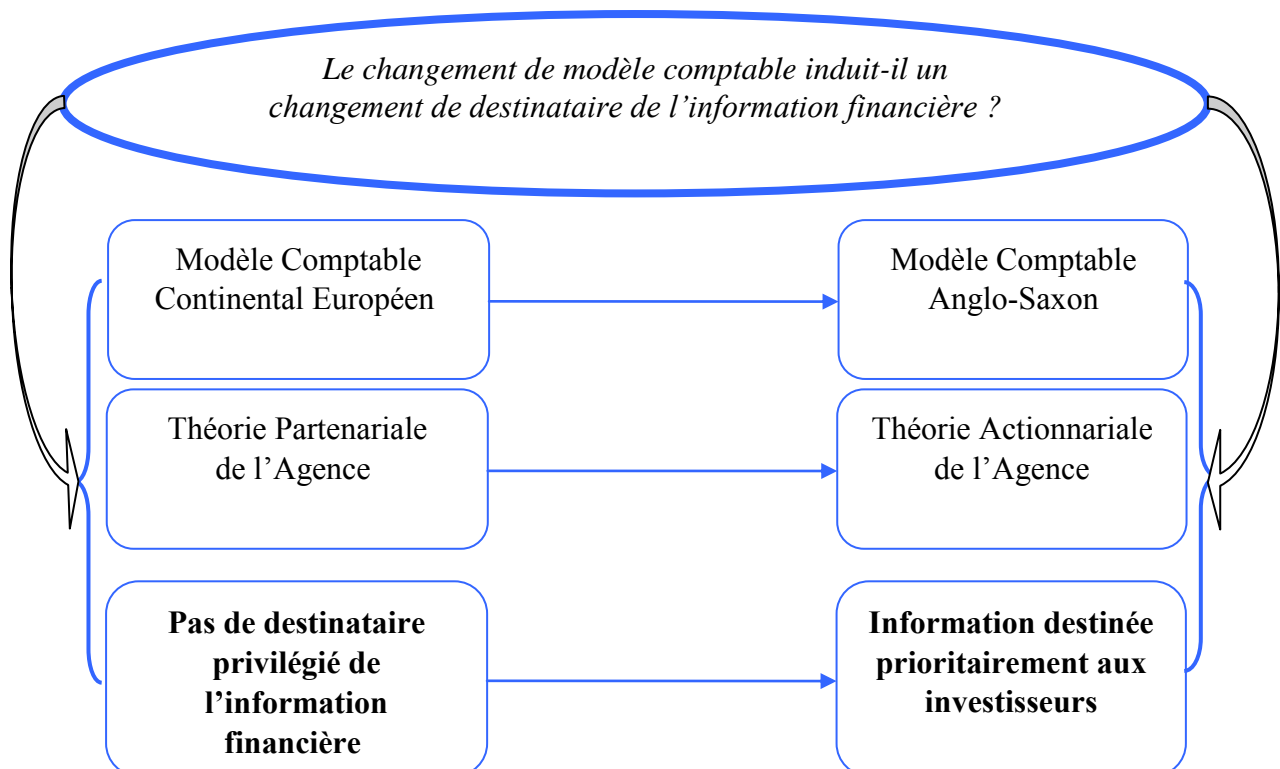
Au regard de l'ensemble des éléments développés dans les paragraphes antérieurs, la question de recherche sur laquelle repose notre travail s'énonce ainsi :

Depuis l'adoption du référentiel comptable international, le contenu de l'information financière des sociétés cotées françaises a-t-il évolué dans le sens des objectifs fixés par le cadre conceptuel des IAS/IFRS ?

De cette question de recherche découlent d'autres interrogations relatives **aux utilisateurs** de l'information d'une part, ainsi qu'à **la notion de performance** d'autre part, conformément aux fondements théoriques présentés précédemment.

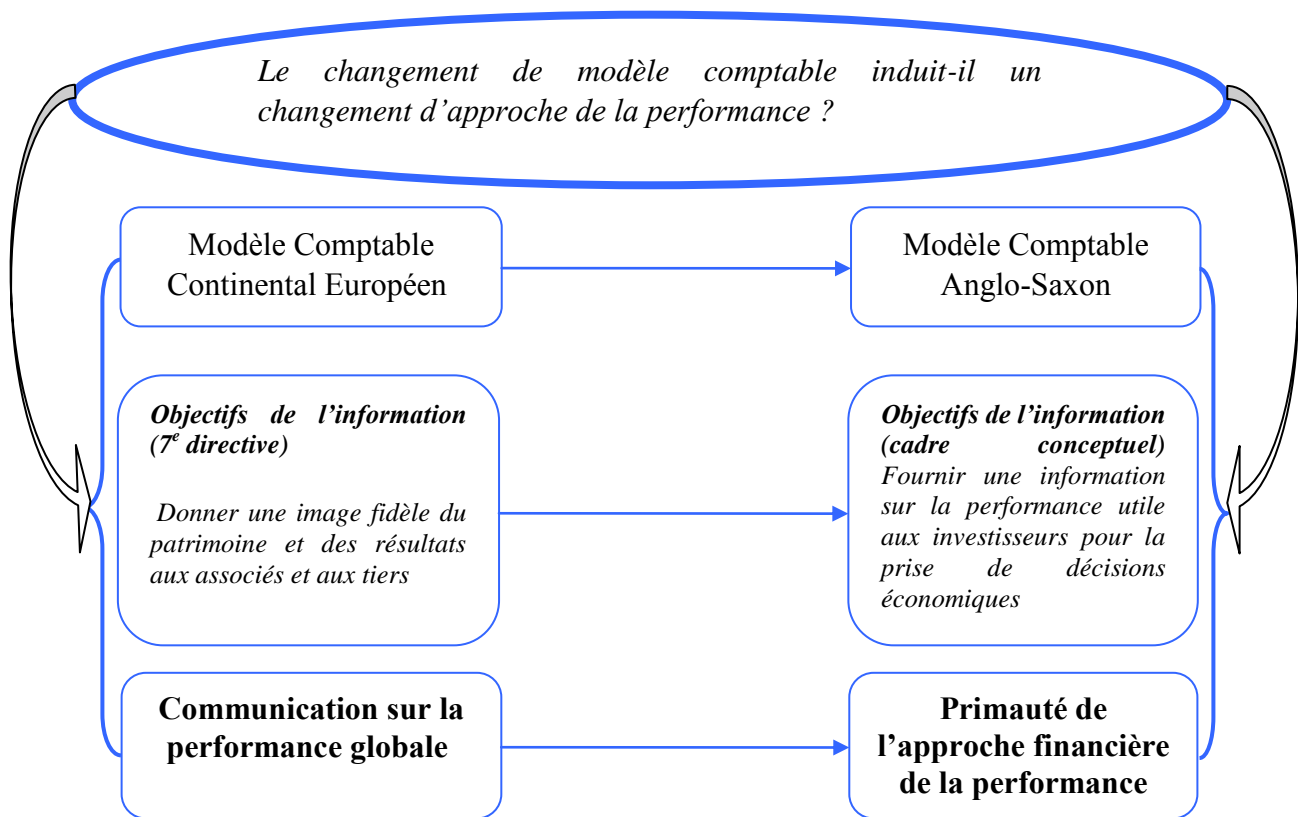
Tout d'abord, la question des utilisateurs de l'information comptable visés par l'information financière après le changement de référentiel s'analyse en termes de gouvernance, ainsi que l'illustre la Figure 1 ci-après.

Figure 1 - Les utilisateurs de l'information financière dans la perspective du changement de modèle comptable



Ensuite, la question de la notion de performance retenue par les préparateurs de l'information financière depuis le changement de cadre conceptuel, s'envisage à la lumière de la théorie normative comptable qui constitue la théorie *a priori* sur la base de laquelle les éléments du cadre conceptuel ont été définis. Elle traite notamment de la définition du résultat qui participe de la performance des firmes et se détermine en fonction du concept de capital. La Figure 2 qui suit, positionne la question de la performance en relation avec le changement de référentiel comptable.

Figure 2 - La notion de performance dans la perspective du changement de modèle comptable



Cette lecture théorique duale donne lieu à la formulation des questions de recherche à partir desquelles seront opérationnalisées les hypothèses¹⁹ de recherche.

¹⁹ Définition proposée par le dictionnaire de l'Académie Française 9^e édition : « Proposition qu'on avance à titre provisoire pour interpréter certains phénomènes, expliquer certains faits, et qui doit être ultérieurement contrôlée par l'expérimentation ou la déduction ». Evrard et al. (2003, p.62) distingue l'hypothèse de la

Une fois les intérêts et la nature de la problématique posés, il convient de s'intéresser à la présentation de ce travail qui s'articule autour de **deux parties respectivement composées de deux chapitres**.

Pour envisager l'évolution du contenu de l'information financière le **chapitre 1** propose une rétrospective du processus d'harmonisation comptable, ainsi que du cadre conceptuel international et des concepts qui le caractérisent. Cette approche historique vise à mieux appréhender le concept d'utilité de l'information comptable, ainsi que les raisons pour lesquelles une certaine catégorie d'utilisateurs, les actionnaires actuels et potentiels, s'avère privilégiée. Cette démarche répond d'une adhésion à la suggestion de Garnier (1945) dans l'exorde préfaçant sa thèse : *« c'est l'étude du passé qui nous expliquera le pourquoi et comment des phénomènes comptables »*. Il convient d'envisager l'origine des fondements conceptuels sous-jacents au référentiel international afin comprendre les raisons des inquiétudes exprimées par certains professionnels ou académiques au sujet de l'impact éventuel de ces nouvelles normes sur l'information financière des sociétés cotées françaises.

Le **chapitre 2** est consacré à une lecture théorique du problème soulevé dans la perspective de la théorie positive de l'agence et de la théorie normative comptable. Les évocations successives de la théorie positive de l'agence actionnariale et de sa version élargie à l'ensemble des parties prenantes, situe l'information financière au cœur de la relation d'agence. Il s'agit alors d'envisager les aspects contractuels et politiques de la relation afin d'apprécier le rôle joué par l'information financière auprès des diverses parties prenantes. Le recours à la théorie normative participe de la définition de la fonction du cadre conceptuel dans le processus d'élaboration de l'information financière, en tant que théorie comptable. Le problème de la définition de la performance en lien avec les concepts de capital et d'utilisateur visé est explicité.

Fort des approches conceptuelles et théoriques, la seconde partie s'intéresse aux conséquences du changement de modèle comptable sur le contenu de l'information financière. Le **chapitre 3** est dédié à la description de la méthode de recherche ainsi qu'à l'exposé du positionnement

proposition en spécifiant que : *« l'hypothèse a un caractère plus général qu'une hypothèse et n'est pas destinée à être testée (au sens statistique du terme) »*.

épistémologique retenu. La démarche choisie pour mener à bien cette étude s'inscrit dans une approche hypothético-déductive dite aménagée (Girod-Perret et Séville, 1999, p.31) dans le sens où, bien que retenant une posture ontologique qui envisage la réalité comme une donnée objective et indépendante sur laquelle le chercheur n'agit pas, le processus de construction de la connaissance dépasse les limites de la description, de l'explication et de la confirmation et vise à comprendre.

Le **chapitre 4**, consacré à la présentation et la discussion des résultats, est l'occasion de mettre en exergue l'évolution du contenu de l'information financière apparu après le changement de cadre conceptuel comptable. Il convient alors de confronter cette évolution à théories mobilisées et d'évaluer ainsi leur capacité à justifier les résultats obtenus.

Première partie. L'information financière à la lumière d'un changement de philosophie comptable

Envisager l'information financière à la lumière d'un changement de philosophie comptable revient à s'interroger sur l'évolution du contenu de cette information à la suite de l'adoption du référentiel comptable international, qui constitue un changement de modèle comptable et, par conséquent, de fondements conceptuels.

Afin d'apprécier la pertinence de cette question, le **chapitre 1** revient sur le processus de normalisation comptable au sein de l'Union européenne, lequel a progressivement évolué d'une harmonisation européenne à une harmonisation internationale. Cette métamorphose du paysage comptable européen participe d'une volonté de création d'un marché financier unique qui contribuerait à la création de richesse au sein de l'espace européen. Pour ce faire, ainsi que pour exprimer son refus de l'hégémonie américaine, l'Europe choisit d'adopter le référentiel comptable international. Il convient alors de revenir sur les spécificités de ce corpus de normes, notamment relatives aux objectifs assignés à l'information financière dans son cadre conceptuel, afin de mieux appréhender les critiques dont il a fait l'objet lors de son adoption en France, ainsi que les éventuelles conséquences que ce changement est susceptible d'entraîner sur le contenu de l'information financière.

Le **chapitre 2** propose une lecture de ces objectifs à la lumière des théories qui sous-tendent le cadre conceptuel des normes comptables internationales. La transition du modèle comptable continental jusqu'alors en vigueur en France, au modèle comptable anglo-saxon qui caractérise ce nouveau référentiel, relève d'un changement de paradigme relatif aux utilisateurs du reporting financier des entreprises (qui) : toutes les parties prenantes *versus* les seuls investisseurs, soit l'évolution d'une théorie positive de l'agence élargie à une vision restreinte aux actionnaires actuels et potentiels. D'autre part, le contenu de l'information financière et notamment de la performance (quoi), est analysé dans le prisme de la théorie normative comptable à l'origine de l'élaboration du cadre conceptuel.

Chapitre 1. Internationalisation de la normalisation comptable et information financière

Le paysage économique mondial a beaucoup changé au cours des quarante dernières années. Les progrès technologiques qui ont amplement facilité le mouvement des hommes et des marchandises conduisent à l'internationalisation des mouvements de capitaux. En France, les années quatre-vingt sont marquées par un enchaînement de privatisations qui ouvrent le capital des sociétés aux investisseurs nationaux et internationaux. La mondialisation des marchés financiers engendre une profonde modification de leur fonctionnement, rendant décisif le rôle des investisseurs institutionnels notamment anglo-saxons sur les marchés d'actions (Ding, Stolowy et Tenenhaus, 2002, p.46). L'internationalisation des échanges financiers se trouve rapidement confrontée à la spécificité nationale des réglementations comptables qui rendent opaques les informations comptables et financières émises par les diverses sociétés, notamment au sein de l'Union Européenne. Le manque d'intelligibilité et de comparabilité qui en résulte constituant un frein au développement d'un marché financier paneuropéen, le mouvement d'harmonisation des normes comptables européennes voit le jour. L'aboutissement du processus est marqué par l'adoption des normes internationales de comptabilité en Europe. L'application de ce nouveau référentiel s'apparente à une véritable révolution de la culture comptable en France (1). L'autre conséquence de l'expansion des marchés boursiers touche l'information financière émise par les sociétés, qui ne se limite plus à la seule information réglementée, mais relève d'une véritable stratégie communication financière réunissant des informations de nature obligatoire et volontaire (2).

1. D'un système comptable à l'autre

Le lien entre l'essor de la comptabilité et l'évolution de l'économie est souvent évoqué dans la littérature. La régulation comptable s'est fréquemment développée en réponse à des événements historiques divers comme la crise économique de 1929 aux Etats-Unis ou encore la seconde guerre mondiale en France. La variété des événements au niveau international conjuguée à la multiplicité des influences, culturelle, juridique, sociale ou politique, a conduit au développement de systèmes de régulation comptable, de réglementations comptables et de pratiques d'enregistrement ou de reporting différents selon les pays. Or, la multiplicité des systèmes comptables (système comptable s'entendant au sens de Nobes (1998) à savoir

« pratiques de reporting financier ») constitue un frein au développement des marchés financiers intra-européens par manque d'intelligibilité et de comparabilité des performances des sociétés au-delà des frontières.

Les premières tentatives d'harmonisation de la régulation comptable de l'Union Européenne pour pallier les limites de son développement s'illustrent par l'adoption des 4^e et 7^e directives. Cependant ces mesures s'avèrent insuffisantes. L'Union Européenne se rapproche alors de l'organisme de normalisation comptable international l'IASC, devenu depuis l'IASB, afin d'adopter le corpus des normes internationales de comptabilité en Europe *a minima* pour les comptes consolidés des sociétés cotées. L'adoption de ce nouveau corpus s'apparente à un changement de modèle comptable pour certains pays européens et plus particulièrement pour la France, dont les sources des règles comptables relèvent d'une approche juridique et non d'un pragmatisme de type économique.

Préalablement à la présentation de l'organisation de ce développement, il convient d'apporter quelques précisions sémantiques au sujet de trois termes régulièrement employés à savoir : régulation, réglementation et normalisation. Pour ce faire, il a été décidé de se référer à Colasse (2005, p. 28) qui énonce les définitions suivantes :

*« Par **régulation comptable**, entendons le processus de production, de mise en œuvre et de contrôle de l'application des normes comptables ; ce processus peut se développer dans des espaces géopolitiques plus ou moins étendus et plus ou moins organisés, à l'échelle d'un pays, d'un ensemble de pays ou du monde entier.*

*Par **réglementation**, nous entendons une forme particulière de régulation appuyée sur les prérogatives et l'action de l'Etat et se développant par conséquent dans un espace national. La notion de régulation au sens où nous l'entendons est donc plus large que celle de réglementation, qu'elle englobe.*

*Quant à la **normalisation**, elle fait référence à l'un des aspects seulement de la régulation, à savoir la production des normes ». La norme s'entend au sens d'une « obligation plus ou moins contraignante imposée à la pratique comptable ».*

L'évolution européenne de la régulation comptable (1.1) abordée dans un premier temps, sera suivie de l'analyse des origines et du contenu du cadre conceptuel des normes internationales (1.2).

1.1. Une évolution européenne de la régulation comptable

La transformation du paysage économique et financier européen induit la nécessité de faire évoluer le domaine de la régulation comptable européenne. Les premières tentatives d'harmonisation à l'aide des 4^e et 7^e directives ne s'avérant pas probantes, l'Union Européenne choisit de se tourner vers l'IASB et son corpus de normes internationales afin d'échapper ainsi à l'hégémonie américaine. L'adoption de ce référentiel international d'influence anglo-saxonne relève d'un choix politique et économique qui résulte en l'application de normes issues de fondements conceptuels différents de ceux servant alors de référence en France et dans certains pays européens. L'harmonisation européenne dans un premier temps, puis internationale, conduit à faire évoluer les systèmes comptables nationaux présents en Europe.

1.1.1. De la nécessité d'une harmonisation européenne...

L'évolution du contexte économique mondial a largement influencé celle du contexte économique européen. L'évolution des échanges économiques au sein de l'Europe se trouve fortement corrélée au processus de construction de l'Union Européenne qui débute avec le traité de Rome (1957). La création d'un marché commun libre de frontières intérieures devient alors une des conditions *sine qua non* du développement de l'Europe selon les concepteurs des traités communautaires (Oberdorff, 2004, p.12).

L'internationalisation de l'économie offre un champ d'action planétaire aux investisseurs et multiplie les possibilités d'investissement. Toutefois, ces acteurs de la vie financière des entreprises doivent rester en mesure de juger de l'opportunité d'un investissement, c'est-à-dire des garanties qui leur sont offertes et du risque qu'ils encourent quelle que soit la nationalité de l'entité sélectionnée. L'appréhension de ces deux éléments passe par la lecture des documents comptables censés donner une image fidèle de l'activité et de la performance des sociétés. La comptabilité peut être décrite comme le langage commun de l'entreprise avec tous ses partenaires. Or, les différences existant entre les standards comptables des divers pays ne facilitent pas, voire même rendent impossible, la compréhension de ces informations autant que leur comparaison sans retraitement préalable. La transformation de l'économie européenne s'opère en considérant dès le départ l'harmonisation de la normalisation comptable comme un facteur clé de succès.

Colasse (2000b, p.757) définit l'harmonisation comptable internationale comme « *un processus institutionnel, ayant pour objet de mettre en convergence les normes et les pratiques comptables nationales et, par conséquent, de faciliter la comparaison des états comptables produits par des entreprises de pays différents* ». L'harmonisation comptable européenne, participe du processus d'intégration économique souhaité dès l'origine par les pères fondateurs²⁰ des Communautés européennes²¹. L'objectif de cette démarche n'est pas de procéder à une uniformisation de la réglementation comptable au niveau européen en imposant les mêmes règles à tous les états membres. Il s'agit en fait de proposer un cadre de référence visant à limiter les possibles divergences de pratiques comptables entre les pays.

Le processus d'harmonisation relève du droit communautaire dérivé dont la nomenclature décline quatre catégories d'actes : le règlement, la directive, la recommandation et l'avis. (Oberdorff, 2004, p.181). En matière comptable, la Communauté Economique Européenne (CEE²²) retient la directive, acte de législation indirecte qui nécessite la transposition de son contenu dans le droit national selon des modalités et des délais définis au sein du texte. Deux directives concernent les pratiques comptables : la 4^e et la 7^e, détaillées ci-après.

1.1.1.1. La 4^{ème} directive

Cette harmonisation débute avec la 4^e directive votée par les instances européennes et qui traite des objectifs, de la présentation et du contenu des comptes annuels des sociétés de capitaux. Elle est publiée au Journal Officiel des Communautés Européennes (JOCE) le 14 août 1978. Ce texte est ensuite introduit dans le droit français par la loi n°83-353 du 30 avril 1983, dite « loi comptable », par l'adaptation du Code de commerce et de la loi sur les sociétés commerciales.

Son contenu s'inspire du référentiel continental tout en prenant en compte le principe de « *true and fair view* » témoin de l'influence du référentiel anglo-saxon (Colasse, 2004, p.33).

²⁰ Robert Schuman et Jean Monnet

²¹ La Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier (CECA)
La Communauté Economique Européenne (CEE)
La Communauté Européenne de l'Energie Atomique (CEEAA)

²² A l'époque du début du processus d'harmonisation comptable l'Union Européenne s'appelait encore la CEE, ce n'est qu'en 1992 au moment du traité de Maastricht, que la CEE devint l'UE

Cette notion est traduite en français par l'expression « image fidèle » : « *les comptes annuels doivent donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que des résultats de la société* » (Art.2-3 Conseil des Communautés Européennes, 1978). Cette influence anglo-saxonne découle du processus d'élargissement de l'Europe de six à neuf membres. En effet, bien que n'ayant abouti qu'en 1978, le premier projet de directive paraît dès 1971 (Capron et Chiapello, 2005, p.62) alors que concomitamment se négocie l'entrée de la Grande-Bretagne, de l'Irlande et du Danemark²³ dans la communauté européenne.

L'objectif de la 4^e directive consiste en l'harmonisation des dispositions réglementaires comptables nationales afin de converger vers des pratiques conduisant à une meilleure intelligibilité et comparabilité des états financiers des sociétés de capitaux dans le temps et dans l'espace. L'impact de la 4^e directive sur la qualité des rapports annuels des sociétés des états membres est avéré par plusieurs études qui révèlent également une certaine homogénéisation des traitements comptables. Cependant, la persistance de certaines différences limite la portée du texte (Colasse, 2000b, p.760).

1.1.1.2. La 7^{ème} directive

Le mouvement d'harmonisation comptable européenne continue avec la 7^e directive qui traite de l'élaboration, de la présentation et du contenu des comptes consolidés. Le document est publié au JOCE le 18 juillet 1983 et introduit dans le droit français par la loi 85-11 du 3 janvier 1985 sur les comptes consolidés. A la suite de la 4^e directive sur les comptes annuels, ce texte répond au besoin d'une information financière sur les ensembles d'entreprises. Il vise à tracer un cadre pour la « *coordination des législations nationales sur les comptes consolidés...afin de réaliser les objectifs de comparabilité et d'équivalence de ces informations ;* »²⁴. Cette directive définit les sociétés qui doivent entrer dans le périmètre de consolidation ainsi que les méthodes qu'il convient d'utiliser. Colasse (2000b, p.759), la présente comme une extension de la 4^e directive, qui se trouve plus sensiblement influencée par le référentiel anglo-saxon et propose un plus grand nombre d'options, ce qui contribue à limiter les effets escomptés de l'harmonisation.

²³ Traité d'adhésion signé à Bruxelles le 22 janvier 1972 avec prise d'effet le 1^{er} janvier 1973 (Oberdorff, 2004, p.83).

²⁴ Extrait de la septième directive du 13 juin 1983 fondée sur l'article 54 paragraphe 3g) du traité, concernant les comptes consolidés (83/349/CEE)

Effectivement, la proposition de multiples options au sein des directives découle du consensus indispensable pour leur adoption. L'adoption des directives fait partie des attributions du Conseil des communautés européennes²⁵ dont le mode de scrutin le plus fréquemment retenu est celui de la majorité qualifiée qui repose sur la pondération des voix attribuées à chaque Etat²⁶ (Oberdorff, 2004, p. 107). L'accord des pays bénéficiant du plus grand nombre de voix s'avère indispensable, ce qui leur confère un certain pouvoir conduisant à laisser de côté les questions les plus délicates ou *a contrario*, à proposer plusieurs traitements alternatifs afin de répondre à la diversité des points de vue. De plus, lors de la transposition des textes dans le droit national, le choix des options à retenir revient au législateur, qui opte la plupart du temps pour celle se rapprochant de la tradition comptable de son pays, ce qui résulte en la persistance de certaines divergences au-delà des frontières (Capron et Chiapello, 2005, p.51).

1.1.1.3. Une harmonisation aux résultats mitigés

Au moment du développement de la 4^e et de la 7^e directive, le processus d'harmonisation est envisagé comme une tâche politique, une pierre contribuant à la construction du Marché Commun européen. Cependant, ni les politiques ni les acteurs du marché ne se montrent prêts à sacrifier leurs spécificités nationales sur l'autel de la comparabilité des états financiers entre les pays européens. Parmi les points de divergence se trouvent la conception du résultat, la relation entre la comptabilité financière et la fiscalité, et les conséquences induites sur la portée du principe de prudence (Haller et Kepler, 2002, p.156). De plus, l'objectif d'image fidèle de l'information comptable et financière introduit dans la 4^e directive sous l'influence britannique, est interprété différemment selon les pays et donc à l'origine de multiples traitements qui contribuent à limiter la comparabilité dans l'espace.

En 1995 la Commission européenne déclare (COM508, p.2) : « *les directives ne fournissent pas des réponses à la totalité des problèmes auxquels sont confrontés, dans les années 1990, ceux qui élaborent et utilisent les comptes et ceux qui définissent les normes comptables* ». Capron et Chiapello (2005, p.51) justifient ainsi l'incapacité de l'Union Européenne à réaliser une harmonisation comptable à l'aide des directives : le trop grand nombre d'options comptables d'une part et de nombreux sujets non traités dans les directives d'autre part.

²⁵ Aujourd'hui Conseil de l'Union européenne

²⁶ De 2 à 10 voix selon les Etats au cours de cette période

Toutefois, d'autres limites sont à considérer, notamment les délais d'élaboration et de mise en application des textes conjugués à la métamorphose du paysage économique et financier qui caractérise la période considérée. L'élaboration et la mise en application d'une directive s'avèrent un processus long, voire très long ainsi que l'illustre le Tableau 1 qui récapitule les étapes²⁷.

Tableau 1 - Les étapes du processus d'élaboration et d'adoption des 4^e et 7^e directives

	4^e directive	7^e directive
Publication au JOCE	1978 ²⁸	1983 ²⁹
Période d'application dans les pays membres ³⁰	De 1981 à 1992	De 1985 à 1992

Il s'écoule respectivement quatorze et neuf années pour la 4^e et 7^e directive entre la date de publication et la dernière année de la phase d'adoption au niveau des pays membres. L'évolution du système économique et financier sur une décennie, notamment à cette époque où sont développés de nouveaux instruments financiers, résulte en un décalage entre la réalité de la vie des affaires et les textes s'y rapportant qui deviennent partiellement obsolètes (Colasse, 2000a, p. 761). Les marchés se globalisent, s'interconnectent, l'horizon des acteurs s'élargit ainsi que l'échelle géographique des décisions financières. Parmi les innovations financières, l'expansion la plus rapide concerne les instruments de transfert de risque de prix (Hoarau, 1995, p.78).

Les années 90 sont témoins d'un développement important des marchés financiers, tant en termes de volume que d'expansion géographique, que Barbu (2005, p.14) explique par la convergence de divers facteurs :

- une vague de dérèglementation au niveau mondial, la chute des systèmes communistes qui conduit à un accroissement des privatisations d'entreprises, ainsi que la

²⁷ Source : Haller, Kepler, 2002, p. 156

²⁸ Publication du premier projet en 1971

²⁹ Résultat de 7 années de négociation (Van Hulle, 1996, p. 31)

³⁰ Avant le quatrième élargissement de 1995

diversification des produits financiers en réponse aux besoins des investisseurs en terme de couverture des risques,

- le développement des moyens de télécommunication et plus particulièrement l'arrivée de l'Internet, constituent un vecteur capital de la mondialisation des sources de financement pour les entreprises.

La conjonction de ces éléments participe à la limitation de la portée des directives dans le processus d'harmonisation comptable européenne. La Commission européenne se résout à moderniser sa structure par la création en 1991 du Forum Consultatif de la Comptabilité³¹, formé des organismes de normalisation des Etats membres, de la Fédération des Experts Comptables Européens (FEE) ainsi que des organisations représentant les préparateurs et les utilisateurs des états financiers (notamment entreprises, syndicats, analystes financiers), dont la mission consiste à conseiller la Commission dans le domaine comptable (Hoarau, 1995, p.77). Mais le rôle consultatif de cet organe ne suffit pas à résoudre les difficultés relatives à la nécessaire mise à jour des directives. Devant l'absence d'amélioration de la situation, la Commission tente en 1992 d'introduire la comitologie³² en matière comptable afin d'accélérer le processus d'actualisation des directives. Cette tentative échoue face à la réticence de la plupart des délégations nationales qui craignent, à tort, qu'il ne s'agisse d'une manœuvre de la Commission pour s'octroyer les mêmes pouvoirs qu'un organisme de normalisation comptable (Van Hulle, 1996, p. 33). Par la suite, la création d'un organisme de normalisation comptable européen constitue une alternative très sérieusement envisagée par la Commission. Cependant, les craintes exprimées par certaines organisations au regard du risque encouru de voir un troisième niveau de normes s'ajouter à ceux déjà existants (national et international), conduisent à l'abandon du projet (Van Hulle, 1996, p.37). Véron (2007, p.30) résume ainsi la

³¹ Un comité de contact a été créé en 1979, mais sa composition et sa mission ont été jugées inadéquates pour permettre une révision pertinente des directives (Capron, Chiapello, 2005, p. 52).

³² La comitologie est le système utilisé par les États membres pour contrôler la Commission européenne quand celle-ci adopte des mesures d'exécution dans le cadre de la législation communautaire. Les procédures de comitologie résultent de la nécessité pratique d'adapter et de modifier des règlements techniques, en particulier dans le domaine des règles du marché unique. D'une part, le Conseil ne pourrait pas s'occuper, lui-même, de la mise en œuvre intégrale de tous les actes législatifs communautaires. D'autre part, les États membres ne voulaient pas perdre le contrôle du processus décisionnel. Il a donc été décidé que la Commission, quand elle exercerait les compétences d'exécution qui lui sont déléguées, serait tenue de travailler avec des comités composés en pratique de fonctionnaires nationaux, désignés par les États membres. L'institutionnalisation de ce système de comités a été baptisée "comitologie" (source : <http://fr.wikipedia.org/wiki/Comitologie>)

situation³³ : « *en l'absence d'une autorité européenne de normalisation et d'une force exécutoire pour conduire la convergence, l'élaboration de normes reste un processus national que marginalement influencé par les deux directives* ».

Haller et Kepler (2002, p. 159) estiment qu'il ne serait pas « *true and fair* » de juger que le processus d'harmonisation comptable européenne par le biais des deux directives constitue un échec. En effet, bien que la comparabilité des états financiers à travers l'Europe ne soit pas complète, les effets positifs des directives sont avérés :

- Obligation de codifier les règles comptables dans tous les pays membres,
- Harmonisation des formats de présentation des états financiers,
- Obligation de présenter des états consolidés et d'explicitier les méthodes utilisées.

Toutefois, les résultats obtenus étant jugés insatisfaisants au regard de l'évolution du contexte économique et financier et des besoins induits par les sociétés multinationales en matière de comparabilité mondiale de leurs états financiers, un projet d'harmonisation internationale est considéré. « *C'est ainsi que progressivement l'édifice des directives non amendées s'est complètement fissuré* » (Capron et Chiapello, 2005, p.53).

1.1.2. ... A l'adoption des normes internationales

L'adoption des normes internationales de comptabilité découle directement de deux facteurs : d'une part des besoins engendrés par le développement du financement des sociétés par l'appel public à l'épargne au niveau mondial et, d'autre part, du refus de l'Union Européenne de tomber sous le joug de l'organisme de normalisation comptable américain, le FASB. La transition d'un processus d'harmonisation comptable européenne à l'harmonisation comptable internationale par l'adoption d'une normalisation internationale fortement influencée par le modèle comptable anglo-saxon, a contribué à la modification du paysage comptable européen en général et plus particulièrement de celui de la France, cité régulièrement comme une illustration du modèle comptable continental.

³³ Traduction libre de : « *In the absence of a European standard-setting authority and of any enforceable process to drive convergence, standard-setting remained a national task which was only marginally impacted by the two directives* ».

Préalablement à tout développement, il convient de revenir sur la différenciation entre l'harmonisation et la normalisation. Colasse (2000a, p. 757) considère la première comme une forme atténuée de la seconde ou encore comme une première étape vers la seconde. L'harmonisation tend à établir des équivalences, ce qui autorise une diversité des pratiques, alors que la normalisation vise l'uniformité des pratiques comptables au sein de l'espace géographique concerné. Capron (2007, p.82) présente la normalisation comme le pilier de tout le système comptable car elle participe de la codification du processus de production comptable, de vérification et sert de référence aux utilisateurs de l'information comptable. Il la définit ainsi : « *la normalisation comptable – qui n'a existé jusqu'à nos jours que dans des cadres nationaux - consiste à édicter des méthodes, des conventions, des règles et des principes communs qui sont censés s'imposer à toute les entités économiques* ».

1.1.2.1. Les normes comptables internationales : un outil de l'intégration financière en Europe

L'Espace Economique Européen, entré en vigueur le 1^{er} janvier 1994 (l'acte de naissance fut signé à Porto le 2 mai 1992) se présente comme la première zone de libre échange mondiale. Il consacre la libre circulation des personnes, des marchandises, des capitaux et des services sur l'ensemble de son territoire.

Le chantier entrepris par les instances européennes pour l'intégration économique passe par l'harmonisation comptable, se poursuit avec la création de la monnaie unique, l'euro, puis par la mise en place d'une plateforme boursière : Euronext première bourse paneuropéenne, née en 2000 de la fusion des bourses d'actions et de produits dérivés d'Amsterdam, de Bruxelles et de Paris. En 2002, Euronext s'élargit en fusionnant avec la *Bolsa de Valores de Lisboa e Porto BVLP* (la bourse portugaise pour les produits d'actions et de dérivés) ainsi qu'en acquérant le LIFFE (la bourse de produits dérivés basée à Londres). Le 1^{er} juin 2006, Euronext N.V. et NYSE Group, Inc. annoncent leur fusion qui consacre la création du plus important groupe de transactions boursières au monde (80 milliards d'euros quotidiens), qui se nomme NYSE Euronext. Cette nouvelle société assurera la cotation d'une capitalisation boursière de l'ordre de 21 000 milliards de dollars (le Figaro, 3 juin 2006).

Des mesures importantes sont donc adoptées afin de promouvoir l'intégration économique en Europe, mais une étape supplémentaire doit être franchie, celle de l'intégration financière. En

effet, l'intégration du système financier fait partie des priorités et constitue un élément primordial de la politique économique européenne. Pop (2008, p.46) retient la définition suivante du concept d'intégration financière³⁴ « *un marché de services financiers est dit « intégré » lorsque les investisseurs et l'ensemble des opérateurs exerçant leurs activités sur le marché (i) sont soumis à un ensemble uniforme et cohérent de règles régissant les échanges ; (ii) ont un accès non différencié à l'ensemble des instruments et services financiers ; et (iii) bénéficient d'un traitement équitable et égal quand ils décident d'intervenir sur le marché* ». Il s'agit alors de créer un marché financier unique qui apporterait une contribution majeure à la réalisation des objectifs centraux de l'Union que sont la croissance et un niveau élevé d'emploi (COM359, p.4).

Les limites du processus d'harmonisation comptable européen par le biais des directives sont analysées comme une entrave à l'intégration financière (Pop, 2008, p.47). En 1999, la Commission Européenne propose un projet de réformes réglementaires, le Plan d'Action pour les Services Financiers (PASF) qui vise à créer un marché unique dans le secteur des services financiers au sein de l'Union Européenne. Ce plan s'articule autour de 42 mesures visant à l'harmonisation de la réglementation dans le domaine des valeurs mobilières et s'adressant à trois secteurs d'activité : le marché de gros, le marché de détail et le système de contrôle. L'objectif affiché de réaliser un marché des valeurs mobilières de l'Union unique, efficient et compétitif, conduit à la prise de mesures dans le domaine de l'information financière en vue d'améliorer la comparabilité des états financiers, parmi lesquelles figure l'adoption des normes internationales de comptabilité ainsi que le prévoit le PASF.

Le choix du référentiel international par l'Union Européenne relève plus d'une solution par défaut que d'une volonté réelle. Capron et Chiapello (2005, p.56) l'analysent comme un choix contraint. En effet, les différentes solutions envisagées (statut spécifique des sociétés multinationales au regard des directives, accord avec les Etats-Unis sur la reconnaissance mutuelle des comptes, amendement des directives existantes ou encore la création d'un

³⁴ Définition qui se réfère au cadre conceptuel de référence élaboré par la Banque Centrale Européenne.

organisme de normalisation européen³⁵) ne fournissaient pas de réponse satisfaisante aux problèmes de l'Union Européenne.

1.1.2.2. Les normes comptables internationales : le refus de l'hégémonie américaine

Le besoin d'un langage comptable commun international s'est accru avec l'expansion du commerce international et des investissements directs à l'étranger (IDE). Les entreprises européennes ont participé activement au développement des échanges économiques et commerciaux mondiaux, notamment par des investissements directs aux Etats-Unis (Barbu, 2005, p.11). Selon une étude de l'Organisation pour la Coopération et le Développement Economique (OCDE) (1999, cité dans Haller et Kepler, 2002, p.160), la croissance continue des IDE résulte de plusieurs facteurs interdépendants tels l'évolution rapide des technologies de l'information et de la communication, la libéralisation des marchés et des investissements à un niveau national, régional ou mondial, les mouvements de privatisation et de dérégulation. Un autre vecteur majeur de cette évolution est la vague de fusions-acquisitions transfrontalières qui conduit les sociétés européennes à faire appel à des marchés de capitaux très liquides, pour financer ses opérations internationales (Haller, Kepler, 2002, p.160). Les grands groupes européens ne sont pas qu'euro-péens, ils sont internationaux (Colasse, 2000a, p.762). Ils sont de plus en plus nombreux à se tourner vers les marchés financiers américains, plus liquides et volumineux, pour répondre à leurs besoins de financement, mais pas seulement pour cette raison. La présence d'un groupe sur le marché boursier américain contribue à une meilleure connaissance de ses produits sur ce territoire, et permet également de réduire la dépendance du groupe vis-à-vis de son propre marché national (Haller et Kepler, 2002, p.160). Cependant, quelles que soient les motivations de l'internationalisation de la recherche de capitaux, les groupes sont tenus de préparer plusieurs jeux d'états financiers : un au format national, plus un ou plusieurs autres, soit conforme aux normes internationales IAS reconnues par la plupart des marchés boursiers européens et internationaux, soit conforme aux normes américaines US GAAP, car la Security Exchange Commission (SEC) ne reconnaissait pas alors les normes IAS pour l'accès au marché boursier américain³⁶. Cette attractivité

³⁵ COM (508), communication de la Commission intitulée « L'harmonisation comptable : une nouvelle stratégie au regard de l'harmonisation internationale ».

³⁶ Cette situation a évolué car depuis novembre 2007, la SEC accepte les comptes des sociétés étrangères préparés conformément au référentiel de l'IASB sans avoir à inclure un rapprochement avec les US GAAP.

croissante des groupes internationaux pour la bourse américaine confère une dimension mondiale aux règles comptables américaines développées à l'origine pour les seuls Etats-Unis.

La volonté de l'UE de résoudre le problème de la comparabilité internationale de l'information financière est clairement exprimée dès 1995, dans la communication COM508. Une des solutions envisagées est de proposer aux américains une reconnaissance mutuelle des comptes, mais les US GAAP étant déjà reconnues dans tous les états membres et les règles conformes aux directives pas assez détaillées pour satisfaire aux exigences américaines, ce projet ne peut aboutir. Une autre possibilité est de choisir les normes américaines comme « normes internationales » applicables en Europe, mais l'UE ne souhaite pas favoriser la transformation du pouvoir économique des Etats-Unis en pouvoir de régulation de la question comptable (Capron et Chiapello, 2005, p.56). La Commission européenne propose alors d'examiner la conformité des normes comptables internationales aux directives comptables avant d'arrêter définitivement son choix sur les normes IAS. L'UE s'est déjà rapprochée de l'IASC en 1990 quand elle a décidé d'accepter l'invitation du comité pour devenir membre de son groupe consultatif et siéger dans son conseil en qualité d'observateur. Le contrat conclu entre l'IASC et l'Organisation Internationale des Commissions de Valeurs (OICV) pour le développement d'un corpus de normes internationales applicables par les groupes désireux d'internationaliser la cotation de leur titre, crédibilise la stratégie de l'UE (Capron et Chiapello, 2005, p.56).

Une fois évacué le problème de la conformité des normes IAS aux directives, l'adoption des normes internationales de comptabilité constitue la solution retenue pour atteindre l'objectif fixé par le Conseil européen de Lisbonne, à savoir parvenir à une plus grande comparabilité des états financiers dans toutes l'Union dès 2005. La Commission explique dans sa communication COM359 (2000) finale : *« les normes IAS fournissent déjà un corps de règles exhaustif et conceptuellement solide pour l'information financière, qui devrait correspondre aux besoins de la communauté internationale des affaires. Les normes IAS ont aussi l'avantage évident d'avoir été élaborées dans une perspective internationale, contrairement aux normes US GAAP taillées sur mesure pour l'environnement américain... Enfin, l'Union européenne n'a bien entendu aucun moyen d'influencer l'élaboration des US GAAP »*.

Les deux référentiels (IAS et US GAAP) sont présentés comme des systèmes d'information financière orientés vers les besoins des investisseurs, cependant l'importance des investissements intellectuels et financiers réalisés aux Etats-Unis dans le domaine de la normalisation comptable assure la prédominance des règles américaines (Van Hulle, 1996, p.38). Toutefois, la crainte de l'UE de subir la puissance américaine dans le cadre de la normalisation comptable internationale la conduit à préférer les normes internationales, sans laisser le choix aux forces du marché, sous prétexte d'une perte de temps préjudiciable aux objectifs poursuivis.

Le choix du référentiel international influe sur la latitude d'intervention de l'UE dans le processus de normalisation internationale, mais également sur l'influence du système anglo-saxon de comptabilité sur la comptabilité européenne en général et française en particulier.

1.1.2.3. Les normes comptables internationales : un facteur d'évolution des systèmes comptables européen et français

L'Union Européenne adopte les normes IAS par le règlement du 19 juillet 2002 (CE n°1606/2002) du Parlement Européen et du Conseil de l'Union Européenne. Il s'agit d'obliger les sociétés faisant appel public à l'épargne d'appliquer un jeu de normes unique, en l'occurrence le référentiel international, dans la préparation de leurs états financiers consolidés afin d'améliorer le fonctionnement du marché intérieur, et ce à partir du 1^{er} janvier 2005³⁷. Cette décision marque un tournant important dans la normalisation comptable européenne d'une part et française d'autre part, eu égard à la prégnance du système comptable anglo-saxon au sein des normes internationales. L'influence de la Grande-Bretagne sur l'élaboration de la 4^e directive, par l'introduction de la notion de « *true and fair view* » traduite approximativement par « image fidèle », a été évoquée précédemment (Colasse, 2000a, p.759). Puis, la 7^e directive à son tour est empreinte plus sensiblement encore de l'influence anglo-saxonne. Afin de mieux appréhender l'étendue de l'incidence anglo-saxonne, il est nécessaire de revenir sur les classifications des systèmes comptables.

³⁷ En 2004 les sociétés sont tenues de présenter deux jeux d'états financiers, national et international, afin de permettre la comparaison

Selon les pays, les réglementations et pratiques comptables diffèrent majoritairement en fonction du contexte économique, social, politique, juridique et culturel. Ce sont ces divergences qui ont conduit certains auteurs à opérer des classifications des systèmes comptables sur la base d'éléments variant selon les études. Sans prétendre à l'exhaustivité, quelques unes parmi celles énoncées par Roberts³⁸ (1995, p.639) sont reprises ci-après. Mueller (1967, 1968) propose une première classification sur la base de « modèles de développement comptable » puis une seconde qui se fonde sur « l'environnement des affaires ». D'autres auteurs s'appuient sur des facteurs extrinsèques tels les sphères ou zones d'influence (Seidler, 1967 ; AAA, 1977), ou encore culturels (Gray, 1988) à partir des travaux de Hofstede (1980). Une autre catégorie de recherches s'est intéressée aux facteurs intrinsèques et résulte en une classification sous forme de groupes de pays en fonction des pratiques comptables (da Costa et al, 1978 ; Franck, 1979 ; Nair and Franck, 1980 ; Goodrich, 1982). De multiples recherches en comptabilité internationale à travers le monde ont mis en exergue une dichotomie entre les systèmes comptables : le système anglo-américain (communément appelé anglo-saxon) et le système européen continental (Ding *et al.*, 2002, p.46). Nobes (1983) formule un certains nombres de critiques à l'égard des données et méthodes employées, mais également sur (i) le manque précision dans les définitions des éléments à classer, (ii) le manque de modèle auquel comparer les résultats statistiques, (iii) le manque de hiérarchie entre les pays, (iv) le manque de jugement dans le choix des caractéristiques discriminantes importantes. Il propose alors une recherche dont l'objectif est de classer les pays sur la base des pratiques de reporting des sociétés cotées (Nobes, 1983, p.5). Le résultat s'illustre également par une présentation dichotomique dissociant les approches macro économique d'influence gouvernementale (associée au modèle continental) et micro économique d'influence commerciale (associée au modèle anglo-saxon). Faisant suite à certaines critiques (Nobes et Parker, 2004, p.69), la classification de Nobes évolue vers une dichotomie jugée plus représentative du reporting financier dans laquelle il oppose la « Class A Strong Equity » à la « Class B Weak Equity³⁹ » qui correspond à l'opposition

³⁸ Se référer à Roberts (1995) pour les références bibliographiques suivantes issues de l'article du même auteur : Mueller (1967, 1968), Seidler (1967), AAA (1977), da Costa et al. (1978), Franck (1979), Nair et Franck (1980) et Goodrich (1982), Hofstede (1980).

³⁹ Se réfère au modèle de reporting selon que l'entreprise fait appel ou non au marché financier.
Appel au marché (Class A) reporting pour les propriétaires (extérieurs à l'entreprise)
Faible appel au marché (Class B) reporting pour les créanciers et l'administration fiscale

modèle anglo-saxon et modèle continental en fonction de critères représentatifs tel le lien entre les pratiques comptables et la fiscalité (Nobes, 1998, p.177). D'autres auteurs (Salter et Doupnik, 1992) ont mis en lumière le lien entre la dichotomie des systèmes comptables et l'opposition Droit coutumier/Droit romano-germanique des systèmes légaux.

Hoarau (1995, p. 76) précise que l'harmonisation comptable internationale est marquée par le modèle comptable anglo-saxon et plus particulièrement des normes américaines, les US GAAP. La vision étroite de la finalité de la comptabilité est contingente aux Etats-Unis, où plus de 80 % de l'activité économique passe par la bourse (Hoarau, 1995, p.79). Des débats existent au sujet des dénominations « modèle comptable anglo-saxon » qu'Alexander et Archer (2000) associent à un mythe, ou « modèle comptable européen ou continental » que Richard (1999, p.224) considère comme inexistant. Toutefois les similitudes de concepts sous-tendant la normalisation comptable de la plupart des pays anglo-saxons d'un côté et la réglementation de certains pays européens de l'autre, autorisent une présentation binaire, notamment au regard des objectifs de l'information comptable et de leurs destinataires. Parmi les spécificités de la conception anglo-saxonne de la comptabilité ressortent : l'objectif d'utilité de l'information comptable pour la prise de décisions économiques ainsi que la primauté accordée aux investisseurs en tant que destinataires de cette information et enfin la prééminence de la réalité économique sur la forme juridique (*substance over form*). Colasse (2007, p.51) propose le Tableau 2 suivant qui résume les caractéristiques respectives de chacun des modèles.

Tableau 2 - Caractéristiques des modèles comptables anglo-saxon et européen continental (Colasse, 2007)

	Le modèle anglo-saxon	Le modèle européen continental
Les utilisateurs de l'information comptable visés	Essentiellement les investisseurs (actuels et potentiels)	Une gamme relativement étendue (associés, créanciers, Etat, fisc, personnel...)
Principes comptables privilégiés	Le principe de <i>true and fair view</i> Le principe de <i>substance over form</i>	Le principe de régularité (conformité de la pratique à la règle)
Latitudo laissée aux professionnels de la comptabilité	Etendue	Faible
Lien entre fiscalité et comptabilité	Faible	Fort
Rôle de la comptabilité	Aide à la décision	Reddition de compte

Dans la majorité des pays de l'Europe continentale, la protection des créanciers est considérée comme un objectif tout aussi important que l'information des actionnaires (Hoarau, 1995, p.79). Richard (1999) qui réfute l'existence d'un modèle comptable européen, caractérise l'Europe dans une première période par la coexistence de quatre principaux modes de régulation économique générant quatre modèles comptables :

- Dynamique du capitalisme boursier pour la Grande-Bretagne
- Statique du capitalisme bancaire corporatiste pour l'Allemagne
- Dynamique du communisme d'Etat pour l'ex URSS
- Macroéconomique du « capitalisme mixte » pour la France.

Hormis le cas de la Grande-Bretagne associée au modèle anglo-saxon, les objectifs des états financiers sont multiples et différent de l'utilité de l'information pour la prise de décision économique ; les investisseurs ne sont pas les destinataires privilégiés de cette information, voire ne sont même pas évoqués. La prééminence du fond sur la forme, la primauté des investisseurs ainsi que l'uniformisation des objectifs de l'information financière au niveau européen constituent une évolution importante qui défie la diversité des modèles comptables

nationaux et des besoins auxquels ils sont censés répondre. Toutefois, l'adhésion de l'Europe à ce référentiel ne semble pas avoir entraîné autant d'oppositions dans les autres pays qu'en France. Raffournier (2007, p.34) attribue cette hostilité au profond changement de philosophie comptable qu'implique leur adoption. Les pratiques de reporting financier en France, réputée appartenir au modèle continental, s'ancrent dans une tradition juridique et de reddition des comptes fortement influencée par des considérations fiscales et ce plus particulièrement depuis la loi de finance de 1917 (Richard, 2005a, p.102). Du développement et de l'adoption de textes européens pour les comptes consolidés, découle une dualité des pratiques comptables (Hoarau, 2003), comptes sociaux d'un côté et comptes consolidés de l'autre. Bien que ces deux pratiques soient guidées par des logiques dissemblables, elles sont marquées par une tradition comptable continentale. Hoarau (2003, p. 44) qualifie la comptabilité en France de « *compromis entre des exigences diverses liées aux multiples finalités de la comptabilité et à la diversité des entreprises et des utilisateurs* ». Cependant, la réglementation comptable française évolue progressivement de façon à limiter les différences entre les deux référentiels, français et international, car le maintien de cette dualité pose des problèmes de compréhension au niveau des utilisateurs et de coût au niveau des entreprises. Hoarau (2003, p.43) craint que cette évolution ne conduise à moyen terme à la disparition de la normalisation comptable à la française ainsi qu'à la perte de son identité et de son modèle social, car le modèle comptable qui influe sur la nature de l'information à publier et sur les principes comptables, est un mode de représentation des sociétés au sens de rendre présent. L'auteur le présente comme le reflet d'une réalité économique et culturelle, un moyen d'affirmer une identité et un modèle social.

Un autre élément caractéristique du modèle comptable anglo-saxon et qui constitue une évolution dans la normalisation comptable européenne, s'illustre par la formalisation d'un cadre conceptuel qui s'assimile à un cadre théorique de la comptabilité (Colasse, 2000a, p.95). La seconde partie de cette section sera consacrée au cadre conceptuel des normes internationales d'information financière qui correspond à la formalisation d'une théorie de la comptabilité et reprend les fondements de l'information financière.

1.2. Le cadre conceptuel des normes internationales d'information financière

Les fondements de la normalisation des pays anglo-saxons sont regroupés dans un document appelé cadre conceptuel, dont les organismes normalisateurs se sont progressivement dotés en réponse à un besoin de concepts auxquels se référer au cours du processus de normalisation. L'élaboration d'un cadre conceptuel s'appuie sur les théories dites *a priori*, développées dans les années 50 par des auteurs, tel Chambers (1955) ou Mattessich (1957), en réaction aux approches « inductives-prescriptives » communes à cette période. Le travail entrepris alors a pour objectif d'améliorer les pratiques comptables, et ainsi parfaire la qualité de l'information qui en résulte (Gaffikin, 2003). Dès 1975, au Royaume-Uni, l'Accounting Standards Board (ASB) présente un projet de cadre conceptuel « *The Corporate Report* », qui n'aboutit pas (Colasse, 2000b, p.97). En 1978, les américains sont les premiers à se doter d'un cadre conceptuel, aboutissement de nombreux travaux. Par la suite d'autres pays imitent les Etats-Unis en dotant leurs organes normalisateurs d'un cadre conceptuel comptable sur la base du premier du genre. Il s'agit principalement de l'Australie et de l'Australian Accounting Standards Board (AASB) dont la première version de 1985 est enrichie jusqu'en 1995, du Canada et du Conseil des Normes Comptables (CNC) en 1988, de l'International Accounting Standards Committee (IASC) en 1989, de la Nouvelle Zélande et de l'Institute of Chartered Accountants of New Zealand (ICANZ) en 1993, et enfin, du Royaume-Uni et de l'Accounting Standards Board (ASB) en 1995. Il est intéressant de constater que seuls des pays anglophones, ou organisme de normalisation d'influence anglo-saxonne (IASC) ont suivi le mouvement initié par les Etats-Unis (Cf. Tableau 3 ci-après synthétisant les étapes).

Tableau 3 - Les différents cadres conceptuels des principaux organismes normalisateurs d'influence anglo-saxonne

Pays	Etats-Unis	Australie	Canada	International	Nouvelle - Zélande	Royaume - Uni
Organisme Normalisateur	FASB	AASB	CNC	IASB	ICANZ	ASB
Date de la première émission	1978	1985	1988	1989	1993	1999
Intitulé du Document	Statements of Accounting Concepts	Statements of Accounting Concepts	Fondements conceptuels des états financiers	Framework for the Preparation and Presentation of Financial Statements	Statement of Concepts for General Purpose Financial Reporting	Statement of Principles for Financial Reporting

Le cadre conceptuel (au sens générique) est présenté comme un élément fondamental de la comptabilité anglo-saxonne et un point important qui la différencie de la comptabilité continentale européenne (Walton, 2007, p.5). Il réunit l'ensemble des principes et concepts constituant les « racines » des normes comptables, ou encore les moyens d'atteindre les objectifs qu'il se fixe (Colasse, 2006). Deux principaux desseins peuvent lui être attribués : servir de guide aux normalisateurs dans l'élaboration des futurs standards afin de maintenir une certaine cohérence entre les normes, mais également aider les autres à mieux comprendre le processus du reporting financier (Heath, 1988, p.100).

1.2.1. Le cadre conceptuel : point de divergence entre les normes internationales d'information financière et les règles françaises de comptabilité

Les différences entre les modèles anglo-saxon et continental de comptabilité ont été évoquées. La contestation de certains auteurs sur l'existence même de ces modèles n'est pas remise en cause. Cependant l'opposition « anglo-saxon » *versus* « continental » est conservée dans le sens où les caractéristiques qui intéressent la recherche, à savoir les objectifs et les destinataires de l'information financière, sont communes aux pays anglophones. Ces éléments se retrouvent dans le cadre conceptuel, considéré lui-même comme source de différenciation entre les deux systèmes comptables et pouvant être présenté comme le catalyseur de ce que Raffournier (2007, p.34) dénomme : la philosophie comptable. L'IASB, dans la mouvance

initiée par le FASB, a formalisé sa théorie pour la comptabilité. C'est en comprenant le processus d'élaboration ainsi que les raisons des choix réalisés par le FASB à l'origine, qu'il est possible d'appréhender l'ampleur du changement de philosophie comptable induit par l'application des normes internationales en France, dont le système comptable se trouve dépourvu de cadre conceptuel explicite.

1.2.1.1. Les fondements du système comptable français : un cadre conceptuel implicite

En 1997, la Fédération des Experts Comptables Européens (FEE, 1997) conduit une étude intitulée « *Comparative Study on Conceptual Accounting Frameworks in Europe* », dont l'objet est d'identifier l'existence de cadres conceptuels en Europe ainsi que leur capacité à expliquer les différences de traitements comptables existant entre les pays européens. Parmi les résultats de cette étude, sont mises en lumière les difficultés rencontrées à prouver l'existence d'un cadre conceptuel en France, pays pour lequel les pratiques comptables se fondent sur la loi.

La formalisation des pratiques comptables françaises est réputée avoir débuté avec l'Ordonnance du Commerce de Colbert en 1673, qui pose les premières règles comptables de portée nationale. Ces dispositions, reprises dans le Code de commerce de 1807 s'intéressaient plus particulièrement à la protection des tiers contractants ainsi qu'au rôle probatoire de la comptabilité (Lemarchand et Nikitin, 2000, p.776). Les évolutions qui suivent, conditionnées par le développement des sociétés par actions, sont essentiellement dictées par le besoin d'une protection élargie de l'épargne publique, dans une logique de reddition des comptes. Cependant, la réglementation comptable actuelle sous forme de « plan » ressort d'une autre problématique née de la seconde guerre mondiale. Touchelay (2005, p.82) décrit le plan comptable comme un « *élément fondamental du contrôle de l'Etat dans une économie de pénurie pendant l'Occupation, envisagé comme un moyen de favoriser l'encadrement économique de la reconstruction au même titre que d'autres outils...* ». Au cours de cette période, la comptabilité devient progressivement un instrument nécessaire pour diriger les entreprises et fournir une information à ses nombreux partenaires publics et privés. De 1942 à 1957, le PCG⁴⁰ subit quelques modifications, mais sa finalité reste empreinte des besoins

⁴⁰ Plan Comptable Général

d'information de la comptabilité nationale et de l'administration fiscale. Par la suite, la réforme de 1982 tient compte des dispositions de la 4^e directive avant même la promulgation de la « loi comptable » ; un arrêté du 9 décembre 1986 incorpore au plan comptable la méthodologie des comptes consolidés issue de la 7^e directive dont le contenu a été introduit dans le droit français par la loi n° 85-11 du 3 janvier 1985 (Colasse, 2000a, p.759).

La réglementation comptable française se distingue par les modalités de son élaboration conduite par l'Etat, ainsi que par la finalité de l'information qu'elle produit à destination des diverses parties prenantes de la firme. Jusqu'à la version 1982 du PCG, la pensée comptable française s'intéresse principalement à la comptabilité comme processus de traitement de l'information, et met en avant les questions de nomenclature, de définition des comptes et d'enregistrement des opérations. La prise en compte d'éléments relatifs à l'harmonisation comptable européenne conduit à l'énoncé dans le PCG, de principes, définitions de concepts mais également à la spécification de certaines caractéristiques qualitatives, illustrant l'ouverture à la théorie comptable. Cependant, ce qui est considéré comme la principale caractéristique d'un cadre conceptuel, à savoir l'attribution d'objectifs explicites à la comptabilité, ne figure pas dans le PCG (Colasse, 1991, p.14 ; Hoarau, 1992a, p.59).

Le processus de normalisation à la française est déductif et ne procède pas d'objectifs assignés *a priori*, mais relève d'un consensus entre les membres composant son organe de normalisation, le Conseil National de la Comptabilité (CNC). Le nom et la composition de cet organisme évoluent au cours du temps, mais son fonctionnement reste fondé sur la collégialité et la discussion entre partenaires économiques et sociaux, toujours sous tutelle de l'Etat (Colasse, 2005a, p.40). Les normes ne désignent pas d'utilisateurs privilégiés de l'information comptable et ne se prononcent pas sur les besoins d'information à satisfaire. Le cadre français est décrit comme implicite en grande partie eu égard au fonctionnement du CNC qui a rendu inutile une explication des objectifs de la comptabilité (Colasse, 2000b, p.102).

Hoarau (1992a, p.59) tente de fournir des réponses implicites à la question des desseins de l'information comptable en se fondant sur la modélisation de l'entreprise sous-jacente au PCG. En fait, il en décompte trois qui coexistent et se superposent : une représentation économique fonctionnelle, une représentation juridique et une représentation financière. L'analyse proposée par l'auteur est synthétisée dans le Tableau 4 qui suit.

Tableau 4 - Objectifs et utilisateurs implicites de l'information comptable selon les modélisations de l'entreprise sous-jacentes au PCG (Source : Hoarau, 1992a)

	Représentation Economique et Fonctionnelle	Représentation Juridique	Représentation Financière
Vecteur	Production marchande	Patrimoine	Appel public à l'épargne
Objectifs de l'information	<ul style="list-style-type: none"> Maximiser la richesse des différentes parties prenantes par le partage de la valeur ajoutée. Donner une certaine représentation des rapports sociaux 	<ul style="list-style-type: none"> Maximiser la richesse du/des propriétaires et calcul de l'impôt. Mesurer le résultat distribuable et du patrimoine. Contrôler les dirigeants (par les propriétaires) et contrôler le respect des engagements de l'entreprise (par les tiers) 	Satisfaire les besoins d'information des investisseurs pour la prise de décision.
Destinataires de l'information	Utilisateurs internes et externes : dirigeants, salariés, prêteurs, actionnaires, INSEE	Propriétaires et tiers	Investisseurs

L'auteur (Hoarau, 1992a, p.60) s'appuie sur les éléments du cadre conceptuel du FASB pour décrire la mission d'utilité de l'information à la prise de décision caractéristique de la représentation financière. Cette interprétation des objectifs implicites limités de la représentation financière paraît discutable dans le sens où, le texte original sur les comptes consolidés, à savoir la 7^e directive, décrit explicitement les objectifs de l'information dans son introduction : « *que des comptes consolidés doivent être établis pour que l'information financière sur ces ensembles d'entreprises soit portée à la connaissance des **associés et des tiers** ; que, dès lors, une coordination des législations nationales sur les comptes consolidés s'impose afin de réaliser les objectifs de comparabilité et d'équivalence de ces informations;* ». D'une part le texte cite les associés mais également les tiers, par conséquent il semble légitime de s'interroger sur les raisons qui ont conduit l'auteur à limiter la notion de tiers aux investisseurs ? D'autre part le besoin de comparabilité mis en exergue par la Commission européenne dans le cadre de son programme d'intégration financière, peut

concerner d'autres parties prenantes, telles les Etats, les banques, les salariés ou encore le public. Toutefois, la tentative d'explicitation du cadre conceptuel sous-jacent au PCG reste intéressante car elle conduit à la mise en évidence d'une multitude des parties prenantes auxquelles l'information est destinée, contrairement, comme il le sera décrit ultérieurement, à ce qui est proposé dans le cadre conceptuel explicite de l'IASC découlant directement de celui du FASB.

Dans les années 90 se pose la question de la nécessité d'explicitier l'implicite et de définir dans la normalisation française les objectifs et les destinataires de l'information comptable en fonction de leurs besoins. En d'autres termes, faut-il élaborer un cadre conceptuel français explicite ? Deux réponses sont apportées :

- la première, formulée par Colasse (1991, p. 17) est qu'une telle démarche présenterait l'avantage d'introduire plus de cohérence dans la normalisation, mais avec en contrepartie un inconvénient important, celui d'un appauvrissement du contenu et une remise en cause du processus de normalisation à la française.
- la seconde, proposée par Hoarau (1992a, p. 61) est qu'une telle démarche constituerait non pas une menace mais une opportunité pour la normalisation française, en participant au renforcement de la nature compromissive de la norme, car la multiplicité des utilisateurs et de leurs besoins serait enfin reconnue.

Le Comité Professionnel de la Doctrine Comptable a cherché à élaborer un projet de cadre conceptuel « *de la comptabilité en tant que système de représentation publique de la situation économique (et financière) de l'entreprise* », mais ce projet n'a pas abouti (CPDC, 1996).

La nature implicite des fondements du système comptable français est avérée ainsi que la distinction claire d'avec le cadre conceptuel des IAS/IFRS. Ceci va dans le sens de Walton (2007) lorsqu'il déclare que le cadre conceptuel est un point important de différenciation entre le modèle anglo-saxon et continental de comptabilité. Pour être plus précis, il s'agit d'un élément primordial de différenciation entre les normes internationales d'information financière et la normalisation comptable française. Afin de mieux appréhender cette différence, il est nécessaire de s'attarder sur les origines américaines du cadre conceptuel.

1.2.1.2. *Le cadre conceptuel international : la formalisation d'une théorie pour la comptabilité*

Différents domaines scientifiques disposent d'un cadre conceptuel, c'est-à-dire d'un document de référence qui détermine *a priori* les principaux termes et objectifs du champ concerné. La notion de cadre, dont la racine italienne « *quadro* » signifie « carré », est définie par le dictionnaire de l'Académie Française comme : « *Limites à l'intérieur desquelles s'exerce une activité* ». Un cadre conceptuel reprend les concepts, les définitions des termes et objectifs qui délimitent le champ d'application de l'objet d'étude. Il peut également être considéré comme un cadre théorique de référence qui confère une justification « scientifique » aux applications pratiques du domaine en question. La définition du cadre conceptuel comptable est fournie par le FASB : « *un système cohérent d'objectifs et de principes fondamentaux liés entre eux, susceptible de conduire à des normes solides et d'indiquer la nature, le rôle et les limites de la comptabilité financière et des états financiers* » (FASB, 1976, traduction proposée par Colasse, 2000b, p. 94). Le principe du cadre conceptuel comptable puise sa source dans l'histoire de la normalisation américaine à laquelle ce document est étroitement lié.

➤ Le cadre conceptuel, des origines américaines

L'histoire de la comptabilité aux Etats-Unis est bien entendu plus récente que celle de la France ou de l'Europe. Davidson et Anderson (1993, p.3) racontent le développement des normes comptables et d'audit aux Etats-Unis à partir du de la croissance de l'industrie américaine à la fin du 19^e siècle. En effet, à cette période l'essor de l'industrie nécessite d'importants investissements en capitaux, lesquels insuffisants sur le sol américain sont largement importés de Grande-Bretagne. Au même moment, de nombreux comptables anglais débarquent aux Etats-Unis afin de prendre connaissance des résultats de ces sociétés et de les transmettre aux investisseurs anglais. Les historiens reconnaissent que l'intervention de ces professionnels de la comptabilité a largement contribué à la croissance économique des Etats-Unis, en facilitant l'expansion de l'industrie américaine (Davidson et Anderson, 1993, p.4). Durant cette période les grandes compagnies se développent et avec elles, la nécessité d'élaborer une réglementation comptable. Tout d'abord sous la pression des banquiers, pour lesquels les états financiers constituent une base d'étude de la capacité d'endettement des sociétés ; le bilan apparaît alors comme le document le plus important. Par la suite, de

nombreux comptables mettent en exergue l'absence d'adéquation entre les pratiques de reporting et les besoins d'information des investisseurs en capitaux. Les discussions entre les grandes banques et la New York Stock Exchange sont nombreuses pour arriver à un compromis. C'est la crise de 1929 qui précipite la mise en œuvre d'une réglementation comptable par le biais de la création de la SEC, investie de l'autorité nécessaire à cette fin.

Les auteurs Brief (1987) et Davidson et Anderson (1993) s'accordent à dire que la réglementation comptable américaine est réellement apparue avec la création de la Security Exchange Commission (SEC) en 1933, à la suite de la crise boursière de 1929. Avant cet épisode, les comptes des entreprises ne correspondaient pas une réglementation uniforme et clairement établie. Beaucoup de chemin a été parcouru depuis lors et notamment depuis la parution du « *Tentative Statement of Accounting Principles Underlying Financial Statements* » dans l'*Accounting Review* en 1936 (AAA, 1936). La revue proposait à cette époque un extrait du « *Statement of Objectives* » édité par l'American Accounting Association, et présenté comme une formulation expérimentale des principes qui pouvaient s'appliquer dans la plupart des problèmes comptables. En une cinquantaine d'années, plusieurs tentatives de formulation de ce que Paton et Littleton appelaient en 1940 « *a coherent, coordinated, consistent body of doctrine* », voient le jour, jusqu'à la parution du cadre conceptuel américain en 1976 (Solomons, 1986).

C'est en 1959 qu'est formé l'Accounting Principles Board (APB) pour répondre au besoin grandissant de standards émanant de la profession comptable. Cette organisation n'a pas su répondre aux attentes des praticiens de la comptabilité, notamment sur le sujet du développement d'un cadre conceptuel. Un comité dirigé par M. Trueblood est donc mis en place pour tenter de palier ce manque, et d'étudier tout particulièrement les objectifs des états financiers. Le rapport remis à la fin de la mission par le groupe d'étude pointe le besoin de fondements conceptuels pour aider les utilisateurs des états financiers (Flesher, Miranti et Previts, 1996, p.55). En 1973, l'APB est remplacé par le Financial Accounting Standards Board (FASB), qui inscrit aussitôt à son programme de travail, le projet d'élaboration d'un cadre conceptuel⁴¹. Les multiples travaux entrepris alors aboutissent à l'adoption du

⁴¹ Source : introduction du *Statements of Financial Accounting Concepts*, édition 2003/2004 FASB (2003)

« *Statements of Financial Accounting Concepts* » (SFAC) en 1978 par le FASB, suivi par d'autres organismes normalisateurs anglo-saxons ou international dont le cadre conceptuel sera directement inspiré, voire issu du modèle américain. Un tel document peut être considéré comme une réponse au manque de théorie généralement acceptée⁴² constaté dans le domaine du reporting financier les années précédentes (Deegan, 2001, p.130).

➤ Le cadre conceptuel, un cadre théorique de la comptabilité

Deegan (2001, p.2) propose deux définitions du terme théorie, la première issue du dictionnaire Macquarie et la seconde proposée par Hendriksen dans son ouvrage sur la théorie comptable (1970, p. 1), énoncées respectivement ci-dessous :

- « *a coherent group of general propositions used as principles of explanation for a class of phenomena*⁴³ »
- « *a coherent set of hypothetical, conceptual and pragmatic principles forming the general framework of reference for a field of inquiry*⁴⁴ ».

L'auteur estime à juste titre que la seconde définition proposée par Hendriksen est très proche de celle que le FASB donne de son cadre conceptuel : « *a coherent system of interrelated objectives and fundamentals that is expected to lead to consistent standards*⁴⁵ », ce qui conduit à considérer le cadre conceptuel comme une théorie de la comptabilité. Colasse (2000b) le présente comme un cadre théorique défini *a priori* permettant au FASB de légitimer ses choix d'un point de vue scientifique. En 1976, lors de l'inauguration du projet, le FASB présentait le cadre conceptuel comme une solution de base, une constitution, un guide pour ses travaux (Solomons, 1986, p.114). Depuis lors le cadre conceptuel a fait couler beaucoup d'encre, particulièrement aux Etats-Unis, pays initiateur du projet. En 1985, Miller présentait le rôle du cadre conceptuel en trois points principaux : décrire les pratiques

⁴² « generally accepted theory »

⁴³ « un ensemble de propositions générales utilisées comme principes d'explication d'un ensemble de phénomènes » (Traduction libre)

⁴⁴ « un ensemble cohérent de principes hypothétiques, conceptuels et pragmatiques, formant une cadre de référence pour un champ d'intérêt » (traduction proposée par Belkaoui, 1984, p. 36).

⁴⁵ « un système cohérent d'objectifs et de principes fondamentaux liés entre eux, susceptible de conduire à des normes solides » (Traduction libre)

existantes, prescrire les pratiques futures, définir les termes clés et déterminer les questions fondamentales (Miller, 1985, p.62). En 1988, Heath attribuait au moins deux principaux objectifs au cadre conceptuel : servir de guide aux normalisateurs (**rôle « développemental »**⁴⁶), ainsi qu'aider les autres à mieux comprendre le processus de reporting financier (**rôle éducatif**) (Heath, 1988, p. 100). Ces deux rôles sont clairement édictés dans l'introduction du cadre conceptuel américain et particulièrement détaillés dans celui de l'IASB. Le cadre conceptuel fixe les concepts et principes sous-jacents à la normalisation comptable, ainsi que les objectifs des états financiers. Il est utile aux normalisateurs pour l'élaboration de standards compatibles et cohérents, mais il sert également de repère aux professionnels (préparateurs ou utilisateurs des comptes). L'absence d'un cadre de référence prédéfini conduirait à l'élaboration de standards fondés sur des concepts individuels, susceptibles d'être développés par chacun des membres du bureau de l'organisme normalisateur (Anthony, 1987, p.75). Anthony prétend que la composition des bureaux de ces organismes variant régulièrement, les principes varieraient de même et la cohérence entre les standards serait difficile à atteindre. Le problème semble identique pour les préparateurs et les utilisateurs des comptes. Les préparateurs sont amenés à rencontrer des cas non encore traités par les standards, ils doivent alors se référer au cadre conceptuel pour adopter un comportement conforme à des principes pré établis. Les auditeurs se fondent sur le cadre conceptuel pour forger leur opinion à propos des comptes qu'ils auditent. Les utilisateurs s'appuient sur ce cadre pour interpréter les informations contenues dans les états financiers (Bullen et Crook, 2005). Le cadre conceptuel peut être assimilé au « fil d'Ariane » à suivre pour ne pas s'égarer dans les méandres de l'utilisation et de l'interprétation du langage comptable.

Par ailleurs certains auteurs remettent en cause la légitimité du cadre conceptuel et ce à deux niveaux : au niveau des sources fondatrices des concepts et idées du document d'une part et, d'autre part, au niveau des incohérences intrinsèques, ainsi que de celles constatées entre le cadre conceptuel et certains standards. La comptabilité est du ressort des sciences humaines or, Seidler affirmait en 1984 qu'il n'y avait pas de cadre conceptuel en sciences humaines et qu'en développer un démontrait la vanité de l'ignorance dont faisait preuve le FASB (Seidler, 1984, p. 14, cité dans Gerboth, 1987, p.1). En effet, on observe l'existence de cadres conceptuels essentiellement dans le domaine des sciences physiques, pour lesquelles ces

⁴⁶ Traduction libre de : « *developmental role* »

derniers sont le résultat de l'observation du réel. D'après Dean et Clarke (2003), le cadre conceptuel comptable serait le résultat de création, d'invention de la part des auteurs, dès lors que les phénomènes observables ne correspondraient pas à leurs attentes. Ils en concluent que les sources des fondamentaux en sciences sociales ne sont que des « *ruminations cérébrales*⁴⁷ » (Dean et Clarke, 2003, p.280). Faut-il comprendre que le cadre conceptuel n'est formulé que dans le but d'orienter le reporting financier dans le sens voulu par les normalisateurs, en une éventuelle réponse aux préoccupations de certains acteurs du marché ? Le cadre conceptuel au sens des sciences physiques est-il le seul porteur de légitimité ? Ces interrogations rappellent le lien étroit qui existe entre la comptabilité et l'économie, ainsi que l'influence des idéologies sur la normalisation comptable orchestrée par des organismes privés.

Un certain nombre d'organismes normalisateurs anglophones a adopté un cadre conceptuel à la suite du FASB. Bien que tous se soient inspirés du premier du genre, leur contenu peut varier selon les pays, mais les points suivants sont régulièrement présentés : objectifs des états financiers, caractéristiques qualitatives de l'information, utilisateurs, éléments et comptabilisation des éléments des états financiers (actifs, passifs, charges, produits), convention d'évaluation, concept de capital et de maintien de capital. Certains sont communs aux divers référentiels comme l'illustre le Tableau 5 qui suit.

⁴⁷ Traduction libre de : « *cerebral ruminations* »

Tableau 5 - Le contenu des cadres conceptuels anglo-saxons

Organismes normalisateurs	FASB	IASB	CNC Canada	ASB
Objectifs des états financiers	<i>Fournir une information utile à la prise de décisions économiques⁴⁸</i>			
Principales caractéristiques qualitatives de l'information	Compréhensibilité ou intelligibilité, pertinence, fiabilité, comparabilité (hiérarchisation possible selon les pays)			
Les utilisateurs des états financiers	Investisseurs (actuels et potentiels), membres du personnel, prêteurs, fournisseurs et autres créanciers, clients, Etats et autres organismes publics, le public.			
Utilisateurs privilégiés	<i>Les investisseurs</i> car apporteurs de capitaux à risque. L'information qui répond à leurs besoins répondra aux besoins de la plupart des autres utilisateurs			

L'IASC est le quatrième organisme normalisateur à se doter d'un cadre conceptuel. Créé en 1973, le comité concentre ses efforts initiaux au développement d'un ensemble de normes répondant à un certain nombre de problèmes comptables, plutôt qu'à l'élaboration d'un cadre conceptuel. En effet, vingt-six normes sont déjà approuvées lorsque l'IASC démarre les travaux sur son « *Framework for the Preparation and Presentation of Financial Statements* » en 1986. A cette date, l'IASC peut s'inspirer du document du SFAC édité par le FASB ainsi que des travaux entrepris par les organismes normalisateurs australien et canadien. Cependant, l'IASC examine également les sous-jacents conceptuels de la normalisation comptable du Japon, ainsi que de l'Europe occidentale (Cairns, 2001, p.7). Richard (2005a, p.5) estime pour sa part que le document édité par l'IASC ne constitue qu'une réplique de la version américaine. Il est vrai que, bien que moins détaillé, le contenu du cadre des normes internationales est très proche de celui des SFAC 1 et 2 du FASB.

Le cadre de l'IASC, publié en 1989, affiche pour objectif d'aider les normalisateurs au développement de nouvelles normes, ainsi que d'accompagner les préparateurs, les auditeurs et les utilisateurs des états financiers dans la compréhension et l'application des normes

⁴⁸ Les éléments en gras et italiques correspondent aux points caractéristiques de l'approche anglo-saxonne de la comptabilité et qui la différencie de l'approche continentale précédemment en usage en France.

comptables internationales. Il (le cadre conceptuel) « *définit les concepts qui sont à la base de la préparation et de la présentation des états financiers à l'usage des utilisateurs externes* » (IASB, Cadre § 1). Il ne s'agit pas d'une norme, mais d'un instrument pour élaborer des normes ou encore une méta-norme (Colasse, 2000b, p. 94). Il rassemble les fondements de la normalisation internationale et plus particulièrement ceux qui intéressent cette étude à savoir : les objectifs de l'information financière et les destinataires de cette information. Afin de mieux appréhender le rôle de ce document, il est important de définir son champ d'application.

1.2.2. Le cadre conceptuel : des états financiers à l'information financière

Staubus (1961, p.11) décrit la comptabilité comme une activité « informative », c'est-à-dire une activité dont l'objectif est de fournir une information, mais que faut-il entendre par information ? Dans le domaine de la comptabilité il est courant de parler de système d'information comptable. Afin de mieux comprendre ce que recouvre le vocable « information », il est nécessaire d'en définir le périmètre ; cette définition se trouve dans le cadre conceptuel comptable dont la première édition, datant de 1989, s'intitule « *Framework for the Preparation and Presentation of **Financial Statements*** », traduit en français par « Cadre pour la préparation et la présentation des **états financiers** ». Il s'avère qu'actuellement le cadre conceptuel de l'IASB fait l'objet d'un projet de réforme dont l'objectif vise à élaborer un cadre conceptuel amélioré et commun avec le FASB. Cette nouvelle version du document, toujours en cours d'élaboration en 2009, s'intitule « *Conceptual Framework for **Financial Reporting*** », traduit en français par « Cadre conceptuel de **l'information financière** »⁴⁹. Sans entrer dans le détail de cette réforme, il apparaît évident que le périmètre de l'information concernée par le cadre conceptuel tend à évoluer.

1.2.2.1. Un cadre conceptuel pour définir les états financiers

Dans son introduction, le cadre conceptuel définit « les objectifs et statut », « le champ d'application » ainsi que « les utilisateurs et leurs besoins d'information ».

⁴⁹ Exposé sondage « Cadre conceptuel de l'information financière amélioré », mai 2008

Le paragraphe 1 énonce : « *le présent Cadre définit les concepts qui sont à la base de la préparation et de la présentation des **états financiers** à l'usage des utilisateurs externes... ».*

Le paragraphe 6 précise : « *Le Cadre s'intéresse aux **états financiers** à usage général (appelés ci-après « **états financiers** »), y compris les **états financiers** consolidés. Ces **états financiers** sont préparés et présentés au moins une fois par an et visent à satisfaire les besoins d'information communs à un nombre important d'utilisateurs. Certains de ces utilisateurs peuvent avoir des besoins spécifiques et ont les moyens d'obtenir une information supplémentaire par rapport à celle qui est contenue dans les **états financiers**. De nombreux utilisateurs, cependant, doivent s'appuyer sur les **états financiers** comme source principale d'information financière et de tels **états financiers** doivent, en conséquence, être préparés et présentés en vue de satisfaire à leurs besoins. Des rapports financiers à caractère spécifique, par exemple les prospectus et les calculs préparés à des fins fiscales, sont en dehors du champ d'application de ce Cadre. Néanmoins, le Cadre peut s'appliquer à la préparation de ces rapports financiers à objectif spécial lorsque les contraintes de ces rapports le permettent.*

Le paragraphe 7 va plus loin en définissant ce que sont les états financiers : « *Les états financiers font partie du processus d'information financière. Un jeu complet d'états financiers comprend, normalement, un **bilan**, un **compte de résultat**, un **tableau des variations de la situation financière** (qui peut être présenté de diverses façons, par exemple comme un tableau de flux de trésorerie ou un tableau d'emplois ressources), des notes **annexes** et **d'autres états et textes explicatifs qui font partie intégrante des états financiers**. Ils peuvent également comprendre des **tableaux** supplémentaires et des informations fondées sur les états financiers ou élaborés à partir d'eux et dont on s'attend à ce qu'ils soient lus avec les états financiers. De tels tableaux et informations supplémentaires peuvent traiter, par exemple, de l'information financière relative à des secteurs d'activité ou géographiques, ou des informations fournies sur les effets des changements de prix. Les **états financiers** ne comprennent pas, par contre, les rapports des administrateurs, les déclarations du président, les discussions et analyses faites par les dirigeants et autres éléments analogues qui peuvent faire partie du rapport financier ou du rapport annuel.* »

Il apparaît clairement que le champ d'application du cadre conceptuel se focalise sur les états financiers, et plus particulièrement sur les comptes annuels, que Belkaoui (1984) décrit

comme les états financiers de base, partie intégrante du domaine règlementé par le droit comptable et résultant de la comptabilité financière. Cette précision est d'importance dans le sens où les sociétés émettent des informations de deux natures : règlementées (ou obligatoires) et volontaires.

L'information volontaire peut se définir *a priori* de façon simple par opposition à l'information obligatoire. Pourtier (2004, p.82) précise que la définition même des informations volontaires manque d'homogénéité et varie selon les études. L'auteur propose une approche par défaut, à savoir qu'il délimite ce qui est obligatoire, liste finie, et en déduit ce qui est volontaire car non obligatoire, liste infinie. Les états financiers font partie des informations obligatoires. En matière de normes internationales, c'est la norme IAS 1 (révisée en 1997 et 2007) qui établit dans son paragraphe 10 ce que comprend un jeu complet d'états financiers, documents devant obligatoirement être fournis aux tiers :

- (a) un état de situation financière à la fin de la période;
- (b) un état du résultat global de la période;
- (c) un état des variations de capitaux propres de la période;
- (d) un tableau de flux de trésorerie de la période;
- (e) des notes, contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives ; et
- (f) un état de situation financière au début de la première période de comparaison lorsque l'entité applique une méthode comptable à titre rétroactif ou effectue un retraitement rétroactif des éléments de ses états financiers, ou lorsqu'elle procède à un reclassement des éléments dans ses états financiers.

En droit comptable français, les règles relatives à la publicité des sociétés dont les actions sont admises à la négociation sur un marché règlementé, sont regroupées dans le code de commerce, articles R 232-9 à 232-16 et R 233-3 à R 233-16 pour tout ce qui concerne les comptes consolidés. Les documents demandés sont : un rapport de gestion et un jeu de comptes annuels consolidés composés d'un bilan, d'un compte de résultat, d'une annexe, d'un tableau de flux de trésorerie et d'un tableau de variation des capitaux propres.

Les comptes annuels correspondent aux états financiers à usage général présentés par la norme IAS 1 et délimitant le champ d'application du cadre conceptuel des IAS/IFRS. Hormis les notes annexes et autres textes explicatifs pouvant être produits, le « domaine de

compétence » du cadre conceptuel original est majoritairement concerné par des informations de nature quantitative et règlementée, mais le projet de refonte actuellement en cours tend à étendre ce champ d'application.

1.2.2.2. Un cadre conceptuel révisé pour délimiter le périmètre de l'information financière

Depuis son édition, le cadre conceptuel a fait l'objet de certaines critiques sur sa forme, sa légitimité, sa cohérence, mais également sur son obsolescence. Bien que l'article 4 du cadre de l'IASB prévoie qu'il sera révisé de temps en temps, son contenu reste inchangé depuis sa publication en 1989. Au cours des années, de nombreux événements ont fait évoluer le référentiel IAS/IFRS, sans que le cadre conceptuel n'ait subi la moindre modification.

Plusieurs pays dans le monde ont adopté les normes internationales. Certains d'entre eux possédant leur propre cadre conceptuel, ont dû le faire évoluer afin qu'il soit cohérent avec leurs nouveaux standards comptables. Les Etats-Unis ne comptent pas parmi ces pays, toutefois cette nation a fait preuve depuis quelque temps maintenant, d'une certaine volonté de se rapprocher des normes IAS/IFRS et de leur cadre conceptuel. Bien que conservant leurs standards comptables, le FASB est convenu lors des accords de Norwalk en 2002 de faire converger ses efforts avec ceux de l'IASB, afin d'élaborer des normes comptables de qualité pour un usage national ou international. En février 2006, les deux organismes ont signé un protocole d'accord sur les sujets à traiter afin d'atteindre leurs objectifs. Ce protocole stipule que ces travaux ne pourront être menés à bien que conjointement à ceux entrepris pour la convergence de leurs cadres conceptuels respectifs (FASB et IASB, 2006b). Il s'agit en effet de développer un cadre conceptuel commun, qui soit à la fois complet et cohérent, et qui permettra la publication de standards fondés sur des principes harmonisés au niveau international. Cette mission nécessite de revenir sur les concepts afin de prendre en compte les changements intervenus dans l'économie depuis l'élaboration des cadres conceptuels. Le projet est organisé en huit phases et devrait aboutir d'ici 2010 (Cf. Tableau 6).

Tableau 6 - Organisation du projet de convergence en huit phases

Phase A Objectifs et caractéristiques qualitatives	Phase E Présentation et divulgation de l'information
Phase B Éléments et reconnaissance des éléments	Phase F Objectif et statut
Phase C Conventions d'évaluation	Phase G Application aux organisations à but non lucratif
Phase D L'entité	Phase H Sujets restant à traiter

La phase A relative aux objectifs et caractéristiques qualitatives de l'information financière est en cours de finalisation. La dernière étape du processus devrait intervenir au cours du second semestre 2009. L'exposé sondage édité en mai 2008 sur la phase A, s'intitule :

- Cadre Conceptuel de **L'information Financière Amélioré**
- Chapitre 1 Objectif de **l'information financière**
- Chapitre 2 **L'information financière** utile pour la prise de décisions —
Caractéristiques qualitatives et contraintes.

Le champ d'application du cadre conceptuel tend clairement à évoluer des seuls états financiers à usage général à l'information financière. Cependant, à ce jour aucune précision sur ce que recouvre la notion d'information financière n'est avancée. En fait, la phase du projet de convergence relative à la définition des objectifs et du statut du cadre conceptuel, à savoir la phase E, n'interviendra que plus tard (pas de date fixée à ce jour). Il n'est donc pas possible de déterminer le périmètre de cette information financière ainsi que l'exprime le paragraphe OB4 de l'exposé sondage de mai 2008 sur la phase A :

« L'information financière à usage général vise à satisfaire les besoins d'un large éventail d'utilisateurs plutôt que ceux d'un groupe unique. Elle découle des besoins d'information d'utilisateurs qui n'ont pas la capacité d'exiger des entités toutes les informations dont ils ont besoin et qui doivent par conséquent s'appuyer, au moins en partie, sur les informations fournies dans les rapports financiers. Les informations nécessaires pour répondre aux

besoins particuliers de certains utilisateurs peuvent se situer hors du champ de l'information financière à usage général. Les conseils ont l'intention de traiter du périmètre de l'information financière à usage général lors d'une phase ultérieure du projet de cadre conceptuel. »

Cette évolution du périmètre d'application du cadre conceptuel suit logiquement l'évolution du champ des normes internationales de comptabilité (IAS) devenue en 2001, lors de la reconfiguration de l'IASC, normes internationales d'information financière (IFRS). Cette réforme de l'organisme de normalisation international fait suite à l'homologation, en 2000, du référentiel international par l'OICV, et de la recommandation à l'ensemble des autorités boursières du monde d'accepter les normes internationales pour la cotation sur leur marché, ainsi qu'à la résolution d'adoption des normes IAS par la Commission européenne. Ces décisions engendrent une nécessité de réforme de l'IASC qui doit s'adapter aux enjeux de la normalisation comptable internationale à une plus grande échelle. Il s'agit alors d'attribuer un statut de normalisateur international et non plus de simple « *harmoniseur* » (Brun, 2006, p.33). Le processus s'articule comme suit :

- L'IASC se scinde en deux organismes : l'IASC Foundation qui s'occupe du financement, de la politique générale et l'IASB (le board) qui élabore les normes internationales,
- Les normes émises à partir de cette date s'intituleront les International Financial Reporting Standards (IFRS) et non plus les International Accounting Standards (IAS).

Ainsi que Brun (2006) le souligne, ce changement de terminologie témoigne de la volonté de l'IASB d'étendre son action à l'information financière en général et non plus aux seuls éléments comptables. Cette évolution se répercute logiquement sur l'intitulé et le champ d'application du cadre conceptuel réformé quelques années plus tard.

Bien qu'à ce jour ce périmètre de l'information à usage général ne soit pas encore défini, les éléments actuellement disponibles conduisent à envisager un périmètre bien plus large que celui des simples états financiers et ce pour plusieurs raisons : tout d'abord le changement de vocable utilisé, ensuite la croissance régulière du volume d'information édité. En France notamment les exigences de la loi NRE en matière d'information sociale et environnementale sont largement dépassées par les groupes concernés. Enfin un certain nombre d'études sur la

publication d'informations volontaires, c'est-à-dire qui dépasse le cadre légal, a montré l'impact favorable de la diffusion de telles informations sur la valeur de la firme (Depoers, 2000, p.161). L'auteur précise (p.167) que dans une perspective prédictive, l'information volontaire permet aux investisseurs de mieux évaluer le potentiel de rentabilité de la firme ; par conséquent il peut en être déduit que l'information volontaire constitue une aide à la prise de décision. Or, l'utilité de l'information pour la prise de décision économique constitue la clé de voûte des objectifs assignés à l'information financière à usage général dans l'exposé sondage paru en mai 2008 (FASB et IASB, 2008), comme le prouve le paragraphe OB2 qui suit :

*« L'objectif de l'information financière à usage général est de fournir, au sujet de l'entité qui la présente, des **informations utiles aux investisseurs en capitaux propres, aux prêteurs et aux autres créanciers actuels et potentiels aux fins de leur prise de décisions en tant que fournisseurs de capitaux.** Les informations utiles aux fournisseurs de capitaux peuvent aussi l'être à d'autres utilisateurs de l'information financière. »*

Au vu de ces éléments et avant même que le périmètre de l'information financière visée par le cadre conceptuel révision ne soit délimité, un champ bien plus large que les états comptables peut être envisagé. Sans aucun doute l'information obligatoire quantitative et qualitative est concernée, mais certainement tout ou partie de l'information volontaire, qu'elle soit quantitative ou qualitative, dès lors qu'elle joue un rôle dans la prise de décision des investisseurs en tant qu'apporteurs de capitaux.

La définition du périmètre de l'information devant répondre aux caractéristiques qualitatives décrites par le cadre conceptuel constitue un élément important du reporting financier. En effet, la classification des systèmes comptables proposés par Nobes (1983, 1998) s'appuient sur les différences de pratiques en matière de reporting financier, c'est-à-dire en termes de production d'information financière. Ceci représente un des éléments fondamentaux de divergence entre le système comptable français et international dont les objectifs respectifs s'inscrivent dans une logique de reddition des comptes pour le premier et d'utilité de l'information financière pour le second.

Conclusion de la section

Dans un premier temps cette section a permis de revenir sur les origines de l'adoption des normes IAS/IFRS à l'issue du processus de d'harmonisation comptable internationale engagé dès les années 70 en Europe. Revenir sur les objectifs poursuivis par l'Union Européenne conduit à mieux comprendre le choix du référentiel international qui relève du modèle comptable anglo-saxon, développés dans un contexte de prégnance des marchés financiers pour les besoins des acteurs intervenants sur ces marchés, les investisseurs. Les principes fondant ce modèle se retrouvent dans un document caractéristique de la différence entre le modèle comptable européen continental et le modèle comptable anglo-saxon, un cadre conceptuel comptable. C'est ce cadre qui définit les objectifs de l'information financière éditée par les sociétés, ainsi que les destinataires auxquels elle doit être adressée.

Une fois explicités les fondements des différences entre les deux modèles comptables, il convient de s'intéresser à la notion d'information financière, afin de mieux appréhender ce qu'elle recouvre.

2. De l'utilité de l'information financière à la stratégie de communication financière

La transition du modèle continental au modèle anglo-saxon des normes comptables représente un profond changement pour les entreprises françaises, dont les objectifs d'information comptable et financière s'ancraient jusqu'alors dans une logique de reddition des comptes fortement influencée par des considérations fiscales. Aglietta et Rebérioux (2004, p.152) définissent la comptabilité comme : « *un instrument de reddition des comptes, c'est-à-dire d'enregistrement et de contrôle d'une activité réalisée par une entité particulière, l'entreprise.* ». L'adoption des normes IAS/IFRS consacre la vision d'une information financière qui se doit de répondre à un critère d'utilité pour ses utilisateurs, et plus spécifiquement pour les apporteurs de capitaux à risques que sont les investisseurs. Il apparaît que la question des objectifs de l'information comptable ne s'envisage pas de la même façon selon la normalisation française ou internationale. Or, ainsi que le souligne Colasse (2006, p. 5), la question des buts de l'information comptable sous-tend celle relative à ses destinataires et leurs besoins et, implicitement, à celle du mode de gouvernance retenu, c'est-à-dire qui gouverne ? Qui détient le pouvoir ?

La transition récente d'un corpus de normalisation à l'autre, se superpose au processus plus ancien et plus lent du passage de la publicité à l'information comptable et financière, pour aboutir à une véritable stratégie de communication financière, volontaire, active, ciblée, de la même veine que celle pratiquée dans les pays anglophones, donc largement marquée par l'influence de l'international (Léger, 2008, p.13). L'information financière qui répond à des obligations légales dans le but d'aider les investisseurs dans leurs prises de décision économiques (2.1), s'inscrit progressivement dans un processus plus large de communication financière, partie intégrante de la stratégie des firmes (2.2.).

2.1. Un objectif d'information utile à la prise de décision économique des investisseurs

L'information comptable et financière émise par les entreprises peut être utilisée par différents acteurs de la vie économique : les gestionnaires, les actionnaires, les investisseurs, les salariés, les clients, les fournisseurs, l'Etat, les concurrents et éventuellement le public. Les raisons pour lesquelles cette information est consultée peuvent varier selon les catégories

d'utilisateurs. Il apparaît alors difficile qu'un seul et même jeu de documents réponde exactement aux attentes d'une multitude de parties prenantes. La réglementation comptable française, qu'elle concerne les comptes sociaux ou consolidés, ne définit pas de destinataire particulier de l'information émise par les sociétés. *A contrario*, le cadre conceptuel des normes internationales privilégie une catégorie d'utilisateurs des données financières à savoir les investisseurs (2.1.1.), tout en précisant que cette formation doit être utile à la prise de décision économique (2.1.2).

2.1.1. Les utilisateurs de l'information : primauté des investisseurs

Une partie du chapitre introductif du cadre conceptuel des normes internationale est consacrée aux utilisateurs de l'information résultant de la comptabilité financière. L'ensemble des parties prenantes est cité comme utilisateur potentiel des états financiers : investisseurs actuels et potentiels, membres du personnel, prêteurs, fournisseurs, clients, Etats et leurs organismes public et enfin le public (IASB, Cadre § 9). Il est précisé que ces divers destinataires présentent des besoins différents qui ne peuvent être tous satisfaits. Cependant, l'affirmation du fait que l'information qui satisfait les besoins des apporteurs de capitaux à risques répondra également à la plupart des besoins des autres utilisateurs (IASB, Cadre § 10), confère aux investisseurs un statut d'interlocuteurs privilégiés. La notion d'investisseurs s'entend ici au sens des fournisseurs de capitaux à risques et leurs conseillers, alors que les prêteurs et autres parties prenantes sont énumérés distinctement. Comment expliquer ce choix ? Certains auteurs s'accordent à dire que le cadre conceptuel de l'IASB adhère implicitement au modèle dit de l'agence développé par Jensen et Meckling dans les années 70 (Aglietta et Rebérioux, 2004 ; Richard, 2005a ; Colasse, 2006). Les dirigeants (les agents) seraient mandatés pour gérer l'entreprise et rendre des comptes intelligibles, pertinents, fiables et comparables aux actionnaires (les principaux), car leurs besoins d'information seraient les plus importants à prendre en compte.

L'adhésion à ce modèle de gouvernance correspond à une vision libérale de l'économie répandue dans certains pays anglophones et plus particulièrement aux Etats-Unis. En 1999, l'OCDE édite un document « *The OECD Principles of Corporate Governance*⁵⁰ », prônant les bienfaits de la gestion des entreprises primordialement dans l'intérêt des actionnaires

⁵⁰ « Les principes de gouvernement d'entreprise de l'OCDE ».

(Lazonick et O'Sullivan, 2000). D'après Jensen (2002, p.236) cette légitimité de la maximisation de la valeur pour l'actionnaire trouve ses origines dans deux cents années de recherche en économie et en finance. Aglietta et Rebérioux (2004, p. 70) avancent pour leur part, que la valeur actionnariale ne peut prétendre à une quelconque légitimité scientifique, et ne peut être envisagée comme un modèle théoriquement fondé. Cependant, c'est bien ce modèle qui guide la définition des objectifs des états financiers par le FASB lors de l'élaboration du cadre conceptuel, et qui est repris par l'IASC au moment de l'élaboration de son propre cadre conceptuel. Il semble toutefois que le positionnement de l'IASB évolue dans le contexte du projet de convergence des cadres des organismes normalisateurs américain et international.

2.1.1.1. Primauté des investisseurs, une situation en cours d'évolution

L'exposé sondage relatif aux objectifs et caractéristiques qualitatives de l'information financière élargit la liste des destinataires « privilégiés » de l'information financière (FASB et IASB, 2008). Dans le paragraphe OB2 de l'exposé sondage cité antérieurement, il est précisé que l'information financière doit être utile aux investisseurs en capitaux propres, aux prêteurs et aux autres créanciers actuels et potentiels aux fins de leur prise de décisions en tant que fournisseurs de capitaux. L'utilité de l'information s'adresse ici à un ensemble plus étendu de destinataires désigné sous le vocable « fournisseurs de capitaux », définis comme les détenteurs d'un droit sur les ressources de l'entité (OB5), c'est-à-dire : les investisseurs, les prêteurs et autres créanciers (personnel, fournisseur, client, personne qui fait crédit à l'entreprise). De plus, le texte caractérise l'approche retenue pour l'élaboration des rapports financiers : « une optique entité » (OB5). Cette optique entité s'opposait à l'optique « propriétaires de l'entité » dans le document de discussion (discussion paper, DP ci-après) publié en juillet 2006 (FASB et IASB, 2006a) pour commentaire. La distinction est d'importance car, selon l'approche retenue, la définition même de l'entité comptable et de ses limites diffèrera. Ces deux optiques découlent des concepts théoriques fondamentaux illustrés par la théorie du propriétaire d'une part et la théorie de l'entité d'autre part.

Selon la théorie du propriétaire, l'entreprise agit comme représentant de son propriétaire et l'intérêt se focalisera sur les aspects économiques de la firme affectant l'avoir des propriétaires, dont la détermination de la valeur devient un objectif primordial. Adopter cette théorie revient à considérer les revenus et les coûts comme une augmentation et une

diminution des avoirs des propriétaires. La détermination du bénéfice net aux actionnaires revêt un intérêt particulier. L'équation comptable correspondante s'exprime ainsi : Actif – Passif = avoir des actionnaires (Belkaoui, 1984, p. 169).

Selon la théorie de l'entité, encore appelée théorie de « l'entreprise distinctive », l'entité est considérée comme une unité économique distincte de ses propriétaires, à l'égard desquels elle a une responsabilité, tout comme envers ses créanciers. Dans ce cadre, les revenus et les coûts correspondent aux produits et charges résultant de l'activité de l'entreprise. L'équation comptable correspondante s'exprime ainsi : actifs = droits à l'actif. Eu égard à la responsabilité de l'entité vis-à-vis des divers détenteurs de droits à l'actifs (actionnaires, créanciers et public), la détermination du bénéfice généré par l'activité occupe une place prépondérante (Belkaoui, 1984, p. 170).

Il ressort qu'en fonction de la théorie choisie, le traitement comptable des opérations de l'entreprise ainsi que l'orientation donnée au reporting comptable et financier varie. De fait, le choix d'une approche au sein même du cadre conceptuel s'avère essentiel. A ce propos, il est intéressant de s'attarder sur les commentaires proposés à ce sujet au moment de la consultation lancée après la publication du DP. Une synthèse des commentaires exprimés au sujet du DP fut publiée et présentée le 20 février 2007 lors d'une réunion de l'IASB à Londres. La répartition des répondants est analysée par catégorie (Tableau 7), puis par zone géographique (Tableau 8).

Tableau 7 - Classement des répondants par catégorie

Catégorie de répondants	Nombre	Pourcentage
Investisseurs/Analystes	33	18 %
Préparateurs	29	16 %
Organisation Professionnelle	27	15 %
Normalisateur	22	12 %
Individuel	20	11 %
Académique	18	10 %
Organisation sans but lucratif	12	7 %
Régulateur	10	6 %
Cabinet comptable	8	5 %
TOTAL	179	100 %

Tableau 8 - Classement des répondants par zone géographique

Région	Nombre	Pourcentage
Europe	88	49 %
Amérique du Nord	43	24 %
Asie-Région Pacifique	21	12 %
Afrique	3	2 %
Multirégional ⁵¹	24	13 %
TOTAL	179	100 %

La présentation synthétique des répondants permet de constater que la catégorie la plus représentée est celle des investisseurs et analystes financiers, devant les préparateurs de l'information financière et les organisations professionnelles. Cette répartition semble justifier la nature des principales réponses formulées au sujet de la perspective entité retenue par l'IASB. En effet, hormis les commentaires relatifs à l'importance du sujet qui devrait faire à lui seul l'objet d'une étude approfondie dans le cadre de la phase D relative à l'entité, les autres regroupent une majorité de refus de cette approche « entité », notamment du fait qu'elle

⁵¹ Multirégional comprend les répondants représentant plusieurs régions du monde, tels que les organisations internationales ou les réponses des Big 4.

ne soit pas en adéquation avec la primauté accordée initialement à un certain groupe d'utilisateurs de l'information, à savoir les investisseurs, les créanciers et leurs conseillers.

Toutefois, en dépit des remarques enregistrées sur le sujet, l'IASB a choisi de maintenir la perspective entité, mais en incluant dans le cercle des utilisateurs privilégiés tous les créanciers de l'entreprise. Il s'agit d'une réelle avancée de l'IASB dans le sens d'une véritable reconnaissance d'un plus grand nombre de parties prenantes et de la distinction entre l'entité et ses propriétaires. Jusqu'alors il apparaissait délicat de contester la prégnance de la théorie du propriétaire dans les cadres conceptuels (Amblard, 2007, p.102).

2.1.1.2. Primauté des investisseurs, reconnaissance des professionnels, critiques des académiques français

La primauté accordée aux investisseurs par le cadre conceptuel original s'avère prégnante dans les diverses études conduites par des organisations professionnelles, curieuses d'évaluer les conséquences de l'adoption des normes IAS/IFRS. Un certain nombre d'entre elles se sont concentrées sur l'avis des préparateurs des états financiers, alors que d'autres se sont intéressées à la réaction des utilisateurs. Parmi ces dernières, quelle que soit l'étude envisagée ou le mandataire de celle-ci, il ressort que les professionnels des marchés financiers sont majoritairement interviewés, comme le prouve le Tableau 9 récapitulatif ci-après.

Tableau 9 - Présentation synthétique d'études sur l'impact de l'adoption des IAS/IFRS

Etude	Titre	Méthode/Objectif
Observatoire de la Communication Financière 2006	Impacts du passage aux normes IFRS : Opinion et attentes des émetteurs et professionnels des marchés financiers	Questionnaire auprès de sociétés cotées (28 répondants) pour évaluer l'impact de l'adoption des IFRS sur leurs pratiques, et auprès d'analystes (45 répondants) pour appréhender les conséquences des IFRS sur leurs méthodes de travail et obtenir leur avis sur les bénéfices du passage aux IFRS.
PricewaterhouseCoopers et Ipsos Mori 2006	IFRS : The European investors's view	Interview de 187 dirigeants de fonds d'investissement répartis dans 7 pays européens. Il s'agit d'analyser la perception des investisseurs à propos des conséquences des IAS/IFRS sur la qualité du reporting et sur leur prise de décision d'investissement.
Association Française de la Gestion Financière et la Fédération des Sociétés d'Assurance 2007	Point de vue d'investisseurs sur la mise en œuvre des normes IFRS Recueil d'opinions	Recueil d'opinions des professionnels de l'investissement boursier (19) sous forme d'entretiens directs en face à face.
Ernst & Young 2006	Première application des IFRS, les pratiques des groupes européens	Etude des pratiques des groupes européens relatives à la communication financière et à l'application des normes IFRS. Double échantillon, sociétés du CAC40 et 46 autres sociétés européennes
PricewaterhouseCoopers 2007	Corporate reporting Is it what investment professionals expect?	Questionnaire auprès de 262 professionnels des marchés boursiers (investisseurs 59 % et analystes 41 %) originaires de 6 pays différents. L'objectif de l'étude est de recueillir l'avis des professionnels sur l'adéquation du reporting financier à leurs besoins.

L'avis des utilisateurs privilégiés par le cadre conceptuel se trouve au centre des préoccupations des organismes professionnels, tandis qu'un certain nombre d'académiques français expriment leur profond désaccord avec cette approche jugée inadéquate. Chiapello (2005) explique l'ampleur du dissentiment français par l'écart entre les normes nationales et les normes internationales. La transition des unes aux autres étant perçue comme une étape supplémentaire dans l'évolution du capitalisme français vers un capitalisme de marché financiarisé à l'anglo-saxonne (Chiapello, 2005, p.123). Le privilège accordé aux investisseurs participe des critiques techniques adressées au référentiel international, car la réglementation française antérieure était censée ne favoriser aucune partie prenante

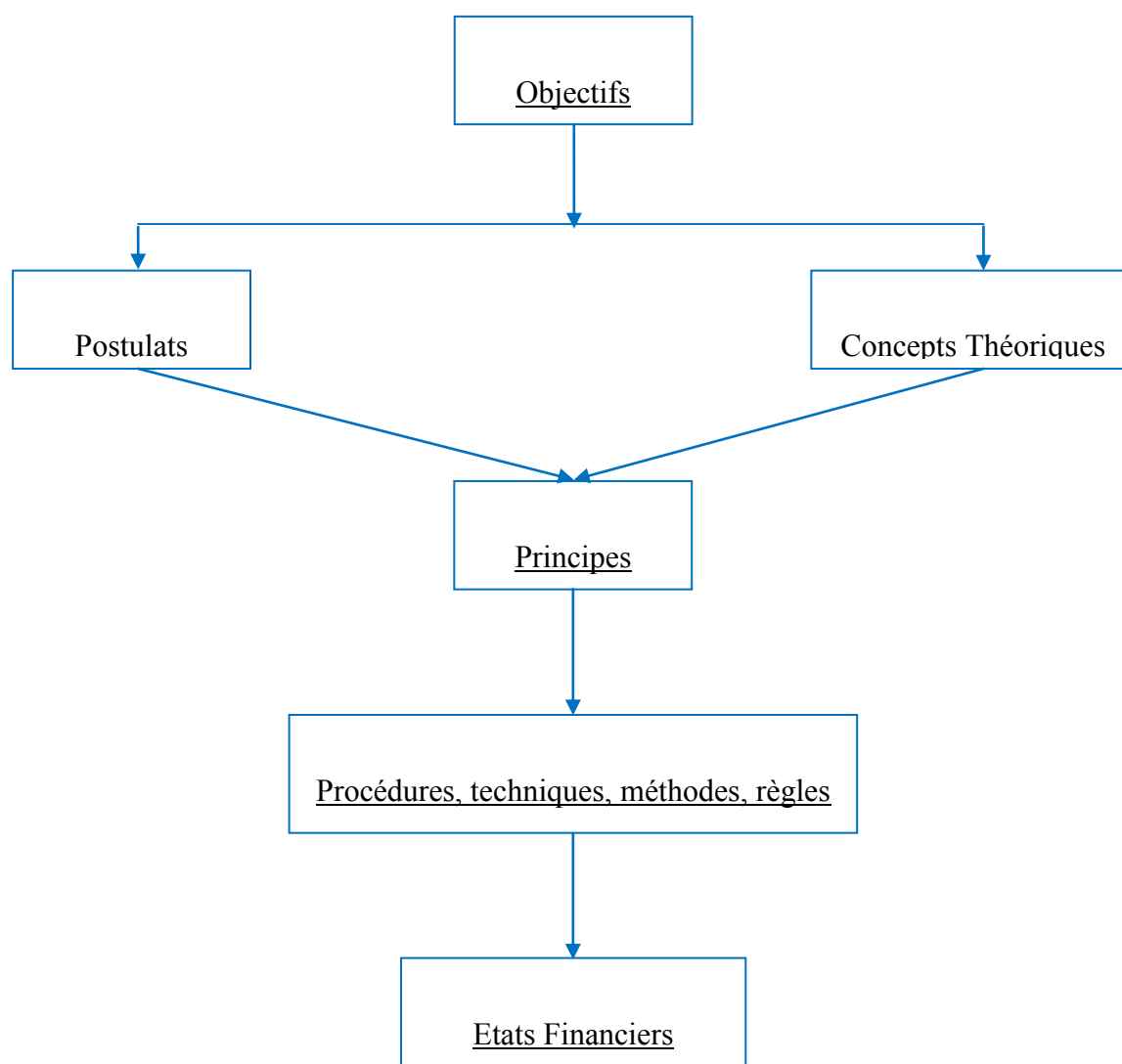
(Raffournier, 2007, p. 23). Il s'agit d'un des éléments constitutifs du changement de philosophie comptable perçue comme une révolution culturelle comptable. Préférer les investisseurs comme utilisateurs de l'information comptable et financière conforte l'assimilation des IAS/IFRS au capitalisme financier et conduit à leur rejet de la part des protagonistes sensibles à l'argumentaire antilibéral, voire altermondialiste qui imprègne le débat politique français (Raffournier, 2007, p.36). Au-delà de la question même des investisseurs, c'est ce qu'ils symbolisent qui est visé. En effet, envisager l'objectif de l'information comptable sous l'angle des actionnaires revient à orienter la finalité du capital investi vers la création de richesse pour l'actionnaire et nier la production de valeur par le travail (Mangenot, 2005). L'objectif de l'entreprise, envisagée elle-même comme une marchandise, devient la maximisation du profit qui revient de droit aux actionnaires. Les visions plus partenariales ou institutionnelles de l'entité économique sont écartées (Chiapello, 2005, p.149). Ainsi que l'avancent Beau et Pigé (2007, p.59), les normes comptables sont le reflet d'une philosophie ; elles véhiculent un certain nombre de valeurs affectant potentiellement les processus de gouvernance des entreprises.

La considération particulière exprimée à l'égard des investisseurs dans le cadre conceptuel ressort d'une philosophie différente de celle exprimée par la réglementation comptable française antérieure et, par là-même, constitue un élément fondamental des changements induits par la normalisation internationale. Toutefois, bien qu'essentiel, ce changement dans les objectifs de l'information comptable et financière n'est pas unique, car le cadre spécifie que l'information se doit d'être utile aux prises de décisions économiques.

2.1.2. L'objectif de l'information : une utilité décisionnelle

Le cadre conceptuel a été présenté comme un cadre théorique de la comptabilité, une théorie définie *a priori* (Colasse, 2000a). Le développement d'une théorie de la comptabilité se doit de respecter une structure théorique comportant une suite de variables interdépendantes ; parmi les étapes de formation de ladite structure, l'accord sur les objectifs de la comptabilité occupe la première place, ainsi que l'illustre la Figure 3 suivante :

Figure 3 - Structure théorique de la comptabilité (Belkaoui, 1994, p. 163)



2.1.2.1. L'utilité décisionnelle : un pré requis au cadre théorique comptable

La définition des objectifs apparaît comme un pré requis indispensable à l'élaboration d'un cadre théorique car, contrairement aux sciences physiques dont les principes sont fondés sur les lois de la nature, la comptabilité comme toute science sociale, s'appuie sur des objectifs afin de formuler un ensemble de principes ou de normes comptables (Belkaoui, 1984, p.162). De plus, considérant que le test ultime de la qualité d'une communication réside en sa capacité de transmission d'une information pertinente, il apparaît indispensable de définir, préalablement au développement de standards de reporting financier, les objectifs que ces

documents doivent servir (AAA Committee on Concepts and Standards for External Financial Report, 1977, p.12).

Le cadre conceptuel original (IASB, 1989) détermine ainsi le rôle des états financiers : « *L'objectif des états financiers est de fournir une information sur la situation financière, sur la performance et les variations de la situation financière, qui soit **utile à un large éventail d'utilisateurs pour prendre des décisions économiques*** » (IASB, Cadre §12). Le choix de l'IASB de retenir cet objectif est guidé par le contenu du cadre conceptuel américain. En effet, la notion d'utilité décisionnelle de l'information comptable a été adoptée par les Etats-Unis pour le développement de leur cadre conceptuel à la suite de la publication du rapport Trueblood, du nom du président du comité. Ce comité, formé par l'American Institute of Certified Public Accountants (AICPA), avait pour mission la rédaction d'un rapport sur les objectifs de la comptabilité car ceux déterminés précédemment résultaient d'initiatives individuelles reflétant des écoles de pensée particulières, et s'avéraient trop vagues pour servir de base solide au développement d'une théorie.

Aux Etats-Unis, les années 50 sont témoins d'un mouvement important prônant l'utilité du reporting financier pour la prise de décision d'investissement. Parmi les travaux originaux se trouvent la thèse de Staubus en 1954 ainsi que l'article de Chambers (1955, p. 25) qui met en exergue la fonction initiale de la comptabilité : fournir une information utilisable pour la prise de décision rationnelle. La théorie de l'information utile à prise de décision initiée par Chambers et Staubus se développe dans les années qui suivent. Staubus considère que l'information comptable peut contribuer à l'efficacité de l'allocation de ressources rares, et notamment celles des détenteurs de capital. En cela elle participe à la satisfaction des besoins humains (Staubus, 1961, p.1). Ce dernier emporte l'adhésion du groupe de travail sur les objectifs des états financiers (Study Group on the Objectives of Financial Statements commandité par l'AICPA en 1973) qui déclare : « *the basic objective of financial statements is to provide information useful for making financial decisions* ⁵² » (AAA et Committee on Concepts and Standards for External Financial Reports, 1977).

En fait, dans son ouvrage Belkaoui (1984, p. 144) présente les objectifs de la comptabilité avant et après le rapport Trueblood afin de mettre en exergue l'évolution de ces derniers.

⁵² « Le principal objectif des états financiers est de fournir une information utile à la prise de décisions » (Traduction libre).

Ce courant théorique d'utilité décisionnelle de l'information comptable et financière se scinde en deux approches distinctes. La première qui correspond aux travaux empiriques les plus anciens relève d'un aspect « modèle de décision⁵³ », c'est-à-dire que les auteurs se sont intéressés à la façon dont les utilisateurs prenaient leur décision. Mais, devant la difficulté voire l'impossibilité de définir avec exactitude le processus de prise de décision, lequel risque de varier selon les utilisateurs, un second courant s'est développé, celui des « décideurs⁵⁴ ». Il s'agit alors de se focaliser sur les acteurs qui prennent les décisions et d'étudier leur comportement vis-à-vis de l'information comptable et financière. Cette approche relève du courant de recherche communément appelé « Behavioral Accounting Research » (BAR) (AAA, Committee on Concepts and Standards for External Financial Report, 1977, p. 17).

Les recommandations du rapport Trueblood s'organisent en cinq parties correspondant à douze objectifs dont le premier s'énonce ainsi : « *l'objectif principal des états financiers est de fournir l'information utile à la prise de décision économique* ». Le lien entre comptabilité et prise de décision s'avère prégnant tout autant que l'utilité de l'information comptable. La nature économique de la prise de décision évoque l'allocation de ressources de l'entreprise, c'est-à-dire que la pertinence de l'information se trouve étroitement liée à l'efficacité de la répartition des ressources de la firme. Belkaoui (1984) réduit son analyse aux seules ressources de l'entreprise mais, s'agissant du cadre conceptuel de l'IASB, cette analyse peut être étendue à l'allocation des ressources des investisseurs. Il s'agit d'accompagner ces derniers dans les décisions d'allocation de leurs avoirs propres. Un certain nombre d'études empiriques réalisées au moment de l'émergence de la théorie de l'utilité décisionnelle de l'information, s'est intéressé à l'utilité de celle-ci pour les investisseurs dans leur décision d'allocation de ressources. Une première méthode consistait à interroger les utilisateurs sur l'importance de certains items dans leur prise de décision (Baker et Haslem, 1973 ; Chandra, 1974, cités dans AAA, Committee on Concepts and Standards for External Financial Report, 1977, p. 18). D'autres auteurs ont tenté de déterminer si les données comptables participaient au processus de décision et si leur utilisation se trouvait affectée par d'autres variables (Falk et Ophir, 1973a, 1973b ; Libby, 1975a, 1975b, cités dans AAA, Committee on Concepts and Standards for External Financial Report, 1977, p. 18). La liste des études sur le sujet est loin

⁵³ « Decision models »

⁵⁴ « Decision makers »

d'être exhaustive car les chercheurs ont eu recours à de multiples stratégies pour tester l'adéquation de l'information transmise par les états financiers aux besoins des utilisateurs. Cependant, le sujet s'avère d'importance tant dans les milieux académiques que professionnels. En effet, en 1982 et 1987 le FASB mandate un groupe de chercheurs afin d'identifier, organiser et examiner les résultats des centaines d'études empiriques réalisées sur la façon dont les utilisateurs perçoivent et utilisent l'information issue du reporting financier. Ce travail a donné lieu à deux rapports de recherche coordonnés par le professeur Griffin (FASB, 1987) et intitulés : « *Usefulness to Investors and Creditors of Information Provided by Financial Reporting* ». Par la suite, en 1991, l'AICPA forme un comité chargé d'étudier la question des informations que les sociétés doivent fournir aux investisseurs et créanciers. En 1994, les travaux donnent lieu à la publication d'un rapport connu sous l'appellation « *The Jenkins Report* » et intitulé : « *Improving Business Reporting : A Customer Focus* » (AICPA, 1995). Le reporting financier est considéré comme la pierre angulaire sur laquelle se fonde une allocation optimale des ressources. Le rapport s'interroge sur les éléments informatifs devant être transmis aux destinataires afin que les meilleures décisions soient prises. Les investisseurs et créanciers sont alors envisagés comme des clients aux besoins desquels le reporting financier doit s'adapter.

Johnson (2004) décrit les objectifs du reporting financier proposés par le cadre conceptuel comme relevant d'une question de richesse. Les investisseurs et les créanciers cherchent à maximiser leur richesse, tout comme le font les entreprises. L'auteur conclut que l'information disponible sur la richesse de ces sociétés et son évolution s'avère pertinente pour les investisseurs qui veulent investir des capitaux dans ces firmes soit par l'achat de parts soit par l'accord d'un prêt.

Cette conception des objectifs de l'information comptable, spécifique du modèle anglo-saxon, diffère de celle adoptée jusqu'alors en France où le PCG considère l'utilité de l'information comptable plus en termes techniques qu'en fonction des besoins de certains utilisateurs (Standish, 1997). L'article 120-1 du PCG énonce : « *La comptabilité est un système d'organisation de l'information financière permettant de saisir, classer, enregistrer des données de base chiffrées et présenter des états reflétant une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entité à la date de clôture* ». La comptabilité permet d'effectuer des comparaisons périodiques et d'apprécier l'évolution de l'entité dans une perspective de continuité d'activité. A aucun moment n'apparaît la notion d'utilité pour la

prise de décision économique ou encore de destinataire privilégié. Cette distinction s'explique par les différences historiques d'origine des normalisations française et anglo-américaine : l'une ayant été dictée par des besoins macro-économiques de calcul de la richesse créée par la nation, alors que l'autre répondait à un besoin d'information des propriétaires des entreprises, soit un niveau micro-économique.

2.1.2.2. *L'utilité décisionnelle : la dimension prédictive de l'information*

Beaver (1998, p.5) expose une présentation dyadique du rôle du reporting financier : un premier rôle consistant à aider à la prise de décision des « décideurs » et un second rôle relevant de la relation entre les propriétaires et les dirigeants dont une partie de la rémunération contractuelle se fonde sur les données du reporting financier. Traditionnellement, les actionnaires se focalisent sur l'information relative à l'activité passée et permettant d'apprécier la gestion des dirigeants. Mais il apparaît que les investisseurs et les créanciers ont également besoin d'une information leur permettant d'évaluer des événements futurs. Il s'agit du rôle prédictif ou d'aide à la décision assigné à l'information comptable. Les détenteurs de capital ou de créances ont besoin d'information sur le montant, la période de disponibilités des flux de trésorerie (Griffin, 1987, p.38). Ijiri (1978, cité par Beaver, 1998) soutient que les états financiers doivent adopter une approche « flux de trésorerie » (opposée à l'approche « *accruals* » en vertu du « *matching concept* » proposé par Paton et Littleton en 1940), et ce pour plusieurs raisons :

- Il existe un lien direct et logique entre les flux de trésorerie passés et futurs
- L'approche par les flux de trésorerie est plus simple⁵⁵
- Les flux de trésorerie sont plus aisés à définir.

Le paragraphe 15 du cadre conceptuel original rejoint cette approche en énonçant :

*« Les décisions économiques qui sont prises par les utilisateurs des états financiers imposent une évaluation de la capacité de l'entreprise à générer de la **trésorerie et des équivalents de trésorerie** ainsi que de leur échéance et de l'assurance de leur concrétisation. ...Les utilisateurs sont mieux à même d'évaluer cette capacité de générer de la trésorerie et des*

⁵⁵ Ijiri justifie cette idée par le principe d'Occam's razor selon lequel on doit utiliser la méthode la plus simple jusqu'à ce qu'on ait la preuve qu'une méthode plus complexe apporte une valeur ajoutée (Beaver, 1998, p. 5).

*équivalents de trésorerie si on leur fournit des **informations qui mettent l'accent sur la situation financière, la performance et les variations de la situation financière d'une entreprise.** »*

Le projet de cadre conceptuel de l'information financière (FASB et IASB, 2008) reprend l'objectif d'utilité décisionnelle de l'information dans le paragraphe OB2 cité précédemment. Le projet va plus loin en exposant ce que recouvre la notion d'utilité décisionnelle dans son paragraphe OB9 : « *Les fournisseurs de capitaux s'intéressent à l'information financière parce qu'elle leur est **utile pour prendre des décisions** sur l'opportunité et la façon **d'attribuer des ressources** à une entité donnée et sur l'opportunité et la façon de **protéger ou de faire croître leurs investissements**. Lorsqu'ils prennent ces décisions, les fournisseurs de capitaux sont intéressés à évaluer la **capacité de l'entité de générer des rentrées nettes de trésorerie** et la **capacité de la direction de protéger et de faire croître leurs investissements.** ».*

La mise en exergue de la nécessité pour les entreprises de communiquer sur leur capacité à générer des flux de trésorerie est claire quel que soit le document auquel référence est faite, qu'il soit original ou projet. En ce sens le cadre conceptuel rejoint la position adoptée par Staubus (1961, p. 15), lorsqu'il déclare que l'information à transmettre aux investisseurs pour leur prise de décision, est celle leur permettant d'évaluer la période, les montants des flux futurs de trésorerie leur revenant en retour de l'investissement consenti.

D'autre part, Staubus (1999) considère qu'avoir pour objectif de fournir une information utile aux investisseurs pour leurs choix d'investissement, constitue une aide précieuse dans la sélection d'une méthode comptable parmi les solutions proposées par le référentiel comptable américain. Cette affirmation s'adapte également aux normes comptables internationales qui offrent elles aussi diverses possibilités de pratiques imposant aux préparateurs des comptes de réaliser des choix (méthode de valorisation des actifs, méthode de valorisation des stocks...). Demaria et Dufour (2007) énoncent que les préparateurs doivent se positionner au sein des options contenues dans le référentiel international. Les « normes à options », au nombre de dix, proposent un traitement de référence associé à un traitement alternatif⁵⁶. L'objectif d'utilité de l'information pour la prise de décision économique participe de cette nouvelle

⁵⁶ «Benchmark treatment and the allowed alternative treatment».

philosophie comptable qui doit guider les préparateurs des états financiers dans leurs choix de méthode comptable d'une part et dans le contenu et la présentation du reporting financier d'autre part. De cet objectif découle l'ensemble des caractéristiques qualitatives que l'information doit respecter pour répondre au critère d'utilité décisionnelle, et qui font l'objet d'un chapitre du cadre conceptuel.

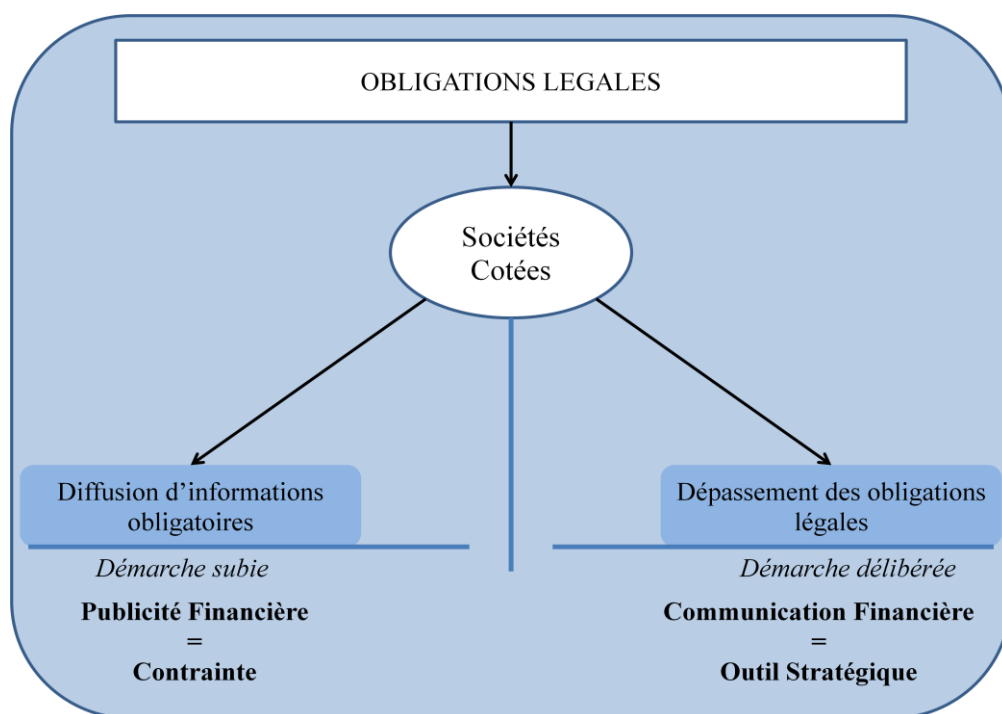
La présentation des sous-jacents théoriques justifiant les choix d'objectifs et de destinataires privilégiés réalisés lors de l'élaboration du cadre conceptuel permet de mieux comprendre l'assimilation de ce document à une véritable théorie pour la comptabilité. Cette théorie postule un environnement dans lequel le financement des entreprises passe principalement par l'appel public à l'épargne et, par conséquent, les acteurs majeurs que sont les investisseurs deviennent les destinataires privilégiés de l'information comptable et financière (Colasse, 2000c). L'influence de la théorie économique néo-classique conduit à penser que ces investisseurs ont un comportement rationnel. La validité interne de ces théories repose sur la cohérence logique entre les divers concepts, alors que la validité externe dépend du contexte d'application et notamment de ses caractéristiques socio-économique. Ce sont des théories contingentes qui jouent un rôle dans le processus de normalisation, de reporting financier et d'interprétation de cette information financière que le cadre conceptuel des IAS/IFRS conduit à appréhender selon une approche actionnariale clairement identifiée, alors que la réglementation française précédemment en vigueur n'avait pas retenu cette orientation. D'un point de vue conceptuel il s'agit d'un changement notable qualifié parfois de révolution comptable. Cette évolution n'est pas la seule que connaît le domaine de l'information financière en France. Un autre phénomène, plus ancien et international, consiste en un passage progressif de la publicité à la communication financière.

2.2. L'information ou l'essence de la publicité et de la communication financières

Parmi les approches traditionnelles pour la formulation d'une théorie comptable proposées par Belkaoui (1984, p. 27), se trouve l'approche de la comptabilité comme système d'information, qui consacre cette dernière comme un processus qui relie une source d'information, un canal d'information et un ensemble de récepteurs (les usagers externes). La comptabilité est un vecteur de communication des informations nécessaires aux gestionnaires au sujet des conséquences de leurs décisions sur le profit comptable et les flux de trésorerie,

aux actionnaires aux fins d'évaluation de l'efficacité des méthodes de gestions de l'entreprise et enfin, aux investisseurs et créiteurs sur la capacité de la firme à verser des dividendes et régler ces dettes. L'objectif pratique et précis de la comptabilité se résume à informer de façon pertinente les divers lecteurs de l'information financière (Belkaoui, 1984, p. 29). Le rôle informationnel de la comptabilité n'est plus à prouver, toutefois il est important de caractériser la nature de l'information transmise : réglementée et obligatoire ou volontaire. Effectivement, parmi le volume croissant de données transmises par les entreprises, quel que soit le médium choisi, une partie est imposée par la loi, une autre résulte du libre arbitre des dirigeants de l'entreprise. Ce changement progressif du paysage informationnel des sociétés cotées est régulièrement présenté dans la littérature comme une transition de l'information à la communication financière (Chekkar, 2007 ; Guimard, 2007 ; Léger, 2008). Chekkar (2007) assimile l'évolution de la publicité financière vers la communication financière à la transformation d'une contrainte (la publicité) en une arme stratégique (la communication), ainsi que l'illustre la Figure 4 suivante.

Figure 4 - La transformation d'une contrainte en une arme stratégique (Chekkar, 2007, p. 56)



Après avoir apporté quelques précisions sémantiques (2.2.1.), la teneur des informations légales ou publicité financière (2.2.2.) sera présentée, avant de s'intéresser à l'information de nature volontaire en tant qu'outil de stratégie de communication (2.2.3.)

2.2.1. Information, publicité, communication : quelques précisions sémantiques

Les vocables information financière, publicité financière ou communication financière sont souvent utilisés sans être forcément définis au préalable. Chekkar (2007) propose un ensemble de définitions résultant d'une analyse conceptuelle en lien avec le domaine des sciences de l'information et de la communication. Tout d'abord, selon une approche historique ce sont les termes de publicité et d'information qui sont apparus bien avant celui de communication financière qui ne survient que dans le milieu des années 80, alors que dès 1975 Brunereau et Mathiaud (cités dans Chekkar, 2007) consacraient leur thèse de 3^e cycle à la publicité financière en France. Chekkar (2007, p. 77) définit la publicité financière comme « *un système qui, fondé sur une communication fonctionnelle, désigne l'ensemble des pratiques permettant de diffuser des informations financières afin de respecter les obligations légales* ». L'auteur assimile donc la publicité à toute l'information règlementée.

La proposition de définition de l'auteur relative à la communication financière se fonde sur les travaux de Wolton (1997) et Muchielli (2001) (cités dans Chekkar 2007, p. 78). La communication financière est envisagée selon une double dimension : fonctionnelle fondée sur la simple diffusion d'informations financières, et relationnelle fondée sur la participation à la gestion de la relation entre l'entreprise et ses actionnaires et autres parties prenantes.

« La communication financière est un système d'interactions (autrement dit un ensemble organisé et finalisé) qui , en mettant simultanément en présence, dans un environnement donné, une communication fonctionnelle – ayant pour objet de diffuser des informations financières afin de respecter les obligations légales – et une communication relationnelle – ayant pour objet de participer au dynamisme de la relation entre l'entreprise et ses actionnaires (et autres parties prenantes) – vise à satisfaire les attentes des différentes parties prenantes mais aussi à exprimer et valoriser l'image de l'entreprise et des dirigeants auprès de ces parties prenantes. Ces finalités étant en phase avec la politique générale de l'entreprise, nous pouvons parler de stratégie de communication financière » (Chekkar, 2007, p. 78 et 79).

L'information n'est pas définie indépendamment de la publicité ou de la communication dans le sens où elle est présentée comme le contenu de l'une ou de l'autre. Toutefois, dans un objectif de complétude de la présentation, la définition du dictionnaire Trésor de la langue

française⁵⁷ est retenue « *action d'une ou plusieurs personnes qui font savoir quelque chose, qui renseignent sur quelqu'un, sur quelque chose* ». La racine latine « *informationem* » signifie « *action de former, de façonner* ». Cette précision met en lumière le caractère subjectif de l'information, qui ne doit pas être perdu de vue notamment dans la communication relationnelle.

Une fois les précisions sémantiques apportées, il convient de s'attarder sur ce qui relève de l'information réglementée et de l'information volontaire.

2.2.2. Information financière : les obligations légales ou publicité financière

Jusqu'au milieu des années soixante-dix les sociétés cotées se contentent généralement de respecter le minimum légal en matière de dialogue avec leurs actionnaires et autres parties prenantes (Léger, 2008, p. 12). L'auteur parle d'information financière : c'est-à-dire de données essentiellement comptables, émises en priorité dans les publications légales ; ce que Chekkar (2007) définit comme la publicité financière. L'obligation d'information qui pèse sur les sociétés cotées résulte de deux principes qui dirigent le marché financier : la protection des actionnaires, des associés et des tiers, mais également celle des épargnants (Léger, 2008, p. 28). La publicité financière, présentée comme une contrainte par Chekkar (2007), se trouve être un des premiers devoirs de toute entité faisant appel public à l'épargne, qui vise la transparence et la rapidité de diffusion de l'information. Ce besoin de transparence a donné lieu à l'élaboration d'une directive sur l'harmonisation des obligations de transparence concernant l'information sur les émetteurs dont les valeurs mobilières sont admises à la négociation sur un marché réglementé et modifiant la directive 2001/34/CE⁵⁸. L'objectif est double : disposer d'une information plus détaillée, plus rapide, plus actualisée, ainsi que fournir un accès facilité à l'information déjà diffusée, par le biais d'un archivage en ligne (information par les sites Internet).

2.2.2.1. De la définition de l'information réglementée

Les différents textes régissant les obligations en matière d'information financière sont légaux et réglementaires. Léger (2008, p. 190) énonce les principaux textes listés ci-après : loi 66-

⁵⁷ Article accessible à partir du lien suivant : <http://www.cnrtl.fr/definition/information>

⁵⁸ Directive 2004/109/CE du Parlement européen et du Conseil du 15 décembre 2004

537 du 24 juillet 1966 relative aux sociétés commerciales, loi 98-546 du 2 juillet 1998 complétée par la loi 2005-842 du 26 juillet 2005 relatives à l'appel public à l'épargne, ordonnance 67-833 du 28 septembre 1967 instituant un commission des opérations de bourse et loi 2003-76 du 1^{er} août 2003 créant l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). D'autres textes de références issus du Code monétaire et financier, Code du commerce, Plan comptable général et Avis du Conseil National de la Comptabilité et de l'Ordre des experts comptables s'ils sont intégrés dans une mise à jour du Plan comptable, présentent un caractère obligatoire. Depuis 2003, le texte de référence est le règlement de l'AMF au sein duquel les éléments de la « directive transparence » ont été transposés début 2007.

Ce règlement définit l'information règlementée, qu'elle soit périodique ou permanente, dans son article 221-1 dont le contenu est synthétisé dans le Tableau 10 ci-après.

Tableau 10 - Synthèse de l'information réglementée – Article 222-1 du Règlement Général de l'AMF

Fréquence	Information périodique	Information permanente
Annuelle	<p>Rapport financier annuel Article 222-3 incluant</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les comptes annuels • Les comptes consolidés (cas échéant, règlement (CE) n° 1606/2002 du 19 juillet 2002) • Rapport de gestion • Déclaration des personnes physiques assumant la responsabilité du RA • Rapport des contrôleurs légaux sur les comptes (annuels et consolidés) • Possibilités d'inclusion du communiqué relatif aux honoraires des contrôleurs légaux des comptes 	<p>Information relative au nombre total de droits de vote et au nombre d'actions composant le capital social (Article 223-16)</p> <p>Descriptif des programmes de rachats (Article 241-2).</p>
Semestrielle	<p>Rapport financier semestriel Article 222-4 incluant</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des comptes condensés ou complets sur la période (Article 222-5 ou IAS 34 si consolidés) • Rapport semestriel d'activité • Déclaration des personnes physiques assumant la responsabilité du RA • Rapport des contrôleurs légaux sur les comptes (annuels et consolidés) 	<p>Communiqué précisant les modalités de mise à disposition d'un prospectus (Article 212-7)</p> <p>Information privilégiée publiée (Article 223-2)</p>
Autre	<p>Information trimestrielle article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier</p> <p>Rapports sur les travaux du conseil d'administration ou de surveillance et les procédures de contrôle interne (Article 222-9)</p> <p>Communiqué relatif aux honoraires des contrôleurs légaux (Article 222-8)</p>	<p>Communiqué précisant les modalités de mise à disposition ou de consultation des informations mentionnées à l'article R. 225-83 du code de commerce</p>

2.2.2.2. *Le rapport annuel : document clé de l'information financière*

Le rapport annuel est un des éléments les plus anciens constitutifs de l'information financière mais aussi un des plus importants. Il s'agit d'un instrument majeur de communication, instrument privilégié dans le sens où, bien qu'étant imposé par la loi, sa forme est largement laissée à l'initiative de l'entreprise (Léger, 2008, p. 104). La consultation de l'information diffusée par les entreprises permet de découvrir les diverses présentations que cette dernière peut prendre. En effet une variété de vocables est utilisée pour des documents parfois

similaires, parfois totalement différents d'une société à l'autre : rapport annuel, document de référence, rapport financier, rapport d'activité... . La forme sera fonction du budget, de l'image et de l'utilisation que l'entreprise fait de ce document. Le rapport annuel représente à lui seul 60 à 80 % du budget de communication financière des entreprises (Malaval et Decaudin, 2005, p.547).

Guimard (2007, p.94) le présente comme le premier vecteur de la communication financière, malgré la concurrence croissante de l'information diffusée sur le site Internet des sociétés. Ce document qui s'adresse à tous les publics se trouve facilement accessible soit en format papier soit en format électronique sur le site Internet des sociétés, ainsi que sur le site « www.info-financiere.fr » géré par la direction des Journaux officiels, qui archive de manière sécurisée toutes les données émanant des émetteurs et qui lui sont transmises par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). La création de ce site fait suite à la directive « transparence » qui impose de nouvelles exigences en termes de diffusion, d'accès et d'archivage de l'information financière, et prévoit la mise en place dans chaque Etat membre d'un mécanisme de stockage centralisé des informations dites réglementées.

Le rapport annuel vise à rendre compte de l'activité et des résultats de l'entreprise à ses apporteurs de fonds, mais pas seulement. Il est progressivement devenu une véritable brochure institutionnelle visant à informer le plus grand nombre de parties prenantes : salariés, clients et fournisseurs, concurrents, analystes et investisseurs. Alors que Léger (2008) le qualifie de carte de visite, Guimard (2007) l'assimile à une vitrine, un témoin de la culture de l'entreprise. En effet, outre les éléments obligatoires devant figurer dans le rapport annuel, il véhicule un certain nombre d'informations de nature volontaire dont la teneur sera envisagée ultérieurement. La structure générale du document s'articule autour de trois axes classiques (Guimard, 2007, p. 94) :

- L'information générale (présentation générale de la société, de son métier et de son organisation)
- L'information financière (ensemble des obligations formulées par la loi)
- Les données boursières (actionnariat, capitalisation boursière, cours)
- Informations diverses : développement durable, gouvernance, contrôle interne.

Ces informations peuvent également figurer dans un autre document qui prend éventuellement la forme d'un rapport annuel : le document de référence. Son contenu est défini sur la base du règlement général de l'AMF, des recommandations du Committee of European Securities Regulator (CESR) et du guide d'élaboration édité par l'AMF⁵⁹. Le document de référence créé en 1987 à l'initiative de la Commission des Opérations en Bourse (COB), vise à l'accélération du processus d'instruction des dossiers d'opérations financière, mais également à encourager l'harmonisation du contenu des rapports annuels. En effet, lorsqu'il est présenté sous la forme d'un document spécifique, son format est défini et doit être découpé en 25 parties, soit un formalisme clairement déterminé contrairement à celui du rapport annuel. Il peut être envisagé comme un rapport annuel « labellisé » par l'AMF, qui renforce la crédibilité de la communication financière d'une société cotée (Léger, 2008, p. 115).

Un exemple d'organisation de rapport annuel est proposé par Léger (2008, p. 116) dans son ouvrage sur la communication financière des entreprises. Il s'agit du découpage simplifié d'un rapport de société du CAC 40 publié en deux rapports distincts : un rapport annuel et un document de référence. Le premier diffusant essentiellement l'information institutionnelle alors que le second fait majoritairement référence à l'information financière. Une représentation synthétique est proposée dans le Tableau 11 qui suit.

⁵⁹ Guide d'élaboration des documents de référence : réglementation en vigueur, interprétations et recommandations de l'AMF du 27 janvier 2006

Tableau 11 - Exemple de découpage de rapport annuel (Léger, 2008, p. 116/117)

Rapport annuel ou présentation institutionnelle de l'entreprise	Document de référence ou présentation financière
Couverture Nom et logo de l'entreprise « Rapport annuel ou Exercice 200x »	Couverture Nom et logo de l'entreprise « Document de référence 200x »
Page 1 Le profil de l'entreprise Pages 2 et 3 Le message du Président Pages 4 à 7 La direction – Le gouvernement d'entreprise Pages 8 à 11 Les chiffres clés Pages 12 et 13 L'entreprise et la bourse Pages 14 à 17 L'entreprise et ses actionnaires Pages 18 à 21 Les hommes et les femmes de l'entreprise Pages 22 à 27 Les faits marquants Pages 28 à 31 Comptes résumés Pages suivantes Pages décrivant les secteurs d'activité de l'entreprise Pages particulières Recherche et développement Pages particulières Développement durable	Page 1 Sommaire Pages 2 à 55 Rapport de gestion comprenant : <ul style="list-style-type: none"> • <i>Activité et stratégie</i> • <i>Résultats des activités</i> • <i>Gestion des risques</i> • <i>Gouvernement d'entreprise</i> • <i>Capital et actionnariat</i> • <i>Perspectives</i> Pages 56 et 57 Compte de résultat consolidé sur 2 ou 3 ans Pages 58 et 59 Bilan consolidé sur 2 ans Page 60 Tableaux consolidés des flux de trésorerie sur 2 ou 3 ans Page 61 Tableau de variation des capitaux propres Pages 62 à 113 Notes annexes aux comptes consolidés Pages 114 à 119 Comptes sociaux résumés Pages 120 à 123 Rapport général et rapport spécial des CAC Pages 124 à 131 Renseignement de caractère général sur l'entreprise Page 132 Responsable du document Page 133 Honoraires des CAC
Dernière page et troisième de couverture Rappel des coordonnées du groupe Coordonnées du responsable de la relation avec les actionnaires et du directeur de la communication	Troisième de couverture Tableau de concordance entre le document de référence publié et les règlements AMF

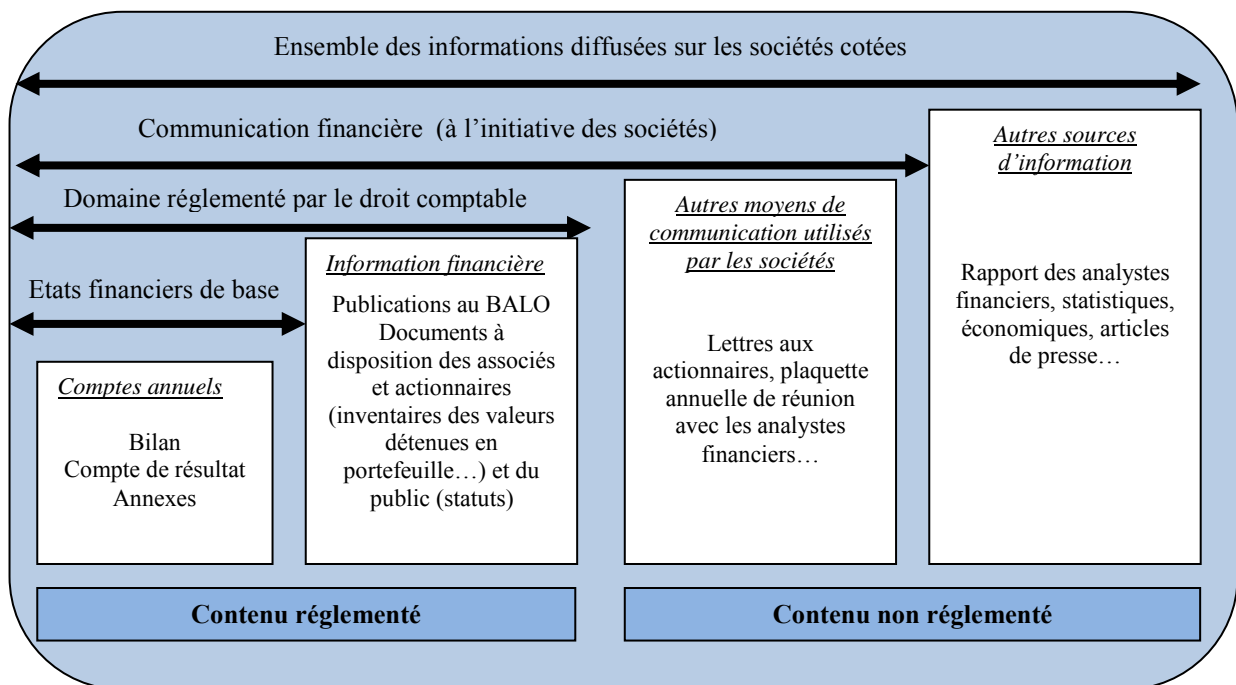
Le rapport annuel, qu'il prenne la forme d'un document de référence ou non, doit permettre de suivre et de comprendre l'activité économique de l'entreprise. Il comporte obligatoirement un certain volume d'informations réglementées définies, pour les sociétés cotées, par le règlement général de l'AMF, et le règlement (CE) n° 1606/2002 du 19 juillet 2002. Il comporte également des informations dites volontaires dont les contours et objectifs participent de la communication financière.

2.2.3. L'information volontaire : un outil de la communication financière

L'environnement économique et financier se libéralise, se mondialise et s'institutionnalise de plus en plus au cours du temps, ce qui conduit les entreprises à développer une relation

croissante avec les actionnaires tout en prenant en considération divers publics périphériques (Léger, 2008, p. 23). L'information revêt alors une dimension particulièrement importante dans une situation de complexification des échanges financiers et de la structure des groupes (Richard, 2005a, p.159). La seule information légale, ou publicité financière, bien que de plus en plus complète par l'accroissement des exigences légales et réglementaires, s'avère insuffisante et les firmes amplifient la diffusion d'informations volontaires qui contribuent à ce qu'il est convenu d'appeler aujourd'hui la « communication financière » dont la Figure 5 ci-dessous reprend les composantes.

**Figure 5 - Eventail des informations disponibles sur les sociétés cotées d'après le FASB
(cité dans Depoers, 1999 et 2000)**



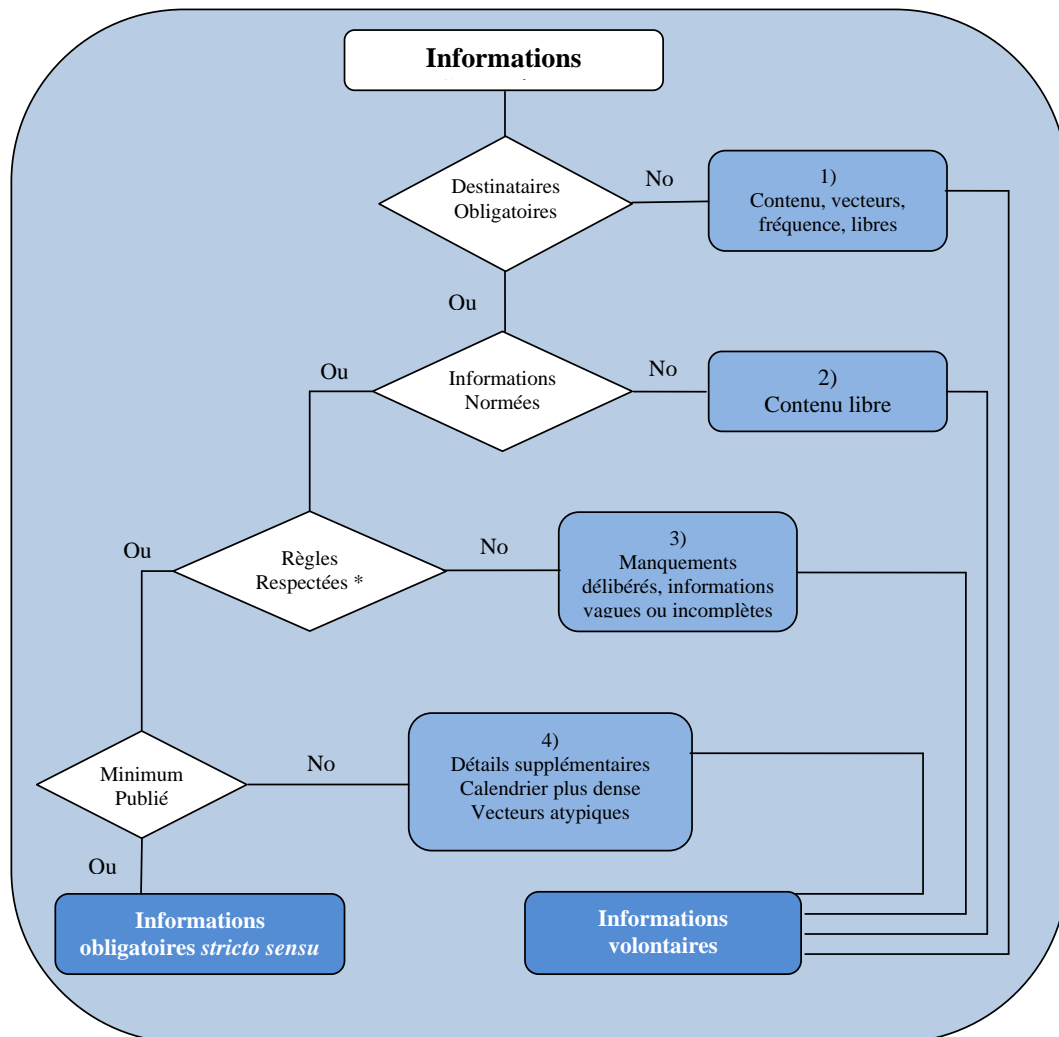
L'offre volontaire d'information est envisagée comme un mécanisme alternatif de réglementation pour réduire les asymétries d'information (Verrecchia, 1999). Bien que faisant l'objet de nombreux travaux de recherche, la définition de l'information volontaire est rarement explicite et les études empiriques répertoriées relèvent souvent d'une approche unidimensionnelle (Pourtier, 2004). Il convient donc de définir ce qui relève de l'action discrétionnaire des dirigeants en matière d'information financière, avant d'aborder les facteurs susceptibles d'en expliquer la diffusion.

2.2.3.1. *Information volontaire : définition des contours*

Pourtier (2004) désigne l'information volontaire comme un « concept flou ». La revue de la littérature qu'il propose sur le sujet lui permet de distinguer d'une part « *deux catégories de travaux selon leur approche : ceux qui restent allusifs ou ne la définissent pas et ceux qui la situent par rapport à une norme établie, supposant que ce qui n'est pas normé, ou obligatoire est donc volontaire* ». De plus, il met en exergue trois niveaux d'appréhension des dimensions de l'information volontaire dans les diverses études, qui sont soit concentrées sur un seul élément sans distinction dans le détail de la présentation, soit orientées vers plusieurs items et nuances de présentation, ou encore qui identifient plusieurs facettes de la nature volontaire de l'information (items, vecteurs, délais...). Les tableaux en Annexe 1 reprennent les éléments de la revue de littérature réalisée par Pourtier, classés par sujet d'études et envisagés selon les deux approches proposées : la nature de la définition proposée d'un côté et le mode d'appréhension du sujet de l'autre.

Il ressort de la synthèse des multiples travaux que le périmètre du sujet reste vaste, sinon vague de par son aspect multidimensionnel ; la nécessité d'une définition univoque émerge de l'ensemble des études. La façon la plus simple de définir le concept d'information volontaire *a priori* est de l'envisager par opposition à l'information obligatoire : tout ce qui n'est pas imposé par les textes légaux ou règlementaires s'assimile à de l'information volontaire. Pourtier (2004) rejoint ici Depoers (1999, 2000) qui considère également le concept *a contrario* de l'ensemble des obligations imposées aux sociétés comme illustré par la figure 3 proposée précédemment. Aborder le concept de l'information volontaire sous cet angle permet de définir le début du champ discrétionnaire des dirigeants en la matière. Les obligations d'information constituant une liste finie d'éléments, dès lors qu'un élément informatif se situe en dehors de ce périmètre, il est qualifié de volontaire. Il s'agit d'un espace infini (Pourtier, 2004, p. 83) dont le contenu n'est pas figé dans le temps et se caractérise par les éléments suivants : l'émetteur, les destinataires, le référentiel, le contenu (format, objet, densité,...). L'identification des composants volontaires de l'information financière peut être menée selon la séquence suivante (Cf. Figure 6).

Figure 6 – Identification séquentielle des informations volontaires (Pourtier, 2004, p. 85)



Le caractère volontariste de la diffusion d'information financière peut se déterminer selon différents facteurs : le destinataire (s'il n'est pas celui désigné par les textes), le contenu (si celui-ci est différent de ce qui imposé), la fréquence de diffusion (si plus importante ou décalée) mais également le vecteur de diffusion. Dans le cadre d'une recherche, le chercheur devra donc s'interroger sur les contours de l'information qu'il choisit d'étudier afin de déterminer si elle est volontaire ou non. L'information volontaire représente un sujet d'étude intéressant car sa diffusion relève d'un choix du dirigeant au même titre qu'un choix comptable. Casta (2000, p. 2277) propose une acception extensive de la politique comptable en incluant notamment : la détermination du volume et du degré d'agrégation de l'information

publiée dans les états financiers, la détermination de l'information publiée dans le rapport de gestion, la détermination de la date de divulgation de l'information financière mais aussi la publication volontaire d'états financiers facultatifs ou d'informations relatives à la marche de l'entreprise. La politique comptable répond à une logique d'optimisation des choix comptables mais également d'optimisation de la communication financière (Depoers, 2000, p. 118), qui s'inscrit dans la stratégie générale des sociétés. Bien que n'étant pas explicitement concernée par les objectifs énoncés dans le cadre conceptuel, l'information volontaire éditée par les groupes cotés doit veiller à ne pas s'en éloigner afin de rester cohérente avec l'ensemble de l'information règlementée. Les études portant sur les motivations des dirigeants lors de la diffusion volontaire d'informations, démontrent une certaine volonté de réduire l'asymétrie d'information.

2.2.3.1. Information volontaire : les facteurs explicatifs

Une communication financière efficace contribue à la réalisation de l'objectif général assigné aux entreprises : assurer leur pérennité dans un environnement de plus en plus concurrentiel. Léger (2008, p. 28) aborde la pérennité sous deux angles : la pérennité financière (création de valeur actionnariale) et celle du contrôle (préservation de l'actionnariat). La diffusion de messages adaptés favorise la perception que les investisseurs ont de la capacité de l'entreprise à créer de la valeur. Il s'agit de satisfaire l'actionnariat afin de le préserver et maintenir ainsi un bon cours de bourse, dans le sens où la communication contribue à la valorisation de la capitalisation boursière de l'entité.

Il semble délicat pour les tiers d'apprécier la valeur intrinsèque et les potentiels de la société si celle-ci ne met pas en place une stratégie de communication active ; l'information diffusée peut être quantitative et/ou qualitative, ainsi que rétrospective et/ou prospective (Lev, 1992, p.10). Mais la communication joue également un rôle dans l'évaluation de l'action des dirigeants.

Depoers (1999, p. 37) présente l'information comme « *la matière première du dédouanement du dirigeant* » car « *l'information sans finalité persuasive est rare* » (Slem, 1983, cité dans Depoers, 1999). Deux niveaux d'analyse des motivations des dirigeants à dépasser les minimums obligatoires sont exposés :

- Celui du contenu informationnel, c'est-à-dire l'apport d'une information eu égard à l'action du dirigeant,

- Celui des modalités de présentation de cette intention, c'est-à-dire la façon dont le dirigeant marque ses intentions.

En matière d'information volontaire les dirigeants disposent de divers leviers d'actions classés en trois catégories (Lev, 1992, p. 23) :

- Choisir des publications parmi les normes
- Publier des messages et communications volontaires (par les cadres dirigeants)
- Engager des actions visant à améliorer l'impact des publications.

L'efficacité d'une communication d'information volontaire dépend donc de l'émetteur (crédibilité vis-à-vis des tiers), de la qualité de son contenu (information fiable et vérifiable), mais également du médium utilisé pour la véhiculer. La portée du rapport annuel a déjà été évoquée précédemment, notamment grâce à la nature qualitative et quantitative des informations véhiculées, c'est pourquoi il a souvent été l'objet d'études sur la communication financière (Cf. Annexe 1). Les résultats des recherches entreprises sur l'information volontaire narrative suggèrent qu'elle revêt une certaine importance, même aux yeux des utilisateurs les plus qualifiés de l'information, tels les analystes financiers (Schipper, 1991). Rogers et Grant (1997, p. 3, cités dans Smith et Taffler, 2000, p.624) concluent que la partie narrative des rapports annuels (le message du Président, les analyses et commentaires des dirigeants, *etc...*) fournit deux fois plus d'information que les états financiers de base.

L'information volontaire constitue pour les dirigeants à l'initiative de sa diffusion, un moyen de réduire l'asymétrie d'information existant entre eux et les tiers ainsi qu'un moyen de fournir tous les éléments nécessaires à une bonne évaluation de la société, notamment pour les groupes cotés. Elle est également utilisée pour dédouaner les dirigeants, mais pas seulement ; la littérature a mis en lumière le rôle joué par la partie narrative de l'information volontaire dans la prise de décision des divers utilisateurs. Smith et Tafler (1995, p.1204) présentent le message du Président comme un indicateur significatif de la performance financière de l'entité. Malgré sa nature volontaire, donc ne répondant à aucune obligation légale ou réglementaire, il s'avère légitime d'envisager que son élaboration doit se faire dans le respect des concepts sous-jacents énoncés dans le cadre conceptuel, cadre théorique des normes comptables internationales. Il s'agit en effet de respecter une certaine homogénéité dans la philosophie sous-jacente aux contenus, notamment au sein des documents, tel le message du Président, dont la diffusion est volontaire mais reprenant des informations obligatoires et volontaires, dans le sens où il constitue une sorte de résumé du rapport annuel.

Conclusion de la section

Le changement de modèle comptable résultant de l'adoption des normes IAS/IFRS engendre un changement dans les objectifs assignés à l'information financière ainsi qu'au niveau des utilisateurs auxquels elle doit être adressée. L'objectif d'informer sur la performance pour aider les investisseurs à prendre des décisions économiques, nécessite de revenir sur les raisons historiques qui ont conduit les normalisateurs internationaux à retenir cette vision de l'information comptable et financière. Afin d'envisager l'impact qu'une telle évolution pourrait avoir sur l'information, il apparaît alors nécessaire de définir ce qu'inclut l'information financière notamment contenue dans le rapport annuel, document principal de la communication institutionnelle et financière des firmes. L'utilisation de la communication comme un outil stratégique conduit les sociétés à fournir de plus en plus d'informations volontaires, souvent de nature qualitative, afin de réduire l'asymétrie d'information entre les dirigeants et les tiers. Il semble alors que les objectifs définis par le cadre conceptuel puissent s'appliquer à l'ensemble de la communication financière.

Conclusion du Chapitre 1

L'adoption du référentiel international de comptabilité par l'Union européenne, dicté par des besoins d'intelligibilité et de comparabilité de l'information comptable et financière émise par les sociétés cotées, est perçue comme une « révolution comptable » en France, dont la réglementation s'apparente au modèle comptable continental couramment opposé au modèle anglo-saxon, sous-tendant le référentiel international. Parmi les points de divergence entre les deux systèmes, se trouvent les objectifs ainsi que les destinataires privilégiés de l'information financière : utilité de l'information pour la prise de décision économique des investisseurs pour le référentiel international, et présentation d'une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entité, sans désignation d'utilisateur particulier pour le PCG, évocation des associés et des tiers pour la 7^e directive. Cette transition d'un modèle comptable à l'autre est présentée comme un changement de philosophie comptable pour la France (Raffournier, 2007) qui a donné lieu à un certain nombre de critiques de la part des académiques. Les concepts sous-jacents, regroupés dans le cadre conceptuel, lui-même élément de différenciation entre les deux systèmes comptables, concerne l'information financière dont les contours ne sont pas encore explicitement définis. Parallèlement au développement des marchés financiers qui a conduit à l'adoption d'un référentiel international au sein de l'Union Européenne, le volume d'informations émis par les firmes s'est fortement développé. Dans ce domaine s'est opérée une transition d'une simple divulgation d'informations légales à l'enrichissement des publications par un ensemble d'informations volontaires, dont l'objectif est d'aboutir à une meilleure appréhension de la valeur intrinsèque de l'entité et de dédouaner les dirigeants. Certains auteurs considèrent l'information volontaire comme un moyen de réduction du coût du capital, d'autres l'envisagent sous un angle d'utilité pour la prise de décision dans le sens où certaines parties narratives de l'information volontaire et notamment le message du Président, résumant l'activité de l'année passée sur la base des informations chiffrées contenues dans les états financiers, mais présentent également les perspectives pour l'avenir. Or, l'information prospective est considérée comme importante pour la prise de décision des investisseurs (McConnel, Haslem et Gibson, 1986). Il convient donc de s'interroger sur l'impact d'un changement de philosophie comptable sur le contenu de l'information volontaire et plus particulièrement sur la présentation de la performance de la firme.

La définition de la performance, notamment en gestion, reste problématique dans le sens où elle n'existe pas en tant que telle mais en rapport à des pré-requis en terme d'objectifs à atteindre, voire à dépasser, mais également en termes de destinataires de l'information sur cette performance. Le reporting de la performance prend la forme d'un ensemble d'informations narratives et quantitatives, notamment des états financiers, maillon final de la chaîne du système d'information comptable, assimilés à un instrument ayant un caractère performatif ; la performance de l'entreprise ne préexiste pas, sous forme intelligible à la comptabilité, c'est cette dernière qui l'énonce (Aglietta et Rebérioux, 2004, p.152).

C'est à ce niveau que les désaccords au sujet des normes IAS/IFRS s'expriment. En effet, le changement de modèle comptable induit un changement d'idéologie au regard de ce qui constitue la performance et à l'intention de qui elle est produite : les seuls investisseurs ou l'ensemble des parties prenantes. Les grilles théoriques mobilisées pour tenter de répondre à ces questions sont multiples. Tout d'abord la théorie positive de l'agence permet d'envisager une approche « investisseurs » ou une vision élargie aux autres « *stakeholders* » et d'appréhender les éléments pris en compte par les préparateurs de l'information financière dans leurs choix. D'autre part, la théorie normative comptable qui fonde le cadre conceptuel comptable permet de mieux comprendre les différentes formes que peut prendre le résultat en fonction du concept de capital retenu, et par conséquent, ce que revêt la notion de performance.

Ce changement de référentiel et de modèle comptable conduit à s'interroger sur le contenu de l'information financière depuis l'adoption du référentiel international et donc à formuler la problématique suivante :

Depuis l'adoption du référentiel comptable international, le contenu de l'information financière des sociétés cotées française a-t-il évolué dans le sens des objectifs fixés par le cadre conceptuel des IAS/IFRS ?

Chapitre 2. L'information financière à la croisée des théories

L'information financière émise régulièrement par les sociétés cotées répond soit à des obligations légales ou réglementaires, soit d'une volonté propre des dirigeants. Les changements importants intervenus dans la réglementation comptable au niveau européen et plus particulièrement au niveau français, ressortent d'un changement de modèle comptable au sujet duquel de nombreuses critiques se sont élevées, tant parmi les professionnels qu'au sein du monde académique. Une fois les différents idéologiques dépassés, il convient de s'intéresser aux soubassements théoriques qui fondent les deux approches comptables qui intéressent notre recherche : réglementation française et normalisation internationale.

Le référentiel comptable international est inspiré d'une approche normative de la comptabilité dans le sens où il s'appuie sur un cadre conceptuel comptable assimilé à un cadre théorique. L'élaboration du cadre conceptuel dont l'origine est décrite dans le premier chapitre, se fonde sur une théorie *a priori*, initiée par Chambers dans son article pionnier qui date de 1955, dans lequel il défend l'idée d'une théorie pour la pratique comptable afin de rompre avec l'approche inductive des théories descriptives (Colasse, 2009, p.1407). Le développement des normes comptables sur la base d'un tel document procède d'une logique déductive, alors que la réglementation comptable française relève historiquement d'une démarche inductive. De plus, la formulation de la réglementation française relative aux comptes sociaux ou consolidés ne vise pas explicitement à dédier l'information comptable et financière à un groupe d'utilisateurs privilégiés ; soit aucun groupe n'est désigné (PCG), soit les associés et les tiers sont concernés (7^e directive). D'un point de vue conceptuel, ce choix de l'organisme normalisateur français s'envisage comme émanant d'une vision partenariale de l'entreprise qui caractérise les pays continentaux (Giordano-Spring et Lacroix, 2007, p.85), alors que la position claire du cadre conceptuel des IAS/IFRS envers les investisseurs, situe le modèle comptable international dans la lignée de la théorie positive de l'agence à visée actionnariale. Une référence explicite à la théorie de l'agence est d'ailleurs exprimée lorsque le normalisateur précise dans le DP de 2006 (FASB et IASB, 2006) que « *la relation entre le management d'une entreprise et ses propriétaires est de même nature que celle d'un agent (management) qui agit pour le compte d'un principal (actionnaires ou autres propriétaires)* » et d'autre part que « *l'objet général du reporting financier n'est pas explicitement en direction des besoins d'information du management* » (Giordano-Spring et Lacroix, 2007,

p.80). Aglietta et Rebérioux (2004, p.170) expriment leur désaccord face à la position de l'IASB en faveur de « *la doctrine de la valeur actionnariale* », qu'ils considèrent comme une vision politique de l'entreprise entérinant la domination des actionnaires sur les autres parties prenantes, et la domination des marchés financiers sur l'entreprise comme entité productive. Cette approche s'avère en totale contradiction avec l'approche partenariale caractérisant les pays de l'Europe continentale (Aglietta, Rebérioux, 2004, p. 171).

Cette évolution des fondements théoriques de la pratique comptable conduit à s'interroger sur les conséquences au niveau du contenu de l'information financière. En effet, ainsi que l'expliquent Dumontier et Raffournier (1989), le contenu de l'information financière peut varier selon l'objectif poursuivi (quoi) et les utilisateurs auxquels elle s'adresse (qui). Le changement de référentiel engendre des conséquences à ce double niveau. Le « qui » s'envisage à la lumière de la théorie positive de l'agence, source de la théorie positive comptable ou politico-contractuelle ; le « quoi » est abordé dans la perspective de la théorie normative qui, bien qu'elle s'intéresse également aux destinataires de l'information, traite de l'évaluation et de la nature de la performance qui va être décrite dans l'information financière. Le rôle de l'information financière au cœur de la relation d'agence sera étudié (1), avant de s'intéresser aux caractéristiques de l'information financière sous l'angle de la théorie normative (2).

1. L'information financière au cœur de la relation d'agence

Dès 1776, Adam Smith reconnaît l'existence des problèmes résultant de la relation d'agence, en prétendant que la séparation entre les dirigeants chargés de la gestion et les propriétaires des grandes sociétés par actions, explique la moindre efficacité de l'organisation économique de ces entités (Charreaux, 1987, p. 23). En 1932, Berle et Means (1932, p.5) déclarent dans leur ouvrage sur la société moderne : « *le propriétaire qui investit dans une société moderne, délègue la gestion de ses biens à ceux qui contrôlent la société. Il a échangé sa position de propriétaire indépendant de la dite société contre celle d'un simple récipiendaire des revenus du capital* »⁶⁰. Cette situation de séparation entre les fonctions de propriété et de décision se

⁶⁰ Traduction libre de : “*The property owner who invests in a modern corporation so far surrenders his wealth to those in control of the corporation that he has exchanged the position of independent owner for one of which he may become merely recipient of the wages of capital*”

trouve à la source du problème de la gouvernance des entreprises, mais a permis également la mise en exergue de l'importance du rôle joué par l'information comptable et financière dans la relation contractuelle entre actionnaires/dirigeants, ou dans une conception plus large, entre les multiples partenaires participant à l'activité de l'entité, encore appelés parties prenantes⁶¹. Gibbins, Richardson et Waterhouse (1990, p.122) définissent l'information financière comme « *toute publication délibérée d'information financière, qu'elle soit numérique ou qualitative, légale ou volontaire, ou via des canaux formels ou informels*⁶² », et de préciser que tant l'information quantitative que qualitative revêt une valeur informative. La définition de la gouvernance retenue est celle proposée par Charreaux (1977, cité dans Charreaux, 2009, p.862) qui permet de dépasser les limites de la vision purement actionnariale : « *le système de gouvernance est l'ensemble des mécanismes qui définissent et délimitent l'espace discrétionnaire des dirigeants* ».

L'information financière légale diffusée par les entreprises résulte du système d'information comptable, dont la mise en œuvre est contrainte par la réglementation. Le premier chapitre a permis la mise en évidence de l'existence de divers modèles comptables influencés par des approches économiques, culturelles, politiques différentes, voire divergentes. Le cadre conceptuel des IAS/IFRS est réputé adhérer implicitement au modèle dit de l'agence ou du principal-agent, dans sa version la plus simple, c'est-à-dire celle qui ne s'intéresse qu'au seul contrat passé entre les dirigeants et les actionnaires (Colasse, 2006, p. 6). L'analyse de Jensen et Meckling (1976) sous l'angle d'une relation principal/agent, est suivie des travaux de Watts (1977) et Watts et Zimmerman (1978) à l'issue desquels une théorie des états financiers se fondant sur les contrats de la firme est proposée. Jensen et Meckling (1976, p. 310) définissent la relation d'agence comme « *un contrat selon lequel une ou plusieurs personnes (le(s) principal(aux)) engage(nt) une autre personne (l'agent) pour l'accomplissement en son(leur) nom de certaines tâches qui induisent une délégation du pouvoir de prise de décision à l'agent* »⁶³. Bien que cette définition soit celle généralement retenue en guise de

⁶¹ Traduction courante de “*stakeholders*”

⁶² Traduction libre de “*we define financial disclosure as any deliberate release of financial information, whether numerical or qualitative, required or voluntary, or via formal or informal channels*”.

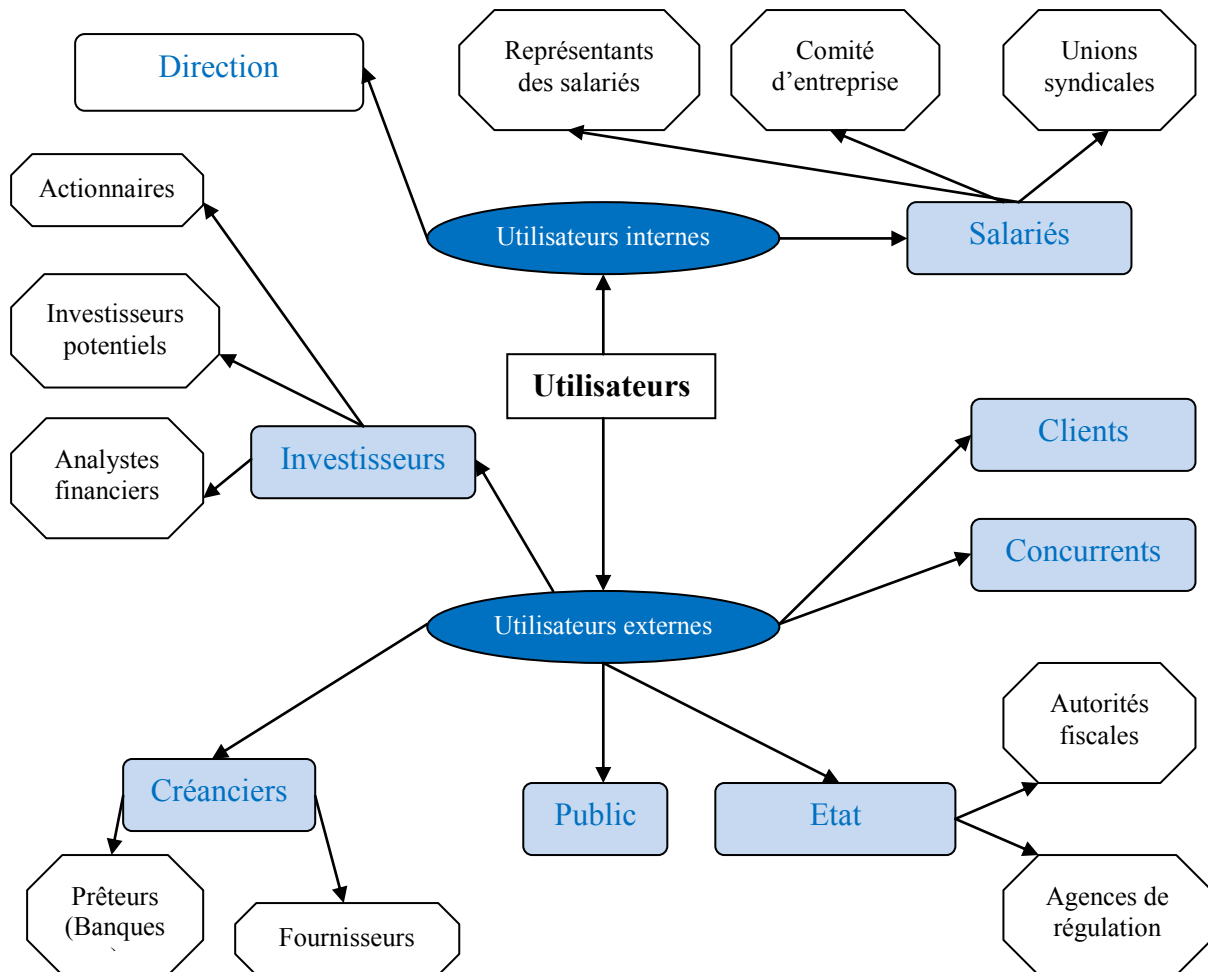
⁶³ Traduction libre de “*a contract under which one or more persons (the principal(s)) engage another person (the agent) to perform some service on their behalf which involves delegating some decision making authority to the agent*”.

référence, Ross (1973 et 1974, cité dans Charreaux, 1987, p. 24) en propose une autre : « *on dira qu'une relation d'agence s'est créée entre deux (ou plusieurs) parties lorsqu'une de ces deux parties, désignée comme l'agent, agit soit de la part, soit comme représentant de l'autre, désignée comme le principal, dans un domaine décisionnel particulier* ». Les deux conceptions sont très proches, et font appel aux notions de contrat, de représentation et de délégation. Cependant, Jensen et Meckling (1976, p.311) étendent la relation d'agence à toute forme de coopération, ce qui comprend les relations non obligatoirement formalisées par un mandant et un mandataire, et évacue le problème de l'identification du principal et de l'agent. Cette théorie repose sur une logique empruntée à la théorie économique néo-classique : une approche en termes d' « *homo economicus* » et de maximisation de l'utilité individuelle. Par la suite, une théorie de l'agence élargie à l'ensemble des parties prenantes est proposée, notamment par Hill et Jones en 1992.

La réglementation française en vigueur avant l'application des normes internationales d'information financière, est reconnue appartenir à un modèle continental qui privilégie une approche partenariale. Au regard des divergences de fondements théoriques il s'avère légitime d'envisager que l'information financière s'appréhende différemment selon le modèle en application. Le choix des éléments d'information à mettre en avant notamment en relation avec la performance, dans le cadre d'une stratégie de communication, varient selon l'approche dans laquelle s'inscrit la démarche. Selon l'orientation retenue, l'information s'adressera principalement aux investisseurs (et créanciers) ou bien concernera l'ensemble des parties prenantes.

Stolowy et Lebas (2006, p.13) proposent un schéma (Figure 7) de présentation générique de l'ensemble des utilisateurs potentiels de l'information financière, sans toutefois prétendre à un quelconque classement qui relèverait de considérations culturelles et contextuelles. Cette figure fait la distinction entre les parties prenantes externes et internes à l'entreprise. Les premiers utilisateurs de l'information financière sont les dirigeants ; ceux-ci ne sont pas retenus dans la grille de lecture choisie, celle de la relation d'agence, car elle postule une asymétrie d'information, or les dirigeants sont les agents qui détiennent l'information. De plus, ainsi que Hill et Jones (1992, p.134) le spécifient, les dirigeants occupent une place particulière au centre du nœud de contrats, eu égard à la relation contractuelle, implicite ou explicite, qui les lie avec chacune des autres parties prenantes.

Figure 7 - Un ensemble d'utilisateurs de la comptabilité financière (Stolowy, Lebas, 2006, p. 13)⁶⁴



Dans un objectif de conformation à l'évolution de la théorie de l'agence, et non de la normalisation comptable, l'approche « investisseurs » (1.1), puis l'approche partenariale (1.2) de l'information financière sont envisagées dans le prisme de la relation d'agence qui fonde la théorie positive de l'agence et la théorie politico-contractuelle comptable.

1.1. Une approche « investisseurs » de l'information financière

Bien que l'entreprise soit en relation avec un ensemble de partenaires, c'est la relation dirigeants/apporteurs de capitaux qui a suscité l'intérêt des chercheurs dans un premier temps.

⁶⁴ Traduction libre du schéma présenté en anglais dans le livre

Le problème lié à la relation actionnaires/dirigeants, mis en exergue par Berle et Means en 1932 dans leur ouvrage sur la société managériale, les conduit à s'interroger sur la validité des théories économiques existantes relatives au partage des profits issus de l'activité de l'entité. Jensen et Meckling (1976) se concentrent sur la relation entre les actionnaires et les dirigeants auxquels le contrôle de la firme est délégué, notamment au sujet de l'asymétrie d'information entre les deux parties. Cependant, l'objectif des auteurs étant de proposer une théorie de la structure financière, une seconde relation d'agence est traitée, celle entre les actionnaires (en fait la firme représentée par ses dirigeants) et les créanciers (Charreaux, 2009, p. 863). Leur approche se fonde sur une vision de la firme comme un nœud de contrats, une fiction légale qui fait office de centre de connexion pour un ensemble de relations contractuelles entre individus (Jensen, Meckling, 1976, p. 313). Dans le cas où les deux parties au contrat ont pour objectif de maximiser leur utilité, il y a de bonnes raisons de croire que l'agent ne va pas toujours agir dans l'intérêt du principal. De cette situation naît une relation « *conflictuelle*⁶⁵ » qui génère des coûts d'agence que Jensen et Meckling (1976, p. 311) définissent comme la somme des coûts de surveillance engendrés par le principal, des coûts de dédouanement engagés par l'agent et enfin de la perte résiduelle.

Les coûts de surveillance (*monitoring costs*) correspondent à l'ensemble des dépenses mises en œuvre par le principal afin de limiter le comportement opportuniste des dirigeants. Il s'agit des coûts relatifs à la gestion de l'information, la surveillance ou l'incitation à mettre en place de systèmes pour s'assurer que l'information leur soit bien communiquée.

Les coûts de dédouanement (*bonding costs*) correspondent aux dépenses engagées par l'agent afin de convaincre le principal qu'il agit bien conformément à ses intérêts. Il s'agit pour l'agent de signaler et rassurer le principal sur la bonne exécution du contrat.

La perte résiduelle équivaut en terme monétaire à la perte de bien-être (*welfare*) du principal résultant du conflit d'intérêt avec l'agent, il s'agit d'un coût d'opportunité ; c'est le véritable coût d'agence dans le sens où les deux autres types de coûts ne seront engagés que dans la mesure où ils participeront réellement à la réduction de la perte résiduelle.

⁶⁵ Charreaux (1999, p. 64) précise : « la notion de conflit ne doit pas être prise dans un sens agressif, comme le considèrent trop souvent certains critiques qui caricaturent la théorie de l'agence....La TPA (théorie positive de l'agence), avant tout, est une théorie de coopération efficace et non du conflit ;... »

La notion de contrat qui sous-tend ces relations interindividuelles est plus large que la notion juridique et s'apparente plus à un accord, mais le terme contrat est conservé conformément à la tradition (Charreaux, 1999, p.77). L'hypothèse d'incomplétude contractuelle se trouve au cœur de la relation d'agence car à l'origine des coûts d'agence. En situant le débat par rapport au thème de la création de valeur, Charreaux (1999, p.64) présente les conflits potentiels comme naissant soit de l'allocation de décisions régissant le processus de création de valeur, soit de l'appropriation de la valeur engendrée. Le système comptable produit une information sur la valeur créée par l'entreprise, visant à satisfaire une demande interne (les dirigeants) et externe (les tiers) et servant à réduire l'asymétrie d'information née de la séparation de la propriété et du pouvoir. Jensen et Meckling (1976) ont analysé les effets de l'apport de capitaux par les investisseurs, ainsi que par le recours à l'emprunt, sur les coûts d'agence, car les deux modes de financement génèrent des coûts. C'est la raison pour laquelle, les dirigeants, au centre du processus d'élaboration de l'information financière, trouvent un intérêt à communiquer à l'attention des actionnaires (1.1.1) mais également des créanciers (1.1.2.).

1.1.1.L'information dans la relation actionnaires/dirigeants

L'approche proposée par le cadre conceptuel des IAS/IFRS, qui reflète la conception anglo-saxonne, accorde une place plus importante aux actionnaires ; approche clairement exprimée dans le DP sur l'évolution du cadre conceptuel. La production et la diffusion de l'information comptable et financière ont une incidence sur le processus de création et de répartition de la valeur, d'après le rôle qu'elle joue dans la formation des contrats et transactions. Les dirigeants assument la fonction de décision au sein de l'entreprise pour le compte des actionnaires tout en cherchant à satisfaire leurs propres intérêts. Leur pouvoir de gestion peut les conduire à détourner une partie de la richesse des actionnaires à leur profit, comportement rattaché à la notion d'opportunisme. Ils trouvent alors avantage à engager des ressources dans la communication d'informations qui visent à convaincre les investisseurs et à les dédouaner.

1.1.1.1. Une information utile au dédouanement des dirigeants

Le dirigeant, de par la position privilégiée qu'il occupe au sein de l'entreprise, bénéficie d'un accès facilité à l'information, ce qui n'est pas le cas de l'actionnaire dans le cadre de la séparation totale entre propriété et pouvoir. Cette asymétrie d'information s'avère propice à l'adoption d'un comportement opportuniste de la part du dirigeant, qui risque d'opérer des

transferts de richesse au détriment des propriétaires. Charreaux (1987, p. 46) énonce quatre des sources de conflits les plus souvent identifiées :

- Les objectifs de maximisation de l'utilité des propriétaires et des dirigeants s'avérant en contradiction, ces derniers pourront éventuellement accroître des prélèvements non pécuniaires ou choisir de privilégier leur prestige personnel lors de l'allocation des ressources.
- Les dirigeants investissent leur capital humain dans l'entreprise et de ce fait préfèrent des investissements moins risqués que ce que le souhaiteraient les actionnaires.
- La position des dirigeants à la tête de l'entreprise s'inscrivant dans un horizon plus limité que celui des propriétaires dans leur position de détenteurs de droits de propriété, ils peuvent être tentés par des investissements à plus court-terme.
- L'asymétrie d'information entre le principal et l'agent conduit à un risque de comportement opportuniste de la part du dirigeant.

D'après cette analyse, les dirigeants développent des stratégies concourant à la préservation de la valeur de leur patrimoine personnel ainsi qu'à leur maintien à la direction de l'entreprise. Il devient alors indispensable de mettre en place des mécanismes de surveillance qui visent à résoudre au mieux les problèmes informationnels et de réduire les coûts d'agence, notamment la perte résiduelle. Parmi les mécanismes retenus se trouvent l'indexation de la rémunération des dirigeants sur la performance boursière ou la performance comptable, ou l'attribution de stock-options. Il s'agit là de procédés supposés conduire à la convergence des intérêts des protagonistes. Les politiques de dividendes et d'endettement constituent des solutions potentielles aux conflits résultant de la relation actionnaires/dirigeants (Charreaux, 1987, p.46). Les dirigeants peuvent également utiliser des mécanismes de dédouanement, tel le choix d'une politique comptable allant dans le sens de la création de valeur actionnariale, ou encore la diffusion d'information volontaire, quantitative ou qualitative. L'objectif est de démontrer aux actionnaires que les décisions sont toujours prises au mieux de leurs intérêts et dans le respect des engagements contractuels afin de pérenniser leur situation. De plus, considérant l'investissement en capital humain consenti par les dirigeants au profit de l'entreprise, ces derniers subissent une pression du marché de l'emploi qui les conduit à émettre des signaux sur leur performance managériale et leurs compétences, pour le cas où ils seraient amenés à quitter leur société (Depoers, 1999, p. 55).

En ce sens l'information financière joue un rôle important dans la relation actionnaires/dirigeants, mais il faut aller plus loin et envisager l'utilité de l'information dans la prise de décision économique, ainsi que le préconise le cadre conceptuel des IAS/IFRS.

1.1.1.1. Une information utile à la prise de décision des actionnaires⁶⁶

Le développement des marchés financiers pour le financement des entreprises conduit à la multiplication des catégories d'investisseurs : particulier, institutionnel, actionnaire minoritaire ou majoritaire. Colasse (2007, p.26) choisit de les classer en deux grandes catégories dans le cadre des grandes sociétés cotées :

- ceux qui souhaitent s'immiscer dans la stratégie et la gestion en participant activement aux instances dirigeantes, et qui de fait bénéficient d'un accès privilégié à l'information au sein de ces instances ;
- ceux qui ne peuvent ou ne souhaitent pas intervenir dans la gestion et ambitionnent seulement de valoriser leur portefeuille de titres. Ceux-ci ont besoin de l'information comptable et financière pour les aider à gérer rationnellement leur portefeuille et prendre au moment opportun la bonne décision de vente, d'achat ou de conservation des titres.

Au niveau de l'entité, l'information financière transmise aux tiers dépend de plusieurs éléments : tout d'abord des obligations légales en la matière, ensuite de la politique de communication définie par les dirigeants. Le droit des actionnaires à l'information n'est pas nouveau vu qu'il a été mis en œuvre par la loi 66-537 du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales. Depuis lors, d'autres lois⁶⁷ sont venues renforcer les dispositifs en place en matière de droit à l'information, de transparence et de gouvernance. Parmi les informations auxquelles les actionnaires ont accès de plein droit, l'information comptable et financière occupe une place essentielle. Elle répond tout d'abord à une obligation contractuelle des dirigeants envers leurs mandants, les actionnaires, auxquels ils doivent rendre des comptes, d'où la notion de reddition très prégnante dans le modèle comptable français. L'information

⁶⁶ Et des investisseurs

⁶⁷ Lois du 15 mai 2001, 1er août 2003 et l'ordonnance du 24 juin 2004 (Delga et Bien, 2006, p. 268).

doit permettre « *de contrôler la gestion et de vérifier que les dispositions régissant le fonctionnement de l'entreprise ont été respectées* » (Dumontier, Raffournier, 1989, p.23) ; les auteurs parlent « *d'utilité contractuelle* ». L'autre dimension mise en exergue par Dumontier et Raffournier (1989) concerne la valeur prédictive de l'information, répondant à des besoins nés du développement des marchés financiers. Cet objectif d'utilité décisionnelle de l'information apparue formellement en France avec l'adoption des normes IAS/IFRS, car inscrit dans le cadre conceptuel qui les accompagne, relève d'une approche de l'information focalisée sur les marchés financiers. L'entreprise s'apparente à un « producteur » d'actifs financiers, confronté aux « clients » que sont les investisseurs, qui se fondent sur l'utilité prédictive de l'information financière afin de réaliser leurs choix d'investissement et par conséquent l'allocation des ressources. Il s'ensuit que la communication financière se doit de contribuer à valoriser au mieux l'image économique de la société et le cours de l'action afin de contribuer à la pérennité de l'entreprise. Dans cette optique un véritable « *marketing financier* » voit le jour ; il s'agit « *d'une approche organisée destinée à la recherche active d'une épargne disponible, pour la transformer en demande de valeurs mobilières émises ou à émettre, avec la perspective de plus-value et/ou de rendement pour l'investisseur, avec un coût optimisé pour l'entreprise et les prescripteurs, en mettant en œuvre des moyens de communication adaptés* » (Léger, 2008, p. 30). La démarche de marketing financier ou boursier consiste à offrir un produit financier, action cotée pour répondre à une demande directe des actionnaires, investisseurs, cible de la communication économique. A l'instar de l'approche client traditionnelle du marketing, certaines sociétés mettent en place un « *Shareholder Relationship Management*⁶⁸ » ou SRM afin de gérer la relation avec les actionnaires. La logique d'information comptable et financière des normes IAS/IFRS s'inscrit bien dans cette démarche. Les origines de choix de cet objectif ont été développées dans le premier chapitre.

Les dirigeants doivent prendre en compte de multiples paramètres lors de l'élaboration de l'information financière à destination des actionnaires et plus largement des investisseurs. Il convient d'une part de rassurer ces derniers sur le respect des engagements contractuels, mais également de leur permettre une meilleure allocation des ressources, tout en veillant à

⁶⁸ Gestion de la relation avec l'actionnaire

maximiser leur propre utilité. Toutefois, les dirigeants sont astreints à gérer un autre type de relation, celle avec les créanciers, autre catégorie d'apporteurs de capitaux.

1.1.2. L'information dans la relation dirigeants/créanciers

Le second volet de la relation principal/agent analysée initialement dans le cadre de la théorie positive de l'agence concerne celle de la société (les actionnaires représentés par les dirigeants) avec les créanciers (les banques⁶⁹). Cette relation présente un intérêt en comptabilité car d'une part, certains contrats de dettes comportent des clauses restrictives qui se fondent sur des indicateurs comptables et, d'autre part, le recours à l'endettement génère également des coûts d'agence qu'il convient de réduire. Dans ce cadre les actionnaires et les dirigeants partageant les mêmes intérêts, les créanciers doivent être en mesure d'anticiper le comportement sous-optimal des dirigeants qui résulterait en un transfert de richesse à leurs dépens et ce dans plusieurs cas (Tremblay, Cormier et Magnan, 1993, p.146). Jensen et Smith (1986, cités dans Charreaux 1987, p. 47) distinguent quatre sources de conflits entre actionnaires et créanciers obligataires :

La politique de dividende.

Dans le cas où la politique de dividendes évolue dans le sens d'un accroissement financé par la réduction des investissements, la hausse non anticipée des dividendes peut conduire à la réduction de la valeur des obligations.

La politique d'endettement.

Dans le cas d'une mauvaise anticipation de la politique d'endettement future, plus particulièrement si les nouvelles dettes sont contractées dans des conditions plus intéressantes, une dilution des créances risque d'entraîner une perte pour les créanciers initiaux.

La politique d'investissement.

Si des investissements plus risqués sont entrepris une fois les financements obtenus, dans le but d'accroître la création de valeur pour les actionnaires, la substitution d'actif augmente alors potentiellement la valeur de marché des capitaux propres et diminue celle de la dette.

⁶⁹ Les créanciers autres que les banques et organismes de crédit seront envisagés dans l'approche partenariale.

Mais également, si les gestionnaires choisissent *ex post* une politique d'investissement sous-optimale, en investissant dans des projets moins rentables que ceux initialement annoncés par exemple.

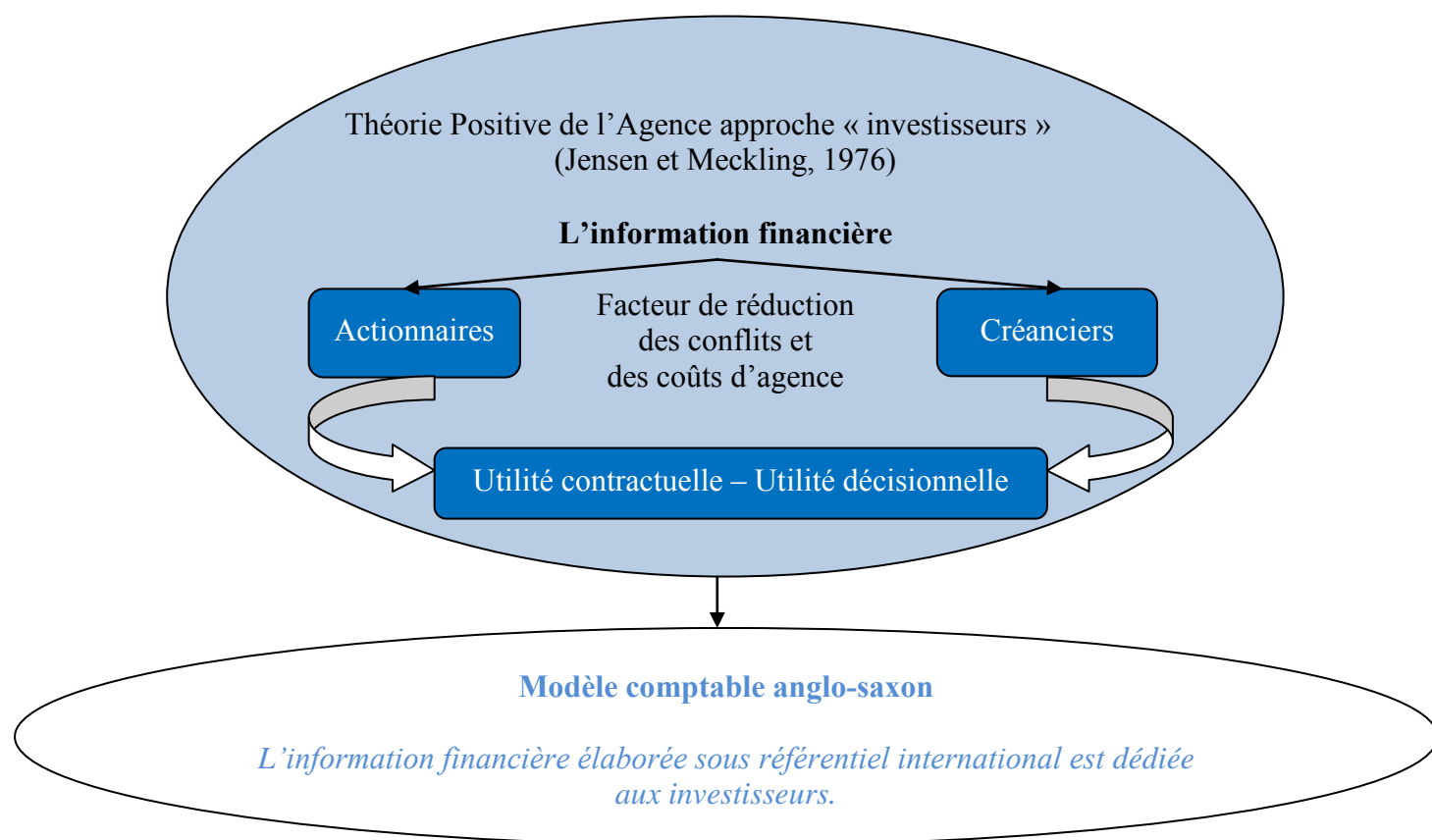
L'information financière intervenant dans le rapport entre l'entité, en la personne des dirigeants, et les créanciers, constitue le fondement de cette relation *ex ante* mais également *ex post*. Il s'agit d'une bonne illustration de la nature pré contractuelle ou post contractuelle des conflits d'agence, qui trouvent leur origine dans l'impossibilité à rédiger des contrats complets en raison de la rationalité limitée et de l'incertitude (Charreaux, 1999, p. 79). L'information divulguée par les sociétés affecte la perception qu'ont les tiers de sa situation économique et de ses perspectives, laquelle perception est susceptible d'affecter le coût du capital. Effectivement, une divulgation conduisant à une sous-évaluation de la firme par le marché aura des conséquences néfastes sur le cours boursier, lequel participe des éléments de détermination du coût du prêt accordé aux entreprises (Lev, 1992, p. 13 et 14). Les créanciers potentiels s'appuient également sur l'information financière dont ils disposent afin de fonder leurs anticipations du risque encouru et de décider de l'accord (ou du refus) du financement ainsi que de sa rémunération.

La comptabilité devient une source d'information pour le financier dont l'objectif est de déterminer la valeur présente des éléments d'actif et de passif à partir d'une actualisation à un taux judicieusement déterminé de flux financiers prévisionnels (Gillet et Levasseur, 2009, p.799). Il est dans l'intérêt de la partie la mieux informée de palier l'asymétrie d'information en signalant ses qualités véritables afin de résoudre le problème de la sélection adverse. L'information comptable des sociétés cotées étant vérifiée et vérifiable, contribue à cette résolution (Gillet et Levasseur, 2009, p. 801). La valeur prédictive de l'information lui confère une utilité certaine dans le processus décisionnel, mais pas seulement. En effet, afin de se prémunir des risques *ex post*, les états financiers peuvent constituer une base de référence pour la mise en place d'indicateurs à respecter après la signature du contrat de prêt. Le créancier vise alors à mettre en place des mesures de protection sous la forme de clauses limitatives annexes, les « *covenants* ». Ces clauses devant être facilement vérifiables par le prêteur, des indicateurs comptables sont couramment utilisés. La comptabilité n'intervient pas comme outil de mesure de la valeur mais joue plutôt un rôle informationnel (Gillet et Levasseur, 2009, p. 802) ; ce rôle primordial dans le cadre de relations contractuelles perdure au-delà de la conclusion du contrat, en participant à la surveillance *ex post* du respect des

clauses mises en œuvre (ratio d'endettement, niveau de dividendes, ratio de couverture par exemple). La principale crainte des créanciers réside dans le risque d'appropriation par les actionnaires (via les dirigeants) de l'essentiel de la richesse de l'entité, à leurs dépens. Il convient alors de veiller à ce que les distributions de dividendes n'amputent pas le capital économique de l'entreprise, ou qu'un certain nombre de cessions d'actifs ne contribuent à vider de sa substance la garantie des financiers. L'accroissement du risque de l'entreprise leur est également dommageable dans le sens où elle augmente la probabilité de non remboursement sans les associer au bénéfice correspondant. L'information sur les investissements et plus particulièrement sur les prises de participations requiert toute leur attention, car ces dernières représentent parfois un moyen simple d'acquérir des actifs risqués. Toute augmentation de l'endettement équivalant à un risque supplémentaire, ils restent attentifs au maintien d'un équilibre entre les émissions et les remboursements d'emprunt (Dumontier, Raffournier, 1989, p. 25).

Globalement, l'information financière constitue un élément fondamental de la relation entre l'entité et ses investisseurs, qu'ils soient actionnaires ou créanciers. La théorie positive de l'agence permet de mettre en lumière les conflits émergeant potentiellement de ces relations, et les recherches entreprises sur le sujet proposent des mécanismes visant à résoudre ces conflits. Parmi les sources de conflits, l'asymétrie d'information occupe une place prépondérante, et les différentes réglementations adoptées depuis la prise de conscience du problème contribuent à en limiter les effets. Les fondements conceptuels des normes IAS/IFRS ne retiennent principalement que l'approche « investisseurs » des relations d'agence, alors que l'entité entretient des relations contractuelles implicites ou explicites avec un ensemble de partenaires pris en considération dans la législation française, qu'il s'agisse du droit du commerce, droit du travail ou droit comptable. Une présentation synthétique du lien entre l'information financière et la seule approche « investisseurs » est proposée sous la Figure 8 qui suit.

Figure 8 - Approche « investisseurs » et information financière



1.2. Une approche partenariale de l'information financière

La transition du modèle comptable français au modèle comptable anglo-saxon représentatif des IAS/IFRS s'apparente conceptuellement à une évolution de conception partenariale à actionnariale de la firme.

La réglementation française ne désigne pas de destinataires particuliers de l'information financière relative aux comptes consolidés vu que la 7^e directive la destine aux « associés et tiers » sans plus de précision. En envisageant la firme comme une fiction légale résultant d'un ensemble de contrats explicites ou implicites, il convient de s'intéresser aux divers co-contractants participant à l'activité de l'organisation et, par conséquent, au rôle joué par l'information financière dans le cadre des relations d'agence élargies aux multiples parties prenantes. La forme juridique de la société anonyme crée une relation forte qui nécessite la mise en œuvre d'un système d'information ou de reporting. Le pouvoir est délégué par les

propriétaires aux dirigeants qui se doivent en retour d'informer les parties prenantes des résultats obtenus en matière de création de richesse et de la répartition qui en est faite. Il s'agit alors de renseigner sur le niveau de performance, ou d'efficience de la firme. L'efficience est décrite par Charreaux (1999, p.61) comme faisant « *référence à la performance d'une entité collective appréciée par le bien-être procuré à ses parties prenantes, c'est-à-dire à l'ensemble des individus dont l'utilité est affectée par les décisions de l'entité* ». La seconde section reviendra de façon plus précise sur ce que recouvre la notion de performance.

La prise en compte de l'ensemble des parties prenantes a parfois été présentée comme une innovation (Hill Jones 1992), alors qu'elle figure déjà explicitement dans les travaux fondateurs de Jensen et Meckling (1976, p. 310 et 311), ou de Jensen (1983, p.327). Dès 1932 Berle et Means (p.297) s'interrogent sur la légitimité des actionnaires en tant que récipiendaires de l'intégralité de la richesse créée par la firme, alors qu'ils n'en exercent plus le contrôle.

La relation d'agence limitée au cadre principal/agent servant de fondement à l'analyse de la relation entre les actionnaires (supposés agir comme un principal unique) et le dirigeant (l'agent) correspondrait à une formulation bilatérale réductrice qui trouve son origine dans le contexte légal anglo-saxon qui règlemente les relations d'agence réelles (Charreaux, 1999, p.75). L'expression « parties prenantes » fait référence à des groupes de personnes qui ont des droits légitimes sur la firme, cette légitimité naissant de l'existence d'une relation d'échange (Freeman, 1984 ; Pierce, 1982, cités dans Hill et Jones 1992, p.133). Dans le cadre de la théorie de l'agence, ces droits relèvent de relations contractuelles explicites ou implicites.

1.2.1. L'information financière dans une perspective contractuelle

La théorie de l'agence abordée dans un premier temps selon l'approche actionnariale revient à envisager l'information financière comme un lien direct entre les actionnaires et dirigeants. Les limites démontrées de cette approche réductrice conduisent à proposer une version élargie, ou théorie partenariale, où l'information financière est destinée à l'ensemble des parties prenantes participant du nœud de contrats auquel la firme est assimilée. Milgrom et Roberts (1997) considèrent qu'une entreprise est efficiente si elle produit en moyenne des meilleurs résultats pour l'ensemble des parties prenantes. Watts et Zimmerman (1986) ont largement développé l'idée que la plupart des contrats de la firme se définissent en termes de

données issues du reporting financier. Ils insistent sur l'hypothèse émise par la littérature relative aux droits de propriété et à la notion de contrat, à savoir que la comptabilité joue un rôle important tant dans le choix des termes du contrat que dans la surveillance de ceux-ci (Watts et Zimmerman, 1986, p.196). La perspective contractuelle revêt au moins deux implications importantes. Elle aide à comprendre :

- l'importance accordée par les dirigeants et les régulateurs au choix de méthodes comptables. En effet, la forme de l'information est susceptible d'affecter quelques-uns des contrats et d'entraîner des conséquences économiques pour les parties impliquées ;
- les raisons pour lesquelles des ressources de l'entreprise peuvent être engagées dans des actions de lobbying auprès des autorités de régulation pour le choix d'une méthode plutôt qu'une autre ; mais aussi pourquoi les dirigeants allèguent que les règles en matière d'information financière peuvent engendrer des conséquences économiques défavorable sur la valeur de la firme (Beaver, 1998, p.33).

L'information résultant de la comptabilité financière reflète l'activité économique de la firme et doit permettre aux utilisateurs de comprendre sa situation en une présentation globale et synthétique. L'information produite est destinée en priorité aux dirigeants, mais concerne également les tiers ou parties prenantes, qui de par leur diversité, expriment des besoins et des attentes différents (Stolowy, Lebas, 2006, p. 12). Ces parties prenantes sont soit internes à l'entreprise, soit externes (cf. figure 7, p.97).

1.2.1.1. Information financière et parties prenantes internes

Dès lors que les dirigeants ne sont pas pris en compte, la seule catégorie de partie prenante « interne » à l'entreprise est celle des salariés liés à la firme par leur contrat de travail. Ils fournissent à l'entreprise du temps, des compétences, un engagement en termes de capital humain, en retour duquel ils attendent un « *revenu juste*⁷⁰ » et des conditions de travail convenables (Hill et Jones, 1992, p. 133). L'information financière doit leur permettre d'apprécier la stabilité et la profitabilité de l'entité qui les emploie, ainsi que la capacité de

⁷⁰ Traduction libre de "fair income".

cette dernière à leur assurer leur rémunération, leur droit à la retraite et des opportunités de carrière. Le droit du travail prévoit dans l'article L. 2323-47⁷¹ : « *chaque année, dans les entreprises de moins de trois cents salariés, l'employeur remet au comité d'entreprise un rapport sur la **situation économique** de l'entreprise. Ce rapport porte sur **l'activité et la situation financière** de l'entreprise, le bilan du travail à temps partiel dans l'entreprise, l'évolution de l'emploi, des qualifications, de la formation et des salaires, la situation comparée des conditions générales d'emploi et de formation des femmes et des hommes et les actions en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés dans l'entreprise....* ». Gatumel (2002, p.192) détaille les informations requises en distinguant celles de nature quantitative (ex. chiffre d'affaires, bénéfices ou pertes constatées, résultats d'activité en valeur et en volume, affectation des bénéfices...), de celles qui relèvent d'une approche qualitative (perspectives économiques de l'entreprise pour l'année à venir, indication des actions de prévention et de formation que le chef d'entreprise envisage de mettre en œuvre..) , toutes étant obligatoires.

Il s'agit pour les salariés d'être informés sur la richesse créée par l'entreprise, création à laquelle ils ont participé par l'apport de leur capital humain, et sur la répartition de cette richesse. La bonne compréhension de la situation financière et de l'activité de l'entreprise à travers les données comptables et financières, sont autant d'éléments entrant en jeu dans le cadre des négociations individuelles et collectives (Véron, Autret et Galichon, 2004, p.31).

Ainsi que l'illustre le schéma de Stolowy et Lebas (Figure 7), outre les parties prenantes internes, un ensemble d'autres utilisateurs potentiels de l'information financière sont externes à l'entité.

1.2.1.2. Information financière et parties prenantes externes

Parmi les utilisateurs externes présentés se trouvent ceux les plus souvent évoqués dans le cadre d'une relation d'agence, les actionnaires (ici dans la catégorie « investisseurs ») et les créanciers (banques) évoqués précédemment ; figurent également les partenaires commerciaux (clients, fournisseurs), les concurrents, l'Etat, et le Public.

⁷¹ Source Code du Travail :

http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=0F56FAF1128AA767DC0240DA0DEAD55F.tp_djo07v_3?idArticle=LEGIARTI000019071085&cidTexte=LEGITEXT000006072050&dateTexte=20080731

Les partenaires commerciaux, soit pour les besoins de la relation, soit en tant que créanciers, utilisent l'information financière afin de s'assurer de la solvabilité et de la pérennité de l'entreprise, notamment dans le cadre de contrats à long terme. Les signaux indiquant la capacité de l'entité à maintenir son activité dans le temps et à créer suffisamment de richesse pour respecter ses engagements financiers ou commerciaux, sont analysés. Hill et Jones (1992, p.133) présentent les clients comme des pourvoyeurs de revenus qui attendent de la valeur en retour, alors que les fournisseurs approvisionnent l'entité en intrants et recherchent des « *prix justes*⁷² » et des acheteurs fiables.

L'Etat, représenté par les agences de régulation et les autorités fiscales, veille au respect des lois en matière de publicité financière, mais également eu égard à la réglementation fiscale. Dans le cadre de certaines relations de long terme, des autorités de surveillance prudentielle *ad hoc* se soucient des intérêts des clients, telles la Commission bancaire, l'Autorité de régulation des télécommunications ou la Commission de régulation de l'énergie, pour ne citer que celles-ci. Les services de la statistique nationale utilisent également l'information financière dont ils extraient certaines données afin de les agréger en indicateurs macro-économiques (Véron *et al.*, 2004, p.31). L'Etat est considéré également comme un fournisseur d'infrastructures, d'emplacements commerciaux, mais aussi éventuellement de dispositions fiscales favorables, en échange desquels ils attendent une amélioration de la qualité de vie et/ou une absence de détérioration (Hill et Jones, 1992, p.133). Cette préoccupation concerne également le Public, qui en tant qu'électeur et payeur d'impôt, participe à la fourniture des infrastructures. L'activité des entreprises et ses conséquences affectent potentiellement les membres du Public collectivement ou individuellement, par la richesse créée et injectée dans l'économie locale, ou encore par la création ou la suppression d'emplois (Stolowy, Lebas, 2006, p.15).

Les concurrents apparaissent dans la Figure 7 comme utilisateurs potentiels de l'information financière, mais ne sont pas pris en compte dans les parties prenantes participant de la relation d'agence élargie au sens de Hill et Jones (1992). Cependant, le respect imposé par la loi d'une concurrence loyale, peut s'envisager comme un contrat moral implicite entre sociétés concurrentes. De plus, l'identification d'un genre particulier de relation entre concurrents par

⁷² Traduction libre de "*fair prices*"

Brandenburger et Nalebuff (1996) : la co-opération qui désigne une relation caractérisée simultanément par la coopération et la compétition (concurrence), conduit à la mise en exergue d'une relation contractuelle de nature différente. Cette relation définie comme « *une relation dyadique qui émerge lorsque deux firmes coopèrent dans les mêmes activités, et sont en compétition en même temps sur d'autres activités*⁷³ » (Bengtsson et Kock, 2000, p.412), apporte un éclairage particulier sur l'intérêt que des concurrents peuvent trouver à consulter l'information financière les uns des autres.

Le rôle contractuel joué par l'information financière dans le cadre des relations d'agence avec l'ensemble des parties prenantes, participe d'une diminution des coûts d'agences liés aux divergences d'intérêts pouvant exister entre elles. Mais l'information financière joue également un rôle politique.

1.2.2. L'information financière dans une perspective politique

Salleron dans son exposé intitulé « *Comment informer honnêtement* »⁷⁴ (Salleron, 1965, p.10) déclare : « *L'information a pour nature et pour objet de faire participer l'individu à la vie sociale par la connaissance, afin de lui permettre d'y participer de manière plus lucide et plus consciente par l'action : à cet égard, elle est essentiellement « **politique** », au sens plein du mot...* ». D'après le dictionnaire Trésor de la Langue Française, l'adjectif « politique » se définit comme ce « *qui a rapport avec la société organisée*⁷⁵ ». En s'inspirant des propos de Salleron, une transposition au cas particulier de l'information financière illustre le rôle joué par cette dernière auprès de diverses parties prenantes : s'inscrire dans une relation d'échange de manière plus lucide et plus consciente grâce à l'information transmise par la société. Cette information est parfois contrainte, parfois volontaire et dans ce cas, relève d'un choix de politique comptable (Casta et Ramond, 2009, p.1152). Casta et Ramond définissent la politique comptable comme : « *l'ensemble des choix faits par les dirigeants afin d'agir sur les nombres comptables dans le dessein de façonner le contenu ou la forme des états financiers* »

⁷³ Traduction de : « *A dyadic relationship that emerges when two enterprises cooperate in some activities and are at the same time in competition with one another regarding to other activities* »

⁷⁴ Exposé fait au Congrès de l'Office International des œuvres de formation civique et d'action doctrinale qui s'est tenu à Lausanne, le 17 avril 1965, et publié par le Centre d'Etudes Politiques et Civiques

⁷⁵ Définition proposée par le dictionnaire Trésor de Langue Française version informatique lien : <http://www.cnrtl.fr/definition/politique>

publiés, tout en respectant des contraintes réglementaires ». Le contenu de l'information financière qui peut varier en fonction des destinataires visés, participe de cette politique, tout autant que du respect des minimaux légaux en la matière. Dès 1977, Watts décrit les états financiers comme le résultat d'un processus politique.

Envisager l'information financière dans une perspective politique, dans la continuité de l'approche contractuelle, ressort d'une volonté de suivre la logique de l'évolution des théories, à savoir le développement de la théorie positive de la comptabilité initiée par Watts et Zimmerman (1978), sur la base de l'objectif de maximisation de l'utilité mis en avant dans la théorie de l'agence (Jensen et Meckling, 1976). Cette théorie se fondant essentiellement sur les coûts d'agence et coûts politiques, Raffournier estime la qualification de théorie politico-contractuelle plus adéquate (1990, p.139). Tremblay et *al.* (1993, p. 119) quant à eux, présentent la théorie politico-contractuelle comme un sous-ensemble de la théorie positive comptable et non comme son équivalent.

L'adoption d'une posture attentive aux besoins de l'ensemble des parties prenantes lors de l'élaboration de l'information financière s'avère susceptible de réduire les coûts politiques pour le manager de l'entreprise et, par conséquent pour l'entité. Cette volonté s'identifie majoritairement dans la divulgation d'informations volontaires. D'autre part, la mise en œuvre de contraintes légales eu égard à la diffusion d'information à l'intention des parties prenantes, relève d'un choix délibéré des acteurs politiques expliqué par la théorie économique de la réglementation laquelle, avec la théorie de l'agence, fondent la théorie politico-contractuelle.

1.2.2.1. Information financière contrainte : un choix des instances politiques

Le modèle comptable français est régulièrement associé à une vision partenariale de l'entreprise, opposée à l'approche actionnariale qualifiant le modèle anglo-saxon. Les raisons historiques de cette conception ont déjà été évoquées, notamment en lien avec le rôle prégnant de l'Etat dans le processus de réglementation comptable. Dès 1673, les règles de l'Ordonnance reprises par le Code de Commerce de 1807, ne concernaient que la protection des tiers contractant avec l'entreprise et le rôle probatoire de la comptabilité (Lemarchand, Nikitin, 2000, p.776). Au fil du temps, bien que l'Etat continue de jouer un rôle important en matière de régulation comptable, le format des instances évolue vers une composition

partenariale dont le fondement repose sur la collégialité et la discussion entre partenaires économiques et sociaux (Colasse, 2005a, p.40). L'adoption des normes IAS/IFRS par l'Union européenne conduit à l'application d'un référentiel entièrement développé par un organisme de droit privé fortement influencé par le modèle anglo-saxon favorisant une approche actionnariale. Les entreprises concernées se trouvent donc confrontées à la mise en œuvre d'un double référentiel, français et international, selon qu'elles agissent dans le cadre de leurs comptes sociaux ou consolidés. Est-ce à dire que les organisations politiques publiques abandonnent *de facto* l'approche partenariale ? En l'absence de réponse explicite il paraît capital de réagir, notamment par l'amélioration du suivi des travaux de l'IASB, afin de ne pas risquer de se trouver confrontés à des comportements nuisibles aux intérêts économiques et sociaux, induits par l'application des normes (Colasse, 2005, p.48).

Le processus politique sous-jacent à la réglementation comptable peut s'analyser selon deux approches issues de la théorie économique de la réglementation qui s'efforce d'expliquer l'intervention du gouvernement dans le marché. La première grille de lecture proposée est celle de la « *théorie de l'intérêt public* » qui présente la régulation comme une réponse à la demande du public pour corriger l'inefficience ou l'iniquité des marchés (Posner, 1974, p.335). Selon ce point de vue, la réglementation comptable contribue à une amélioration de l'allocation des ressources. La seconde, appelée « *théorie des groupes d'intérêt*⁷⁶ » (Posner, 1974, p.336) soutient que la réglementation résulte d'un processus politique qui met en présence des individus cherchant à maximiser leur propre richesse. Watts et Zimmerman (1986) développent une présentation de cette théorie alternative. Afin de réaliser des économies d'échelle au cours de la recherche d'information les individus se rassemblent en groupes d'intérêt. Le processus politique relève donc d'une compétition entre les groupes de pression pour les transferts de richesse en leur faveur. Selon la théorie économique, les lois et règlements résultent d'un équilibre entre deux forces opposées : ceux qui perçoivent les bénéfices et ceux qui subissent les coûts. Les politiciens ne font pas uniquement office d'intermédiaire pour les groupes de pression mais agissent de manière à maximiser leur propre utilité. Ils interviennent à deux niveaux dans le processus politique (Holthausen et Leftwich cités dans Depoers, 1999, p.62) :

⁷⁶ Traduction française de « *capture theory* »

- Ils opèrent dans l'intérêt de leurs électeurs dont ils sont mandataires. Afin d'accroître les probabilités de réélection ils agissent en faveur de transferts de richesse positifs pour leurs groupes d'électeurs.
- Ils se conduisent comme des entrepreneurs dans la mesure où chaque nouvelle réglementation tend à augmenter les ressources qu'ils contrôlent.

L'adoption des normes IAS/IFRS résulte d'un choix politique des instances européennes dans un objectif d'optimisation des échanges financiers sur le territoire et au-delà, et par conséquent d'optimisation de l'allocation des ressources financières des investisseurs. Parallèlement, un ensemble de réformes des systèmes de gouvernance voient le jour en France augmentant simultanément le droit d'information des actionnaires, des salariés et de l'ensemble des parties prenantes.

La gouvernance d'entreprise a réalisé une percée importante dans le droit français depuis le milieu des années 1990. Tout comme pour la réglementation comptable, ce sont la mondialisation des échanges sur les marchés financiers, l'internationalisation des investisseurs sur la place de Paris et une vague de privatisation qui conduisent au développement des règles de gouvernance dans le droit des sociétés français. Les principes sur lesquels ce droit se fonde puisent leurs sources dans le paysage anglo-saxon et sont associés principalement aux relations actionnaires/dirigeants (Delga et Bien, 2006, p.231 et 232). Cependant, dès les années 1970 des auteurs français⁷⁷ s'intéressent au problème, notamment (Daigre, 1981, p.527) qui élargit le débat en établissant le constat suivant : « *on n'aime rien d'autre autant en France que de brouiller les cartes et de jeter un voile opaque sur la vie des affaires comme sur la vie privée. Dans le fonctionnement des sociétés, tous ceux qui n'appartiennent pas au groupe dirigeant – encore est-il composé de cercles concentriques – sont objet de méfiance : les actionnaires, les salariés, les consommateurs, l'Etat.* ». Force est de constater que d'autres parties prenantes que les seuls actionnaires sont concernées par la réflexion relative au gouvernement de l'entreprise en France, et par conséquent par la réflexion sur les destinataires de l'information financière.

⁷⁷ Block-lainé (1963), rapport Sudreau (1975), cités dans Delga et Bien (2006, p. 232).

Cette tendance se retrouve dans l'évolution du droit des sociétés en matière de gouvernance, qui non seulement concerne l'amélioration du fonctionnement de l'administration et de la direction, l'accroissement des droits des actionnaires, mais aussi l'intégration des salariés dans le modèle français du gouvernement d'entreprise (Delga et Bien, 2006, p.239). Bien que la question de la participation des salariés à la gestion de la société ne soit pas nouvelle et résulte d'un processus long et complexe, il est légitime de considérer que trois lois récentes ont participé à son amélioration : la loi NRE du 15 mai 2001, la loi du 19 février 2001 sur l'épargne salariale et la loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002 (Delga et Bien, 2006, p. 284). Les lois NRE de 2001 et de modernisation sociale de 2002 ont notamment renforcé le droit des salariés en matière d'information sur le fonctionnement de l'entreprise. D'autre part, la loi NRE de 2001 impose l'émission d'une information sur la manière dont la société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité, information qui intéresse l'ensemble des parties prenantes.

Ainsi que l'explique Depoers (1999, p.63), « *toute nouvelle réglementation ou toute modification de la réglementation existante est un problème politique* ». Sur la base de cette affirmation, il est fondé d'estimer que les efforts déployés par les politiques au sujet de la prise en compte des attentes des diverses parties prenantes en matière d'information financière, notamment des salariés, ressortent d'une volonté politique de maintien d'une approche partenariale de l'entreprise. La question des motivations les conduisant à agir ainsi ne sera pas traitée ici (considération du bien-être sociale ou maximisation de leur propre utilité).

Les politiciens ont le pouvoir d'agir sur la réglementation, donc sur l'information légale, les dirigeants quant à eux bénéficient d'une certaine latitude, et font face à des choix de nature politique relatifs à l'information volontaire qu'ils vont divulguer aux diverses parties prenantes.

1.2.2.2. Information financière volontaire : un choix politique des dirigeants

L'information financière publiée par les entreprises et envisagée comme le contenu de la communication financière (Chekkar, 2007) dépasse largement les minimaux légaux. Léger (2008, p. 23) décrit divers types de communication de l'entreprise selon le public visé (clients et consommateurs, le personnel, les institutions, le grand public, les pouvoirs publics, les

leaders d'opinion, les financiers), entre lesquels s'instaure une certaine « porosité » qui conduit à une communication globale tendant à déspecialiser les communications. C'est ce que Léger (2008, p. 27) appelle « *la communication économique* », c'est-à-dire une communication répondant simultanément à des problématiques institutionnelles et financières, tout en étant enracinée dans des thématiques économiques concernant l'entité elle-même et son environnement. Cette communication doit permettre l'appréciation des perspectives et de la valeur de l'entreprise par les actionnaires, les publics financiers et les médias spécialisés. Or, l'auteur (p. 24) pointe la part importante de certains critères qualitatifs dans le processus de valorisation des firmes : qualité du service commercial, image auprès des clients, efforts de recherche, qualité du climat social, importance des efforts de formation destinés aux collaborateurs, bonne image institutionnelle globale auprès du grand public et des publics périphériques⁷⁸.

La démarche de publication d'information volontaire de la part des dirigeants répond ici à un objectif de création de valeur, qui permettra d'attirer les capitaux et les investisseurs (Léger, 2008, p. 26). Il s'agit alors, de s'adresser à l'ensemble des parties prenantes de la firme, sur des sujets qui les intéressent, afin de donner une image qui participe positivement à la valorisation de l'entité et attire les investisseurs. Cette logique s'inscrit dans une vision instrumentale de la théorie des parties prenantes telle que présentée par Donaldson et Preston (1995, p.71), à savoir que retenir une perspective partenariale pour la gestion de la société contribue à l'atteinte des objectifs traditionnels de la firme, rentabilité et croissance par exemple.

Les choix des dirigeants en matière de politique d'information à l'attention des parties prenantes revêt également une dimension stratégique, au regard des possibles réactions négatives que la communication peut provoquer chez les différents groupes organisés⁷⁹ et, par conséquent, affecter la qualité du climat social ou des relations commerciales par exemple. Lev (1992, p. 13) dénonce l'effet de l'information publiée sur les tiers, dans le sens où elle affecte leur perception de la situation économique et des perspectives de l'entité. Les

⁷⁸ Le public périphérique « *constitue un groupe disparate puisqu'il rassemble des groupes liés à l'activité de l'entreprise : clients, fournisseurs, concurrents, syndicats, grand public, ou des structures résultant de son statut d'entreprise faisant appel public à l'épargne : Euronext, AMF, pouvoirs publics, etc...* » (Léger, 2007, p. 56).

⁷⁹ Au sens de la « théorie des groupes d'intérêt ».

sociétés ont donc tout intérêt à mettre en œuvre une politique d'information active à l'attention des tiers car, ainsi que le souligne l'auteur, « *tôt ou tard la « vérité » ressortira*⁸⁰ ».

Le rapport annuel occupe à ce titre une place prépondérante car il contient tout à la fois des données comptables et financières, sociales, environnementales et stratégiques. Il convient alors de délivrer une information qui contribue à limiter les potentialités de réaction de certains groupes d'intérêt. En effet, dans le cas de réactions négatives, des pressions risquent de s'exercer sur les politiques pour modifier la réglementation, laquelle modification serait susceptible d'induire des coûts de mise en conformité avec la nouvelle réglementation (Depoers, 1999, p. 64 et 65).

Les dirigeants sont supposés agir de façon à donner une image de la firme qui réduit les risques de transfert de richesse causés par des interventions politiques. La diffusion d'information volontaire est potentiellement en mesure d'améliorer l'image de la société, mais aussi de rassembler le soutien du public et ainsi renverser les actions politiques (Craswell et Taylor, 1992, p.300). Depoers (1999, p. 65) note que le discours doit être adapté aux risques de l'entreprise, et pointe le rôle essentiel du support qui permet d'adapter la communication aux différentes cibles. La nature des coûts politiques dépend du contexte économique, financier et social dans lequel évoluent les sociétés.

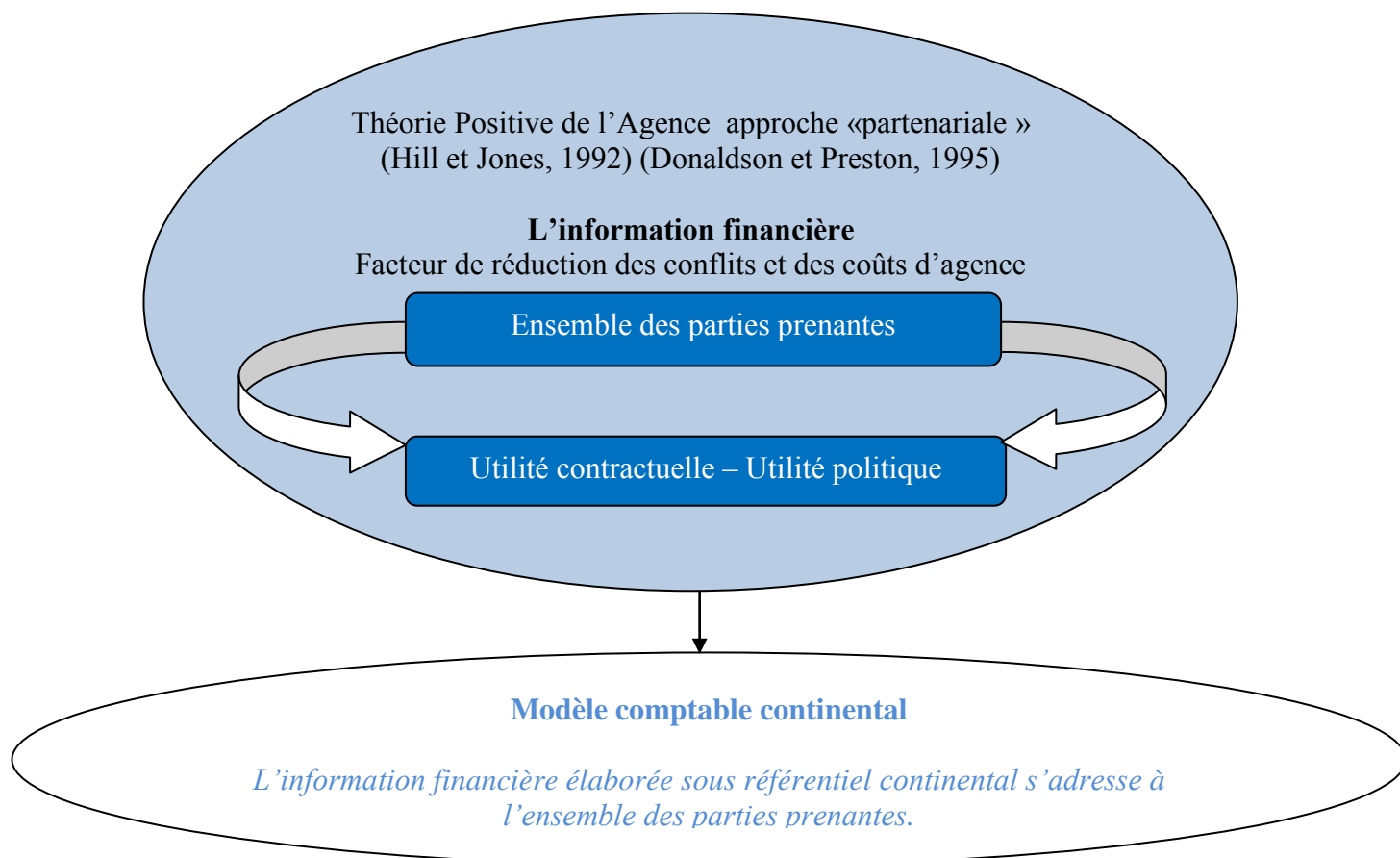
La divulgation d'information de nature volontaire, à savoir le dépassement des obligations légales, que ce soit en termes de contenu, de destinataires ou de support peut s'interpréter comme une forme spécifique de dédouanement de la part des managers qui visent à gérer des situations potentiellement conflictuelles.

La seule approche investisseurs très souvent présentée comme représentative de la théorie positive de l'agence semble effectivement bien réductrice au regard de l'ensemble des relations contractuelles que l'entité noue avec de nombreux partenaires. L'objectif de maximisation du profit pour l'entreprise ne semble pouvoir être atteint que par la conjonction des efforts de l'ensemble des parties prenantes, notamment ceux agissant en interne. Dans une perspective de création et de partage de la valeur, la transmission d'information sur la

⁸⁰ Traduction libre de : *“sooner or later the “truth” will come out”* (Lev, 1992, p. 14).

situation de l'entité ne peut concerner les seuls investisseurs, au risque pour les dirigeants de devoir faire face à une dégradation des relations génératrice de coûts d'agence et dommageable pour l'image de la firme et donc pour son attractivité boursière. Une représentation synthétique de la relation entre l'approche partenariale et l'information est proposée en Figure 9.

Figure 9 -Approche partenariale et l'information financière



Conclusion de la section

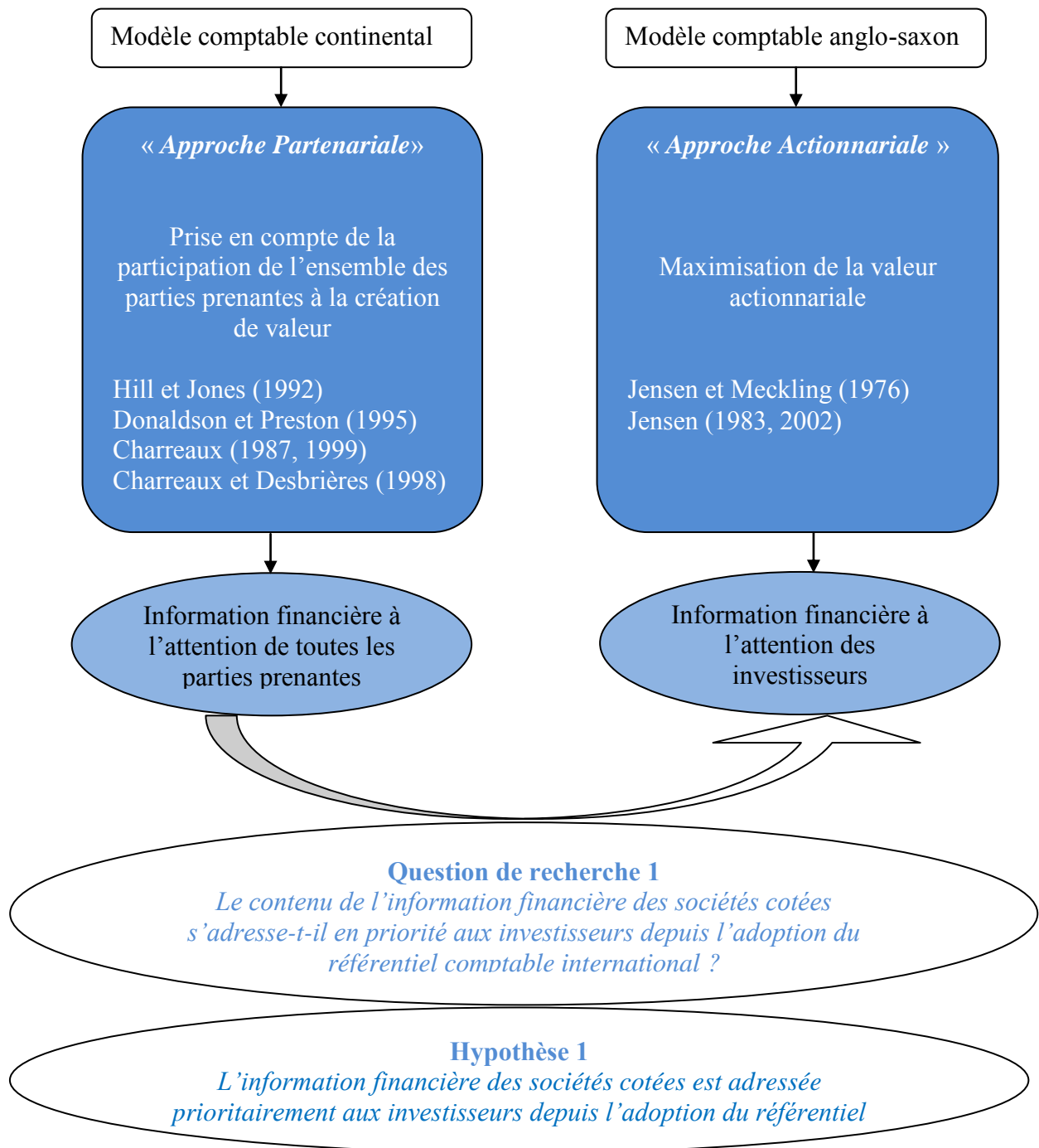
La théorie positive de l'agence présente un cadre d'analyse pertinent pour la définition des utilisateurs de l'information financière. En effet, elle permet dans une première approche de mettre en lumière les liens existants entre l'entité représentée par les dirigeants et les actionnaires (propriétaires actuels) ou les investisseurs (propriétaires potentiels ou créanciers). La nature des conflits potentiels qui les opposent confère toute son utilité à l'information financière dans leur résolution. De plus, la théorie positive de l'agence est régulièrement évoquée dès lors que des critiques sont formulées à l'égard des objectifs définis dans le cadre conceptuel des IAS/IFRS au sujet des états financiers ou dans une perspective plus large, de l'information financière.

D'autre part, l'approche élargie de la théorie de l'agence contribue à la justification de la position adoptée par le droit français de ne pas privilégier un utilisateur par rapport à un autre en tant que destinataire de l'information comptable. La valeur créée par la firme résulte d'une conjonction d'actions d'un ensemble de parties prenantes, qui par conséquent bénéficie d'un droit de regard sur les résultats, la situation et les perspectives de l'entité.

Une fois les justifications relatives aux différents groupes de parties prenantes exposées, il convient de s'interroger sur la politique retenue par les dirigeants en matière de communication financière après l'adoption des normes IAS/IFRS : conformément au modèle comptable continental considèrent-ils l'ensemble des parties prenantes dans le cadre de l'élaboration de l'information financière, ou bien se conforment-ils *stricto sensu* aux objectifs définis par le cadre conceptuel des normes internationales en adressant l'information financière à l'attention exclusive des investisseurs ? De cette question, qui concerne la partie réglementée, mais qui peut s'étendre au contenu de l'information volontaire, découle l'hypothèse suivante dont la justification est illustrée par la Figure 10 ci-après :

L'information financière est adressée prioritairement aux investisseurs depuis l'adoption du référentiel international.

Figure 10 - Transition du modèle comptable continental au modèle comptable anglo-saxon en termes d'utilisateurs de l'information financière



Il s'agit d'une équation complexe que les dirigeants se doivent de résoudre en matière d'information financière afin de satisfaire aux obligations légales françaises tout en se conformant aux normes IAS/IFRS. Après s'être intéressé aux utilisateurs de l'information financière, le cadre de la théorie normative comptable va permettre d'appréhender le contenu de cette information, notamment en termes de performance.

2. Une perspective normative de l'information financière

La détermination des objectifs de l'information financière au sens des normes IAS/IFRS s'envisage sous deux axes. Le premier, relatif aux destinataires de cette information, a été traité tout au long de la section précédente dans le prisme de la théorie positive de l'agence, selon une logique actionnariale d'une part, et une logique partenariale d'autre part. Le second, relatif au contenu de cette information sera analysé ici à la lumière de la théorie normative comptable, source du cadre conceptuel. Il convient de justifier ce choix considérant que *les théories positives et normatives sont régulièrement opposées du fait de leurs positionnements méthodologiques différents*. Toutefois, Jeanjean et Ramirez (2008, p.8) défendent la thèse que le positivisme en comptabilité procède plus de la théorie normative que les auteurs du courant positif ont bien voulu l'admettre. Cette distinction entre recherche positive et normative s'avère également contestée par Chambers qui considère que toute connaissance scientifique est simultanément normative et positive (Chambers, 1993, p.9). Un rapprochement entre théorie positive et normative est aussi avancé par Charreaux (1987, p.27) au sujet de la théorie de l'agence qui, à l'instar de la théorie comptable, compte une branche normative et une branche positive. Les implications idéologiques d'essence libérale sous-jacentes à la théorie positive de l'agence, conduisent à des conclusions normatives. Il semble alors que, bien que les deux catégories de théories soient généralement séparées de façon caricaturale, voire mises en opposition, elles ne soient pas si éloignées.

Afin de mieux comprendre l'intérêt de mobiliser la théorie normative comptable dans le cadre ce travail de recherche, il convient d'en présenter les fondements (2.1) pour ensuite analyser dans quelle mesure elle influence le contenu de l'information financière (2.2).

2.1. Les fondements de la théorie normative comptable

La théorie normative comptable est née en réponse à un besoin de fondements conceptuels à la pratique comptable entre les années 50 et 60 du siècle dernier. L'enseignement de la comptabilité jusqu'à cette période s'intéresse plus particulièrement aux pratiques sans s'inquiéter réellement de la théorie (AAA, 1977, p. 6). La décennie des années 60 est décrite comme « *l'âge d'or de la théorisation a priori* » par Nelson (1973, cité dans Gaffikin, 2003, p.291) ; se développent alors un ensemble de théories normatives, fondées sur des jugements particuliers au sujet des besoins d'information des utilisateurs, et qui proposent un ensemble

de prescriptions sur la façon dont le processus comptable doit se dérouler (Deegan, 2001, p.83). Dyckman et Zeff (1984, p.227) classent les travaux publiés à la fin des années 50 en deux branches de la théorie normative, ceux dont les auteurs argumentent en faveur (ou contre) d'un certain traitement comptable, le courant « *policy prescription* », et ceux qui ont pour principal objet d'établir les bases nécessaires au choix d'une méthode comptable, l'approche « *framework building* ». La branche « *policy prescription* » s'intéresse essentiellement aux problèmes d'évaluation en général et du résultat en particulier (2.1.1), alors que les travaux de la branche « *framework building* », visent à élaborer une théorie générale de la comptabilité (2.1.2).

2.1.1. La théorie normative pour la détermination du résultat

Le développement des sociétés par actions qui s'accompagne de la séparation entre la propriété et le pouvoir de direction constitue un facteur essentiel de la croissance de l'intérêt porté aux données issues du compte de résultat. Il s'agit d'un phénomène en opposition avec la tendance caractéristique de la période précédente où la principale fonction des documents comptable consiste à fournir une information aux établissements de crédit (Brown, 1993, p.69). Ceci correspond en France à la transition du stade « statique » au stade « dynamique » du capitalisme, les partisans de ce dernier visant à régulariser les résultats afin d'assurer une distribution de dividendes plus stable (Richard, 2005a, p.102). La détermination du résultat constitue un élément important de la problématique comptable, dans le sens où il forme la base de calcul des dividendes qui seront distribués, mais également du montant des impôts qui devront être payés dans les pays où le lien entre comptabilité et fiscalité s'avère étroit. Selon Hicks (1946, cité dans Revsine, 1981, p.383), « *le revenu d'une personne correspond à la valeur maximum qu'elle peut consommer pendant une semaine, tout en s'attendant à être aussi riche à la fin de la semaine qu'au début*⁸¹ » ; une transposition de cette définition à l'approche comptable peut s'interpréter comme suit : le résultat correspond au montant maximum distribuable aux propriétaires sans pour autant amputer le capital (Coombes et Eddey, 1986, p.113).

⁸¹ Traduction libre de « *we ought to define a man's income as the maximum value which he can consume during a week, and still expect to be as well off at the end of the week as he was at the beginning* »

Les théoriciens normatifs s'intéressent particulièrement au problème de la détermination du résultat en période d'inflation, et contribuent à la mise en lumière de l'insuffisance du coût historique dans ce contexte économique particulier. De plus, le lien mis en exergue par Hicks entre le résultat et le capital nécessite quelques éclaircissements sur le concept de résultat retenu lors de l'élaboration des documents comptables de synthèse. Le calcul du résultat se trouve alors corrélé à la convention d'évaluation et à la notion de capital retenues.

2.1.1.1. *L'insuffisance du coût historique*

Au cours de la première moitié du 20^e siècle, un certain nombre d'académiques sont conduits à formuler des critiques à l'encontre de l'évaluation au coût historique, notamment à cause de l'absence de pertinence de l'information qu'il véhicule dans un contexte inflationniste. Nombre d'entre eux (Paton, 1922 ; Canning, 1929 ; Sweeney, 1936 ; Mac Neal, 1939 ; Edwards et Bell, 1961 ; Moonitz, 1961 et Sprouse et Moonitz, 1962, cités dans AAA, 1977, p.7), concluent à l'utilité d'une information sur le résultat pour tous les types d'utilisateurs, même calculé sur la base d'une seule convention d'évaluation. A ce titre ils sont parfois décrits comme les défenseurs de la théorie du « *résultat vrai*⁸² ». Cependant, selon les auteurs la convention préconisée varie, ainsi que les utilisateurs visés. Ces éléments sont repris dans le Tableau 12 ci-après.

⁸² Traduction libre de : "true income" theory.

**Tableau 12 - Synthèse de l'analyse des approches des théoriciens de l'école normative déductive
Sur la base du tableau proposé par l'AAA (1977, p. 7)**

Nom	Utilisateurs	Modèle de résultat	Convention d'évaluation préconisée
Paton (1922)	Dirigeants pour gérer dans l'intérêt des actionnaires	Le résultat se conçoit dans l'acceptation la plus large et comprend notamment l'accroissement de la situation économique nette	Pas de convention particulière proposée.
Canning (1929)	Les propriétaires et tous ceux qui trouvent un intérêt à connaître les évolutions du résultat issu des activités de l'entreprise	Le résultat mesure le changement de valeur du capital par référence à l'évaluation directe des actifs	Si possible évaluer les actifs et passifs en valeur actualisée (<i>discounting future cash-flow</i>), sinon recourir à une méthode d'évaluation indirecte (telle les coûts). Le résultat correspond à l'évolution de l'actif net
Sweeney (1936)	Tous les utilisateurs, mais primauté des dirigeants	Le résultat mesure les changements dans la valeur réelle du capital par référence aux changements dans la productivité future pour l'utilisateur marginal.	Coût de remplacement
Mac Neal (1939)	Primauté des propriétaires mais également droit à l'information des dirigeants et des créanciers	Le résultat mesure les changements de la valeur économique, définie comme les prix du marché, sur un marché libre, compétitif, étendu et actif.	<ul style="list-style-type: none"> • Valeur de marché pour les produits échangeable sur marché • Coût de remplacement pour les biens remplaçables • Coût historique amorti pour les autres catégories de bien
Edwards and Bell (1961)	Les dirigeants, les analystes financiers, les propriétaires, les entrepreneurs (pour faire des comparaisons entre entreprises et secteurs d'activité)	Le résultat mesure la valeur subjective et le bénéfice subjectif de l'entreprise	Coût de remplacement
Moonitz (1961) Sprouse et Moonitz (1962)	Les dirigeants, les propriétaires, les créanciers et l'Etat pour évaluer la performance des dirigeants	Le résultat mesure les changements dans la richesse de l'entreprise, correspondant évidemment à la valeur actuelle des flux futurs de trésorerie	Valeur actualisée pour les créances et les dettes La valeur de réalisation pour les stocks cessibles immédiatement Coût de remplacement pour les autres types de stock et actifs corporels immobilisés

A la lecture de cette synthèse, il apparaît que les dirigeants et les propriétaires sont les plus concernés par l'information comptable, sans que toutefois aucune précision ne soit apportée sur la satisfaction des autres parties prenantes eu égard au contenu de la dite information. De plus, dans les articles publiés sur le sujet rien n'est dit sur les répercussions des politiques comptables préconisées en termes d'allocation de ressources dans la société.

L'analyse résultant de l'étude de l'AAA (1977) pointe l'indépendance des diverses études, sans que les auteurs n'apportent d'éléments de preuve sur ce qu'ils avancent, ni qu'ils soient désapprouvés par leurs confrères. Cependant un dénominateur commun lie les différentes analyses, à savoir un accord implicite sur le fait que les utilisateurs recherchent une information en valeur actuelle afin de prendre des décisions économiques. Ces auteurs, dans leur démarche déductive, prônent des changements de nature normative ; pour eux, les comptables doivent penser à ce que la comptabilité devrait être (Tremblay *et al.*, 1993, p.11) et non décrire ce qu'elle est.

Ces chercheurs se fondent sur leur connaissance de la théorie économique néo-classique ainsi que sur leurs observations du comportement économique pour proposer une nouvelle approche de la comptabilité qui s'appuie sur les coûts ou valeurs actuelles. Ils empruntent au domaine de l'économie les termes « *income* » et « *wealth* »⁸³ qu'ils tentent d'opérationnaliser dans le champ de la comptabilité. Le résultat se trouve ainsi clairement rattaché à la notion de capital et plus particulièrement de maintenance de capital retenue par l'entité.

2.1.1.2. *La notion de capital*

Le concept de capital joue un rôle fondamental dans la détermination du résultat périodique. En effet, le résultat peut se calculer de deux façon différentes qui conduisent cependant au même montant, soit par l'approche « *transaction* » soit par l'approche « *stock de capital* », c'est la raison pour laquelle il est indispensable de comprendre le concept de capital sous-jacent à chaque résultat divulgué (Lee, 1993, p.195). Selon l'approche « *transaction* » le résultat est issu de la soustraction entre les produits et les charges, alors que l'approche « *stock de capital* » conduit à déduire le résultat de la différence entre le total de l'actif et le

⁸³ «revenu ou résultat» et «richesse»

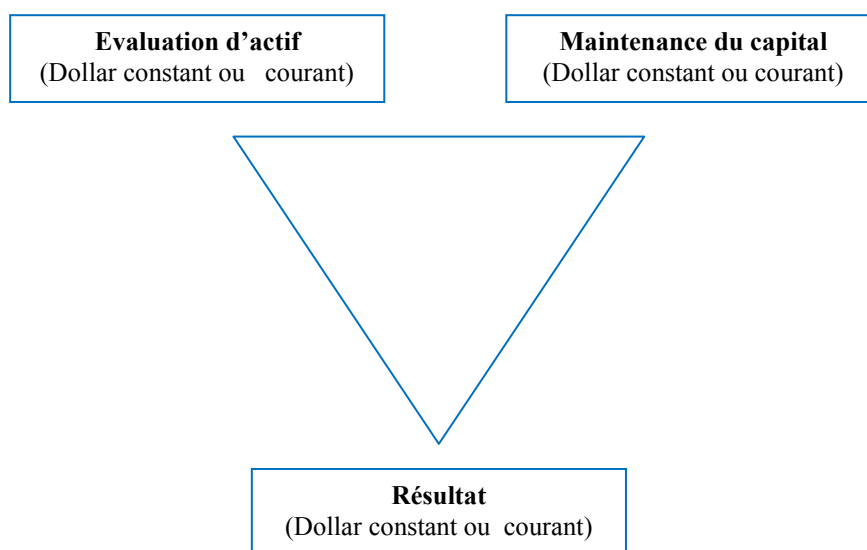
passif exigible. Sweeney (1933) propose une analyse approfondie de ce qu'est le capital sur la base duquel est calculé le résultat : « *Le capital est un avantage actuel correspondant à un droit de recevoir un bénéfice économique attendu*⁸⁴ ». D'un point de vue économique le capital peut s'envisager soit comme une certaine quantité de quelque objet physique (machine ou blé), soit comme une quantité d'un certain dénominateur commun (une somme d'argent ou un montant de pouvoir d'achat) (Sweeney, 1933, p.185). La distinction opérée entre les unités de mesure du capital contribue à la classification de ce dernier en deux catégories : le capital physique qui se mesure en unités physiques et le capital nominal (ou capital financier) qui se mesure en unités monétaires. Sweeney (1933, p.192) précise que le domaine des affaires et de la comptabilité requièrent une mesure du capital en valeur financière, soit en argent, alors que la nature physique du capital se réfère essentiellement au champ de l'économie. En fait, appréhender le capital sous l'angle de la valeur financière permet de mieux combiner et comparer les différents éléments de capital afin de d'évaluer le niveau de richesse. Une fois l'unité de mesure déterminée, il s'agit de définir le nombre d'unités à retenir pour l'évaluation. La première convention d'évaluation proposée est celle du coût de production du capital qui correspond au coût historique, la plus souvent utilisée car la moins coûteuse à mettre en œuvre et la plus prudente. Les autres modes d'évaluation, moins souvent usités, se résument au coût de remplacement et à la « *valeur de productivité*⁸⁵ » (Sweeney, 1933, p.196).

Les auteurs normatifs figurant dans le tableau de synthèse précédent, proposent essentiellement des conventions d'évaluation en lien avec la valeur actuelle des biens, qu'il s'agisse de coût de remplacement, de valeur de marché ou de valeur actualisée sur la base des flux de trésorerie futurs. D'autre part, Coombes et Eddey (1986, p.112) précisent qu'il est nécessaire de déterminer le concept de capital ainsi que la convention d'évaluation retenue avant de calculer le résultat. Néanmoins le choix de cette dernière reste indépendante du concept de capital, ainsi que l'illustre la Figure 11 ci-après.

⁸⁴ Traduction libre de "*Capital is the present advantage of a right to receive an expected economic benefit*"

⁸⁵ Traduction libre de "...*capital to be valued at its...productivity –not, however, as reflected by estimated future earnings, but apparent pas ones.*"

Figure 11 - Déterminants du résultat (Coombes et Eddey, 1986, p. 114)



La notion de capital influence donc la teneur du résultat issu indirectement de la mesure du capital (actif net). En effet, le calcul du résultat dépend partiellement de la convention d'évaluation retenue ainsi que de l'unité de mesure. Ces éléments de réflexion se retrouvent dans le cadre conceptuel des IAS/IFRS qui propose deux concepts de capital et quatre conventions d'évaluation.

Le débat sur le concept de capital, bien qu'ancien, se poursuit à la fin des années 70 au regard de l'utilité et de la pertinence des approches capital financier et capital physique relatives aux questions de reporting financier externe. Le besoin de maintenir la structure physique des actifs de l'entité est reconnu, mais la question porte sur les moyens d'améliorer les méthodes de comptabilisation qui contribuent à ce processus (Lee, 1993, p.196 et 197).). Aujourd'hui, l'adoption des normes IAS/IFRS ranime le débat notamment en relation avec la mise en œuvre de la juste valeur (Giordano-Spring et Lacroix, 2007).

Giordano-Spring et Lacroix (2007) proposent une analyse de la notion de résultat en termes d'objet de la mesure et d'unité de mesure, dans le prisme des théories de la transaction et de la valeur. Les auteurs s'appuient sur la proposition dyadique du cadre conceptuel de l'IASB, à savoir le maintien soit d'un capital physique, soit d'un capital financier. Leurs conclusions sont résumées dans le Tableau 13 qui suit.

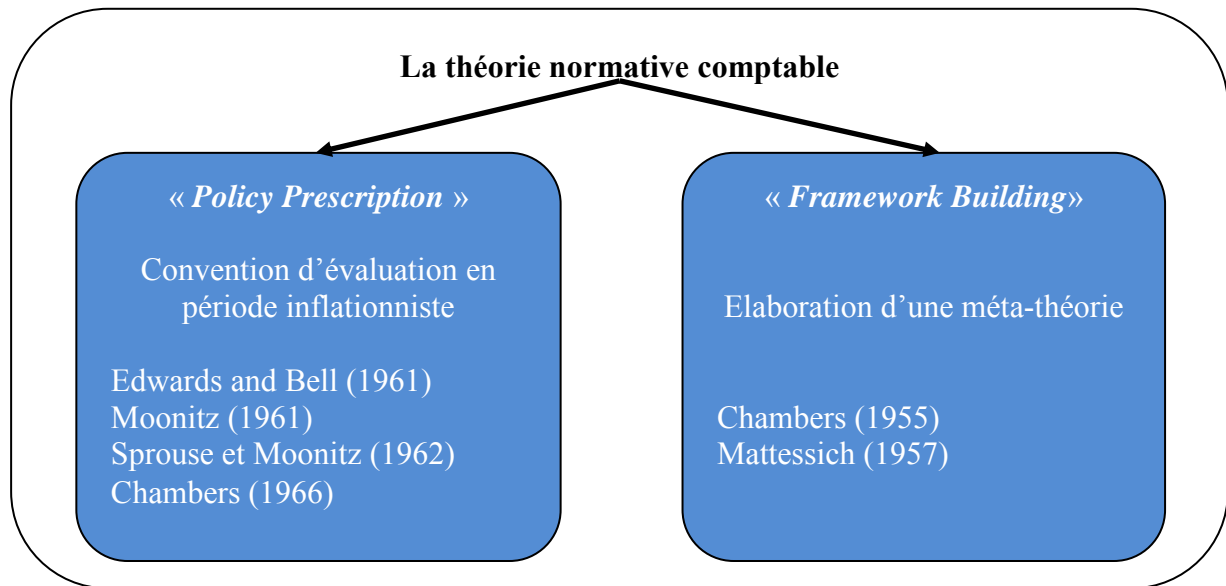
Tableau 13 - Fondements théoriques des modèles comptables (Giordano-Spring et Lacroix, 2007, p. 88)

	Transaction Theory	Value Theory
<i>Finalité du modèle</i>	Conservation du capital physique	Conservation du capital financier
<i>Objet de la mesure</i>	Efficience de l'outil de production	Efficacité du placement financier
<i>Unité de mesure</i>	Coût historique	Valeur actuelle
<i>Concept d'actif</i>	Objet comptable virtuel	Valeur substantive capitalisée

Le débat au sujet de la définition du résultat en fonction du concept de capital retenu s'avère déjà ancien dans les pays relevant d'un modèle comptable anglo-américain, mais l'adoption du référentiel international sur le continent européen relance les discussions.

La branche « *policy prescription* » de la théorie normative a été clairement influencée par les problèmes de mesure de la valeur, toujours d'actualité et ce particulièrement en Europe depuis l'adoption des normes IAS/IFRS. La seconde branche de la recherche normative « *framework building* » publiée à cette époque tente d'établir les bases intellectuelles sous-jacentes aux traitements comptables, qui inspireront les normalisateurs lors de la rédaction du cadre conceptuel initial (Cf. Figure 12 ci-après), ainsi que lors de la rédaction des DPs publiés dans le cadre du projet de convergence entre les cadres conceptuels américain et international.

Figure 12 - Les différents courants de la théorie normative



2.1.2. La théorie normative pour la quête d'une « méta-théorie » comptable

Dans les années 30 Canning (cité dans Chambers, 1955, p.195) écrit : « *les comptables ne disposent pas d'un système philosophique de pensée complet au sujet du résultat, sachant qu'il n'y a aucune preuve qu'ils aient un jour exprimé le besoin d'en avoir un*⁸⁶ ».

Vingt-cinq années plus tard Chambers (1955, p.195) dresse le même constat au regard d'un système de pensée global en comptabilité, tout en considérant qu'il s'agit d'une profonde lacune. C'est ce manque de fondements théoriques pouvant servir de guide à la pratique comptable qui a conduit certains auteurs normatifs à étudier la question. Les deux articles fondateurs en la matière sont ceux de Chambers⁸⁷ (1955) « *Blueprint for a Theory of Accounting* » et de Mattessich (1957) « *Towards a General Axiomatic Foundation of Accounting Systems* » (Gaffikin, 2003, p.292 ; Moonitz, cité par Mc Watters, 2005, p.222). Bien qu'appartenant à la même école théorique, les deux auteurs retiennent des approches différentes. Mattessich (1957, p.329 et 331) propose une axiomatisation de la comptabilité

⁸⁶ Traduction libre de « *the accountants have no complete philosophical system of thought about income nor is there any evidence that they have ever felt the need for one* ».

⁸⁷ Bien que Chambers soit un des deux auteurs fondateurs d'un courant de recherche en faveur du développement d'une théorie générale de la comptabilité, il ne faut pas omettre de préciser qu'il est également un auteur reconnu et réputé pour ses travaux en matière de comptabilité continuellement actuelle (*Continuously Contemporary Accounting* (CoCoA)) (Colasse, 2005b, p.198).

sous une forme matricielle, afin d'élaborer une base théorique solide valide pour tous les systèmes de comptes présentée sous la forme d'un graphique. L'auteur envisage la comptabilité dans une perspective large qui met surtout l'accent sur la comptabilité de gestion, alors que l'intérêt de Chambers porte sur le problème du reporting et de la performance.

La démarche de Chambers vise à élaborer un ensemble de propositions pertinentes sur la base de quelques hypothèses ou axiomes à partir d'idées abstraites, en s'inspirant de domaines de savoir connexes à la comptabilité (Chambers, 1955, p.19). Il entend proposer une théorie comptable unique servant de fondation à un ensemble de normes spécifiques et de cadre à la pratique, afin de la rendre plus rationnelle, plus scientifique. Il s'agit de disposer de développements scientifiques sophistiqués porteurs des solutions aux problèmes rencontrés lors du reporting de la performance en période d'instabilité des prix. Il ne s'agit plus de théoriser *a posteriori* la pratique mais de la théoriser *a priori* (Colasse, 2005b, p. 201).

La nature normative des travaux de Chambers est réputée avoir influencé ceux des organismes de normalisation lors de l'élaboration de leur cadre conceptuel, qui s'apparente au type de théorie préconisée par Chambers (Colasse, 2005b, p.203). L'auteur formule quatre propositions présentées comme les prémisses d'une théorie générale (Chambers, 1955) ou « méta-théorie » (Colasse, 2005b, p.203) :

1. « *Certaines activités organisées sont mises en œuvre par des entités qui existent du fait de la volonté ou de la coopération de leurs participants*⁸⁸ »
2. « *Ces entités sont gérées rationnellement, c'est-à-dire dans un objectif de répondre efficacement aux attentes de leurs participants*⁸⁹ »
3. « *Les relevés en termes monétaires des transactions et des relations de l'entité constituent un moyen de faciliter la gestion rationnelle*⁹⁰ »
4. « *L'élaboration de tels relevés est une fonction de service* »⁹¹ .

⁸⁸ Traduction libre de "Certain organized activities are carried out by entities which exist by the will or with the co-operation of contributing parties"

⁸⁹ Traduction libre de "These entities are managed rationally, that is, with a view to meeting the demands of the contributing parties"

⁹⁰ Traduction libre de "Statements in monetary terms of the transactions and relationships of the entity are one means of facilitating rational management"

Chambers (1955) estime nécessaire de prendre en considération les différences de caractéristiques entre les entités afin d'adapter le système d'information en fonction des besoins des dirigeants et des participants⁹². Parmi les critères de différenciation mis en avant, se trouvent ceux de la **continuité ou cessation d'exploitation**, le niveau d'acuité du contrôle de la **performance** en fonction des catégories de participants (p.19), et enfin le **critère de performance** retenu pour les évaluer : selon que l'entité vise à générer du profit et distribuer des dividendes ou non, il s'agira (ou pas) de maintenir une certaine **nature de capital (réel ou monétaire)** (p.20). L'adaptation de l'information aux besoins participe à la gestion rationnelle de l'entité. Le système d'information comptable doit être **cohérent** (p.21) et fournir une information **pertinente utile à la prise de décision** (p.22).

Ces précisions concernant les prémisses de la théorie générale, rappellent indubitablement certains éléments constitutifs du cadre conceptuel présenté comme un cadre théorique *a priori*, sur la base duquel les préparateurs des comptes doivent s'appuyer lors de l'élaboration de l'information financière.

Il convient de s'intéresser aux choix que le normalisateur a faits parmi les propositions de la théorie normative pour développer son cadre, qu'il s'agisse des développements de Chambers ou de ceux des autres auteurs, afin de mieux appréhender le niveau d'influence de la théorie normative sur le contenu du cadre conceptuel comptable élaboré par le normalisateur international.

2.2. L'influence normative dans l'élaboration de l'information financière

Une fois présentées les réflexions menées par les auteurs normatifs au sujet du calcul du résultat et les éléments proposés par Chambers (1955) en guise de prémisses à une théorie générale *a priori* pour la pratique de la comptabilité, visant plus particulièrement à faciliter le reporting de la performance, il convient de revenir au contenu du cadre conceptuel afin d'identifier dans quelle mesure les objectifs assignés à l'information financière puisent leur source dans la théorie normative développée dans les années 50.

⁹¹ Traduction proposée par Colasse (2005, p. 201) de "*The derivation of such statements is a service function*"

⁹² Il semble que le terme "participants", traduction de "*contributors*" puisse s'envisager dans le sens de « parties prenantes », c'est-à-dire les personnes qui participent à la constitution et à l'activité de l'entité ;

Il apparaît tout d'abord que les propositions de Chambers sont reprises à plusieurs niveaux dans le cadre conceptuel sans être limitées aux objectifs. En effet, parmi les hypothèses de base, il est précisé que « *les états financiers sont normalement préparés selon l'hypothèse qu'une entreprise est en situation de **continuité d'exploitation** et poursuivra ses activités dans un avenir prévisible...* » (IASB, Cadre § 23). Ensuite, la notion de **cohérence** se retrouve dans le détail de certaines caractéristiques qualitatives de l'information : « *...En conséquence, l'évaluation et la présentation de l'effet financier de transactions et d'événements semblables doivent être effectuées de façon **cohérente** et permanente pour une même entreprise et de façon **cohérente** pour différentes entreprises* » (IASB, Cadre § 39). Enfin, la **pertinence** constitue une qualité de l'information : « *pour être utile, l'information doit être **pertinente** pour les besoins de prises de décisions des utilisateurs. L'information possède la qualité de **pertinence** lorsqu'elle influence les décisions économiques des utilisateurs en les aidant à évaluer des événements passés, présents ou futurs ou en confirmant ou corrigeant leurs évaluations passées* » (IASB, Cadre § 26).

Il s'avère que « *l'empreinte*⁹³ » de Chambers, dépasse la sphère du seul critère de performance au sein du cadre conceptuel. Cependant, c'est sur cette notion qu'il convient de s'attarder car elle figure au cœur des objectifs impartis aux états financiers, et selon ce qu'elle recouvre, et à quels utilisateurs particuliers elle est adressée, le contenu de l'information financière s'en trouvera potentiellement affecté.

Les objectifs attribués aux états financiers dans le cadre conceptuel original de l'IASB s'énoncent ainsi⁹⁴ : « *L'objectif des états financiers est de fournir une information sur la situation financière, sur la **performance** et les variations de la situation financière, qui soit **utile** à un large éventail **d'utilisateurs** pour prendre des **décisions économiques*** » (IASB, Cadre §12). Afin de considérer l'étendue du spectre de la performance, il appartient de présenter le lien avec le concept de capital retenu, ainsi qu'avec les utilisateurs destinataires de l'information.

⁹³ Traduction de « *blueprint* ».

⁹⁴ Se référer au chapitre 1 pour la présentation des objectifs proposés dans le cadre du projet de convergence.

2.2.1. Une performance corrélée au concept de capital

Le cadre conceptuel énonce : « *L'information sur la **performance** d'une entreprise, en particulier sur sa **rentabilité**, est nécessaire afin d'évaluer les changements potentiels de ressources économiques qu'elle est susceptible de contrôler dans l'avenir. L'information sur la variabilité de la performance est, à cet égard, importante. L'information sur la **performance** est utile pour prédire la capacité de l'entreprise à **générer des flux de trésorerie** sur la base de ses ressources existantes....* » (IASB, Cadre § 17).

« *L'information sur la situation financière est fournie principalement dans un bilan, l'information sur la **performance** est donnée principalement dans un **compte de résultat**, l'information sur les variations de la situation financière est fournie dans les états financiers au moyen d'un état séparé.* » (IASB, Cadre § 19).

Après avoir précisé les objectifs des états financiers, donc de l'information financière dans la vision élargie au centre de la réforme du cadre conceptuel, en lien avec une information sur la performance, aucune définition précise de ce que revêt ce concept n'est proposée. De façon générale la définition de la performance pose problème en gestion eu égard à la variété des sens possibles. Le cadre la relie indirectement au concept de capital et de maintien de capital retenu. La performance est une exigence pour la pérennité de l'organisation inévitablement liée aux valeurs des personnes et des groupes d'intérêt qui la mesurent (Morin, Guindon et Boulianne, 1996, p.8).

2.2.1.1. La performance : un vocable polysémique

Le terme performance revient fréquemment dans les discours et les écrits en sciences de gestion et ce plus particulièrement depuis 1979 selon Bessire (1999, p.128), date à laquelle le mot performance apparaît pour la première fois dans un titre d'ouvrage en gestion. La fréquence d'utilisation de ce vocable constitue peut-être une illustration des multiples acceptions qu'il revêt ; le sens de la performance en gestion s'avère alors très large. Son caractère polysémique lui vaut d'être qualifié de « *mot valise* » par Lebas (1995, p.66) ou « *mot éponge* » par Bourguignon (1997, p.91). Cet aspect multidimensionnel fait ressortir la complexification de la performance de l'entité au cours du temps. De nombreux auteurs se sont penchés sur les définitions possibles (Bourguignon, 1995 et 1997 ; Lebas, 1995 ; Bessire,

1999) sans pour autant se rejoindre sur une en particulier. Bourguignon (1997, p.90) propose une synthèse de l'analyse étymologique et sémantique réalisée en 1995, et montre que le signifiant performance désigne, dans le champ de la gestion, de multiples signifiés qui s'articulent autour de trois sens primaires :

- La performance est *succès* : elle dépend des représentations de la réussite qui peuvent varier selon les entités et les acteurs en présence.
- La performance est *résultat de l'action* : ici n'intervient pas de jugement de valeur.
- La performance est *action* : elle est un processus. Ce sens ne s'utilise que très rarement en français.

Les contextes dans lesquels le mot performance est utilisé en gestion correspondent principalement à des situations où la performance s'assimile simultanément au résultat d'une action, et à un succès. C'est-à-dire que l'aspect positif de la performance est sous-jacent à l'acception retenue la plupart du temps en gestion. Elle désigne généralement la réalisation des objectifs organisationnels et, à leur image, s'avère multidimensionnelle car subjective et dépendante des référents choisis (Bourguignon, 1997, p.91).

De façon générale plusieurs niveaux de performance sont définis, un physique ou opérationnel, un marchand et un niveau financier, dans lequel on retrouve la recherche de l'accroissement des profits répondant à une logique financière (Jacquot, 1997, cité dans Yahiaoui, 1999, p.117). Clarkson (1995) s'intéresse à la performance sociétale de la firme, qui participe de sa performance globale.

La place prépondérante offerte aux investisseurs en tant qu'interlocuteurs privilégiés par le cadre conceptuel, pointe l'importance particulière attribuée au niveau financier de la performance de la firme. Toutefois, dans une démarche confirmatoire, il est apparu intéressant de se reporter au contenu du cadre conceptuel du FASB en la matière, afin d'identifier d'éventuelles précisions au sujet de la nature financière de la performance. La lecture de la version originale a permis de relever que les états financiers doivent fournir une information sur la **performance financière** pour les investisseurs : « *financial reporting should provide*

*information about an enterprise's **financial performance** during a period⁹⁵ ». La nature financière de la performance s'avère donc privilégiée et notamment sa rentabilité (IASB, Cadre, § 19).*

Il est précisé dans le cadre conceptuel des normes IAS/IFRS que le résultat est souvent utilisé comme mesure de la performance. Cette approche se trouve confirmée par Cormier, Magnan et Zéghal (2001) lors de leur étude sur la performance financière des firmes, pour laquelle ils retiennent cinq mesures représentatives de cette dernière : le résultat net, le résultat d'exploitation, les flux de trésorerie d'exploitation, le résultat résiduel et la valeur ajoutée (le résultat net servant de référentiel (p.79)).

Cette notion de résultat comptable renvoie à la notion de profit, de retour sur investissement attendu par les investisseurs apporteurs de capital. Or, selon les normes IAS/IFRS et plus particulièrement selon leur cadre conceptuel, la valeur illustrant ce résultat est directement liée aux concepts de capital et de maintien de capital retenus par la firme pour la préparation de ses états financiers.

2.2.1.2. Le capital : une variable de définition de la performance

Le cadre conceptuel énonce : « *Le **résultat** est fréquemment utilisé comme mesure de la **performance** ou comme base pour d'autres mesures telles que le **rendement** des placements ou le résultat par action. Les éléments directement liés à l'évaluation du résultat sont les produits et les charges. La **comptabilisation et l'évaluation** des produits et des charges, et par conséquent du **résultat**, **dépendent en partie des concepts de capital et de maintien du capital** utilisés par l'entreprise pour préparer ses états financiers. »*

Le lien établi entre la performance et le résultat, par l'intermédiaire des concepts de capital et de maintien du capital, n'est pas sans rappeler les propos tenus par Chambers (1955, p. 19 à 21). Il appartient donc de déterminer le capital à maintenir afin de définir le critère de performance représentatif de l'entité. Les notions de capital issues du domaine économique et développées par Sweeney en 1933 ont déjà été abordées, il s'agit à présent d'analyser ce qui

⁹⁵ « Le reporting financier devrait fournir une information au sujet de la performance financière de l'entreprise au cours d'une période » (Traduction libre)

est proposé dans le cadre conceptuel. Conformément à la présentation de Sweeney, le cadre conceptuel des IAS/IFRS énonce deux concepts de capital qui diffèrent en fonction des objectifs poursuivis par les préparateurs de l'information financière : capital financier et capital physique.

Le concept de capital financier, tel que celui de l'argent investi ou du pouvoir d'achat investi, comprend le capital comme synonyme d'actif net ou de capitaux propres de l'entreprise. Il est précisé que la plupart des entreprises adoptent le concept de capital financier, ce qui paraît cohérent à la lecture des arguments avancés par Sweeney (1933, p.192) en la matière ; le cadre conceptuel de préciser « *ainsi, un concept financier de capital doit être adopté si les utilisateurs des états financiers sont d'abord concernés par le maintien du **capital nominal investi** ou par le **pouvoir d'achat du capital investi** » (IASB, Cadre, § 103).*

Le profit représente l'accroissement du capital (nominal ou pouvoir d'achat investi) en argent au cours de l'exercice. Les plus-values d'actifs détenus sont considérées conceptuellement comme des bénéfices ; selon le concept de capital nominal, ils ne pourront être comptabilisés comme tels (à savoir plus-values latentes) alors que, lorsque le concept de capital financier est retenu en termes de pouvoir d'achat investi, les profits de détention sont considérés comme un revenu et enregistrés dans les capitaux propres. Le niveau de profit, et par conséquent de performance, dépend du concept de capital mais aussi de la convention d'évaluation. Le cadre conceptuel en propose quatre : le coût historique, le coût actuel, la valeur de réalisation ou la valeur actualisée. Aucune convention particulière n'étant préconisée par le cadre pour le maintien du capital financier⁹⁶, il semble que le choix dépende de l'approche capital nominal ou pouvoir d'achat investi, lui-même sûrement dicté par les utilisateurs de l'information financière visés.

⁹⁶ « *Le concept de maintien du capital physique impose l'adoption du coût actuel comme convention d'évaluation. Le concept de maintien du capital financier, cependant, n'impose pas l'utilisation d'une convention particulière. Le choix de la convention pour l'application de ce concept dépend du type de capital financier que l'entreprise cherche à maintenir.* » (IASB, Cadre § 106).

2.2.2. Une performance en lien avec les utilisateurs de l'information financière

La mobilisation du cadre théorique relatif à la théorie de l'agence a permis de mieux comprendre qui sont les utilisateurs de l'information financière en fonction de l'orientation choisie par les préparateurs, elle-même influencée par l'environnement juridique, économique et culturel. Les travaux des auteurs normatifs se sont également intéressés aux utilisateurs de l'information financière. D'autre part, un ensemble d'utilisateurs est cité dans le cadre conceptuel des IAS/IFRS et, comme cela a déjà été expliqué, la primauté revient aux investisseurs en tant qu'apporteurs de capitaux à risques. Cette orientation pro-investisseurs fournit une indication sur l'objectif de génération de profit et de distribution de dividendes, sans pour autant contribuer à préciser la nature du critère de performance. Le cadre conceptuel rapproche la performance du résultat. Il apparaît acquis que le solde du compte de résultat participe de la performance de l'entreprise. Il convient cependant de s'interroger sur les critères spécifiques adoptés pour le reporting financier à destination des investisseurs d'une part et de l'ensemble des parties prenantes d'autre part.

C'est ici que théorie normative et positive se rejoignent dans le sens où, la position normative du cadre conceptuel se justifie par la théorie positive de l'agence, qu'elle soit actionnariale ou partenariale.

2.2.2.1. Une performance pour les investisseurs

Colasse (2004, p.34) qualifie de « friedmanienne » la conception de l'IASB de la responsabilité de l'entreprise ; conception selon laquelle : « *celle-ci (l'entreprise) n'a de responsabilité qu'économique et de comptes à rendre qu'à ses actionnaires* ». Les comptes à rendre aux actionnaires sont partie intégrante de l'information financière dont les objectifs et caractéristiques qualitatives sont décrits par le cadre conceptuel. Sur la base du choix d'un concept de capital financier, c'est sur le choix de l'approche capital nominal ou pouvoir d'achat que la distinction va s'opérer. Il semble légitime d'envisager que dans une logique actionnariale, les préparateurs de l'information financière optent pour l'approche pouvoir d'achat qui doit être maintenu et surtout dépassé afin de créer de la valeur pour les actionnaires et ainsi attirer de nouveaux investisseurs. Il appartient alors de diffuser une information financière mettant en exergue la prise en compte des intérêts des investisseurs en

privilégiant les indicateurs financiers sur la rentabilité financière, et plus particulièrement le rendement du capital investi.

Dans ce cadre, l'évaluation en valeur actuelle (valeur de marché quand il existe et valeur actualisée dans le cas contraire) apparaît la plus adéquate, cependant les travaux sur le sujet (Demaria et Dufour, 2007 ; Benabdellah-Demaria 2008 ; Callo, Jarne et *al.* cités dans Demaria et Dufour, 2007) montrent que très peu de groupes français ont opté pour l'évaluation des actifs en « *juste valeur* »⁹⁷. Ainsi que le souligne Sweeney (1933, p. 195 et 196) la valeur d'origine est souvent celle retenue pour l'évaluation du bien et ce pour deux raisons principales : c'est la méthode d'évaluation la moins onéreuse et la plus prudente ; l'arbitrage coût/avantage⁹⁸ dans le choix des informations relève d'un processus propre à chaque entreprise qui doit être pris en compte (IASB, Cadre § 44). Ceci conduit à la conclusion que, même dans le cas où un concept de capital financier envisagé comme le pouvoir d'achat investi est adopté, sans évaluation en juste valeur, aucun profit de détention ne pourra être pris en compte.

Hormis les conventions d'évaluation, le reporting de la performance à l'attention particulière des investisseurs peut s'identifier à l'aide du choix des indicateurs mis en avant. Parmi les indicateurs répondant aux attentes des investisseurs se trouvent ceux accés plus particulièrement sur la rentabilité financière (rendement du capital investi et marge bénéficiaire nette) ou encore ceux relatifs à la capacité de l'entreprise à payer des dividendes ou à s'endetter (bénéfice par action, ou ratio d'endettement) (Morin *et al.*, 1996, p.35 et 59). Ces critères de performance peuvent servir de base à la prise de décisions économiques, ainsi que le prévoit le cadre conceptuel. Il s'agit d'une approche représentative du modèle comptable anglo-américain.

Une étude récente conduite par le Proactive Accounting Activities in Europe (PAAinE), groupe de travail européen sur le cadre conceptuel d'information financière (EFRAG et CNC, 2009) met en lumière les attentes des parties prenantes en matière d'information financière. Cette étude dont l'objectif est d'identifier le niveau d'utilité des différentes informations

⁹⁷ 94 % des groupes étudiés par Demaria et Dufour (2007, p. 206) ont conservé l'évaluation en coût historique.

⁹⁸ « *Le rapport coût / avantage est une contrainte générale plutôt qu'une caractéristique qualitative. Les avantages obtenus de l'information doivent être supérieurs au coût qu'il a fallu consentir pour la produire.* »

financières émises par les entreprises, s'adressent en priorité aux investisseurs professionnels et leurs conseils (des comptables et régulateurs ont également participé et sont classés dans la catégorie « autres utilisateurs »). Il s'avère que l'ensemble des répondants (22 % d'investisseurs, 13 % de prêteurs, 43 % d'analystes et 22 % autres catégories) se dit satisfait de l'information financière transmise par les sociétés. L'information la plus utile se trouve dans les états financiers et le rapport annuel (commentaires des dirigeants). Cependant, les commentaires des dirigeants sont jugés parfois plus intéressants encore que les états financiers pour le processus de prise de décision. Parmi les états financiers, le compte de résultat est perçu comme le plus utile (94 % des utilisateurs), ainsi que le bilan (88 %), suivis par les annexes (82 %), le tableau de flux de trésorerie (75 %) et enfin le tableau de variation des capitaux propres (66 %). Le Tableau 14 ci-après synthétise les résultats relatifs au jugement des indicateurs de performance selon les utilisateurs. Cette synthèse démontre l'utilité des indicateurs financiers issus du compte de résultat pour l'ensemble des utilisateurs et notamment ceux de la catégorie « autres ». Ces conclusions confirment l'importance du choix d'un concept de capital afin de déterminer ce que recouvre la notion de « résultat ».

Tableau 14 - Synthèse des réponses obtenues à la question sur l'utilité des indicateurs financiers selon les utilisateurs (EFRAG et CNC, 2009, p. 22).

	Analystes			Prêteurs			Investisseurs			Autres		
	Utile	Pas Utile	NSP	Utile	Pas Utile	NSP	Utile	Pas Utile	NSP	Utile	Pas Utile	NSP
Résultat	72%	14%	14%	75%	0	25%	57%	0	43%	86%	14%	0
Résultat Opérationnel	86%	7%	7%	75%	0	25%	71%	0	29%	100%	0	0
Résultat net	72%	14%	14%	75%	25%	0	43%	14%	43%	100%	0	0
Résultat par action	50%	29%	21%	25%	50%	25%	57%	29%	14%	86%	0	14%
Ratio dettes/KP ⁹⁹	72%	7%	21%	75%	0	25%	42%	29%	29%	86%	14%	0
Ratio de liquidité	58%	21%	21%	75%	0	25%	29%	14%	57%	71%	29%	0
Cash-flows	33%	0	67%	33%	0	67%	36%	0	64%	15%	15%	70%

Il apparaît que, contrairement à ce qui est avancé dans le cadre conceptuel existant, l'utilité de l'information sur les flux de trésorerie ne soit pas réellement avérée.

Il convient à présent de s'intéresser aux éléments de performance susceptibles de s'adresser à l'ensemble des parties prenantes.

2.2.2.2. Une performance pour toutes les parties prenantes

La perte de légitimité des propriétaires à rester les seuls créanciers résiduels de la firme, c'est-à-dire à bénéficier du droit d'appropriation du profit, conclut l'analyse de la séparation des pouvoirs conduite par Berle et Means (1932). Depuis lors, et conformément au développement sur la théorie de l'agence, il est généralement convenu d'opposer les théories dites actionnariales (ou pro investisseurs) à celles qualifiées de partenariales. En termes de reporting de la performance, il semble pertinent de s'interroger sur la capacité des critères de performance à répondre aux attentes des uns et des autres. Dans le cas où seule la notion de capital financier est retenue, conformément à ce que préconise Sweeney (1933) pour le milieu

⁹⁹ KP signifie : capitaux propres

des affaires, il semble que le maintien du capital nominal soit celui susceptible de satisfaire le maximum de stakeholders, dans le sens où le maintien de pouvoir d'achat investi concerne essentiellement les propriétaires. L'approche en terme de capital nominal relève d'une analyse en termes de théorie de la transaction, dans le sens où le calcul du bénéfice ne prend pas en compte d'éventuels profits de détention (IASB, Cadre §108). Cela correspond à la notion de résultat telle qu'envisagée dans le modèle comptable français.

Une fois déterminé le concept de capital approprié à la définition de la performance pour l'ensemble des parties prenantes, il appartient de s'interroger sur les éléments qui intéressent ces dernières. Amadiou et Bessière (2007, p.10) qualifient de multiples les intérêts des divers utilisateurs de l'information financière, ainsi que l'illustre la synthèse présentée dans le Tableau 15 qui suit.

Tableau 15 - Les utilisateurs de l'information financière et leurs objectifs (Amadiou et Bessière, 2007, p.11)

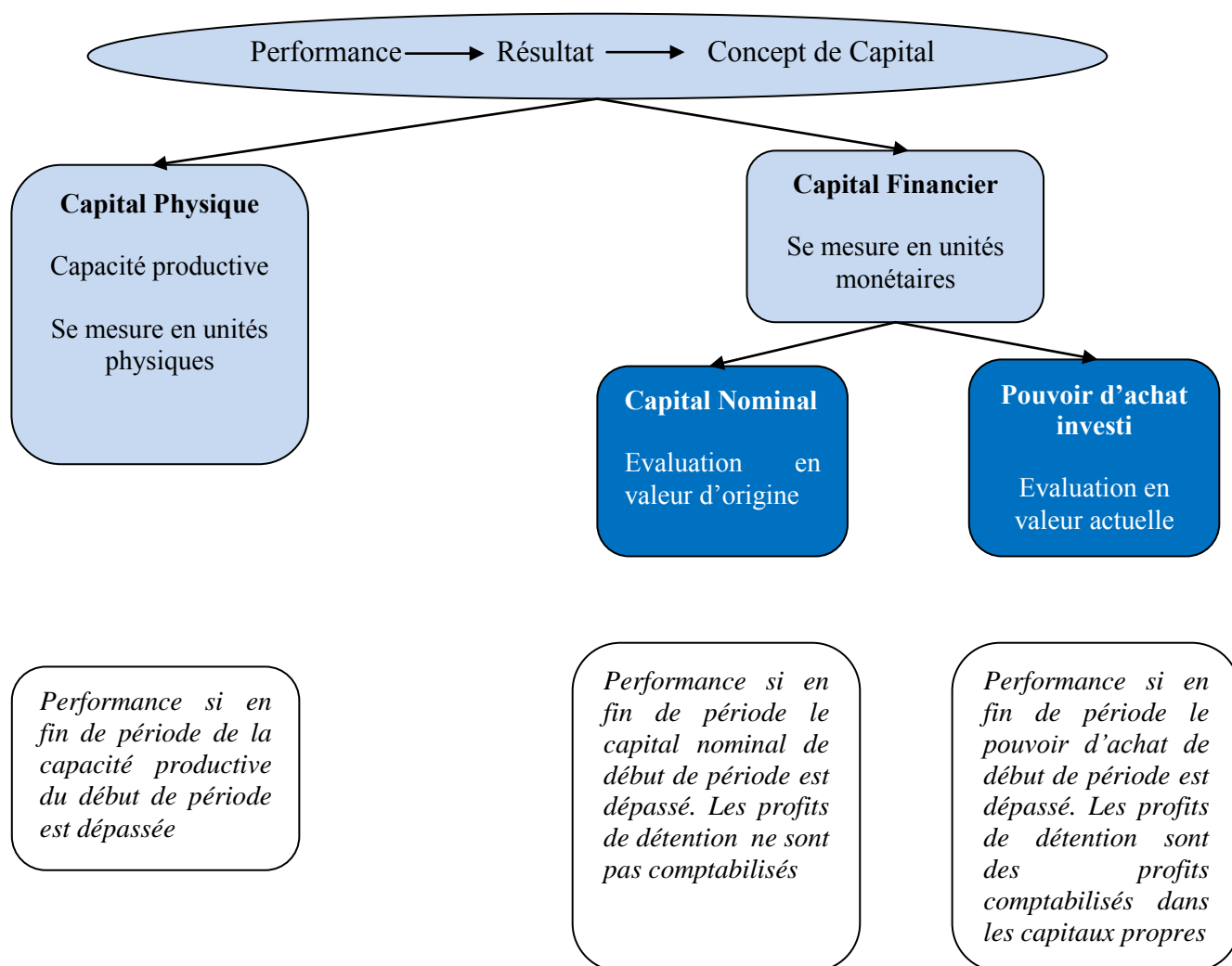
Utilisateurs	Objectifs
<i>Bailleurs de fonds</i>	
Propriétaires	Evaluer la gestion passée Evaluer les performances futures de l'entreprise
Créanciers	S'assurer que les contrats financiers ont été et seront respectés
<i>Etat</i>	
Collecteur d'impôt	Déterminer l'impôt à payer Contrôler la cohérence des éléments constituant les bases de calcul de l'impôt
Surveillant de l'information diffusée	Vérifier la régularité des informations publiées par les entreprises
Régulateur de l'économie	Veiller sur la pérennité des grandes entreprises Protéger les tiers
<i>Acteurs sociaux</i>	
Salariés	S'assurer de la pérennité de leur emploi Evaluer leurs perspectives de carrière au sein de l'entreprise Mesurer leurs revenus en cas d'intéressement
Syndicats et autres groupes de pression	Rechercher l'information permettant d'alimenter l'intensité de leurs activités
<i>Autres entreprises</i>	
Partenaires commerciaux	Apprécier la qualité des relations commerciales entretenues avec l'entreprise
Concurrents	Prendre des parts de marché à l'entreprise
Acquéreurs potentiels	Déterminer les potentialités de l'entreprise

Les besoins d'information particuliers des investisseurs ont déjà été évoqués, notamment leur intérêt pour le retour sur le capital investi et la capacité de l'entreprise à engendrer des flux de trésorerie. Au regard des points retenant l'attention des autres parties prenantes, il s'avère que la pérennité et la solvabilité occupent une place importante. La perspective de la théorie de la transaction sus-citée confère une utilité certaine aux indicateurs reflétant la performance opérationnelle de l'entité. Il convient donc de retenir des éléments informationnels permettant d'apprécier tous ces critères.

L'analyse des marges par le biais du compte de résultat permet de comprendre la formation du résultat et d'appréhender la profitabilité (Amadiou, Bessière, 2007, p. 130). L'activité peut également s'examiner au regard des flux de trésorerie générés qui permettent une double interprétation : sur leur formation et sur leur utilisation. La capacité d'autofinancement (CAF) et le flux de trésorerie généré par l'activité (FTA) sont des indicateurs pertinents en la matière (Amadiou, Bessière, 2007, p. 153). La solvabilité sera indiquée par les ratios d'endettement. Seuls les indicateurs quantitatifs sont évoqués ici, mais il est bien entendu qu'un ensemble de critères qualitatifs participent de la performance globale de l'entreprise, notamment les éléments relatifs au domaine de la responsabilité sociale de l'entreprise. Giordano Spring et Rivière Giordano (2008, p.22) citent à titre d'exemple, les rémunérations et leur évolution pour l'impact social, ou encore les dépenses engagées en prévention de l'impact environnemental.

La Figure 13 qui suit propose une présentation synthétique de la notion de performance dans la perspective de la théorie normative.

Figure 13 - Une conception normative de la performance



Conclusion de la section

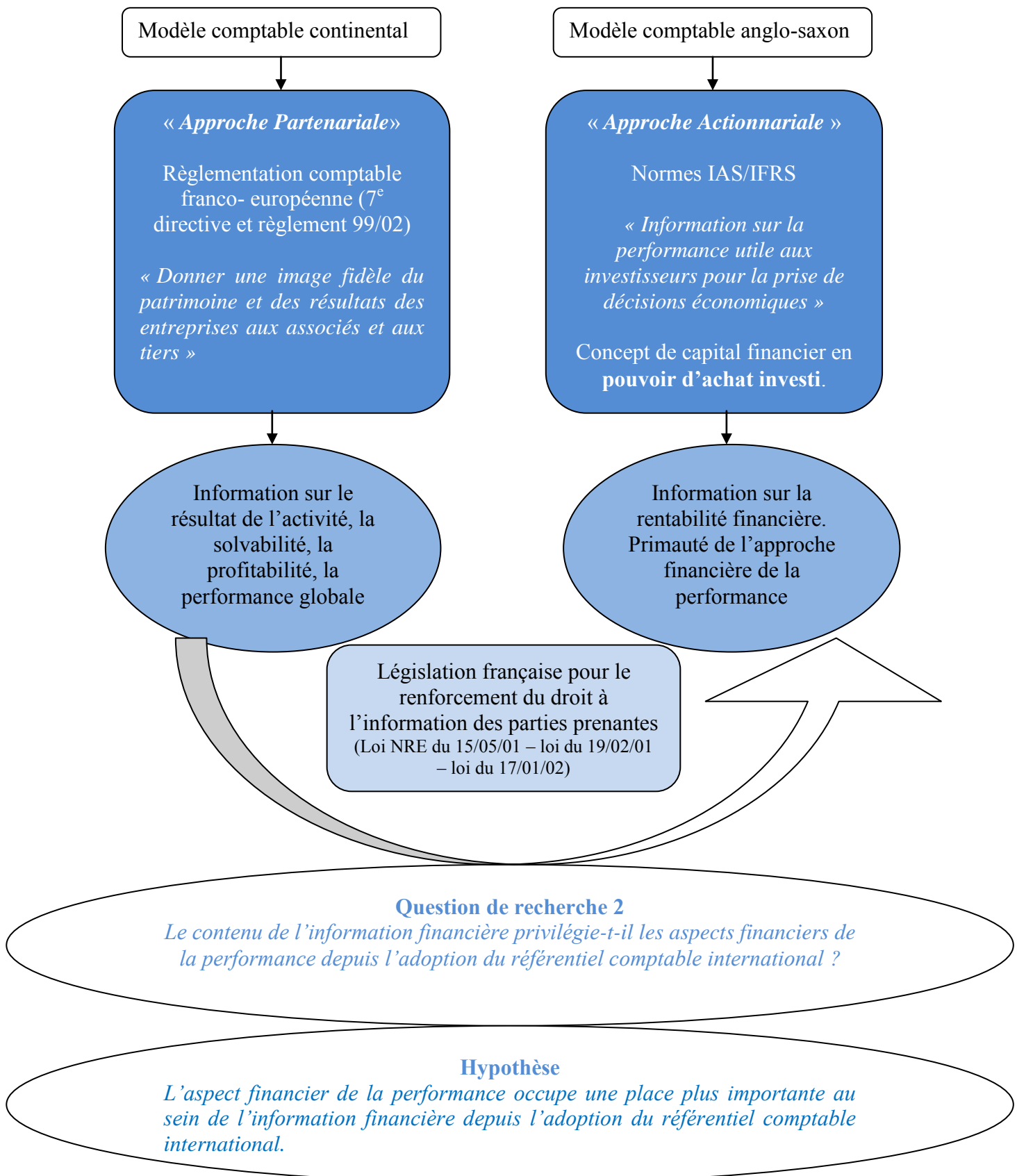
La théorie normative qui fonde l'élaboration du cadre conceptuel comptable, théorie *a priori* pour la pratique de la comptabilité permet d'envisager le contenu de l'information financière en fonction des utilisateurs visés, notamment en termes de performance et de critères représentatifs de cette dernière. La recherche comptable normative s'intéresse aux problèmes d'évaluation en période d'inflation, mais également aux éléments susceptibles de fonder une théorie générale de la comptabilité, qui met en avant les spécificités des diverses entreprises, le lien entre le critère de performance et le concept de capital, mais aussi sur la variété des utilisateurs de l'information financière.

Selon que l'information sera destinée aux investisseurs ou à l'ensemble des parties prenantes, les indicateurs de performance retenus pourront varier du fait de la diversité des besoins informationnels selon les utilisateurs : la rentabilité financière, la profitabilité ou la solvabilité. Certains éléments de performance pourront satisfaire l'ensemble des parties prenantes. Après s'être interrogé sur les conséquences du changement de référentiel sur l'orientation du reporting en termes de destinataires : à qui est adressée l'information en priorité ? Il appartient de s'interroger sur les conséquences en termes de contenu à savoir, si l'information financière privilégie les aspects financiers de la performance, telle la rentabilité financière, depuis l'adoption du référentiel comptable international. Il résulte de cette interrogation l'hypothèse suivante :

L'aspect financier de la performance occupe une place plus importante au sein de l'information financière depuis l'adoption du référentiel comptable international.

La logique du raisonnement théorique conduisant à la formulation de cette hypothèse relative au contenu de l'information financière est présentée dans la Figure 14 suivante.

Figure 14 - Transition du modèle comptable continental au modèle comptable anglo-saxon en termes de contenu de l'information financière



Conclusion du chapitre 2

Une des particularités du référentiel international par rapport au droit comptable français est de se fonder sur un cadre conceptuel présenté comme une théorie *a priori* de la comptabilité réputée lui conférer une légitimité scientifique. Les auteurs du cadre conceptuel sont censés s'être inspirés des travaux des auteurs normatifs des années 50 et 60 lors de l'élaboration de ce document. Parmi les spécificités énoncées dans le cadre conceptuel, se trouvent les objectifs de l'information financière qui doit fournir une information sur la performance et être destinée en priorité aux investisseurs. L'approche pro investisseurs s'explique à l'aide de la grille de lecture de la théorie positive de l'agence, ce qui permet de faire le lien entre théories positive et normative qui sont régulièrement présentées en termes d'opposition. La primauté accordée aux investisseurs, à savoir les actionnaires et les créanciers financiers, relève d'une approche de la théorie positive de l'agence selon laquelle la firme doit être gérée dans un objectif de maximisation de la valeur actionnariale afin de générer une rentabilité financière importante. Cette vision libérale d'origine anglo-américaine, s'oppose à celle communément rattachée au modèle comptable continental, l'approche partenariale qui considère que le champ des parties prenantes qui participe à la création de valeur de la firme dépasse le cercle restreint des seuls investisseurs. Dans ce cadre, le reporting de la performance doit s'adresser à tous les « *stakeholders* » et par conséquent dépasser les critères de rentabilité financière.

Considérant que le changement de référentiel s'assimile à un changement de philosophie comptable, il apparaît légitime d'envisager que la philosophie du reporting de la performance a également évolué, ce qui induit un changement du contenu de l'information financière.

Conclusion de la première partie

Le changement de référentiel comptable en Europe et par conséquent en France, pour ce qui intéresse particulièrement cette recherche, est qualifié par Raffournier (2007) de changement de philosophie comptable. L'adoption de nouvelles normes comptables issues d'un modèle différent de celui jusqu'alors appliqué en France a suscité de vives réactions tant dans les milieux professionnels que dans les milieux académiques au sein de l'hexagone. Ainsi, il est apparu pertinent de s'interroger sur les conséquences d'une telle évolution au regard du contenu de l'information financière.

Le **chapitre 1** a permis, après avoir dressé une rétrospective de cette transformation, de mettre en exergue les caractéristiques de ces nouvelles normes et notamment de leur cadre conceptuel, théorie *a priori*, sur laquelle se fondent les normalisateurs pour développer les normes, les préparateurs pour élaborer l'information comptable et financière et enfin, les utilisateurs, pour faciliter la compréhension des choix comptables faits par les entreprises. Ce sont principalement les objectifs assignés à l'information financière par ce cadre conceptuel qui sont à l'origine de la polémique quasi idéologique résultant de l'adoption des normes IAS/IFRS et qui conduisent à exprimer la problématique suivante :

Depuis l'adoption du référentiel comptable international, l'information financière des sociétés cotées françaises a-t-elle évolué au regard des objectifs fixés par le cadre conceptuel des IAS/IFRS ?

Le **chapitre 2**, propose une lecture théorique des objectifs afin de mieux comprendre les enjeux de cette « métamorphose » du paysage comptable français, ainsi que d'illustrer à quel niveau le contenu de l'information financière est susceptible d'avoir évolué.

Tout d'abord la grille de lecture de la théorie positive de l'agence conduit à envisager les différents utilisateurs de cette information et, par conséquent, les différents buts à atteindre par les dirigeants selon la posture retenue : approche partenariale ou actionnariale. Cette analyse fonde l'expression de l'hypothèse suivante :

L'information financière est adressée prioritairement aux investisseurs depuis l'adoption du référentiel international.

D'autre part, la présentation de la théorie normative concourt à une meilleure compréhension de l'origine et du rôle du cadre conceptuel. Elle permet également d'appréhender la notion de performance au travers des concepts de capital proposés et surtout retenus en fonction des objectifs visés. Les deux modèles comptables (continental *versus* anglo-saxon) correspondent à des visions différentes de la performance ; le premier s'adressant à l'ensemble des parties prenantes est susceptible de contribuer à une présentation de la performance globale de l'entité, alors que le second, visant à la satisfaction des besoins informationnels des seuls investisseurs, donne la primauté à une vision financière de la performance, notamment la rentabilité des capitaux investis. A la suite de cette analyse théorique, il apparaît légitime de formuler l'hypothèse suivante :

L'aspect financier de la performance occupe une place plus importante au sein de l'information financière depuis l'adoption du référentiel comptable international.

Cette première partie, consacrée à la présentation des éléments contextuels et théoriques dont résultent la problématique et les principales hypothèses justifiant cette recherche, est suivie d'une seconde dédiée à l'explicitation de la méthodologie retenue (**chapitre 3**), ainsi que des résultats obtenus et de leurs apports (**chapitre 4**).

Deuxième partie. De l'incidence d'un changement de philosophie comptable sur le contenu de l'information financière

L'étude de la littérature relative au changement de référentiel comptable a mis en lumière le vif intérêt des académiques pour le sujet, notamment en raison des craintes suscitées par cette transition de modèle comptable, assimilée à un changement de philosophie. L'étude de la littérature associée à la proposition d'un cadre théorique conduit à la formulation d'une question de recherche relative à l'évolution du contenu de l'information financière entre les périodes pré et post IFRS. Il convient à présent d'opérationnaliser cette recherche et d'en présenter les résultats.

Le **chapitre 3** est consacré à la description du terrain de l'étude et de la méthode de recherche en passant par le positionnement épistémologique. Le domaine de l'information s'avérant large, le choix du support de l'étude se porte sur le message du Président représentatif du contenu du rapport annuel et médium de communication qui a fait l'objet de nombreuses études notamment en relation avec la performance financière de la firme. La période de référence s'étend sur 7 années de 2001 à 2007. L'analyse du contenu de l'information se fait en deux étapes. La première, qui prend la forme d'une analyse lexicale, a pour objectif de prendre connaissance de l'ensemble des textes et compter les occurrences de termes spécifiques. La seconde, qui vise à l'analyse des thèmes évoqués dans le discours, s'effectue à l'aide d'un logiciel d'analyse de données textuelles, ALCESTE, qui opère sur la base de la statistique lexicale.

Le **chapitre 4** est réservé à la présentation des résultats et leur discussion. La dualité de la démarche méthodologique retenue permet de confronter les conclusions de l'analyse syntaxique (étape 1) et de l'analyse des mondes lexicaux proposés par le logiciel (étape 2). Il apparaît qu'une évolution intervient dans le contenu du message du Président, évolution expliquée partiellement par la théorie de l'agence et la théorie normative. C'est pourquoi il semble pertinent d'élargir le champ des référents théoriques à ceux issus de la sociologie des organisations afin d'enrichir la réflexion.

Chapitre 3. La prise en compte des principes du cadre conceptuel dans le contenu de l'information financière

La prise en compte du problème posé par un changement de référentiel comptable au niveau européen qui résulte d'une transition d'un modèle comptable dit continental, à un modèle d'origine anglo-saxonne, conduit à s'interroger sur l'influence de cette nouvelle philosophie comptable sur le contenu de l'information financière. Préalablement à la présentation de l'opérationnalisation de cette recherche, il convient de revenir sur ce qui compose l'information financière concernée par le cadre conceptuel des normes IAS/IFRS, qui suscite l'intérêt des académiques, mais également de la profession comptable (1). Les travaux réalisés par celle-ci constituent un terrain d'exploration particulièrement fructueux. Une fois démontrée la pertinence de cette étude grâce aux résultats de l'analyse exploratoire, le positionnement épistémologique pourra être présenté. Il conviendra ensuite d'exposer la méthodologie retenue et de détailler le matériel d'étude sélectionné, le message du Président (2).

1. De l'intérêt pour l'information financière encadrée...

La problématique caractérisant la recherche entreprise ici, illustrée par les deux hypothèses principales présentées précédemment, s'intéresse à l'impact du contenu du cadre conceptuel sur le contenu de l'information financière émise par les sociétés cotées. Il appartient alors dans un premier temps de vérifier, dans le cadre d'une étude exploratoire, que les préparateurs du reporting financier connaissent le cadre conceptuel et dans quelle mesure les objectifs assignés à l'information financière ont des conséquences sur sa préparation. Cette étape de la recherche intervient dans un contexte particulier, celui d'un groupe de travail de l'Académie des Sciences et Techniques Comptables et Financières (ci-après désignée l'Académie), preuve de l'intérêt de la profession comptable pour le sujet (1.1), et opportunité de mener une étude exploratoire. Il convient alors de délimiter les contours de l'information financière sous influence de cette nouvelle philosophie comptable (1.2.) afin de définir le périmètre du champ de l'étude à mener, la méthode de recherche mise en œuvre ainsi que le positionnement épistémologique dans lequel elle s'inscrit.

1.1. L'intérêt des professionnels pour l'information financière en normes IAS/IFRS

Au cours du premier chapitre, l'intérêt des professionnels pour les nouvelles normes comptables a été mis en avant, notamment par le biais de la présentation de certaines études sur le sujet diligentées par des grands cabinets d'expertise comptable. D'autres professions que celles en relation étroite avec la comptabilité se sont mobilisées, notamment les compagnies bancaires et d'assurance au sujet des normes IAS 32 et IAS 39, dont le contenu était remis en cause par les Présidents des grandes banques européennes dans un courrier de novembre 2002. Le Président Chirac en personne fit prendre un tour politique au débat en écrivant le 4 juillet 2003 au Président de la Commission Européenne pour l'alerter sur le fait que : « *Certaines normes comptables en cours d'adoption dans l'Union européenne risquaient de conduire à une financiarisation accrue de notre économie et à des méthodes de direction des entreprises privilégiant trop le court terme.* » (Colasse, 2004, p.39). Par la suite des membres de l'Académie viennent à s'interroger sur les conséquences de l'application des normes comptables internationales, notamment par la création d'un groupe de réflexion sur le cadre conceptuel comptable (1.1.1.) qui constitue alors un terrain propice à une étude exploratoire (1.1.2.).

1.1.1. Un groupe de travail de l'Académie concerné par le cadre conceptuel comptable

L'Académie, sous la présidence de William Nahum, s'intéresse à diverses problématiques issues du monde de la comptabilité, de la finance et de l'audit. Dans ce cadre, des groupes de travail réunissant des acteurs des multiples domaines, qu'ils soient professionnels ou académiques, s'engagent dans une démarche intellectuelle visant à tenter d'apporter des réponses aux questions soulevées ou, tout au moins, à apporter un éclairage particulier sur un sujet donné. C'est dans cette dynamique que le groupe « G16 » dont les travaux sont axés sur le cadre conceptuel a été créé en 2006. Après avoir présenté l'Académie, les interrogations de la profession comptable au regard du cadre conceptuel seront envisagées.

1.1.1.1. Une présentation de l'Académie des Sciences et Techniques Comptables et Financières

L'Académie¹⁰⁰ est lancée par William Nahum, sous l'égide du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts Comptables, en septembre 2004, avec l'ambition de rassembler les intelligences des domaines de la comptabilité, de la finance et de l'audit, afin de les faire dialoguer, de rechercher et trouver ensemble des solutions aux problèmes de ce secteur, et d'affronter ses nouveaux enjeux. Il s'agit alors de créer une plateforme de services, réunissant professionnels, académiques, et administrations dans le but de développer un réseau de compétences et d'influences à l'instar de ce qui existe en Grande-Bretagne. Les objectifs affichés par le Président Nahum sont les suivants :

- *« Fédérer les professionnels du chiffre autour de valeurs communes*
- *Faciliter les échanges sur des thèmes transversaux et l'identification des bonnes pratiques*
- *Elever le niveau de la réflexion doctrinale et pratique*
- *Renforcer l'image des professionnels de la comptabilité, de la gestion, de l'audit et de la finance*
- *Produire et diffuser le plus largement dans ces matières*
- *Garantir au public une information financière et comptable transparente et de qualité*
- *Contribuer à améliorer la performance des entreprises françaises et constituer un réseau au service de l'économie nationale ».*

Pour ce faire, un certain nombre de thématiques sont définies, chacune donnant lieu à la création d'un groupe de travail *ad hoc*. Pluridisciplinaires et basés sur le volontariat, ces groupes traitent des problématiques prospectives ou d'actualité, selon des approches doctrinales, techniques mais également théoriques, ciblées sur les grandes entreprises ou les PME¹⁰¹. Centre de gravité et matière première de l'Académie, ils permettent aux acteurs professionnels et académiques de se rencontrer, d'échanger sur des problématiques

¹⁰⁰ Les informations sur l'Académie sont issues du site : « lacadémie.info ».

¹⁰¹ Petites et Moyennes Entreprises

communes, d'anticiper les évolutions de leurs missions. Le groupe « G16 » sur le cadre conceptuel des IAS/IFRS ressort de cette volonté.

1.1.1.2. Les interrogations de la profession comptable au sujet du cadre conceptuel comptable

Dans le champ des travaux menés par les membres de l'Académie, un certain nombre fait référence aux normes IAS/IFRS et donne lieu à des cahiers techniques ou à des colloques, tels les cahiers numéros 1 et 7 qui traitent de la norme IAS 36 et de la dépréciation des actifs, le cahier 9 relatif à la convergence entre les IAS/IFRS et les US GAAP. En termes de colloques, se trouve celui intitulé « IFRS et Gouvernance » qui s'est déroulé en juin 2006 au ministère de l'économie et des finances, au cours duquel le contenu du cadre conceptuel a été régulièrement évoqué, notamment par les professeurs Aglietta et Colasse. Ce dernier dépeint alors l'attitude de l'Union Européenne vis-à-vis du cadre conceptuel lors de l'adoption des normes IAS/IFRS, à l'aide de la métaphore d'une personne qui achète un véhicule sans s'inquiéter de la nature du moteur...

C'est à la suite de ces interventions qu'est née l'idée d'un groupe de travail sur le cadre conceptuel qui ambitionne « *sur le plan doctrinal, théorique et pratique, d'envisager les conséquences, les bienfaits et méfaits de l'approche privilégiée actuellement, celle de l'investisseur, et de réfléchir à d'éventuelles autres approches pour « challenger » ce point de vue dominant qui ne correspond pas nécessairement à une perspective équilibrée et harmonieuse. L'objectif étant de satisfaire l'ensemble des parties prenantes¹⁰²* ». Nous avons eu le privilège d'être retenue, sous la Présidence de William Nahum, en tant que coordinatrice de ce groupe qui compte parmi ses membres actifs des professionnels de la comptabilité, des responsables ministériels ainsi que des professeurs des universités et des écoles de commerce. Hormis la responsabilité administrative du groupe, il appartient au coordinateur de faire avancer les réflexions par des recherches bibliographiques, la mise en œuvre d'enquêtes sous la forme d'entretiens ou de questionnaires, et de faire office de force de proposition pour le responsable du groupe. C'est dans ce contexte que s'est dessinée la nature propice du terrain à la réalisation d'une étude exploratoire relative aux travaux doctoraux présentés ici.

¹⁰² http://lacademie.info/groupe_de_travail/groupe_en_activite/le_cadre_conceptuel_des_ifrs

1.1.2. Un terrain propice à l'étude exploratoire

La création de ce groupe de travail trouve son origine dans les interrogations relatives à l'adoption des normes IAS/IFRS qui se rapprochent de la problématique exprimée dans le cadre de cette recherche doctorale. Le groupe reconnaît le caractère résolument moderne et intelligent des normes, cependant certains points du cadre conceptuel qui les accompagne soulèvent des questions et plus particulièrement la primauté accordée aux investisseurs. A la suite de la présentation d'un certain nombre de références bibliographiques et d'échanges riches entre les membres, un ensemble de questions est formulé :

- En quoi la préparation d'états financiers privilégiant l'information des investisseurs peut-elle nuire aux autres parties prenantes ?
- Une information financière en formation IAS/IFRS qui donne la primauté aux investisseurs, peut-elle également satisfaire les autres parties prenantes ?
- Appréhender les investisseurs comme les premiers utilisateurs des états financiers contribue-t-il à une recherche de rentabilité immédiate ?
- La comptabilité se met-elle abusivement au service du capitalisme financier ? Participe-t-elle à une financiarisation de l'économie qui se ferait au détriment de l'intérêt général ?

La disparité des questions exprimées ne pouvant conduire à une seule et unique problématique, il a été décidé, sur la base des données recueillies et des objectifs affichés par le Président du groupe¹⁰³, de diffuser une enquête auprès des préparateurs et des utilisateurs de l'information financière. L'objectif est d'appréhender leur connaissance du cadre conceptuel et de son contenu, le rôle qu'il joue dans l'élaboration de l'information financière, et la perception des divers utilisateurs en termes d'évolution du contenu de cette dernière. Cette étape des travaux du groupe de recherche représente une opportunité pour mener à bien l'étude exploratoire qui permettra de vérifier l'influence du cadre conceptuel sur l'évolution

¹⁰³ PV de la réunion du 24/05/06, William Nahum rappelle ses objectifs :

- vérifier si l'application des normes a un impact sur les comportements des parties prenantes,
- et aboutir à la mise en place d'une méthodologie de travail permettant de mesurer ces impacts dans le temps.

de l'information financière, et par là même la pertinence de la problématique formulée dans le cadre de cette thèse.

Les diverses séances de travail concourent à la définition des destinataires de ces enquêtes et, sur la base d'une trame proposée par la coordinatrice du groupe, à l'élaboration de deux enquêtes dont la mise en œuvre se trouve détaillée ci-après. Pour des raisons pratiques, le groupe décide de construire des questionnaires (Cf. Annexe 2 et Annexe 3) composés essentiellement de questions fermées et de les diffuser par le biais d'Internet. Le choix d'un nombre réduit de question fermées et pré-codées permet de palier certains des inconvénients rencontrés lors d'enquêtes auto-administrées par courriel (Evrard, Pras et Roux, 2003, p.185). Le logiciel de création et d'administration d'enquêtes proposé par la société américaine « Survey Monkey » est choisi.

1.1.2.1. Le cadre conceptuel et les préparateurs de l'information financière

Un des deux questionnaires s'adresse aux préparateurs de l'information financière auprès desquels il appartient d'identifier si le cadre conceptuel joue un rôle dans l'élaboration des états financiers, en termes d'interprétation des normes ou dans le cas d'absence de norme. La population visée se résume à celle des directeurs comptables et financiers¹⁰⁴ des sociétés cotées qu'il est convenu de contacter par l'intermédiaire d'Euronext, de la DFCG (association des Directeurs Financiers et Contrôleurs de Gestion) et de l'APDC (Association des Professionnels et Directeurs Comptabilité et Gestion).

La coordinatrice du groupe entreprend alors les démarches auprès de ces entités afin d'obtenir leur accord pour diffuser le questionnaire à l'attention de leurs membres. Après de multiples courriels et relances téléphoniques, seule la DFCG, partenaire de l'Académie, accepte de procéder à l'envoi du questionnaire à ses adhérents directement à leur adresse Internet nominative, afin de limiter les risques de biais lié à la représentativité de l'échantillon visé. L'association compte environ 3000 affiliés qui se répartissent pour moitié entre les fonctions de directeurs financiers et de contrôleurs de gestion. La question filtre suivante, qui introduit le questionnaire permet alors de sélectionner les répondants parmi l'ensemble de ces

¹⁰⁴ Il s'agit en fait de s'adresser à toute personne amenée à utiliser les normes internationales dans le cadre de l'élaboration de l'information financière consolidée ; le titre exact désignant le poste peut varier (DAF, CEO, responsable consolidation etc...)

destinataires : « *Intervenez-vous dans l'élaboration des états comptables et financiers d'une société qui utilise les normes internationales d'information financière ?* ».

432 personnes répondent, parmi lesquelles 225 affirment intervenir dans l'élaboration des états comptables et financiers d'une société qui utilise les normes IAS/IFRS. Pour la suite des questions le nombre de répondants varie de 90 à 169. Les résultats de l'enquête confirment l'intérêt de la problématique retenue pour notre travail doctoral.

Les résultats

Le rôle joué par le cadre conceptuel des l'IASB est clairement identifié par 73.4 % des répondants et notamment, la partie relative à l'interprétation des normes (55.6 %), la définition des objectifs des états financiers (54.8 %) et sa contribution à l'élaboration des normes (51.1 %). Cependant, la fonction d'aide au choix comptable en cas d'absence de norme n'est citée que par 28.9 % des personnes. Parmi les 26.6 % d'interviewés qui n'identifient pas le rôle du cadre conceptuel, 87 % ne connaissent pas le document et 13 % ne perçoivent pas son utilité.

Il apparaît que 55.1 % des répondants ont déjà eu l'occasion de se référer au cadre conceptuel et ce majoritairement pour des raisons de difficulté d'application d'une norme IAS/IFRS ou d'une interprétation SIC/IFRIC (69.5 %) ; ou encore dans le cas du choix d'une option proposée par une norme (46.3 %). Les cas de choix d'une convention d'évaluation ou d'une absence de norme ou d'interprétation ne concernent qu'environ 18 et 19 % des préparateurs. 77.8 % affirment avoir obtenu la réponse recherchée.

Une fois clarifiée la perception du rôle du cadre conceptuel, il s'agit d'envisager l'impact des éléments contenus dans ce document à lumière des utilisateurs désignés et des objectifs de l'information financière. Lorsqu'il est demandé aux préparateurs de classer les destinataires de l'information financière par ordre d'importance, **les actionnaires et les investisseurs figurent en 1^{ère} et 2^e places**, devant les créanciers (3^e), les salariés (4^e), les fournisseurs et les clients (5^e) et enfin l'Etat (6^e). D'autre part, il apparaît que **la place offerte aux investisseurs dans le cadre conceptuel en tant qu'utilisateurs privilégiés des états financiers, ait principalement influencé la présentation de l'information financière (64 %)** et les notes

annexes (58 %), ainsi que dans une moindre mesure l'évaluation (49 %) et la comptabilisation (30 %).

En outre, plus de la moitié des répondants affirme que l'objectif d'utilité de l'information financière pour la prise de décision économique a orienté leur choix en matière d'évaluation (56 %), de notes annexes (54 %) et de présentation (53 %). De façon plus générale 57 % estiment que leur comportement a été influencé par les éléments du cadre conceptuel lors de l'arrêté des comptes et ce notamment en matière de comparabilité (58.1 %), de définition des états financiers (54.8 %), d'image fidèle (43.5 %) et de pertinence (40.3 %).

Il s'avère intéressant, et ce plus particulièrement pour les besoins de la thèse, d'interroger les préparateurs de l'information sur les éléments les plus représentatifs de la performance de leur entreprise. Cette question vise à identifier les critères de performance qui reviennent le plus souvent. 90 personnes ont répondu à la question formulée comme suit : « *A votre avis, quels sont les éléments les plus représentatifs de la performance de votre société ? Citez-en quatre maximum* ». Les indicateurs dont les fréquences d'occurrence sont les plus élevées sont présentés dans le Tableau 16 ci-après.

Tableau 16 - Indicateurs de performance les plus souvent cités par les préparateurs des états financiers

Liste des termes	Occurrences
Cash Flow	24
Chiffre d'affaires	21
Earnings Before Interests and Taxes	11
ENDETTEMENT	11
RESULTAT NET	11
RESULTAT OPERATIONNEL	10
Free Cash Flow	9
Excédent Brut d'Exploitation	8
RESULTAT	8
Return On Capital Employed	8
Earnings Before Interests Taxes Depreciation and Amortizations	7
Besoin en Fond de Roulement	6

Ces résultats montrent que l'accent est mis sur les indicateurs de capacité de l'entreprise à générer des flux de trésorerie par son activité (59 occurrences sur 142) (Cash Flow, Free Cash Flow, Excédent Brut d'Exploitation, Earnings Before Interests and Taxes et Earnings Before Interests Taxes Depreciation and Amortizations). Les éléments relatifs à une approche de l'activité en termes de flux sont également prépondérants (50 sur 142), alors que les indicateurs de rentabilité et d'endettement ne sont que très peu cités.

En ce qui concerne les questions relatives à l'identification des répondants, seules 70 réponses ont été obtenues. Ce sont principalement des directeurs financiers ou administratifs et financiers, exerçant dans des secteurs d'activité très variés.

Les résultats présentent un intérêt certain, dans le sens où ils contribuent à répondre partiellement à une des questions soulevées initialement par le groupe, quant à l'influence du cadre conceptuel et notamment certains éléments particuliers sur le reporting financier. Effectivement, au vu des réponses apportées, il peut être affirmé que les préparateurs de l'information financière se sont appuyés sur le cadre lors de leurs travaux. Cependant, le format du questionnaire ne permet pas d'aller plus loin et d'évaluer la portée réelle de cette influence. La primauté accordée aux actionnaires et investisseurs en tant que destinataires de l'information financière est clairement exprimée. Toutefois, ces réponses sont-elles dictées par les nouvelles normes ou les réponses auraient-elles été identiques avant 2005 ? Le travail doctoral s'attachera à identifier une éventuelle évolution en termes de destinataire de l'information financière après l'adoption du nouveau référentiel.

En résumé, cette enquête constitue une étape dans la démarche globale d'analyse de l'impact du cadre conceptuel sur la préparation de l'information financière pour le groupe « G16 », mais une étape confirmatoire de l'intérêt de la problématique retenue dans le cadre de cette thèse. La présentation de l'enquête administrée auprès des utilisateurs de l'information financière va conduire également à la confirmation de l'impact des normes sur celle-ci.

1.1.2.2. Le cadre conceptuel et les utilisateurs de l'information financière

Dans une optique d'approche globale des conséquences de l'adoption de normes IAS/IFRS sur l'information financière, il a été convenu de s'intéresser à l'adéquation de cette dernière aux besoins des diverses parties prenantes qui sont amenées à l'utiliser. Il s'agit alors de vérifier que l'affirmation figurant dans le cadre conceptuel (IASB, Cadre, § 10) se vérifie : *« Bien que tous les besoins d'information de ces utilisateurs ne puissent pas être satisfaits par des états financiers, il y a des besoins qui sont communs à tous les utilisateurs. Comme les investisseurs sont les apporteurs de capitaux à risque de l'entreprise, la fourniture d'états financiers qui répondent à leurs besoins répondra également à la plupart des besoins des autres utilisateurs susceptibles d'être satisfaits par des états financiers. »*

Les objectifs affichés sont les suivants : identifier la perception de la qualité de l'information financière en normes internationales (comment est perçue l'évolution de l'information financière en IFRS ? Est-elle positive ou négative ? Cette évolution est-elle liée à la primauté

accordée aux investisseurs dans le cadre conceptuel ?), ainsi que définir les besoins des parties prenantes en matière d'information financière.

L'enquête (3) s'adresse à des agences de notation, associations d'actionnaires, syndicats, analystes. Après de multiples démarches entreprises par la coordinatrice du groupe, le questionnaire est également diffusé par l'intermédiaire de la société « Survey Monkey » aux destinataires suivants :

- Les agences de notation : Ethi Finance, BMJ Rating, Innovest, Riskmetrics Group, Vigeo.
- Les membres de l'Observatoire de la Responsabilité Sociétale des Entreprises qui compte des agences de notation, des syndicats, des banques, des fonds éthiques¹⁰⁵.
- La Fédération des Actionnaires Salariés (FAS)
- L'Association de Défense des Actionnaires Minoritaires (ADAM)
- Liste des commissaires aux comptes du département « Appel Public à l'Epargne » de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes.
- Ensemble des membres de l'Académie
- Les membres de l'Association Française des Investisseurs en Capital (AFIC).

L'enquête recueille quelques 350 réponses émanant majoritairement d'investisseurs membres de l'AFIC. Aux questions relatives aux changements intervenus dans l'information financière depuis l'adoption des normes IAS/IFRS, une moyenne de 130 réponses est obtenue, lesquelles confirment une évolution et ce à plusieurs niveaux : la présentation (67,4 %), le contenu (76 %) et enfin la compréhension (54,7 %). Ne sont cités ici que les résultats qui contribuent à la justification de la problématique concernée par la recherche doctorale, cependant, un ensemble de réponses ouvertes est formulé, celles-ci participant à une meilleure compréhension de la perception des utilisateurs. Il convient toutefois de préciser que la majorité des répondants étant composée d'investisseurs, une généralisation des résultats à toute la population des utilisateurs de l'information financière ne semble pas envisageable. Les conclusions de l'intégralité de l'étude conduite par le groupe devrait faire l'objet d'une publication ultérieure par l'Académie.

¹⁰⁵ Liste consultable à l'adresse suivante : www.orse.org

Les réponses des préparateurs et des utilisateurs de l'information financière convergent sur une évolution de l'information financière sous référentiel international. A ce stade, il appartient de déterminer, sur la base de travaux académiques, la méthode la plus appropriée pour traiter la problématique formulée. La définition des contours de l'information financière constitue un pré-requis incontournable au choix de la méthode de recherche.

1.2. Les composantes de l'information financière

L'information financière qui constitue la matière première de la communication se compose d'éléments obligatoires et volontaires, conformément aux développements du chapitre 1, ainsi que d'éléments de nature quantitative (les états financiers) et qualitatives (la partie narrative). Cette recherche vise à identifier l'évolution du contenu de l'information financière à la suite d'un changement de philosophie comptable. Il paraît alors pertinent de porter l'attention sur le contenu du rapport annuel, premier véhicule de communication financière, qui se doit de répondre aux interrogations d'un public très diversifié, aux préoccupations multiples (Guimard, 2007, p.94). Au sein de ce document, l'information se répartit entre le réglementé et le volontaire, le quantitatif et le narratif (1.2.1.) ; le constat dressé ces dernières années démontre le développement du narratif, qui renforce le caractère langagier de la comptabilité (1.2.2.).

1.2.1. Un panorama de l'information : du financier au non financier

Les obligations légales en termes d'information comptable et financière ont été précédemment exposées. Il s'agit à présent de s'interroger sur la pertinence de leur étude afin de répondre aux questions de recherche qui découlent de la problématique formulée. Pour cela il appartient d'envisager tout d'abord le contenu des états financiers puis la partie narrative du rapport annuel.

1.2.1.1. Les états financiers

La formalisation des états financiers en normes IAS/IFRS se trouve détaillée dans la norme IAS 1 « Présentation des états financiers », révisée une première fois en 1997 et une seconde fois en 2007¹⁰⁶ par l'IASB. Le paragraphe 9 de la présente norme précise « *Les états*

¹⁰⁶ Le texte révisé est adopté par l'Union européenne le 17 décembre 2008 par règlement CE n° 1274/2008

financiers sont une représentation structurée de la situation financière et de la performance financière de l'entité». Il semble donc intéressant de s'attarder sur ces états pour identifier une quelconque évolution de la représentation de la performance financière des firmes. Le problème essentiel soulevé par le changement de référentiel en termes d'états financiers s'illustre par l'adoption de la juste valeur et la présentation d'un état de performance globale, ou « *comprehensive income* » (document existant déjà sous référentiel britannique « FAS 3 » pour l'Europe), en lien direct avec le concept de capital retenu par les préparateurs de l'information financière.

Un groupe *ad hoc*, le « Joint International Group » est constitué en 2004 conjointement par l'IASB et le FASB afin de travailler sur l'élaboration d'un état global de la performance à même de fournir une information utile sur la performance financière des entreprises. Cet état de résultat global diffère du concept classique de résultat dans le sens où il comprend des éléments de variation des capitaux propres, ne résultant pas de transactions avec les actionnaires (Ramond, Batsch et Casta, 2007, p.133). Cette conception du résultat correspond à une de celles énoncées par le cadre conceptuel à savoir, le capital financier où le capital équivaut au pouvoir d'achat investi par les propriétaires, et dont les fondements théoriques s'ancrent dans la théorie de la valeur conformément à l'analyse de Giordano-Spring et Lacroix (2007, p.88). Cette approche du résultat par la valeur du capital sous-tend une évaluation des éléments du bilan en valeur actuelle, afin que les variations de valeur potentielles ou réalisées soient prises en compte. Or, il s'avère que très peu d'entreprises françaises ont retenu l'option de la valeur actuelle, au profit du coût historique traditionnellement utilisé dans la réglementation comptable française (Demaria, Dufour, 2007, p.206). Il apparaît alors que les risques mis en avant dans beaucoup d'écrits sur la juste valeur comme cheval de Troie de la financiarisation du modèle comptable semblent pour l'instant réduits (Hoarau et Teller, 2007, p.17). Sans utilisation de la juste valeur (assimilée ici à la valeur actuelle), l'influence du nouveau référentiel (en termes de valorisation) sur les états financiers s'affaiblit, et la pertinence d'une étude de ces documents s'étirole. En outre, une recherche conduite par Boukari et Richard (2007, p.164) conclut à un effet modéré sur un plan global du passage aux normes IAS/IFRS sur certaines grandeurs clés en matière de communication financière des groupes.

En revanche, il semble que dès lors qu'il s'agit d'étudier un changement de concepts, de fondements, ou plus généralement de philosophie, il soit plus judicieux de se pencher sur la

partie narrative de l'information qui offre une plus grande latitude aux dirigeants en termes de contenu.

1.2.1.2. L'information non financière dans le rapport annuel

Le rapport annuel, présenté au cours du chapitre 1, est un document obligatoire qui vise à rendre compte de l'activité et des résultats de l'entreprise, mais progressivement ce document est devenu la carte de visite de l'entité, sensée exprimer une image institutionnelle (Léger, 2008, p.105). Il constitue un instrument d'information complet, car il regroupe les informations règlementées et volontaires, ainsi que quantitatives et qualitatives, s'adresse au public le plus large et participe du processus de communication global de la firme. Dans le cadre de cette communication, l'entreprise construit un discours qu'elle véhicule au cours des assemblées générales, sur le site Internet, mais aussi par le biais du rapport annuel. Ce discours contribue à apporter un éclairage sur l'entreprise, ses valeurs et ses orientations. Les informations qui composent le discours sont généralement dénommées « informations non financières » car elles sont opposées à celles figurant dans les états financiers, qui par essence sont financières. Cependant, cette appellation n'est pas totalement appropriée dans le sens où certaines données de nature financière sont également véhiculées dans cette partie narrative du rapport annuel.

Ces informations représentent un élément important pour les tiers confrontés à des prises des décisions relatives à l'entreprise (Jones et Murell, 2001, cités dans Cauvin, Decock-Good et Bescos, 2006, p.119). Les principaux thèmes traités lors de la diffusion d'informations non financières sont synthétisés dans le Tableau 17 ci-après proposé par Cauvin et *al.* (2006, p.120) qui confirment que leur analyse conforte les études antérieures dans le domaine, et les auteurs de citer (Pelle-Culpin, 1998 ; Michaïlesco, 1999 ; Depoers, 2000 ; Decock-Good, 2002 ; Oxibar, 2003 ; Quairel, 2004 ; Pourtier, 2004).

Tableau 17 - Principaux thèmes utilisés dans la diffusion d'informations non financières
(Cauvin et *al.*, 2006)

Les actionnaires : type d'actionnariat, structure de capital et politique de dividendes
Les clients : nombre et types de clients par secteur ou par domaine d'activité
Les ressources humaines : nombre d'employés, principales compétences déployées, motivation des employés et valeurs de l'entreprise
La gouvernance : fonctionnement du Conseil d'Administration (structure et rémunération des membres)
Les concurrents/les parts de marché : description des marchés et parts de marché ; description des avantages compétitifs et typologie des concurrents
Les produits : description des produits et services avec part de chacun dans le chiffre d'affaires par zone géographique
Le management des risques : description des risques réglementaires, financiers et environnementaux
La recherche et le développement : description de la politique d'innovation, nombre de brevets (en cours ou enregistrés), nombre de chercheurs, coopération de recherche, ouverture des centres de recherche, poids de la R&D par rapport au chiffre d'affaires
La stratégie : description de la politique générale de l'entreprise, des stratégies d'investissement et de l'amélioration de la profitabilité et de la productivité
Les principaux indicateurs monétaires : communication d'informations monétaires
Le développement durable : informations environnementales (consommation d'eau, émission de substances polluantes, quantité de déchets, etc.) et informations sociales (part du personnel handicapé, syndicats, nombre d'accidents du travail, etc.)

Ces informations non financières, majoritairement de nature volontaire, figurent généralement dans la première partie du rapport annuel correspondant à la section institutionnelle qui propose une présentation générale de l'entreprise et s'adresse à l'ensemble des lecteurs du rapport annuel. Non seulement il s'agit de véhiculer l'image de l'entreprise, mais également de permettre aux utilisateurs de l'information de mieux appréhender la philosophie de l'entité, ses valeurs, sa stratégie, ses produits, ses hommes (Léger, 2008, p.113). L'auteur conseille d'introduire cette partie par un message fort, celui du Président, qui explique, convainc, séduit

et rassure. Ce document a fait l'objet de nombreuses recherches depuis les années 50 aux Etats-Unis, qui seront présentées ultérieurement. C'est l'étude du message du Président qui est retenue pour tenter de répondre aux questions soulevées. Il convient maintenant de revenir sur l'aspect linguistique de la comptabilité et d'envisager les fondements épistémologiques de cette recherche.

1.2.2. Une approche narrative de l'information financière : de la genèse de la méthode aux paradigmes épistémiques

L'information qui résulte du processus comptable constitue un outil de communication. Un des objectifs les plus importants de la comptabilité s'inscrit dans la diffusion des informations pertinentes entre et parmi les producteurs et les utilisateurs de celles-ci. La comptabilité est un langage qui fait l'objet de nombreuses études, notamment sur la lisibilité et l'intelligibilité¹⁰⁷ de la partie narrative des documents comptables.

1.2.2.1. Une perspective langagière de la comptabilité

Belkaoui (1995) consacre un ouvrage complet à la perspective linguistique de la comptabilité, « *The linguistic Shaping of Accounting* », dans lequel il tente de démontrer en quoi la comptabilité s'apparente à un langage. Capron (1990, p.79) explique que tous les acteurs économiques et sociaux sont enclins à rechercher dans la comptabilité un langage commun, malgré leurs divergences d'intérêt.

Envisager la comptabilité comme l'idiome des affaires (Laudie, 1987, cité dans Belkaoui, 1995) contribue à justifier l'intérêt de l'étude de la partie narrative des messages comptables pour tenter d'identifier une éventuelle évolution du contenu de celui-ci. En effet, Horngren (1974, dans Belkaoui, 1995, p. 2) observe que « *la comptabilité est un langage doté d'un vocabulaire spécial qui vise à diffuser l'histoire financière des organisations. Le lecteur doit apprendre les fondamentaux de cette langue afin de comprendre les rapports annuels*¹⁰⁸ ». Mills (1990, dans Belkaoui, 1995, p.2) reconnaît également la comptabilité comme un

¹⁰⁷ Traduction libre de : « *readability and understandability* ».

¹⁰⁸ Traduction libre de : « *accounting is a language with a special vocabulary aimed at conveying the financial story of organizations. To understand corporate annual reports, a reader must learn fundamentals of the language.* ».

langage et note la dépendance de la comptabilité à l'égard d'un vocabulaire et d'une terminologie spécialisés. Afin de démontrer l'aspect linguistique de la comptabilité, Belkaoui (1995, p.3) s'appuie sur la définition du langage proposée par Hawes (1975, dans Belkaoui, 1995, p.3) qui fait ressortir deux composantes principales d'une langue à savoir les symboles et les règles de grammaire. Il affirme alors que les représentations symboliques existent en comptabilité tels les mots et les chiffres. Cette vision est partagée par Capron (1990, p.80) qui énonce que la production de la technique comptable se double d'une représentation symbolique.

Le langage fournit une représentation des phénomènes du monde réel, alors que la comptabilité illustre les phénomènes du monde des affaires. Les pratiques comptables, qui servent de base aux études visant à formuler des théories et élaborer des politiques comptables, sont assimilées par Jain (1973, p.99) à un équivalent linguistique de nos conversations quotidiennes. Donc, tel un langage, la comptabilité présente des caractéristiques lexicales et grammaticales qui concourent à façonner la perception de ceux qui sont familiers de la discipline, et prédisposent les utilisateurs de l'information comptable à une certaine logique de perception et d'action (Belkaoui, 1995, p.57). Les assertions de Belkaoui sont dérivées de « l'école de la relativité linguistique¹⁰⁹ », qui souligne le rôle du langage dans la médiation avec l'environnement. Il apparaît que le langage comptable employé participe de la bonne lisibilité de l'information comptable qui contribue elle-même à l'intelligibilité de cette dernière. Un grand nombre d'études sur la lisibilité de l'information comptable a été conduit depuis les années 50. Belkaoui (1995, p.5) choisit la définition de la lisibilité proposée par Smith and Smith (1971, dans Belkaoui, 1995) dont voici un extrait : « *(la lisibilité est) une mesure objective et quantitative de la facilité de compréhension des éléments écrits. L'objectif principal de la lisibilité est de permettre une évaluation objective de « ce qui est »...¹¹⁰* ». Jones et Shoemaker (1994) proposent un état de l'art exhaustif sur le sujet. La majorité des 32 études qu'ils recensent, s'est intéressée au contenu du rapport annuel, et plus particulièrement la partie narrative de ce dernier, dont le message du Président.

¹⁰⁹ Traduction libre de : « *Linguistic Relativity School* ».

¹¹⁰ Traduction libre de : « *an objective and quantitative measure of the ease of comprehension of written matter. The principal purpose of readability is to enable an objective evaluation of "what is" ...* ».

Il semble alors intéressant de s'attarder sur la partie narrative de l'information comptable et financière afin d'envisager l'influence du changement de fondements conceptuels comptables sur son contenu. Auparavant il convient de préciser le positionnement épistémologique de notre recherche.

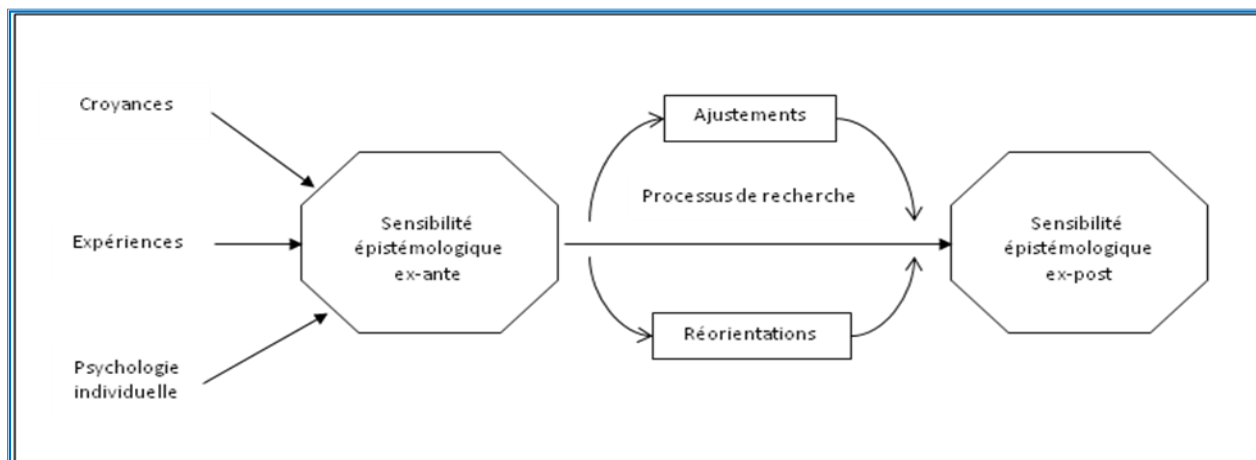
1.2.2.2. Une perspective épistémologique de la recherche

Tout travail de recherche se fondant sur une certaine vision du monde, utilise une méthode, propose des résultats visant des objectifs diverses selon le positionnement épistémologique retenu (Girod-Séville et Perret, 1999, p.13).

L'épistémologie est l'étude des sciences. Ce terme relativement récent dans l'acception actuelle, remplace depuis le début du 20^e siècle l'expression antérieure « *philosophie de sciences* » Barreau (2002, p.3). L'épistémologie contemporaine s'entend comme une réflexion sur les sciences qui s'envisage selon une approche duale ainsi que le précise Granger (2009)¹¹¹ : d'une part celle qui met l'accent sur les processus les plus généraux de la connaissance, sur leur logique, sur leurs fondements et, d'autre part, celle qui privilégie volontiers l'étude spécifique des sciences, voire du développement historique concret de leurs problèmes. Cette conception s'avère partagée par Barreau (2002, p.4) qui affirme qu'on ne peut séparer de façon rigide l'histoire et la philosophie des sciences. L'épistémologie vise ainsi à situer la science dans une expérience du savoir qui la déborde, à en évaluer la portée et à en dégager le sens pour l'ensemble des pratiques humaines (Granger, 2009). Wacheux (1996, p.263) précise que les règles de l'épistémologie guident et orientent le chercheur dans la pratique scientifique. Afin d'asseoir la légitimité de sa démarche et d'accroître la validité de la connaissance qui en est issue, le chercheur se doit d'explicitier les présupposés épistémologiques qui fondent sa démarche. Le choix d'un ancrage épistémologique est aussi contingent à la problématique, au contexte et aux méthodes de recherche retenues. De plus, il se construit au fur et à mesure de l'avancement des réflexions. Ainsi, Baumard (1997, p.4) estime que « *le positionnement du jeune chercheur est le fruit d'ajustements successifs, ponctués de réorientations brutales, au cours de la recherche* », comme que l'illustre la Figure 15 ci-après.

¹¹¹ <http://www.universalis-edu.com.addoc.biu-montpellier.info/article2.php?napp=4022&nref=G970161>.

Figure 15 - Emergence et détermination de la sensibilité épistémologique (Baumard, 1997, p. 4)



Pour répondre aux questions auxquelles le chercheur est confronté, il peut s'inspirer des réponses apportées par les trois grands paradigmes épistémologiques usuellement identifiés comme les principaux repères épistémologiques en sciences de l'organisation : le paradigme positiviste, le paradigme interprétativiste et enfin le paradigme constructiviste (Girod-Séville et Perret, 1999, p.14). Chacune de ces approches épistémologiques correspond à une acception de la réalité et de la posture du chercheur par rapport à l'objet de recherche, ainsi que l'illustre le Tableau 18 ci-après.

Tableau 18 - Les paradigmes de la recherche Giordano (2003, p.25)

	Positivisme	Courant interprétatif	Constructivisme
Nature de la réalité (ontologie)	La réalité est une donnée objective indépendante des sujets qui l'observent	La réalité est perçue/interprétée par des sujets connaissant	La réalité est une : <ul style="list-style-type: none"> • Construction de sujets connaissant qui expérimentent le monde ; • Co-construction de sujets en interaction
Relation chercheur/objet de la recherche (épistémologie)	Indépendance : le chercheur n'agit pas sur la réalité observée	Empathie : Le chercheur interprète ce que les acteurs disent ou font qui, eux-mêmes, interprètent l'objet de recherche	Interaction : Le chercheur co-construit des interprétations et/ou des projets avec les acteurs
Projet de connaissance	Décrire, expliquer, confirmer	Comprendre	Construire
Processus de construction des connaissances	Fondé sur la découverte de régularités et de causalités	Fondé sur la compréhension empathique des représentations des acteurs	Fondé sur la conception d'un phénomène/projet

Girod-Perret et Séville (1999, p.14) invitent le chercheur à répondre à trois questions afin de déterminer son positionnement épistémologique, lequel se trouve consubstantiel à la recherche qui s'opère (Martinet, 1990, p.8). Les réponses apportées à ces questions au sujet du travail doctoral entrepris ici, permettront de décliner le positionnement épistémologique retenu :

Quelle est la nature de la connaissance produite ?

« Elle est objective et reflète une réalité indépendante du chercheur, mais perçue par lui. »

Comment la connaissance est-elle engendrée ?

« Par l'observation et la compréhension du phénomène étudié. Le chercheur n'agit pas sur la réalité mais interprète les informations collectées sur les acteurs. »

Quelle est la valeur de la connaissance engendrée ?

« La connaissance engendrée est confirmable, cependant le chercheur doit s'approprier le langage et la terminologie propre aux acteurs pour comprendre »

Les réponses apportées conduisent à opter pour un positionnement multi-paradigmatique, qui englobe le positivisme et s'étend à l'interprétativisme. Girod-Perret et Séville (1999, p.31)

constatent qu'une grande partie des recherches en sciences de l'organisation empruntent des éléments aux différents paradigmes, ce qui contribue à installer le chercheur dans une position épistémologique aménagée. Cette pluralité s'avère source d'enrichissement car selon Koenig (1993, p.4), chacune des approches retenues permet de rendre compte de certains aspects des réalités complexes auxquelles s'intéressent les sciences de l'organisation.

D'une part, notre choix d'un positivisme aménagé guide une recherche visant à analyser la partie narrative des rapports annuels afin d'identifier l'évolution du contenu au regard du changement de référentiel et plus particulièrement des fondements conceptuels.

D'autre part, la méthode retenue, l'analyse de données discursives, ou narration, dans une perspective fonctionnaliste, privilégie une démarche méthodologique hypothético-déductive, utilisant principalement des techniques quantitatives et statistiques (Giroux et Marroquin, 2005, p.21). La présentation détaillée de la méthode fera l'objet de la seconde section de ce chapitre.

Conclusion de la section

Cette première section visait à justifier le choix d'une **approche narrative de l'information financière**, ainsi qu'à expliciter la posture épistémologique retenue. Dans un premier temps l'étude exploratoire entreprise dans le cadre d'un groupe de travail de l'Académie, a conduit à confirmer l'intérêt de la problématique dans le sens où, autant les préparateurs que les utilisateurs de l'information financière interrogés convergent vers l'identification d'une évolution du contenu de cette information depuis l'adoption du référentiel comptable international. D'autre part, les études académiques réalisées sur les conséquences des normes IAS/IFRS sur les états financiers, démontrent que l'impact n'est pas aussi important que ce qui était envisagé et ce plus particulièrement en termes de recours à la juste valeur. C'est pourquoi l'intérêt s'est porté sur la partie narrative du rapport annuel, généralement désignée par l'expression « information non financière », bien que comportant des informations de nature financière.

La problématique formulée résultant d'un changement de philosophie comptable, il est apparu plus pertinent d'envisager une analyse de contenu du discours diffusé par les entreprises au travers de leur rapport annuel. Cette méthode s'inscrit dans un **positionnement épistémologique positiviste aménagé, car elle relève d'une démarche hypothético-**

déductive qui vise à expliquer mais également à comprendre. La seconde section qui suit permettra de présenter de façon plus détaillée la méthode choisie.

2. ... A la pertinence de l'étude du message du Président

La section précédente a permis de présenter le contenu de l'information financière et notamment sa répartition entre l'obligatoire et le volontaire, ainsi qu'entre le quantitatif et le qualitatif. Le choix de l'information narrative pour mener à bien l'étude conduite ici a également été justifié. Il convient à présent de préciser quelle partie narrative du rapport annuel va être traitée. En effet, l'importance grandissante du volume des rapports annuels permet difficilement d'envisager une étude de contenu de l'intégralité des documents, notamment si la période de référence comporte plusieurs années, ce qui sera le cas ici au vu de la problématique formulée.

La partie narrative du rapport annuel comporte elle-même des éléments obligatoires et volontaires. Parmi ces derniers, se trouve la lettre du Président, qui constitue généralement le tout premier exercice de communication d'une société cotée dans son rapport annuel ; il fait le plus souvent office d'accroche et met en exergue les axes de la politique mis en œuvre par la direction générale. Considérant l'intérêt du message véhiculé par ce document, de nombreuses études ont été menées sur sa teneur (2.1), notamment au sujet de l'information sur la performance de la firme. C'est la raison pour laquelle une étude de contenu longitudinale de ce document a été sélectionnée pour conduire cette recherche (2.2.).

2.1. Le message du Président : un vecteur d'information sur la performance

L'objectif assigné à l'information comptable et financière d'aider à la prise de décision économique des utilisateurs, nécessite la communication d'une information lisible et compréhensible (Belkaoui, 1995, p.4). Afin de vérifier la capacité des documents comptables à remplir cette mission certaines recherches ont été conduites sur la partie narrative du rapport annuel (2.1.1.), celles-ci ont évolué progressivement vers l'analyse de documents spécifiques composant ledit rapport, tel le message du Président, vecteur privilégié de communication sur la performance (2.1.2.).

2.1.1. Le rapport annuel : objet d'études de contenu

La richesse de l'information narrative au sein des documents comptables résulte en la mise en œuvre d'analyses portant sur ce sujet. L'importance croissante de la partie narrative des

rapports annuels s'avère connue et reconnue. En 2001, le cabinet Arthur Andersen publie un rapport sur les pratiques de reporting financier de 100 sociétés cotées britanniques, qui montre que 57 % du rapport annuel est dédié à de l'information narrative contre 45 % en 1996 (Beynon, Clatworthy et Jones, 2004, p.1). Certains chercheurs en comptabilité investissent alors les aspects syntaxiques et thématiques de ces narrations, en utilisant la méthode d'analyse de contenu, afin d'apprécier leur lisibilité et leur teneur.

L'analyse de contenu figure comme l'un des rares procédés dédiés expressément à l'étude des faits de communication et compte depuis plus d'un demi siècle comme une des techniques de recherche les plus fréquemment employées par les chercheurs en communication (De Bonville, 2006, p.9). Krippendorff (2004, p.xiii) la présente comme une des méthodes les plus importantes en sciences sociales. L'expression « analyse de contenu » apparaît dès 1961 dans le dictionnaire Webster de la langue anglaise qui la définit comme suit : « *analyse du contenu latent ou manifeste des éléments communiqués (tels un livre ou un film) par le classement, la présentation sous forme de tableau, et l'évaluation de ses principaux thèmes et symboles, dans le but de déterminer leur sens et leurs effets potentiels*¹¹² » (Krippendorff, 2004, p. xvii).

Dès 1952, Berelson, un des précurseurs dans le domaine, propose la définition suivante : « *l'analyse de contenu est une technique de recherche servant à la description objective, systématique et quantitative du contenu manifeste des communications* » (Berelson, 1952, p.18, cité dans de Bonville, 2006, p.9). Cette définition fait l'objet d'un certain nombre de critiques (de Bonville, 2006, p.9), notamment car elle met en cause l'objectivité du chercheur qui ne peut être vérifiée, ainsi que la nature quantitative de l'étude alors que la qualité des approches qualitatives dans le domaine a été démontrée (Krippendorff, 2004, p.20). Holsti (1969, p.25, cité dans Jones et Shoemaker, 1994, p.142) envisage l'analyse de contenu comme « *une technique destinée à tirer des inférences... en identifiant objectivement et systématiquement les caractéristiques spécifiques d'un message*¹¹³ ». Bien que l'objectivité de la recherche soit reprise dans la définition, la notion d'inférence apparaît, ce qui permet de dépasser le seul contenu manifeste des communications. Malgré le caractère essentiel de la

¹¹² Traduction libre de : « *analysis of the manifest and latent content of a body of communicated materials (as a book or film) through classification, tabulation, and evaluation of its key symbols and themes in order to ascertain its meaning and probable effect.* ».

¹¹³ Traduction libre de : « *...any technique for making inferences... by objectively and systematically identifying specified characteristics of messages.* »

notion « d'inférence » pour la définition de l'analyse de contenu, de l'avis de certains auteurs, il ne faut pas dénigrer nombre d'analyses qui ne proposent pas d'inférences et qui conservent malgré tout leur utilité, dans le sens où elles extraient des messages des caractères autrement demeurés imperceptibles ou confus (De Bonville, 2004, p.14). L'inférence demeure un objectif valable de l'analyse de contenu, car elle nécessite de relier les textes à leur contexte de production ou de réception ; De Bonville (2004, p.14) pense toutefois qu'il semble excessif de la considérer comme un trait essentiel du procédé.

Une rétrospective permet de faire remonter les racines intellectuelles de l'analyse de contenu dans l'histoire de l'humanité aux commencements de l'utilisation consciente de symboles, de la voix et plus particulièrement de l'écriture. Krippendorff (2004, p.3) identifie les premiers travaux d'études empiriques d'écrits par l'Eglise au début du 17^e siècle. Depuis lors, les champs d'application et les méthodes ont considérablement évolué, notamment grâce à l'utilisation des ordinateurs. Cette méthode, tout d'abord mise en œuvre par les chercheurs en sciences humaines et sociales (hors comptabilité), est adoptée progressivement par les chercheurs du domaine comptable. Elle peut s'envisager selon deux approches qui diffèrent de par leurs objectifs (Jones et Shoemaker, 1994, p.143 ; Smith et Taffler, 2000, p.627) : analyses syntaxiques (ou lexicales) et thématiques.

2.1.1.1. Les études syntaxiques

La première approche se focalise sur la forme que prend le discours, c'est-à-dire la syntaxe employée par l'énonciateur ; en ce sens elle est qualifiée d'objective. Appliquée au contenu narratif du reporting financier, l'analyse syntaxique vise à mesurer la difficulté cognitive de lecture du message et parallèlement la volonté de l'énonciateur d'exprimer un message exempt d'ambiguïté. Un certain courant de recherche applique l'analyse textuelle au champ du reporting financier dès les années 50 afin d'apprécier la « lisibilité » (*readability*) de l'information d'une part et son « intelligibilité » (*understandability*). La lisibilité s'apprécie sur la base d'index de type « Flesch » ou « Lix » (The Laesbarhedsindex Formula), construits à partir de la mesure du nombre de syllabes utilisées pour un nombre déterminé de mots ou de la longueur moyenne des phrases en nombre de mots.

L'état de l'art sur les études de contenu proposé par Jones et Shoemaker (1994) montre que la première étude de lisibilité a été réalisée par Pashalian et Crissy en 1952, qui s'intéressent aux

rapports annuels de l'année 1949 de 26 sociétés cotées. D'autres auteurs les imitèrent afin d'identifier une éventuelle amélioration de la lisibilité des rapports annuels qui était jugée insuffisante par les pionniers du domaine (Soper et Dolphin, 1961, Holley et Early 1976, cités dans Belkaoui, 1995, p.9, pour ne citer que ceux-là). La majorité des études retiennent l'intégralité des rapports annuels, alors que d'autres optent pour l'analyse des notes de bas de page, rapports d'audit ou messages de Présidents. Les principales questions auxquelles les études de lisibilité tentent de répondre s'adressent au niveau de difficulté de lecture des rapports annuels, à la différence de difficulté de lecture entre les diverses parties des dits rapports, ou entre les différentes natures de rapports, à l'évolution de la difficulté de lecture, ainsi qu'au lien entre la lisibilité et d'autres variables.

Par exemple, parmi les principales analyses syntaxiques, Smith et Taffler (1992) emploient les indicateurs statistiques « Flesch » et « Lix » pour mesurer la facilité de lecture de la lettre du Président et apprécier l'existence de corrélation avec certains indicateurs de performance de l'entreprise. Schroeder et Gibson (1990) étudient pour leur part la facilité de lecture du rapport de gestion comparativement aux autres parties narratives du rapport annuel telles que la lettre du Président ou les notes de bas de page. Plus généralement, les études syntaxiques montrent que la complexité textuelle s'accroît à travers le temps et qu'elle est supérieure dans les notes de bas de page par rapport à celle de la lettre du Président.

2.1.1.2. Les études thématiques

Le second type d'approche de l'étude de la teneur des narrations dans les rapports annuels, se focalise sur l'analyse des thèmes contenus dans le discours par une identification des mondes lexicaux. Selon Kerlinger (1964, p.544, cité dans Jones et Shoemaker, 1994, p.142) cette démarche peut être « *utilisée pour déterminer les influences relatives ou les fréquences de divers phénomènes communicationnels : propagande, tendances, styles, changement de contenu*¹¹⁴ ... ». Bien que se voulant objective, cette autre perspective implique néanmoins une certaine subjectivité de la part du chercheur dans la phase de définition ou d'interprétation des classes de mots, ou mondes lexicaux, auxquelles il faut donner du sens. Smith et Tafler (2000, p.627) présentent cette approche comme subjective : « *méthode qui s'intéresse au sens*

¹¹⁴ Traduction libre de : « *used to determine the relative influences or frequency of various communication phenomenon : propaganda, trends, styles, changes in content,...* ».

*(subjective), qui se focalise sur l'analyse des thèmes sous-jacents dans les textes objets de l'investigation*¹¹⁵ ».

La première étude thématique recensée par Jones et Shoemaker est initiée par Bowman et Haire (1975) qui mesurent le niveau de diffusion d'information environnementale dans les rapports annuels. D'autres suivirent parmi lesquelles celles d'Ingram et Frazier (1980, 1983, cités dans Jones et Shoemaker, 1994), fréquemment citées en la matière, qui s'intéressent dans un premier temps à la corrélation entre la performance environnementale et l'information de même nature diffusée par les firmes, puis à l'association entre l'information financière narrative et les résultats financiers. La plupart des études se fondent sur des thèmes définis *a priori* dont la présence ou l'absence est codée au cours de l'analyse. La synthèse des analyses répertoriées par Jones et Shoemaker (1994) en dénombre 36 dont la moitié s'appuie sur le contenu du rapport annuel, dont les notes de bas de page, les lettres aux actionnaires, les messages de Présidents et les commentaires des dirigeants. Certains auteurs se réfèrent essentiellement au contenu du message du Président (Bettman et Weitz, 1983 ; Staw et *al.*, 1983 ; Salancik et Meindl, 1984 ; McConnell et *al.*, 1986 ; Tennyson et *al.*, 1990, cités dans Jones et Shoemaker, 1994) qui présente l'avantage d'être un condensé du contenu du rapport annuel. L'intérêt d'étudier plus particulièrement ce document est développé dans la sous-section qui suit.

2.1.2. Le message du Président pour l'analyse du discours sur la performance

L'étude du contenu du message du Président (*President's or Chairman's letter, President's or Chairman's statement*), se situe dans lignée du développement de l'étude de contenu des états financiers qui a débuté dans les années 70 aux Etats-Unis. A l'origine il s'agissait d'évaluer si les préparateurs des comptes et les utilisateurs des comptes partageaient la même perception, compréhension des termes utilisés dans les états financiers ou dans les principes comptables (Smith et Taffler, 1992, p.76).

D'autres recherches ont permis de mettre en lumière l'intérêt que pouvait avoir la partie narrative du reporting financier pour les analystes (Schipper, 1991 cité dans Smith et Taffler, 2000, p.624), certains allant jusqu'à démontrer qu'elle apportait deux fois plus d'information

¹¹⁵ Traduction libre de : « *“meaning oriented” (subjective) analysis, which focuses on analysis of the underlying themes in the texts under investigation* ».

que les états financiers (Rogers et Grant, 1997 cité dans Smith et Taffler, 2000, p.624). Ces diverses études ont principalement porté sur les notes de bas de page, les lettres de Président ainsi que sur les analyses et commentaires des dirigeants. Par la suite, diverses recherches se sont concentrées sur la seule lettre du Président, notamment au sujet de la performance.

2.1.2.1. De l'étude de la performance dans le message du Président...

Le choix de l'étude de la lettre du Président se justifie par la place prépondérante qu'elle occupe dans le rapport annuel (McConnel *et al.*, 1986, p.66), ainsi que par l'information qu'elle véhicule. Ce document résume l'activité de l'année passée sur la base des informations chiffrées contenues dans les états financiers, mais présente également les perspectives pour l'avenir. Or, l'information prospective est considérée comme importante pour la prise de décision des investisseurs.

L'utilité de l'information contenue dans cette lettre a été mise en exergue par un certain nombre de recherches. Bien que le compte de résultat apparaisse comme l'état financier influençant le plus la prise de décision, le message du Président est présenté comme la partie du rapport annuel la plus consultée par les investisseurs (Courtis, 1982 ; Lee et Tweedie, 1975, cités dans Kohut et Segars, 1992, p.8). Une enquête diligentée par le congrès américain en 1977 rapporte que ce document est lu très sérieusement par les actionnaires (77 % des répondants), alors que seulement 74 % l'identifient comme jouant un rôle informationnel modérément utile (Kohut et Segars, 1992, p. 8).

McConnell *et al.* (1986) concluent leur enquête sur l'impossibilité pour un analyste de s'appuyer uniquement sur cette lettre pour prévoir les performances boursières d'une entreprise, cependant l'absence de prise en compte de l'information contenue dans ce document résulterait en une perte de signaux forts. Plusieurs études ont en effet démontré le lien entre l'information contenue dans la lettre du Président et la performance financière d'une entreprise. Le Tableau 19 ci-après en présente une synthèse, sans prétendre à l'exhaustivité.

Tableau 19 - Synthèse de quelques études sur l'analyse de contenu de la lettre du Président en lien avec la performance de l'entité

Auteurs	Objet de l'étude	Résultat	Eléments pris en compte dans la lettre du Président
McConnell et al. (1986)	Etablir un rapport entre les thèmes évoqués dans le message du Président en année N et la performance boursière de l'année N+1	Lien établi entre les informations prospectives contenues dans le message du Président et la performance boursière de l'année suivante.	9 thèmes récurrents identifiés : la confiance, le contexte du marché, la croissance, la stratégie, le mix produit, les pertes imminentes, les gains imminents, références positives aux années passées et futures. Performance mesurée par le cours boursier
D'Aveni et MacMillan (1990)	Comparer le contenu des lettres de Président d'un échantillon apparié en période de crise, composé de sociétés qui ont fait faillite sur la période et celles qui ont survécu à la crise.	Bien que les résultats ne soient pas flagrants d'après les auteurs, ils constatent une divergence d'attention portée à l'environnement entre les firmes qui font faillite et les autres	Attention portée sur la prise en compte de l'environnement par les dirigeants lors de la crise. L'environnement s'entend au sens des parties prenantes avec une distinction opérée entre les internes et les externes.
Smith et Taffler (1992)	Rapport entre la lisibilité et l'intelligibilité du discours sur la performance et la performance de la firme	La lisibilité est clairement corrélée à la santé financière de l'entreprise, notamment sa solvabilité. Faible lisibilité = faible performance Bonne lisibilité = bonne performance Le lien entre l'intelligibilité et le niveau de performance n'a pu être établi (méthode remise en cause).	Information fournie sur l'activité, la stratégie et la performance future de l'entité. Niveau de performance mesuré par <ul style="list-style-type: none"> • profit • ratio d'endettement • liquidité
Kohut et Segars (1992)	Examen des différents thèmes abordés dans la lettre du Président pour identifier la stratégie de communication de l'entreprise. Existe-t-il des différences dans les thèmes abordés en fonction du niveau de performance de la firme (bonne ou mauvaise) ?	La lettre du Président est un outil utile à la compréhension de la performance et de la stratégie d'une entreprise	6 thèmes récurrents identifiés : les facteurs environnementaux, la croissance, la politique opérationnelle, le mix produit, les références financières défavorables et les références financières favorables. Mesure de la performance par l'indicateur de rentabilité : retour sur capital
Smith et Taffler (1995)	Evaluer le rôle joué par l'information narrative du rapport annuel et plus spécifiquement la lettre du Président dans la prise de décision économique.	La lettre du Président s'avère un indicateur pertinent de performance et la situation financière, bien que d'un niveau informationnel plus faible que les états financiers eux-mêmes.	Tous les éléments relatifs à l'identification de la performance de l'entreprise

Tableau 19 (suite)

Auteurs	Objet de l'étude	Résultat	Éléments pris en compte dans la lettre du Président
Abrahamson et Amir (1996)	Etablir le lien entre la présentation de la performance dans la lettre du Président et la performance apparaissant dans les états financiers, et la performance boursière	L'information contenue dans la lettre du Président au sujet de la performance s'avère cohérente avec l'information des états financiers. De plus elle est utilisée par les investisseurs pour évaluer la qualité des revenus et elle représente un élément important de l'évaluation de la qualité des revenus.	Prise en compte des termes à connotation positive et connotation négative. Mesures utilisées pour évaluer la performance <ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage d'évolution des ventes nettes • Rendement des capitaux propres • Evolution des revenus par action/le prix de l'action en début de période • Revenu par action/le prix de l'action en début de période • Evolution du revenu par action diminué du prix de l'action en début de période
Smith et Taffler (2000)	Identifier le lien entre le contenu de la lettre du Président et le risque de faillite. Evaluer l'utilité informationnelle de la lettre du Président.	L'analyse de contenu de la lettre du Président démontre une grande utilité informationnelle de son contenu dans le processus de discrimination entre les entreprises présentant une risque de faillite et celles présentant une bonne santé financière.	Analyse selon une approche duale (syntaxique et thématique). Analyse syntaxique des mondes lexicaux suivants : rentabilité, dividendes, résignation, banquiers, emprunts, fermetures, croissance, économie, récession. Analyse thématique des thèmes suivants : évaluation, efficacité, activité, capacité de gestion.
Beynon et al. (2004)	Etablir une classification des entreprises bénéficiaires et non bénéficiaires sur la base du contenu de la lettre du Président en utilisant une méthode originale appelée : <i>the variable-precision rough sets</i>	L'étude démontre la capacité de cette méthode issue du « <i>data mining</i> » pour réaliser une étude de contenu des messages de Président afin de procéder à une classification pertinente des entreprises en fonction de leur capacité à générer des bénéfices.	Prise en compte des termes à connotation positive vs positive pour l'évaluation de la capacité de la firme à générer des bénéfices.
Clatworthy et Jones (2006)	Evaluer l'impact de la performance financière sur le contenu du message du Président	Les résultats montrent que le contenu du message du Président est cohérent avec le management des impressions, sans que la volonté des dirigeants d'aller dans ce sens ne soit prouvée.	Les références à des éléments quantitatifs : tels les indicateurs de performance financière, les montants en dollars, les pourcentages. La forme utilisée dans la construction des phrases (active ou passive) et l'utilisation des pronoms personnels.

Ce recensement des études, parmi les plus citées et relatives à l'analyse du contenu de la lettre du Président en lien avec l'évaluation de la performance de l'entité, a permis de mettre en lumière l'antériorité des recherches se référant à ce support, mais également d'entrevoir l'intérêt que représente l'étude d'un tel document dans le cadre de la recherche conduite ici. Le paragraphe suivant s'attachera à détailler les avantages potentiels d'une telle démarche.

2.1.2.2. ... A l'intérêt de l'analyse du contenu de ce message

Les développements qui précèdent ont conduit à percevoir le rôle joué par la lettre du Président dans les études de contenu de la partie narrative du reporting financier. Il apparaît que ce document intervient dans la prise de décision économique des utilisateurs de l'information financière, dans le sens où il fournit des informations qui ne figurent pas toujours dans les seuls états financiers, par exemple le détail des dépenses en capital ou les opérations futures (Beynon *et al.*, 2004, p.227). De plus, des études ont mis en évidence la capacité de ce document à informer sur la performance financière passée ou future (Clatworthy et Jones, 2006, p.494). Ainsi que le précisent Smith et Taffler (1995, p.1195), le discours du Président contient fréquemment des données non quantitatives au sujet de la façon dont la firme perçoit l'économie ou les facteurs plus spécifiques à son domaine d'activité, il fait également référence aux actions en cours, aux stratégies futures, ainsi qu'à la politique volontairement mise en œuvre. Fiol (1989, p.278) énonce la tendance des messages de Présidents à communiquer les croyances implicites au sujet de l'organisation, ainsi que sur ses relations avec l'environnement, aux côtés de l'information transmise sur les faits avérés. En outre, il semble que les utilisateurs accordent une plus grande confiance à l'information narrative car elle s'insère dans un contexte auquel référence est faite dans l'énonciation (Bell 1984, cité dans Smith et Taffler, 1995, p.1196).

La relative liberté laissée au Président dans le choix de l'information figurant dans son message introductif du rapport annuel, ainsi que le manque de contrainte sur la façon dont cette information est véhiculée, confère un caractère particulier au message du Président. Il constitue une synthèse des différentes formes, lieux et destinataires des discours institutionnels et managériaux, tout en étant assimilé à un support homogène et représentatif des perceptions et des préoccupations des dirigeants (Jacquot et Point, 2000, p.120).

En se plaçant du côté de l'approche de la théorie actionnariale de l'agence défendue par le référentiel comptable international, ce message devrait s'adresser principalement aux investisseurs et mettre en exergue les aspects financiers de la performance passée et future de l'entité. Toutefois, ainsi que Charreaux et Desbrières le soulignent (1998, p.9), l'ensemble des parties prenantes concourent à la création de valeur, approche retenue par la réglementation comptable française et européenne ; par conséquent le message du Président qui transmet les valeurs partagées par l'entité, devrait convoquer l'ensemble des parties prenantes et dépasser

le seul aspect rentabilité financière de la performance. Ainsi que l'expliquent Jacquot et Point (2000, p.120) : « *compte tenu de l'hétérogénéité des lecteurs, il n'est pas toujours évident de choisir la nature des informations à divulguer en priorité face à des exigences souvent perçues comme contradictoires (attentes de rentabilité financière pour les actionnaires et attentes sociales pour le personnel)* ».

Le mot du Président tend à devenir un point de passage obligé de l'expression de la firme ce qui lui confère une nature stratégique (Duyck, 2002, p.200). Il représente donc un support pertinent à étudier afin d'envisager l'éventuelle évolution qui a pu intervenir dans le discours dispensé par les entreprises au regard de la performance mise en avant et des interlocuteurs visés, après le changement de philosophie comptable engendré par l'adoption des normes IAS/IFRS et la référence à leur cadre conceptuel.

Ce travail doctoral va donc s'appuyer sur l'analyse du contenu des messages de Président de sociétés cotées afin de tenter à répondre à la problématique définie sur la base de la littérature et de la théorie. Le détail des modalités de mise en œuvre de cette méthodologie est décrit ci-après.

2.2. Le message du Président : une analyse longitudinale de discours

Une fois définie la méthode retenue pour l'opérationnalisation de cette recherche, il appartient d'apporter quelques précisions sémantiques. En effet, les expressions « étude ou analyse de contenu », « étude ou analyse de discours » sont souvent employées pour désigner une seule et même méthode, et c'est le choix qui est fait dans cette présentation conformément à celle de certains auteurs spécialistes du domaine (Allard-Poesi, Drucker-Godard et Ehlinger, 1999, p.449). Cependant, bien que les étapes de la méthode soient similaires, une distinction existe, qui tend à s'atténuer avec le temps. Bardin (2007, p.223) explique : « *l'analyse de l'énonciation a deux caractéristiques majeures qui la différencient d'autres techniques d'analyse de contenu. Elle s'appuie sur une conception de la communication comme processus et non comme donnée. Elle fonctionne par le détour des structures et des éléments formels* ». Le discours (l'énonciation) est perçu comme un processus, qui dépend du fonctionnement de la langue, alors que dans l'analyse de contenu envisagée dans un sens étroit, le matériel d'étude est considéré comme un donné (Bardin, 2007, p.224). Maingueneau énonce (1976, cité dans Bardin, 2007, p.288) : « *nous entendons par « discours », essentiellement des organisations transphrastiques relevant d'une typologie articulée sur des*

conditions de production socio-historiques ». L'analyse de discours constitue alors un prolongement de l'analyse de contenu qui s'appuie sur des référents théoriques empruntés à des domaines tels la linguistique, la psychologie ou encore l'ethnologie, qui dépassent le cadre de l'étude entreprise ici.

Les principes de la méthode de l'analyse de discours, ainsi que les étapes du choix de l'échantillon seront envisagés dans un premier temps (2.2.1.), pour ensuite s'intéresser plus particulièrement à la spécificité de la démarche qui s'organise en deux temps (2.2.2.), analyse lexicale puis analyse automatisée des thèmes évoqués dans les messages, à l'aide du logiciel ALCESTE.

2.2.1. La présentation de la méthode

Dans la lignée des travaux de l'approche cognitive des organisations, de plus en plus de chercheurs expriment un intérêt pour les représentations des membres de l'organisation, des groupes, voire de l'ensemble de l'organisation. L'analyse de discours compte parmi les méthodes les plus utilisées pour tenter d'appréhender ces représentations (Allard- Poesi et *al.*, 1999, p.450). Par représentation s'entend la structure formée des croyances, valeurs, opinions concernant un objet particulier et de leurs liens d'interdépendance (Codol, 1989 cité dans Allard-Poesi et *al.*, 1999, p.449). Cette méthode déjà évoquée dans les paragraphes précédents, notamment au travers de l'analyse du message du Président, répond à une certaine logique qui s'inscrit dans une démarche de collecte et d'analyse des données présentée ci-après.

2.2.1.1. Les pré-requis de la mise en œuvre de la recherche

L'analyse de contenu s'effectue sur des documents textuels composés d'entretiens, de coupures de presse, de rapports ou autres documents. Il est convenu de classer ces données en deux catégories : les données recueillies selon des méthodes structurées ou semi-structurées telles les entretiens libres ou semi-directifs, et les données documentaires. La problématique de cette recherche étant formulée dans le cadre du reporting financier, et le document retenu pour l'étude étant le message du Président, les données à recueillir sont de nature documentaire et secondaire. Il s'agit donc de réunir des messages de Présidents de sociétés cotées et figurant dans les rapports annuels. Cette méthode présente l'avantage d'éviter les problèmes liés à la fiabilité de la collecte, vu qu'aucun travail de retranscription n'est

nécessaire et que le chercheur n'intervient pas dans le processus de production des données (Allard-Poesi et *al.*, 1999, p.454). Au préalable il appartient de définir la période sur laquelle l'analyse va être menée, ainsi que la population à étudier.

La période de l'étude

La problématique de cette recherche concerne l'identification d'une potentielle évolution du contenu du discours relatif à la performance et aux destinataires de l'information financière, après l'adoption d'un nouveau référentiel comptable. Il apparaît donc pertinent de s'inscrire dans une étude longitudinale qui s'étend de quelques années avant l'application des nouvelles normes jusqu'après leur mise en œuvre. La qualification d'étude longitudinale s'adresse à une famille d'analyses visant à l'étude d'évolutions au cours du temps ; ces évolutions pouvant concerner des organisations, des individus, des concepts ou des variables (Forgues et Vandangeon-Derumez, 1999, p.422). Ce type d'analyse se caractérise comme suit (Menard, 1991, cité dans Vandangeon-Derumez, 1999, p.423) : 1) les données recueillies portent sur au moins deux périodes distinctes, 2) les sujets sont identiques ou au moins comparables d'une période sur l'autre, et 3) l'analyse consiste généralement à comparer les données entre (ou au cours de) deux périodes distinctes ou à retracer l'évolution observée.

Considérant que les normes IAS/IFRS ont été adoptées en 2002 en Europe, pour une première application obligatoire dès janvier 2005 pour les sociétés cotées éditant des comptes consolidés en France, avec une période de transition (2004) où deux jeux de comptes sont présentés (un par référentiel), la période retenue concerne les exercices comptables 2001 à 2007. Ces sept années correspondent à trois années avant la mise en œuvre des normes IAS/IFRS (2001 à 2003), une année de transition (2004), et trois années de mise en application du nouveau référentiel (2005 à 2007).

Une fois la période d'étude déterminée, la sélection de l'échantillon est abordée.

La sélection de l'échantillon

La population qui intéresse cette recherche se résume à celle des sociétés françaises cotées en France. Le groupe NYSE Euronext compte au 31 décembre 2008, 1238 entreprises cotées

(Euronext + Alternext) dont 644 sur la place de Paris. La question de recherche portant sur les sociétés françaises, l'indice doit contenir des sociétés françaises cotées sur la place parisienne.

Dans un premier temps, l'indice CAC 40 qui reprend les 40 plus fortes capitalisations d'Euronext Paris, est envisagé. Cependant, les sociétés formant cet indice s'avèrent pour la plupart cotées sur des marchés étrangers, par conséquent il est à craindre que leurs méthodes de reporting ne soient déjà influencées par celles en vigueur dans les pays anglo-saxons, ce qui rend potentiellement difficile l'identification d'une évolution du discours sur la performance lors du changement de référentiel.

Afin de bénéficier d'une représentativité importante des différentes catégories de sociétés cotées sur la bourse de Paris, le choix se porte sur l'indice SBF 250, décrit comme le plus représentatif de la diversité des sociétés et le plus stable¹¹⁶. Cependant, toutes les sociétés de l'indice ne peuvent être sélectionnées pour composer l'échantillon car elles doivent répondre à certains critères sur la base desquels un choix raisonné va s'opérer. Cette méthode, bien que plus subjective que les méthodes probabilistes, est fréquemment utilisée en management, domaine dans lequel les recherches visent plus souvent à tester ou établir des propositions théoriques qu'à généraliser des résultats à une population particulière. L'échantillon sera défini ici comme l'ensemble des éléments sur lesquels des données seront recueillies (Royer et Zarlowski, 1999, p.188).

La sélection de l'échantillon s'effectue sur la base de 6 critères distincts qui sont repris dans le Tableau 20 ci-après.

¹¹⁶ Source : livret d'information d'Euronext disponible sur le site : www.euronext.com

Tableau 20 - Sélection de l'échantillon

Nombre de sociétés au départ	Critère de sélection	Nombre de sociétés à la fin
249	<p>Présence sur l'indice au cours de la période 2001 à 2007 Seules les sociétés qui figurent sur les listings de l'indice pour les années 2001 à 2007 sont conservées dans l'échantillon. Le mois de référence retenu (listings mensuels) est Janvier. Cependant vu la stabilité de l'indice le choix du mois n'est pas déterminant. <i>98 sociétés sont éliminées</i></p>	151
151	<p>Secteur d'activité Les sociétés des secteurs bancaires et assurance (Secteur 8000 « Sociétés Financières ») ne sont pas retenues. En effet, les secteurs de la banque et de l'assurance sont concernés par des normes spécifiques et fort débattues en France (IAS 32 et IAS 39) et ce particulièrement au sujet de la juste valeur étroitement liée au concept de performance. Il ne semblait donc pas pertinent de les retenir car leur spécificité (comptable) les distinguait trop de la majorité des sociétés appartenant à l'indice. <i>19 sociétés sont éliminées</i></p>	132
132	<p>Nationalité Il s'agit de ne conserver dans l'échantillon que les groupes de nationalité française qui sont soumis au droit comptable français pour les comptes sociaux et au droit comptable européen pour les comptes consolidés. Le critère de détermination de la nationalité des sociétés est celui de l'adresse du siège social, conformément à l'article L.210-3 du code des sociétés.¹¹⁷ <i>3 sociétés sont éliminées</i></p>	129
129	<p>Normes IAS/IFRS Les normes internationales d'information financières doivent être appliquées au 1^{er} janvier 2005 par toutes les sociétés cotées établissant des comptes consolidés, avec une possible dérogation jusqu'en 2007 pour les sociétés émettant des emprunts obligataires. Sur la population considérée une seule société n'établit pas de comptes consolidés et, de ce fait, n'est pas concernée par les IFRS, il s'agit de la société SII (La société SII n'établit pas de comptes consolidés car sa filiale, SII POLSKA, créée en janvier 2006 n'a pas eu d'activité au 31 mars 2006).</p>	128
128	<p>Accessibilité à l'information A ce stade de la sélection tous les critères ont été appliqués. Il convient de collecter les données, cependant toutes ne sont pas accessibles. Les rapports annuels sont téléchargés à partir des sites Internet des sociétés ou demandés en format papier lorsqu'ils ne sont pas accessibles sur le site (parfois le cas pour les années 2001 et 2002). <i>31 sociétés sont éliminées pour non accessibilité à l'information requise</i></p>	97
97	<p>Présence d'un message de Président Seules les sociétés éditant un message du Président pour chaque année de la période sont retenues, car il s'agit du texte qui va être étudié. Certaines n'en ont pas du tout, d'autres n'en proposent que pour certaines années de la période étudiée. <i>37 sociétés sont éliminées</i></p>	60
<p>Echantillon final 60 sociétés étudiées sur 7 années soit un total de 420 observations</p>		

¹¹⁷ Article L.210-3 du code des sociétés : « les sociétés dont le siège social est situé en territoire français sont soumises à la loi française... » (L. n° 66-537 du 24 juillet 1966, art.3).

La sélection de l'échantillon résulte en la constitution du corpus nécessaire à l'étude. Par corpus s'entend l'ensemble des documents pris en compte pour être soumis aux procédures analytiques (Bardin, 2007, p.127). La composition de ce corpus qui compte 420 messages de Président, a été réalisée dans le respect des règles principales définies dans le domaine de l'analyse de contenu, reprises dans le Tableau 21 suivant.

Tableau 21 - Règles principales de définition d'un corpus (d'après Bardin, 2007, p. 127)

<p>Règle d'exhaustivité : <i>Tous les éléments du champ du corpus doivent être pris en compte</i></p> <p>Tous les messages de Président sont pris en compte. Le texte retenu peut prendre plusieurs formes selon les sociétés : lettre ou message du président, interview du président. Il s'agit, toujours selon les entités, soit du Président du conseil de surveillance, soit du Président du directoire, soit les deux, ou encore du Président directeur général. Lorsque les deux présidents (directoire et conseil de surveillance) délivrent tous les deux un message, c'est celui du Président du directoire qui est retenu, car ses fonctions sont plus « opérationnelles ». Lorsqu'il y a évolution de la structure de l'organigramme au cours de la période, et que la fonction de PDG évolue vers une direction bicéphale président + directeur général¹¹⁸, c'est le message des deux qui est analysé.</p>
<p>Règle de représentativité : <i>L'échantillon doit être une partie représentative de l'univers de départ</i></p> <p>Le choix de l'échantillon s'est fait de façon raisonnée sur des critères décrits plus haut. La diversité des entreprises constituant la population de départ (SBF 250), est conservée dans l'échantillon final, tant en termes de secteurs d'activité (hormis secteur ICB 8000), qu'en capitalisation boursière (Cf. Annexe 4 et Annexe 5 qui présentent les graphiques illustrant la représentativité en termes de secteur d'activité et de représentation boursière. On constate que la diversité est conservée dans des proportions similaires).</p>
<p>Règle d'homogénéité : <i>Les documents retenus doivent être homogènes</i></p> <p>Seuls les messages de Président figurant dans les rapports annuels sont retenus.</p>
<p>Règle de pertinence : <i>Les documents retenus doivent être adéquats aux objectifs poursuivis</i></p> <p>La littérature existante a démontré la pertinence de l'étude de contenu du message du Président pour identifier les valeurs de l'entreprise, et les représentations de la performance ;</p>

¹¹⁸ Cette modification d'organisation de la fonction trouve son origine dans la loi n° 2001-420 du 15 mai relative aux nouvelles régulations économiques. « *La double fonction, jusqu'alors indissociable et qui avait donné naissance à l'appellation coutumière de président-directeur-général, a été scindée entre celle de président du conseil d'administration et celle de directeur général. Si ces deux fonctions peuvent être exercées par une même personne physique, il ne s'agit désormais que d'une option et en toute hypothèse, la fonction même de président a été réécrite* » extrait de « Président du Conseil d'Administration » par B. Saintourens dans les répertoires sociétés Dalloz, septembre 2003.

2.2.1.2. Les principes de l'analyse de contenu

Bardin (2007, p.37) décrit ainsi l'analyse de contenu : « elle fonctionne par procédures systématiques et objectives de description du contenu des messages ». Il semble donc qu'il s'agisse d'un traitement de l'information contenue dans les messages, mais il est précisé alors que la méthode ne se limite pas au contenu et prend en compte le « contenant », qu'elle peut être une analyse des « signifiés » (analyse thématique) mais aussi des « signifiants » (analyse lexicale). Cette méthode se décline en plusieurs étapes reprises ci-après.

La première étape consiste en la collecte des données. Celle-ci a été évoquée dans les paragraphes précédents. Une fois les documents récoltés, il convient de coder le discours, c'est-à-dire de le découper en unités d'analyses et de les classer en catégories. L'unité d'analyse correspond à l'élément en fonction duquel le chercheur procède au découpage du discours ; suivant la méthode d'analyse retenue il peut s'agir d'un mot, d'un groupe de mots, d'une phrase, d'un ensemble de phrase *etc.* Le choix des unités d'analyses varie en fonction du type d'analyse envisagé (Allard-Poesi et *al.*, 1999, p.460) :

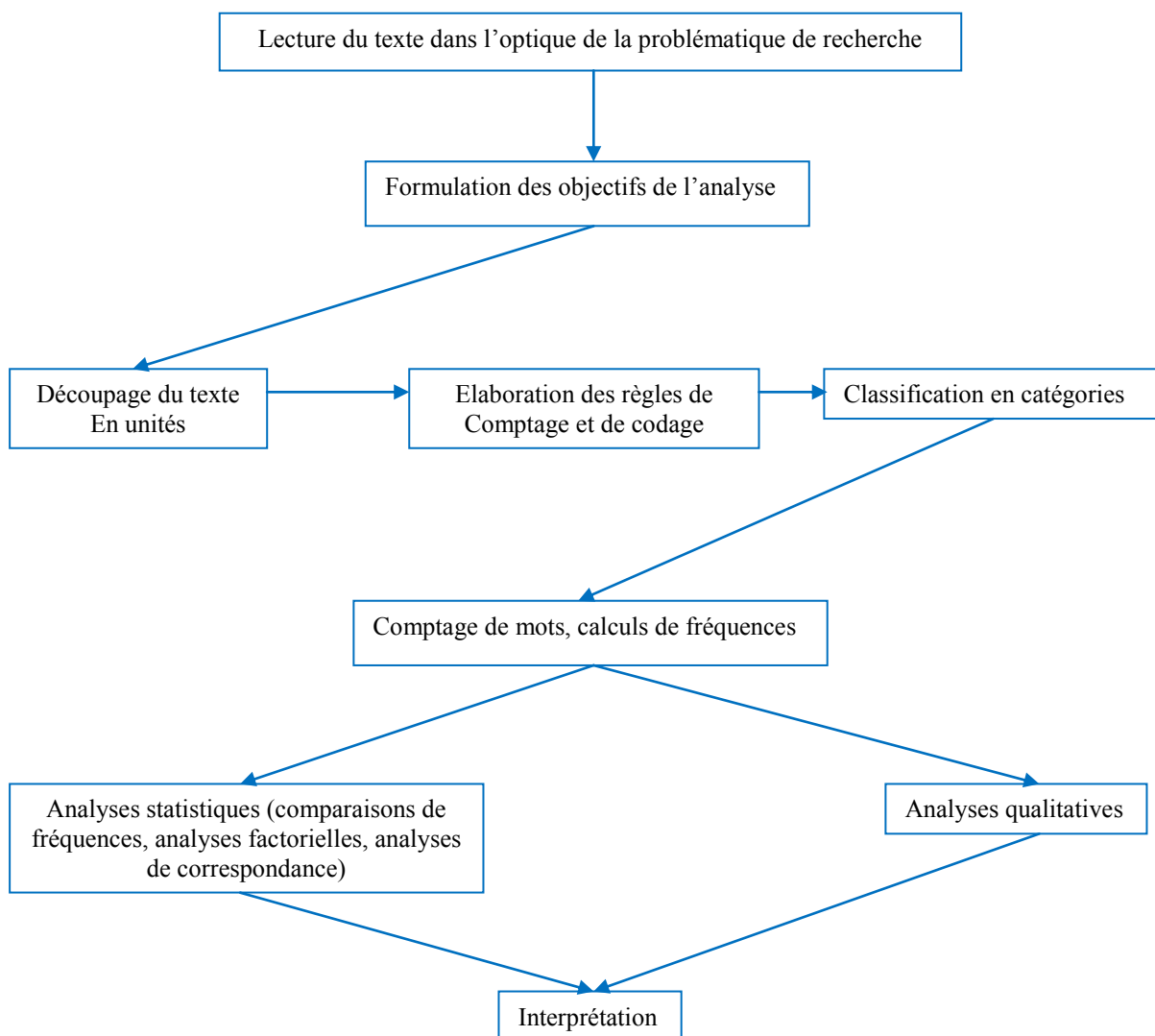
- Les analyses lexicales, les plus fréquentes, retiendront le mot comme unité d'analyse, dans le sens où elles s'attachent à montrer la richesse et la nature du vocabulaire utilisé dans le discours ainsi qu'à analyser la fréquence d'apparition des mots,
- Les analyses thématiques, fréquentes dans les études sur les organisations, retiendront une portion de phrase, la phrase entière ou encore un groupe de phrases.

Les catégories correspondent à des regroupements d'unités d'analyses qui ont soit des significations proches soit des caractéristiques de forme identiques. Les catégories les plus communes prennent la forme d'un concept qui regroupera des mots de sens proches, ou la forme de thèmes plus larges qui regrouperont des phrases ou groupes de phrases par exemple. La définition des catégories peut se faire soit *a priori*, soit *a posteriori*. A l'issue du codage et de la catégorisation, le chercheur dispose de listes d'unités d'analyses classées dans des catégories, à partir desquelles un comptage va être opéré pour ensuite les analyser.

L'analyse des données peut être soit quantitative, soit qualitative. La méthode quantitative consiste le plus souvent en un comptage de fréquence d'occurrences, mais peut également

faire appel à diverses techniques d'analyse statistique des données, telle l'analyse factorielle (Allard-Poesi et *al.*, 1999, p.457 à 462). C'est à l'issue de l'analyse, qui peut être manuelle ou informatisée, que les inférences seront envisagées. Les différentes étapes sont reprises de façon synthétique dans la Figure 16 ci-après.

Figure 16 - Les principales étapes de l'analyse de contenu (Bardin, 1993 in Allard-Poesi et *al.*, 1999, p.459)



Dans le cadre de la problématique à traiter, il a été décidé d'effectuer une analyse de contenu en deux temps sur le même support, à savoir le message du Président, choix retenu par Smith et Taffler en 2000. Tout d'abord une analyse lexicale (ou syntaxique) sur la base de catégories définies *a priori* : une première catégorie qui regroupe les éléments représentatifs de la nature financière de la performance, et une seconde qui concerne le domaine de la bourse (marchés financiers) et les investisseurs. Ensuite, une analyse des thèmes évoqués dans le discours à

l'aide de la statistique lexicale par l'utilisation du logiciel ALCESTE, qui permet l'identification objective des mondes lexicaux abordés dans les textes. Il s'agit de conduire une étude quantitative sur les bases de données qualitatives, Evrard et *al.* (2003, p.126) présentent l'analyse de contenu comme l'exploitation du matériel qualitatif. La distinction entre approche qualitative et approche quantitative est présentée comme équivoque et ambiguë dans les manuels de méthodologie (Baumard et Ibert, 1999, p.93), notamment par la multiplicité des critères sur lesquels cette distinction repose. Il appartient alors de préciser les choix réalisés en la matière. Tout d'abord la nature des données : dans le cas présent des discours qui s'apparentent selon Miles et Huberman (1991, cités dans Baumard et Ibert, 1999, p.94) à des données qualitatives car ils « *se présentent sous forme de mots plutôt que de chiffres* ». Cependant, la nature des données ne qualifie pas le caractère qualitatif d'une recherche, car des traitements quantitatifs peuvent porter sur des données qualitatives (Giordano, 2003, p.17). En outre, en termes d'orientation de la recherche, le comptage d'occurrences de certains termes, puis la statistique lexicale avec le logiciel ALCESTE ont été retenus, ce qui correspond à une approche quantitative (Allard-Poesi et *al.*, 1999, p.457 à 462).

2.2.2. La dualité de la démarche

L'objectif de cette recherche est d'identifier une éventuelle évolution du contenu de l'information financière après le changement de référentiel comptable, qui correspond à un changement de philosophie comptable. Pour cela, après consultation des études réalisées dans le domaine, il a été décidé de s'intéresser à l'analyse de l'information narrative, au sein de laquelle le message du Président occupe une place privilégiée. En effet, ce document considéré comme un véritable condensé du rapport annuel, lu par les utilisateurs de l'information financière, véhicule des informations obligatoires et volontaires sur la performance de l'entité, sa stratégie, ses perspectives. En outre, il a fait l'objet de nombreuses études notamment en lien avec la performance des organisations, ce qui constitue une preuve de la pertinence du choix de ce support.

L'analyse de contenu se fonde sur le postulat que la répétition d'unités d'analyse de discours (mots, expression ou significations similaires, phrases, paragraphes), révèle les centres d'intérêt, les préoccupations des auteurs du discours (Allard-Poesi et *al.*, 1999, p.450). Il s'agit d'une méthode qui présente deux fonctions : heuristique ou d'administration de la

preuve. Cette dernière correspond au cas de figure où des hypothèses sous formes de questions ou d'affirmations provisoires, orientées par une problématique théorique, demandent à se voir vérifier dans le sens d'une confirmation ou d'une infirmation. Il s'agit de l'analyse de contenu pour prouver (Bardin, 2007, p.33). C'est dans ce cadre que s'ancre l'opérationnalisation de notre recherche. Les différentes phases de l'analyse de contenu s'organisent autour de trois pôles chronologiques : 1) la préanalyse, 2) l'exploitation du matériel, 3) le traitement des résultats, l'inférence et l'interprétation (Bardin, 2007, p.125). Au cours de la pré analyse a lieu la lecture « flottante » des documents qui participe à l'appropriation du matériel d'étude, ainsi qu'à l'expression des hypothèses statistiques sur la base d'indicateurs sur lesquels s'appuiera l'interprétation finale. C'est au cours de cette étape réalisée pour dix sociétés, que la décision est prise de réaliser deux analyses, une lexicale et une sur les thèmes évoqués dans le discours. Avant de présenter plus en avant la méthode, il convient de rappeler la problématique ainsi que les deux hypothèses de recherche qui en découlent.

Depuis l'adoption du référentiel comptable international, le contenu de l'information financière des sociétés cotées françaises a-t-il évolué dans le sens des objectifs fixés par le cadre conceptuel des IAS/IFRS ?

H1 Hypothèse relative aux destinataires de l'information financière

L'information financière est adressée prioritairement aux investisseurs depuis l'adoption du référentiel international.

H2 Hypothèse relative à l'information sur la performance

L'aspect financier de la performance occupe une place plus importante au sein de l'information financière depuis l'adoption du référentiel comptable international.

Les hypothèses ci-dessus sont formulées sous la forme d'hypothèses de recherche qu'il appartiendra de traduire en hypothèses opérationnelles, voire statistiques selon les cas (Mbengue, 1999, p.293) afin de les soumettre au test de l'analyse de contenu quantitative qui

s'articulera autour de deux axes, une analyse lexicale et une analyse des mondes lexicaux, dont les modalités sont reprises en détails dans les paragraphes suivants.

2.2.2.1. L'analyse lexicale (ou syntaxique)

Le choix de l'analyse lexicale, qui consiste principalement à examiner la fréquence d'apparition des mots, semble pertinent pour tester les deux hypothèses de recherche formulées. En effet, en analysant la richesse du vocabulaire relatif à l'aspect financier de la performance, ainsi qu'aux investisseurs tout au long de la période, il s'avère possible d'identifier l'importance accordée à ces deux objets dans le discours, et par là-même d'identifier une éventuelle évolution de cette importance.

La traduction des hypothèses de recherche en hypothèse statistique s'énonce ainsi dans le cas d'un test de comparaison unilatéral :

H1-0 Les moyennes des fréquences relatives des vocables dédiant le discours aux investisseurs ne sont pas significativement différentes après l'application du référentiel comptable international

H1-1 Les moyennes des fréquences relatives des vocables dédiant le discours aux investisseurs sont plus importantes après l'application du référentiel comptable international

H2-0 Les moyennes des fréquences relatives des vocables liés à l'aspect financier de la performance ne sont pas significativement différentes après l'application du référentiel comptable international

H2-1 Les moyennes des fréquences relatives des vocables liés à l'aspect financier de la performance sont plus importantes après l'application du référentiel comptable international

S'agissant de calcul de fréquence, deux solutions sont envisageables, soit une étude manuelle, soit une étude à l'aide d'un logiciel spécialisé. La réflexion préalable au choix nécessite la prise en compte de divers paramètres : les logiciels disponibles, leur adéquation au problème

à traiter, le temps nécessaire à la mise en œuvre de l'étude. Après prise en compte de ces paramètres, il est décidé de procéder à une étude manuelle. En effet, Bardin (1993, cité dans Marchand, 2007, p.51) regrette le fait que : « *l'avancée des progrès informatiques et la prolifération des micro-ordinateurs dans la société ont généralisé l'illusion d'une sorte de magie de la machine* ». De plus, réaliser cette première étape sans ordinateur, permet de s'appropriier l'ensemble du corpus et de procéder ainsi à une analyse plus pertinente des résultats fournis par le logiciel au cours de la seconde étape. En outre, ce n'est pas l'ordinateur qui garantit la validité de l'étude car certaines erreurs, notamment sémantiques peuvent être commises ; comment l'ordinateur peut-il distinguer le sens de « *les poules du couvent couvent* », ou encore « *la petite brise la glace* » ? L'ordinateur ne comprend pas, il compte (Marchand, 2007, p.51). Le chercheur comprend et sait compter.

Sur la base de ces considérations, l'analyse manuelle se dessine et s'organise ainsi : tout d'abord deux catégories sont définies *a priori* « aspect financier de la performance » et « aspect bourse/investisseur », sous l'intitulé desquelles tous les termes correspondant seront répertoriés. La liste indicative de ces vocables (Annexe 6Annexe) est établie sur la base des éléments représentatifs de la performance cités par les répondants de l'enquête administrée dans le cadre de l'étude exploratoire, sur la base des éléments relevés lors de la lecture flottante, ainsi qu'à partir d'éléments d'analyse financière proposés dans des ouvrages de finance d'entreprise. Une fois cette liste établie, les textes composant le corpus sont regroupés par entreprises, soit 60 sous-corpus de 7 messages. Chaque sous-corpus fait l'objet d'une lecture attentive au cours de laquelle les termes pertinents sont saisis sur une feuille de calcul Excel afin de procéder ensuite au codage, au comptage, puis au calcul des fréquences relatives, ainsi que l'illustre l'exemple ci-après (Tableau 22).

Tableau 22 - Tableau Excel de codage et comptage des fréquences relatives des termes pour la société Bouygues en 2001

	MOTS	Catégorie « Aspect financier de la performance »					Catégorie « Bourse/investisseurs »				Contrôle	
		FLUX DE RESULTAT	FLUX DE TRESO	STRUCTURE FIN	RENTABILITE	TOTAL	RATIO	BOURSE	INVESTISSEURS	TOTAL		RATIO
BOUYGUES 2001	994											
CHIFFRE D AFFAIRES		1										1
EBITDA		1										1
RESULTAT NET		1										1
RESULTAT NET		1										1
CAPITAUX PROPRES				1								1
ENDETTEMENT				1								1
RATIO DETTES:FONDS PROPRES				1								1
STRUCTURE FINANCIERE				1								1
CHIFFRE D AFFAIRES		1										1
CHIFFRE D AFFAIRES		1										1
BENEFICE NET		1										1
RESULTAT NET		1										1
CHIFFRE D AFFAIRES		1										1
CHIFFRE D AFFAIRES		1										1
RENTABILITE ATTENDUE					1							1
SITUATION FINANCIERE				1								1
ENDETTEMENT				1								1
EBITDA		1										1
CHIFFRE D AFFAIRES		1										1
CHIFFRE D AFFAIRES		1										1
CHIFFRE D AFFAIRES		1										1
CHIFFRE D AFFAIRES		1										1
STRUCTURE FINANCIERE				1								1
ENDETTEMENT				1								1
ACTIONNAIRES										1		1
TOTAL		15	0	8	1	24	2,414%	0	1	1	0,101%	25

Le codage consiste à découper les données en unités d'analyse, à définir les catégories qui vont les accueillir, puis à placer les unités dans ces catégories (Grawitz, 1996, p.634). Il s'agit d'une des voies empruntée pour transformer le monde empirique, brut et désordonné de l'expérience, en un monde organisé d'idées et de concepts, passant ainsi du monde « des sens » au monde « du sens » (Allard-Poesi, 2003, p.246). De façon pratique, le codage se fait ici par l'inscription d'un « 1 » dans la catégorie correspondant à chacun des vocables enregistrés. Un tableau est complété par année pour chaque société. Le premier ratio correspond au calcul des fréquences relatives d'occurrences de vocables liés à la catégorie « aspect financier de la performance ». A titre d'exemple, la valeur 2,414 %, correspond au total du nombre de termes relevés dans la première catégorie soit 24, divisé par le total de mots du message soit 944, puis multiplié par 100. La seconde colonne « ratio » reprend le même calcul pour la catégorie « bourse/investisseurs ». La colonne « contrôle » permet de vérifier que toutes les formes sont codées et qu'aucune forme n'est codée deux fois. Tous les calculs sont automatisés grâce à la programmation des formules *ad hoc*.

La longueur des messages variant d'une année sur l'autre pour une même société, mais également entre les sociétés, l'indicateur des fréquences relatives est retenu afin de ne pas biaiser les résultats. Une fois les calculs réalisés pour les 420 observations, la consolidation est effectuée afin de procéder au calcul des moyennes, regroupées dans un tableau dont un extrait est présenté ci-dessous (Cf. Tableaux 23 et 24)

Tableau 23 - Consolidation des fréquences relatives pour la société Bouygues

Rapport Occur/mots		BOUYGUES
PERF FIN 01	1	2,41%
PERF FIN 02	2	2,20%
PERF FIN 03	3	1,69%
PERF FIN 04	4	2,54%
PERF FIN 05	5	1,34%
PERF FIN 06	6	1,97%
PERF FIN 07	7	1,22%
BOURS INVES 01	1	0,10%
BOURS INVES 02	2	0,41%
BOURS INVES 03	3	0,24%
BOURS INVES 04	4	1,15%
BOURS INVES 05	5	1,12%
BOURS INVES 06	6	0,84%
BOURS INVES 07	7	0,92%

Tableau 24 - Extrait du tableau de consolidation des données pour le calcul des moyennes de fréquences d'occurrences relatives, avant/après application du nouveau référentiel

Rapport Occur/mots		AIR LIQUI	ALTEN	BIC	BONDUELLE	BOUYGUES	BONGRAIN	CANAL
PERF.FIN 01	1	0,52%	0,69%	0,54%	2,66%	2,41%	1,55%	0,00%
PERF.FIN 02	2	0,54%	1,51%	2,16%	1,14%	2,20%	2,28%	0,35%
PERF.FIN 03	3	0,48%	0,77%	0,74%	0,98%	1,69%	0,57%	0,18%
PERF.FIN 04	4	0,88%	0,67%	0,94%	0,42%	2,54%	1,06%	0,54%
PERF.FIN 05	5	0,22%	0,66%	0,67%	0,56%	1,34%	1,44%	0,23%
PERF.FIN 06	6	0,71%	0,94%	0,27%	1,56%	1,97%	0,70%	0,62%
PERF.FIN 07	7	0,63%	2,07%	0,51%	0,72%	1,22%	0,42%	0,40%
		AIR LIQUI	ALTEN	BIC	BONDUELLE	BOUYGUES	BONGRAIN	CANAL+
Moy. AvAp								
PfMOYA V3	01 à 03	0,51%	0,99%	1,15%	1,59%	2,10%	1,47%	0,18%
PfMOYA P3	05 à 07	0,52%	1,22%	0,48%	0,95%	1,51%	0,85%	0,42%
BOURS INVES 01	1	0,31%	0,00%	0,11%	0,00%	0,10%	0,00%	0,00%
BOURS INVES 02	2	0,72%	0,14%	0,36%	0,00%	0,41%	0,38%	0,00%
BOURS INVES 03	3	0,61%	0,00%	0,74%	0,00%	0,24%	0,29%	0,18%
BOURS INVES 04	4	0,41%	0,00%	0,94%	0,00%	1,15%	0,00%	0,00%
BOURS INVES 05	5	0,22%	0,00%	0,33%	0,00%	1,12%	0,36%	0,00%
BOURS INVES 06	6	0,50%	0,00%	0,00%	0,00%	0,84%	0,23%	0,00%
BOURS INVES 07	7	0,31%	0,00%	0,08%	0,00%	0,92%	0,00%	0,00%
		AIR LIQUI	ALTEN	BIC	BONDUELLE	BOUYGUES	BONGRAIN	CANAL+
Moy. AvAp								
BIMOYA V3	01 A 03	0,55%	0,05%	0,40%	0,00%	0,25%	0,22%	0,06%
BIMOYA P3	05 A 07	0,58%	0,05%	0,68%	0,00%	0,60%	0,22%	0,06%

Légende du Tableau 24

PERF.FIN 01 = fréquence relative des occurrences de termes appartenant à la catégorie « aspect financier de la performance » pour l'année 2001.

PFMOYAV3 = moyenne des résultats obtenus pour la catégorie « aspect financier de la performance » sur les 3 années avant l'application des IAS/IFRS, soit de 2001 à 2003.

PFMOYAP3 = idem mais pour les 3 années après l'application des IAS/IFRS, soit 2005 à 2007.

BOURS INVES 01 = fréquence relative des occurrences de termes appartenant à la catégorie « bourse/investisseurs » pour l'année 2001.

BIMOYAV3 = moyenne des résultats obtenus pour la catégorie « bourse/investisseurs » sur les 3 années avant l'application des IAS/IFRS, soit de 2001 à 2003.

BIMOYAP3 = moyenne des résultats obtenus pour la catégorie « bourse/investisseurs » sur les 3 années après l'application des IAS/IFRS, soit 2005 à 2007.

A partir des résultats obtenus, une comparaison des moyennes sera opérée afin de vérifier la significativité et ainsi procéder à l'interprétation des résultats. Cette étape sera abordée dans le dernier chapitre. Il convient de souligner que les valeurs obtenues sont très faibles ; ceci est dû à la façon dont les ratios sont calculés. En effet, les fréquences d'occurrences sont rapportées au nombre total de mots, qui comprend des noms communs, des verbes, des pronoms etc., alors que les vocables considérés ne sont que des noms. Afin de vérifier que cette situation ne représente pas un biais statistique, il a été décidé de tester une dizaine de sociétés (choisies de façon aléatoire dans l'échantillon initial) pour lesquelles le calcul de la fréquence relative des occurrences s'opère sur la base du nombre de noms au lieu du nombre total de mots du texte. Pour cela, le comptage des noms de chacun des messages a été réalisé à l'aide du logiciel TROPES, logiciel d'analyse de contenu qui procède en deux étapes : une analyse morpho syntaxique suivie d'une analyse sémantique (Ghiglione, Landré, Bromberg et Molette, 1998, p.76). Une fois les calculs réalisés sur ces nouvelles bases, l'analyse des nouveaux résultats montre évidemment des valeurs supérieures, car le nombre de noms est inférieur au nombre total de mots, mais les proportions restent identiques. La solution retenue ne représente donc pas un biais statistique (Cf. tableau en Annexe 7). Les résultats de cette analyse seront présentés au sein du chapitre 4. La seconde étape de la démarche relève d'une étude des mondes lexicaux émergeant de l'analyse réalisée par le logiciel ALCESTE.

2.2.2.2. *L'analyse des thèmes issus de la statistique lexicale*

Une analyse des thèmes consiste à repérer des « noyaux de sens » qui composent la communication et dont la présence ou la fréquence d'apparition pourront présenter un intérêt pour l'objectif de l'étude. Le thème est généralement utilisé comme unité d'enregistrement pour des études de motivation, d'opinions, d'attitudes, de valeurs, de croyances, de tendances, etc. (Bardin, 2007, p.137). Il correspond à une unité de signification qui se dégage naturellement d'un texte, qui peut être découpé en idées constituantes, en énoncés et propositions porteurs de significations isolables. D'Unrug (1974, p.100) définit le thème comme : « *une unité de signification complexe, de longueur variable ; sa réalité n'est pas d'ordre linguistique, mais d'ordre psychologique : une affirmation, mais aussi une allusion peuvent constituer un thème ; inversement, un thème peut être développée en plusieurs affirmations (ou propositions). Enfin un fragment quelconque peut renvoyer (et renvoie généralement) à plusieurs thèmes ; c'est pourquoi certains fragments cités apparaîtront à deux ou plusieurs endroits différents de la classification* ». L'analyse des thèmes évoqués dans les messages de Président s'effectue sur la base des mondes lexicaux proposés par le logiciel d'analyse de contenu ALCESTE.

En France, depuis une cinquantaine d'année des recherches lexicométriques ont permis le développement d'outils informatiques appliqués à l'analyse de discours. Il ne s'agit pas de techniques d'analyse de contenu au sens strict, mais de statistique lexicale sur une base linguistique (Bardin, 2007, p.192). La lexicométrie est définie par Guilhaumou (1986, in Bardin 2007, p.194) comme regroupant « *un ensemble de méthodes qui permettent de décrire quantitativement les séquences textuelles constitutives d'un corpus* ». Salem (1986, in Marchand, 2007, p.54) la décrit comme regroupant « *toute une série de méthodes qui permettent d'opérer des réorganisations formelles de la séquence textuelle et des analyses statistiques portant sur le vocabulaire à partir d'une segmentation* ». Cela consiste à approcher la teneur d'un texte non pas sur le sens des mots qui le composent, ni par les caractéristiques de sa production, mais sur la base de l'organisation des formes lexicales identifiées à l'aide d'outils issus de la statistique lexicale (Marchand, 2007, p.54). Il s'agit alors de tenter de répondre aux questions suivantes : « *quels sont les textes les plus semblables en ce qui concerne le vocabulaire et la fréquence des formes utilisées ? Quelles sont les formes qui caractérisent chaque texte par leur présence ou leur absence ?* » (Lebart et Salem, 1994, p.135). Les réponses à ses questions peuvent être apportées par le statisticien qui

envisage le texte sous l'angle d'un processus et considère sa dimension séquentielle ou syntagmatique, en s'appuyant sur des modèles de distribution théorique du vocabulaire. Les mots d'un texte entretiennent entre eux des rapports qui sont possiblement éclairés par des comptages réalisés sur la totalité du texte (Lebart et Salem, 1994, p.23).

L'approche de l'analyse textuelle des données par la statistique lexicale s'est développée grâce à l'informatique. Divers logiciels sont aujourd'hui disponibles sur le marché ; Fallery et Rodhain (2007, p.1) énoncent quelques-uns des plus cités en France : SpadT, Sphinx-Lexica, Alceste, Tropes, Decision Explorer, NVivo... Celui retenu pour la recherche objet de ce développement, est ALCESTE (Analyse des Lexèmes Co-occurents dans un Ensemble de Segments de Texte) développé par Reinert (1998, 2007), et déjà utilisé dans des études portant sur le contenu de l'information financière (Duyck, 2002 ; Chekkar et Onnée, 2006), ou encore dans les domaines du marketing (Helme-Guizon et Gavard-Perret, 2004 ; Poujol, 2008) et de la gestion des ressources humaines (Labbé et Marchand, 2007 ; Peyrat-Guillard, 2007). Ce logiciel permet, à partir d'une analyse des formes lexicales et de segments de textes, de déterminer les principaux mondes lexicaux qui correspondent aux divers thèmes évoqués dans le discours. Le principe de la méthode est simple : le corpus à analyser est découpé en une suite de segments de texte puis la distribution des mots pleins dans ces segments est observée - d'où le nom de la méthode – (Reinert, 2007, p.35).

Préalablement à la description du déroulement de l'analyse par le logiciel, il y a lieu d'opérationnaliser les hypothèses de recherche. Le logiciel ALCESTE fonctionne sur la base de la statistique lexicale et propose des résultats chiffrés, composés des pourcentages d'UCE¹¹⁹ formant une classe, ainsi que des Khi-2 d'association des vocables à chacune des classes. En ce qui concerne la place de l'actionnaire (ou des investisseurs en général) dans le discours, elle peut être évaluée sur la base du nombre d'UCE comportant cette forme lexicale, ou encore sur celle du type de vocables avec lesquels le mot est lié au sein du réseau des formes que propose le logiciel, mais également en fonction du thème auquel le vocable est relié. C'est pourquoi les hypothèses s'énoncent de la façon qui suit :

¹¹⁹ Unités de Contexte Élémentaires, c'est-à-dire l'unité de découpage du texte.

H1-2 *Le nombre d'UCE comportant le vocable actionnaire est plus important après l'adoption du référentiel comptable international*

H1-3 *Les références faites à l'actionnaire sont plus souvent liées à l'aspect financier de la performance après l'adoption du référentiel international*

Le poids d'un thème dans le discours s'appréciera par le pourcentage d'UCE classées sous ce thème, c'est pourquoi les hypothèses relatives à l'importance du monde lexical lié à l'aspect financier de la performance s'énonceront ainsi :

H2-2 *Le pourcentage d'UCE dédiées à l'aspect financier de la performance est plus élevé après l'application du référentiel comptable international*

En outre, la prise d'importance du discours sur l'aspect financier de la performance, peut également s'apprécier par le nombre d'entreprises pour lesquelles ce thème s'avère dominant dans le message du Président ; par conséquent l'hypothèse suivante est également émise :

H2-3 *Le nombre de sociétés accordant une place prépondérante au thème de l'aspect financier de la performance, est plus important après l'application du référentiel comptable international*

L'ensemble de ces hypothèses sera testé au regard des résultats obtenus à l'issue de l'analyse par le logiciel ALCESTE, cependant l'étude se déroulant sur une période de sept années, l'étendue des variables ne sera pas suffisante dans ce cas pour procéder à des tests statistiques. Néanmoins, la confrontation des hypothèses aux données chiffrées répond à la notion de « test », c'est-à-dire une « *épreuve, une expérience permettant de juger* »¹²⁰.

Déroulement de l'analyse

Le matériel traité par le logiciel est organisé par année, c'est-à-dire qu'il comprend 7 corpus de 60 textes chacun. Ce découpage est choisi car la longueur des textes n'est pas toujours

¹²⁰ Source dictionnaire Trésor de la Langue Française <http://www.cnrtl.fr/definition/bhvf/test>

suffisante pour procéder à un traitement société par société comme précédemment ; de plus, cette approche permet d'envisager l'étude longitudinale afin de comparer les résultats d'une année sur l'autre. Chaque texte composant les corpus s'appelle une Unité de Contexte Initiale (ci-après désignée UCI). Dans le cas présent, l'analyse porte sur sept corpus, un par année étudiée, chacun étant composé de 60 UCI, c'est-à-dire de 60 messages de Président, soit un par société composant l'échantillon. Avant de procéder à l'analyse, il est nécessaire de formater le corpus suivant les pré-requis imposés par le logiciel (limite du nombre de lignes par paragraphe, suppression de certain caractère, *etc.*). Cette étape représente un travail conséquent dans le sens où seul le format texte est accepté, ce qui nécessite une transcription du format « pdf ».

Lors de l'analyse le logiciel reconnaît les UCI grâce à la première ligne qui comporte le nom de chaque société, l'année et les étoiles nécessaires au repérage (Ex. **** *Airlig_02). L'étape suivante correspond à la reconnaissance et à l'extraction des diverses formes lexicales (mots), qui sont lemmatisées¹²¹ et catégorisées. Puis le texte est découpé en Unités de Contexte Élémentaire, composées d'une ou plusieurs lignes de texte consécutives. L'UCE constitue l'unité statistique par défaut pour le logiciel ALCESTE, qui se fonde sur le découpage existant du texte dicté par la ponctuation (les UCE correspondent souvent à des phrases ou extraits de phrases). Les unités d'analyse comportent des formes lexicales (mots) et des segments de texte (UCE). Une fois ces unités approximativement retenues, le logiciel étudie la structure des co-occurrences des mots dans les différentes unités de contextes ainsi que l'illustre le Tableau 25 suivant.

Tableau 25 - Modélisation de l'activité du locuteur (d'après Reinert, 2007, p. 35)

Tableau de données	Mot 1	Mot 2	Mot 3	Mot 4	Mot 5	Mot 6
UCE 1	0	1	1	1	0	1
UCE 2	1	1	0	0	1	1
UCE 3	1	0	1	0	1	0

¹²¹ La lemmatisation consiste en la réduction des termes à leur racine par exemple, les vocables « responsables, responsable, responsabilités et responsabilité » seront lemmatisés sous la forme « responsa ».

L'objectif de ce tableau est de conduire à une classification des segments de texte relativement aux mots qui y sont présents. Dans un premier temps le logiciel classe les UCE en fonction de la distribution des mots dans ces unités, puis les regroupe en Unités de Contexte (ci-après UC). Ensuite, il procède à une Classification Descendante Hiérarchique (ci-après CDH), afin de distinguer les diverses classes de mots qui représentent les principaux « mondes lexicaux » du corpus. Le processus de CDH proposé par le logiciel lui confère une certaine originalité ; en effet, c'est à partir du texte global que s'opèrent les partitions successives qui maximisent le Khi2 afin d'aboutir à l'extraction automatique des classes. Ces opérations équivalent à réaliser un classement thématique illustrant le contenu du discours. *« La typologie établie, qui dépend très largement de la taille du corpus étudié, traduit alors les « espaces référentiels » investis par l'énonciateur lors de l'élaboration de son discours, en l'occurrence le Président »* (Chekkar, 2007, p.302).

Plusieurs traitements sont envisageables :

- Une classification double sur UC, au cours de laquelle deux classifications successives sont effectuées sur des unités de contexte de grandeur légèrement différentes afin de tester la stabilité des classes.
- Une classification simple sur UCE qui revient à une seule classification sur la base des UCE. Cette méthode convient aux textes qui ne sont pas de très grandes tailles et dont la ponctuation est bonne, mais également lorsque les classes sont peu nombreuses et stables¹²².
- Une classification simple sur UCI qui revient à comparer les différents textes du corpus entre eux.

Le résultat obtenu prend la forme de listes de termes et d'UCE représentatifs de la classe. La représentativité des vocables composant ces listes se mesure par le Khi2 d'association calculé par le logiciel. L'intitulé de chacun des mondes lexicaux incombe au chercheur et relève du processus d'interprétation des résultats qui fera l'objet du chapitre 4. La classification doit prendre en compte plus de 70 % des UCE pour être représentative des thématiques évoquées dans le texte. Dans le cadre de ce travail, la classification simple sur UCE a été choisie car

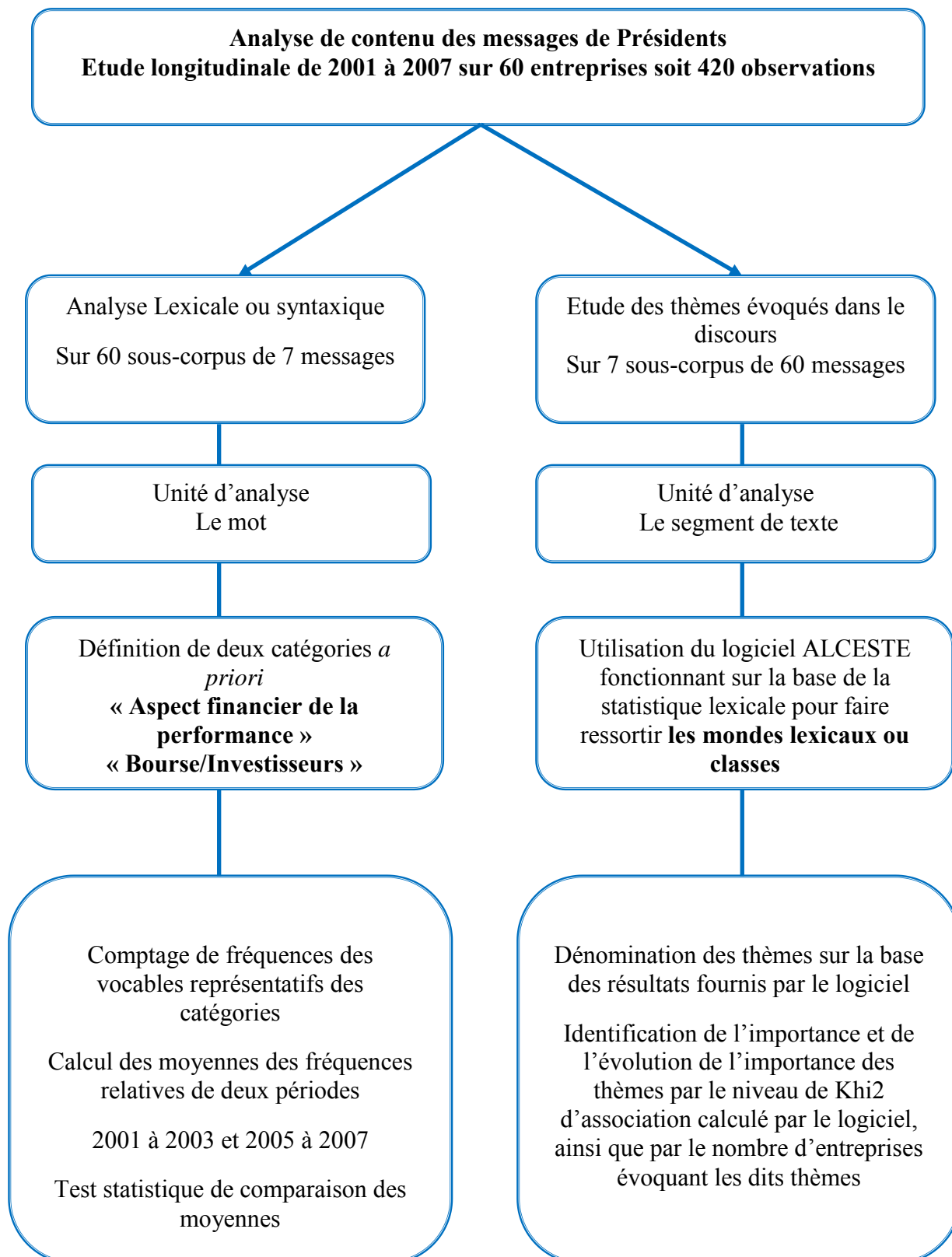
¹²² La stabilité des classes se teste à l'aide du paramétrage du logiciel

elle permet de classer jusqu'à 98 % des UCE tout ne résultant qu'en trois ou quatre classes et en respectant la stabilité requise.

Conclusion de la section

La méthode de recherche s'inscrit dans une démarche duale qui s'articule autour de l'analyse syntaxique sur la base du comptage d'occurrences de termes définis *a priori* en lien avec les hypothèses de recherche découlant de la problématique d'une part et, d'autre part, une étude des thèmes évoqués dans le discours et émergeant d'une l'analyse effectuée à l'aide du logiciel ALCESTE. La présentation de la méthode a permis d'opérationnaliser les hypothèses de recherche qui seront testées à l'aide des résultats issus des différentes étapes. La Figure 17 qui suit propose une vision synthétique de la méthode mise en œuvre.

Figure 17 - La méthode d'analyse de contenu en deux temps



Conclusion du chapitre 3

Ce troisième chapitre a permis de démontrer la pertinence de la problématique retenue grâce à l'étude exploratoire réalisée dans le cadre d'un groupe de travail de l'Académie, représentatif de l'intérêt porté au sujet par la profession comptable. Préalablement à la présentation de la méthode, à savoir l'analyse de contenu des messages de Président, le positionnement épistémologique de la recherche a été explicité. La démarche hypothético-déductive qui caractérise notre démarche s'inscrit dans un positivisme aménagé, dans le sens où, dépassant le seul objectif d'explication, une phase de compréhension est envisagée. Ces dernières étapes du processus global de recherche s'appuieront sur les résultats obtenus à l'issue d'une approche duale de l'analyse longitudinale des discours de Président : une analyse lexicale suivie d'une analyse des thèmes émergeant d'un processus d'analyse de données textuelles à l'aide du logiciel ALCESTE, dont le principe de fonctionnement se fonde sur la statistique lexicale. Le chapitre 4 qui suit sera consacré à la présentation et la discussion des résultats.

Chapitre 4. Une information financière à géométrie variable

Le chapitre 3 a donné lieu à la justification et la description de la méthodologie retenue pour cette recherche. Ce quatrième et dernier chapitre sera consacré à la présentation des résultats issus des différentes étapes de l'analyse, ainsi qu'à la validation de la méthode et la mise en perspective des conclusions.

La dualité de la démarche confère une richesse aux résultats obtenus, notamment dans le cadre de l'analyse effectuée sous ALCESTE. La confrontation des données quantitatives et qualitatives contribue à un approfondissement de l'analyse qui concourt à éclairer la nature de l'évolution connue par l'information financière à l'occasion du changement de cadre conceptuel comptable. L'évolution du contenu de l'information se trouve confirmée par les résultats de l'étude qui montrent notamment le resserrement des liens entre l'actionnaire et l'aspect financier de la performance (1). Une fois les résultats analysés, ils sont confrontés aux théories mobilisées à l'origine de cette recherche, mais dont le pouvoir explicatif s'avère limité au regard de la richesse des résultats en présence. Il semble alors pertinent de recourir à des courants théoriques issus de la sociologie afin de compléter cette discussion (2).

1. De la proximité entre les actionnaires et l'aspect financier de la performance

Dans son ouvrage dédié à l'analyse de contenu, Bardin (2007, p. 13) énonce : « *L'intérêt majeur de cet outil polymorphe et polyfonctionnel qu'est l'analyse de contenu réside – outre ses fonctions heuristiques et vérificatives – dans la contrainte qu'elle impose d'allonger le temps de latence entre les intuitions ou hypothèses de départ et les interprétations définitives* ». Ce constat relatif au rôle de l'analyse de contenu, met en exergue le risque auquel tout chercheur se trouve confronté, de se laisser guider aveuglément par ses intuitions ou hypothèses ; d'où l'intérêt d'avoir recours à des méthodes permettant de dépasser ce stade « primaire » de la perception, par le calcul de fréquences résultant en données chiffrées ou par l'extraction de structures se traduisant en modèles. Il appartient alors de s'appuyer sur ces « techniques de rupture » pour éprouver l'intuition facile et hasardeuse qui obligent à marquer un temps entre le stimulus-message et la réaction interprétative (Bardin, 2007, p. 14).

Ce sont les résultats issus de ces techniques dites de rupture qui vont être présentés ci-après, dans le respect de l'ordre dans lequel elles ont été menées, à savoir l'analyse lexicale (1.1.) dans un premier temps, suivie de l'analyse des mondes lexicaux ou thèmes à l'aide du logiciel ALCESTE (1.2.).

1.1. Le message du Président à l'épreuve de l'analyse lexicale

La première technique d'analyse à laquelle le corpus sélectionné est soumis relève de l'analyse lexicale, qui consiste en un calcul de fréquence d'occurrences d'un ensemble de vocables défini *a priori* par le chercheur, sur la base de ses connaissances du domaine, et des résultats de la phase exploratoire. Cette étude s'inscrivant dans une démarche longitudinale il convient, conformément aux critères qualifiant de ce type d'analyse, de comparer les données issues de population semblables ou identiques sur au moins deux périodes distinctes afin de retracer l'évolution observée. C'est ce processus qui va être décrit ci-après (1.1.1.) avant de présenter les résultats obtenus (1.1.2.).

1.1.1. Du comptage des fréquences aux tests statistiques

La période de référence retenue pour cette étude s'étend de 2001 à 2007. Les données recueillies conduisent au calcul d'un taux de fréquence relative par année et par entreprise de chacune des catégories de termes sélectionnés : « aspect financier de la performance » d'une part et « aspect bourse/investisseur » d'autre part (Cf. Annexe 8). L'objectif de la recherche visant à identifier une éventuelle croissance de ces fréquences relatives après l'application du nouveau référentiel international et donc des concepts qui l'accompagnent, la première étape pourrait consister à calculer le sens de la pente de la droite de régression pour chaque société, afin d'envisager si les fréquences relatives augmentent au cours de la période. Toutefois, cette dernière n'étant pas suffisamment longue pour que ce calcul soit révélateur d'une tendance, une autre méthode est considérée. Il s'agit de calculer la moyenne des taux de fréquences relatives pour les périodes pré et post application du nouveau référentiel, soit respectivement pour les années 2001 à 2003 et 2005 à 2007. L'année 2004 n'est pas prise en considération ici car, s'agissant d'une phase de transition potentiellement sous influence des deux référentiels, elle n'est pas jugée représentative d'une orientation particulière. Cette solution permet en outre de respecter une symétrie (deux cycles de 3 années) pour la comparaison des résultats. Le calcul des moyennes est réalisé sous tableur Excel pour chacune des catégories prédéfinies.

Une fois cette étape franchie, il convient d'évaluer à l'aide d'un test statistique dit « de comparaison » si la différence entre les valeurs obtenues est significative, afin d'apprécier l'impact du changement de cadre conceptuel sur l'information diffusée par les sociétés cotées. Deux familles de tests sont traditionnellement distinguées : les tests paramétriques et les tests non paramétriques. Les premiers correspondent à des tests appliqués à des populations qui présentent une distribution prédéterminée, le plus fréquemment une distribution normale, alors que les seconds concernent des populations pour lesquelles aucun supposé distributionnel n'est avancé. Afin de légitimer l'utilisation d'un type de test, il y a lieu de vérifier que ces conditions d'applications sont satisfaites (Evrard et *al.*, 2003, p.345). Cette vérification pourrait s'opérer par l'analyse de l'histogramme représentatif des données, mais cette méthode s'avère subjective et risquée ; en outre, certains tests spécifiques existent pour tester la normalité d'une distribution en comparant les scores de l'échantillon aux scores répondant à une distribution normale avec la même moyenne et le même écart-type (Field, 2005, p.93) ; les plus usités sont le test de Kolmogorov-Smirnov et en particulier le test de Shapiro-Wilk qui a été mis au point spécialement pour ce problème. Ces tests sont alors réalisés à l'aide du logiciel de statistiques SPSS et les résultats suivants sont obtenus (Tableau 26).

Tableau 26 - Résultats tests de normalité des séries de moyennes avant et après

	Kolmogorov-Smirnov ^a			Shapiro-Wilk		
	Statistique	ddl	Signification	Statistique	ddl	Signification
BIMOYAV3	,142	60	,004	,879	60	,000
BIMOYAP3	,130	60	,014	,916	60	,001
PFMOYAV3	,113	60	,056	,931	60	,002
PFMOYAP3	,136	60	,007	,875	60	,000
a. Correction de signification de Lilliefors						

Ce tableau indique le résultat du test statistique lui-même (colonne « statistique ») ainsi que le degré de liberté qui correspond ici à la taille de l'échantillon (colonne «ddl ») et enfin la signification (colonne «signification ») de la non normalité de la distribution. Afin d'affirmer que la distribution est significativement non normale, la valeur figurant dans la colonne « signification » doit être inférieure à 0,05, car le test retient un seuil de signification de 5 %

(test de Kolmogorov-Smirnov) ou 0,053 (test de Shapiro-Wilk pour échantillon de taille supérieure à 50). La lecture du tableau fait apparaître un résultat probant pour l'ensemble des séries de variables, sauf pour la moyenne de la catégorie « performance financière » avant application du référentiel (PFMOYAV3) selon le test de Kolmogorov-Smirnov, mais le test de Shapiro-Wilk reste ici déterminant et montre la non-normalité de l'échantillon.

Il appartient alors de procéder au test statistique de comparaison non paramétrique. Les tests non paramétriques portent sur des statistiques construites à partir d'observations qui ne dépendent pas de la distribution de la population correspondante (Mbengue, 1999, p.322). Il en existe plusieurs au sein desquels le choix du test adapté dépend de l'objectif visé. Dans le cas présent, il s'agit de comparer deux variables X et Y mesurées sur deux échantillons appariés A et B ; soit comparer les moyennes des fréquences relatives des 3 années avant et 3 années après l'application du nouveau référentiel. Les données ont été recueillies auprès des mêmes sociétés mais à des périodes différentes. Le test adapté est celui de Wilcoxon signé (« *the Wilcoxon signed-rank test* » (Wilcoxon, 1945, cité dans Field, 2005, p. 534). Le principe de fonctionnement de ce test repose sur le classement par ordre croissant des différences obtenues au cours de la soustraction opérée entre les paires d'observations. En pratique, les 60 paires de moyennes (MOYAV3_{1.60}, MOYAP3_{1.60}) sont soustraites l'une à l'autre pour obtenir la différence « d_{1.60} ». Un rang est alors attribué à chaque « d_{1.60} », le rang 1 étant le plus petit et le rang 60 le plus grand. Soit T⁺ la somme des rangs des différences « d_{1.60} » positives et T⁻ la somme des différences négatives, la statistique calculée est T = minimum (T⁺, T⁻). La valeur de T est ensuite comparée à des valeurs critiques T_α disponibles dans une table et H₀ est rejetée si T < T_α quand l'échantillon est petit (n ≤ 25) (Evrard et al., 2003, p. 384). L'échantillon objet de l'analyse comprenant 60 sociétés (n = 60), il peut être démontré que la somme des rangs T = minimum (T⁺, T⁻) suit une loi normale de moyenne et d'écart-type :

$$\bar{T} = \frac{n(n+1)}{4} \quad SE_T = \sqrt{\frac{n(n+1)(2n+1)}{24}}$$

Connaissant la moyenne et l'écart-type, il devient alors possible de calculer le test « Z » pour lequel, dans le cas présent, la valeur absolue devra être supérieure à 1.96 pour un seuil de

confiance de 0,05. Les résultats de l'analyse sous SPSS sont présentés dans la sous-section qui suit.

1.1.2. Les résultats de l'analyse statistique sous SPSS

A partir des données recueillies dans le cadre de l'analyse lexicale, un test statistique de comparaison des variables est opéré afin d'identifier une éventuelle évolution dans le discours des Présidents, en lien avec la place de l'aspect financier de la performance et des investisseurs. Le test réalisé par le logiciel SPSS est le Wilcoxon signé. Les résultats obtenus pour chacune des deux catégories sont décrits ci-après.

1.1.2.1. La comparaison des aspects bourse/investisseurs

Les variables relatives à l'aspect bourse/investisseur relevées dans le message des Présidents, sont soumises au même test afin de vérifier la significativité de la différence. Les résultats apparaissent dans les Tableaux 27 et 28 ci-après.

Tableau 27 - Test de Wilcoxon signé sur les vocables relatifs à l'aspect bourse/investisseurs : Expression des rangs

Rangs				
		N	Rang moyen	Somme des rangs
BIMOYAP3 - BIMOYAV3	Rangs négatifs	29 ^a	30,81	893,50
	Rangs positifs	24 ^b	22,40	537,50
	Ex aequo	7 ^c		
	Total	60		
a. BIMOYAP3 < BIMOYAV3				
b. BIMOYAP3 > BIMOYAV3				
c. BIMOYAP3 = BIMOYAV3				

Les résultats obtenus sur cette catégorie s'avèrent peu probants si l'on considère tout d'abord l'écart entre la somme des rangs positifs et celle des rangs négatifs, mais aussi la répartition de ces résultats entre les sociétés. En effet, l'écart entre la somme des rangs négatifs et celle des rangs positifs n'est pas très élevée, de plus il apparaît qu'il y a environ autant de sociétés

pour lesquelles la différence entre les deux périodes est négative (29) que celles pour lesquelles elle se trouve positive (24). Au regard de ces premiers éléments il semble peu probable que l'hypothèse H_{20} soit infirmée. Il convient alors d'examiner les résultats liés au calcul du test « Z ».

Tableau 28 - Test de Wilcoxon signé sur les vocables relatifs à l'aspect bourse/investisseurs : test « Z »

Test ^b	
	BIMOYAP3 - BIMOYAV3
Z	-1,576 ^a
Signification asymptotique (bilatérale)	,115
a. Basée sur les rangs positifs.	
b. Test de Wilcoxon	

La valeur absolue obtenue à l'issue du test « Z » est inférieure au minimum requis soit 1,96 et $p > 0,05$, donc on ne peut en déduire que la différence entre les deux périodes est significative, par conséquent les conclusions suivantes sont formulées.

H1-0 Les moyennes des fréquences relatives des vocables dédiant le discours aux investisseurs ne sont pas significativement différentes après l'application du référentiel comptable international

L'hypothèse H1-0 est vérifiée au regard des résultats fournis par le test de Wilcoxon. La comparaison opérée entre les deux périodes ne permet pas d'affirmer qu'il existe une différence significative entre les deux périodes.

H1-1 Les moyennes des fréquences relatives des vocables dédiant le discours aux investisseurs sont plus importantes après l'application du référentiel comptable international.

L'hypothèse H1-1 est infirmée du fait de la vérification de l'hypothèse H1-0

Les hypothèses relatives à l'aspect financier de la performance sont alors soumises au même test.

1.1.2.2. *La comparaison des aspects financiers de la performance*

Le test de Wilcoxon signé permet de comparer les moyennes de fréquences relatives d'occurrences de termes relatifs à l'aspect financier de la performance. Les moyennes ont été calculées pour deux périodes (2001 à 2003 et 2005 à 2007). Les résultats issus de l'analyse opérée sous SPSS sont les suivants (Tableau 29) :

Tableau 29 - Test de Wilcoxon signé sur les vocables relatifs à l'aspect performance financière : Expression des rangs

Rangs				
		N	Rang moyen	Somme des rangs
PFMOYAP3 - PFMOYAV3	Rangs négatifs	39 ^a	33,17	1293,50
	Rangs positifs	21 ^b	25,55	536,50
	Ex aequo	0 ^c		
	Total	60		
a. PFMOYAP3 < PFMOYAV3				
b. PFMOYAP3 > PFMOYAV3				
c. PFMOYAP3 = PFMOYAV3				

Les résultats obtenus sur cette catégorie semblent plus probants au regard de l'écart entre la somme des rangs positifs et celle des rangs négatifs, mais aussi la répartition de ces résultats entre les sociétés. Il ressort que 65 % des groupes présentent un écart négatif contre 35 % pour lesquels l'écart s'avère positif. Il appartient alors de vérifier si cette différence de distribution est significative ; ceci est possible grâce au calcul du test « Z », test de comparaison de moyenne des rangs, dont les résultats sont indiqués dans le Tableau 30 ci-après.

Tableau 30 - Test de Wilcoxon signé sur les vocables relatifs à l'aspect performance financière : test « Z »

Test^b	
	PFMOYAP3 - PFMOYAV3
Z	-2,786 ^a
Signification asymptotique (bilatérale)	,005
a. Basée sur les rangs positifs.	
b. Test de Wilcoxon	

La valeur absolue résultant du test « Z » est de 2,786, soit une valeur supérieure à 1,96, ce qui signifie que la différence de rangs positifs entre les deux groupes, est significative.

H2-0 Les moyennes des fréquences relatives des vocables liés à l'aspect financier de la performance ne sont pas significativement différentes après l'application du référentiel comptable international

L'hypothèse H2-0 n'est pas vérifiée, c'est-à-dire que le test indique qu'il existe une différence significative entre les deux périodes au regard de la place accordée au discours en lien avec l'aspect financier de la performance.

H2-1 Les moyennes des fréquences relatives des vocables liés à l'aspect financier de la performance sont plus importantes après l'application du référentiel comptable international

L'hypothèse H2-1 ne s'avère pas vérifiée non plus, vu que le nombre de sociétés pour lesquelles l'aspect financier de la performance est plus prégnant après l'application du nouveau référentiel, ne représente qu'un tiers de l'échantillon.

Ces résultats montrent qu'il y a 39 sociétés sur 60 pour lesquelles les moyennes des fréquences relatives de vocables liés à l'aspect financier de la performance sont moins importantes avant l'application du nouveau référentiel qu'après. Le nombre d'entreprises pour lesquelles la situation inverse est constatée s'élève à 21. Il apparaît donc qu'environ un tiers des groupes composant l'échantillon font en moyenne plus souvent référence à l'aspect

financier de la performance après l'application des normes IAS/IFRS qu'avant, c'est-à-dire une minorité. Ces conclusions ne permettent pas de confirmer l'hypothèse découlant de la théorie.

La première partie de l'étude de contenu, consacrée à l'analyse lexicale de deux catégories de vocables, ceux dédiés à l'aspect financier de la performance et ceux relatifs au domaine des marchés boursiers et des investisseurs, ne laisse pas apparaître d'évolution permettant de penser que le changement de référentiel ait eu des répercussions à ce niveau sur le contenu de l'information financière. En effet, bien que la démonstration de la significativité des différences entre les deux périodes au regard de l'aspect financier de la performance, il se trouve que ces écarts ne sont pas orientés dans le sens attendu, à savoir celui de la croissance. En fait c'est une baisse des fréquences relatives moyennes qui est observée. En outre, les résultats relatifs à l'aspect bourse/investisseur du discours, ne laissent apparaître aucune dissemblance significative d'un point de vue statistique. Il conviendra de revenir sur ces résultats à la lumière de ceux issus de l'analyse des mondes lexicaux (1.2), mais également dans le cadre de la discussion (2.2).

1.2. Les résultats de l'analyse des mondes lexicaux

La seconde étape de la démarche d'analyse de contenu est réalisée à l'aide du logiciel ALCESTE qui, sur la base de la statistique lexicale, conduit à l'identification des mondes lexicaux émergeant du discours. Les objectifs de cette démarche consistent en la mise en lumière des différents thèmes abordés dans les messages de Présidents, parmi lesquels l'aspect financier de la performance, mais également en l'identification de la façon dont les investisseurs sont évoqués dans ce document. Cette étude se répétant pour chacune des années, il sera alors possible de procéder à la comparaison des résultats afin de faire ressortir une éventuelle évolution au cours de la période de référence. Dans un premier temps sera envisagée la façon dont se présentent les résultats (1.2.1.) pour ensuite détailler ceux-ci en fonction des hypothèses formulées (1.2.2.).

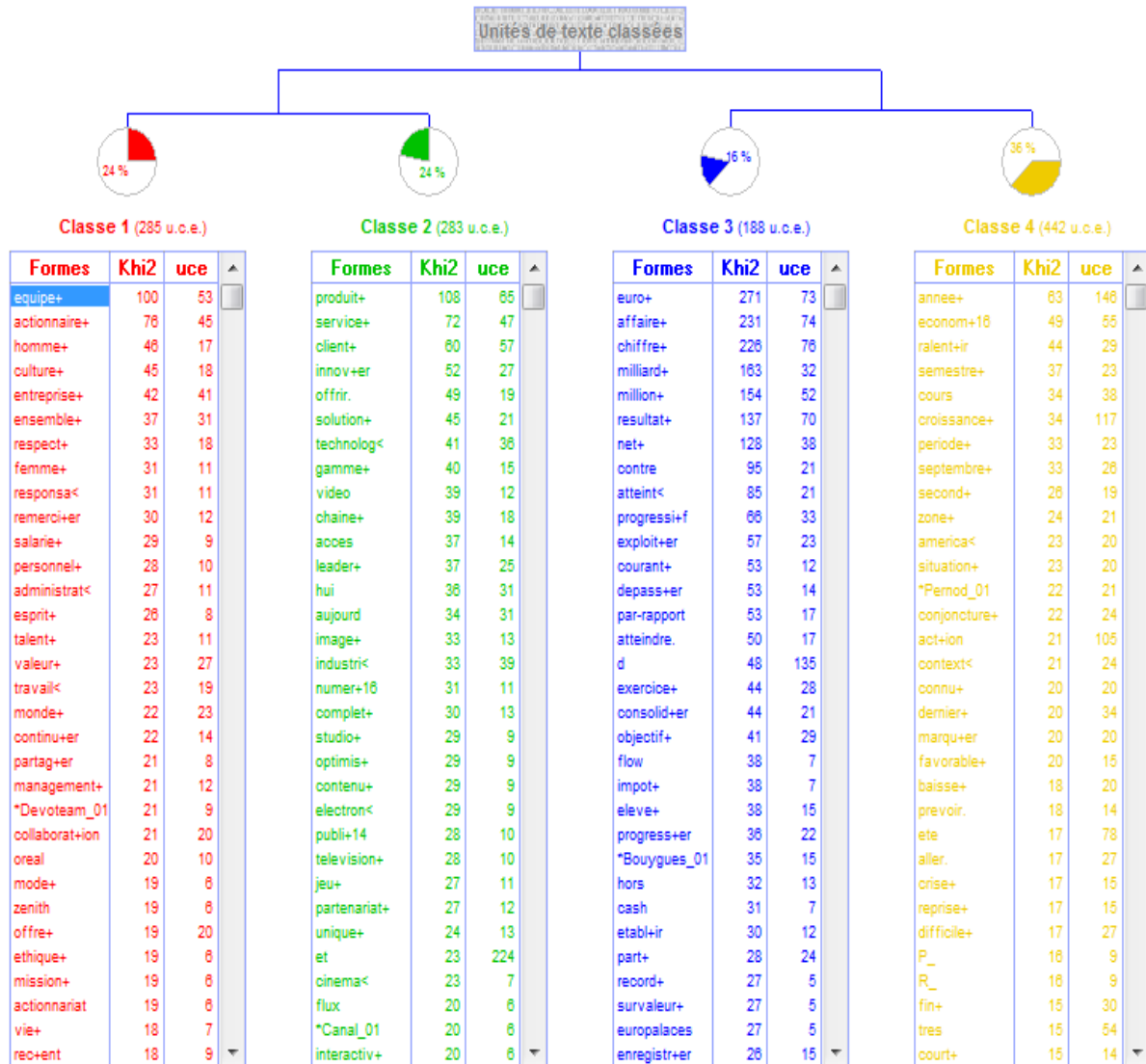
1.2.1. Les mondes lexicaux selon ALCESTE

Ce second volet de l'analyse relève d'une approche plus globale qui s'intéresse aux unités de sens. L'étude des sept corpus fait ressortir selon les années trois ou quatre classes, correspondant à trois ou quatre groupes thématiques représentatifs du contenu des messages.

La désignation des classes incombe au chercheur dont l'interprétation dépend de la problématique traitée et de sa connaissance du corpus. La lecture attentive et complète réalisée dans le cadre de l'analyse lexicale présentée précédemment, confère une bonne intelligence du matériel d'étude qui facilite le processus de dénomination des classes. Une qualification représentative du champ abordé s'opère sur la base des listes de vocables présents de façon significative dans la classe (classement en fonction du niveau de Khi-2). L'analyse des corpus résulte en l'émergence de trois ou quatre mondes lexicaux selon les années (3 pour les années 2003 et 2005 et 4 pour les autres années). Le logiciel fournit une liste d'environ 200 vocables et une vingtaine d'UCE pour chaque classe, dans un rapport détaillé¹²³. Par souci de simplification de la présentation, ne sont exposés ci-après que les éléments les plus caractéristiques sous une forme schématique proposée par ALCESTE (Figure 18).

¹²³ Le logiciel fournit pour chaque année étudiée un rapport de 40 à 50 pages pour présenter les résultats. Seuls des extraits seront proposés dans le corps de ce développement.

Figure 18- Résultat de classification sous ALCESTE – Année 2001



Il convient d'expliciter les informations retirées de cette présentation des résultats à l'issue de l'analyse du corpus de 2001. Tout d'abord quatre mondes lexicaux sont identifiés, englobant au total 98% des UCE, c'est-à-dire que seulement 2 % des UCE n'ont pas été prises en compte dans le classement. 24 % des UCE classées appartiennent à la classe 1, 24 % à la classe 2, 16 % à la classe 3 et 36 % à la classe 4. La qualification des classes s'opère à partir des informations recueillies pour l'ensemble des années, dont les résultats seront proposés par la suite. La désignation des classes sur la base des listes de vocables ci-dessus, ainsi que sur celles des UCE extraites des résultats de l'analyse par le logiciel est la suivante (Tableau 31).

Tableau 31 - Illustration de la dénomination des classes sur la base des résultats de 2001

Désignation et description des classes	Extraits d'UCE représentatives de la classe
<p style="text-align: center;">CLASSE 1</p> <p style="text-align: center;">Responsabilité sociale de l'entreprise (RSE)</p> <p>Vocabulaire et UCE reflétant la relation entre l'entreprise et ses parties prenantes primaires, ainsi que la responsabilité et la reconnaissance exprimées à leur égard. Evocation certaines années de l'environnement et de la responsabilité sociétale</p>	<p>u.c.i. : 36 *Loreal_01 / u.c.e. : 686 Classe : 1 Khi2 : 37</p> <p>nous nous y attelons avec l ensemble des femmes et des hommes de L oreal. nos succes reposent avant tout sur leur enthousiasme et leur passion. je tiens a les en remercier ici. C est sur la qualite de leur engagement que se fonde notre confiance dans l avenir. lindsay owen jones president directeur general de L oreal graduelle des marges.</p> <p>u.c.i. : 54 *Thomson_01/ u.c.e. : 1098 Classe : 1 Khi2 : 33</p> <p>nos equipes se retrouvent aussi dans une ethique commune formulee dans une charte signee par l ensemble des responsables du groupe et de ses operations. A la base de cette charte: le respect des hommes et de leurs droits fondamentaux partout ou le groupe travaille dans le monde.</p>
<p style="text-align: center;">CLASSE 2</p> <p style="text-align: center;">Stratégie</p> <p>Les vocables de ce monde lexical évoquent l'activité des entreprises, leur métier, et de façon plus générale leur stratégie.</p>	<p>u.c.i. : 41 *Norbert_01 / u.c.e. : 775 Classe : 2 Khi2 : 31</p> <p>cette capacite a dynamiser et combiner les flux, a concevoir et mettre en-place les systemes d information adaptes, nous permet de devenir l interlocuteur unique de nos clients,</p> <p>u.c.i. : 28 *Gltrade_01 / u.c.e. : 508 Classe : 2 Khi2 : 34</p> <p>GL TRADE a pour ambition de conforter sa position de leader mondial grace a la poursuite de son expansion internationale, le perfectionnement de ses services lies a la negociation et la diversification de ses activites dans le traitement automatise des operations, straight through processing, ou la diffusion de solutions multimedia de e negociation.</p>
<p style="text-align: center;">CLASSE 3</p> <p style="text-align: center;">Finance</p> <p>Les termes représentatifs de cette classe font référence aux aspects financiers de la performance</p>	<p>u.c.i. : 30 *Guyenne_01 / u.c.e. : 523 Classe : 3 Khi2 : 72</p> <p>avec un chiffre d affaires consolide en augmentation de 4, 3, un resultat d exploitation qui progresses de 18, 0 et un benefice net en hausse de 30, 4, le groupe guyenne et gascogne atteint ses deux objectifs:</p> <p>u.c.i. : 58 *Vallourec_01 / u.c.e. : 1181 Classe : 3 Khi2 : 72</p> <p>croissance mondiale. notre chiffre d affaires consolide s est eleve a 2, 5 milliards d euros en progression de 13, 4%sur l exercice precedent et notre resultat brut d exploitation a represente 14, 0%du chiffre d affaires soit 349, 9 millions d euros contre 208,</p>
<p style="text-align: center;">CLASSE 4</p> <p style="text-align: center;">Conjoncture</p> <p>Les éléments relatifs à ce monde lexical sont en lien avec la conjoncture économique, politique et financière.</p>	<p>u.c.i. : 12 Chargeurs_01 / u.c.e. : 209 Classe : 4 Khi2 : 35</p> <p>malheureusement, des le second trimestre de l annee, le fort ralentissement de l economie americaine, les crises monetaires au bresil et en turquie, les recessions au japon et a taiwan allaient obscurcir l horizon.</p> <p>u.c.i. : 37 *Lvmh_01 / u.c.e. : 694 Classe : 4 Khi2 : 27</p> <p>le ralentissement des economies mondiales, le choc des attentats du 11 septembre et leurs graves consequences geopolitiques, une tres faible visibilite a court terme pour les acteurs economiques et les marches financiers:</p>

Les figures qui suivent présentent les résultats obtenus à l'issue de l'analyse des sous-corpus par le logiciel et ce pour les années 2002 à 2007. Les pourcentages d'UCE classées varient d'une année sur l'autre, et les mondes lexicaux, bien que similaires, n'apparaissent pas dans les mêmes classes selon les années. L'identification des classes s'effectue de la même façon que pour l'année 2001 (Cf. Tableau 31).

Figure 19 - Résultat de classification sous ALCESTE – Année 2002

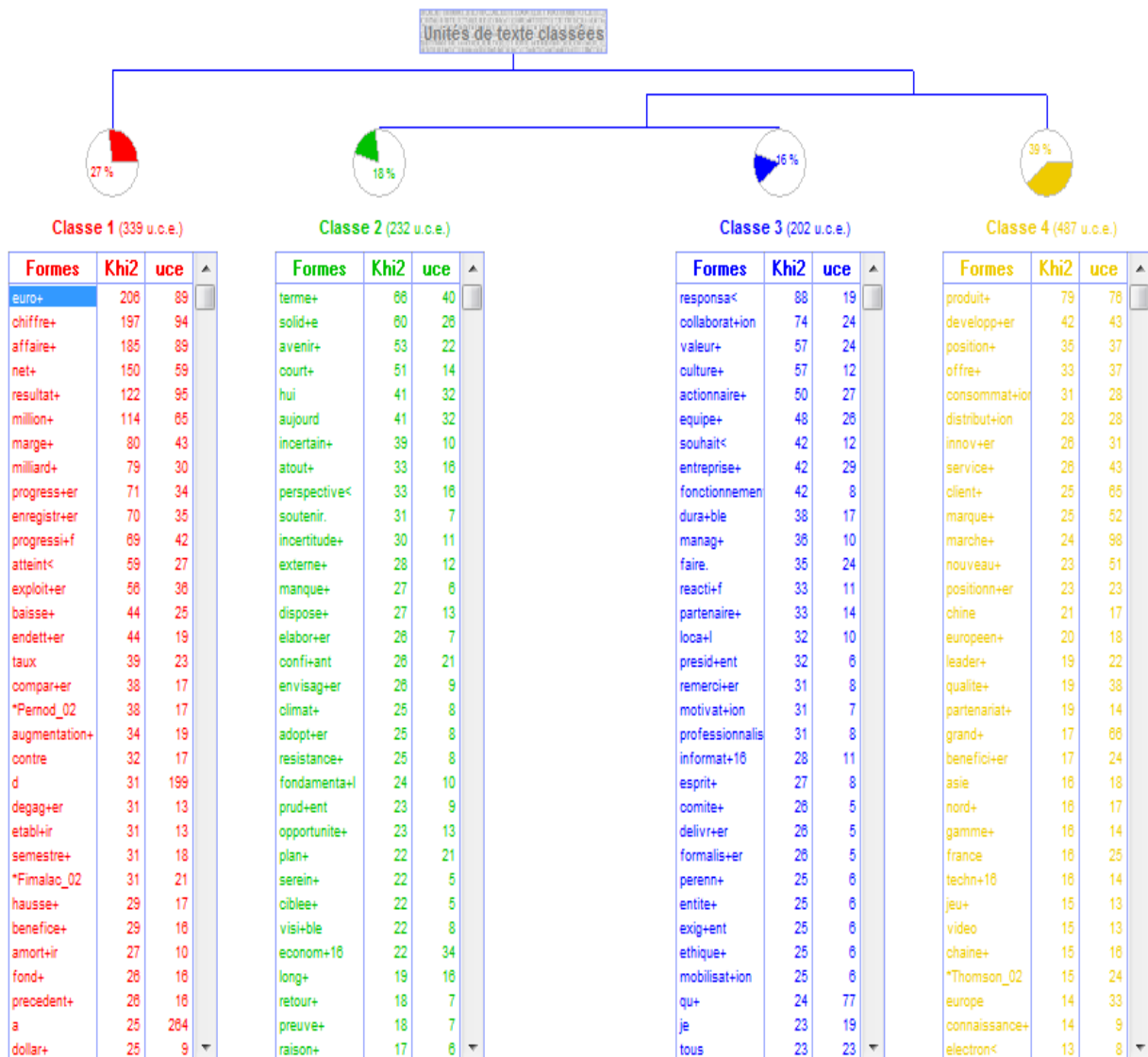


Tableau 32 - Synthèse des résultats de l'année 2002

Pourcentage d'UCE classées		98 %
Nombre de classes identifiées		4
Classe 1	Finance	27 %
Classe 2	Conjoncture	18 %
Classe 3	RSE	16 %
Classe 4	Stratégie	39 %

Figure 20 - Résultat de classification sous ALCESTE – Année 2003

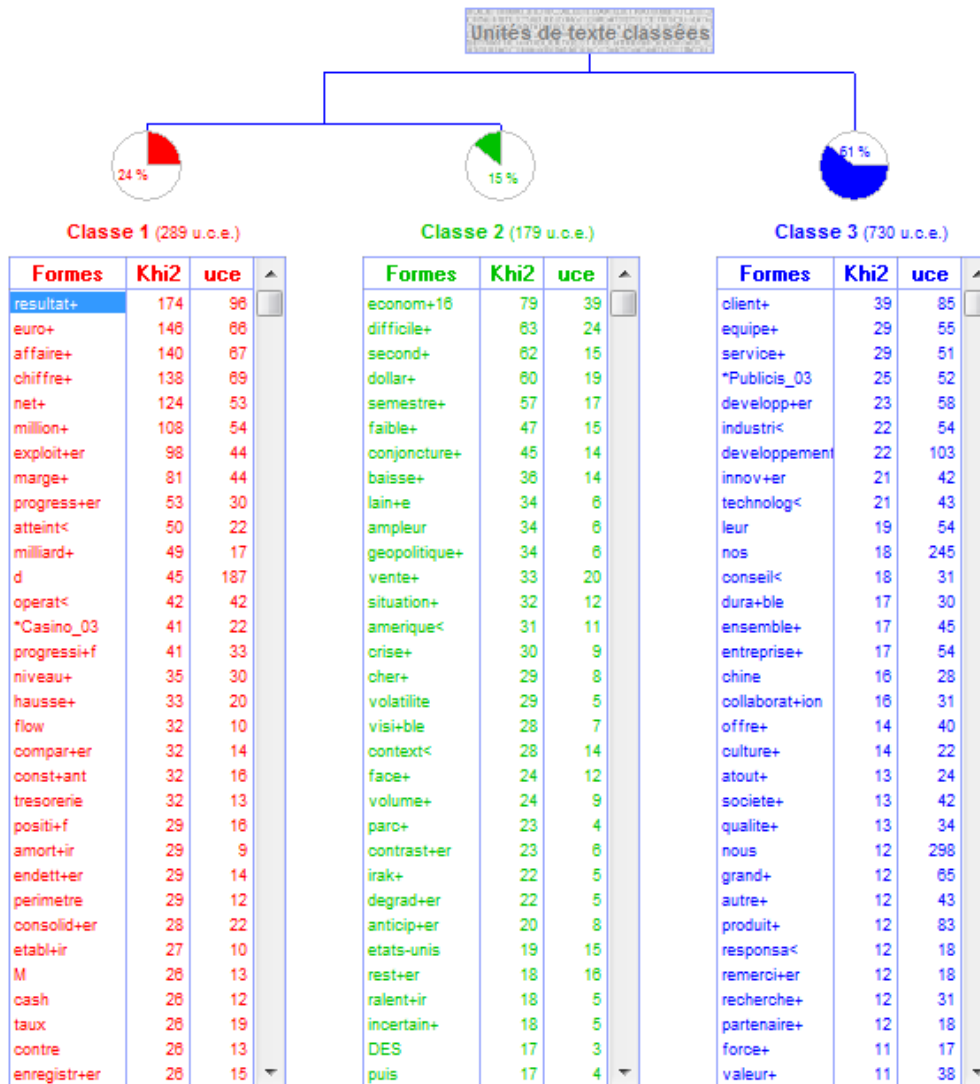


Tableau 33 - Synthèse des résultats de l'année 2003

Pourcentage d'UCE classées		97 %
Nombre de classes identifiées		3
Classe 1	Finance	24 %
Classe 2	Conjoncture	15 %
Classe 3 La classe 3 correspond au regroupement des mondes lexicaux de la RSE et de la Stratégie	RSE/Stratégie	61 %

Figure 21 - Résultat de classification sous ALCESTE – Année 2004

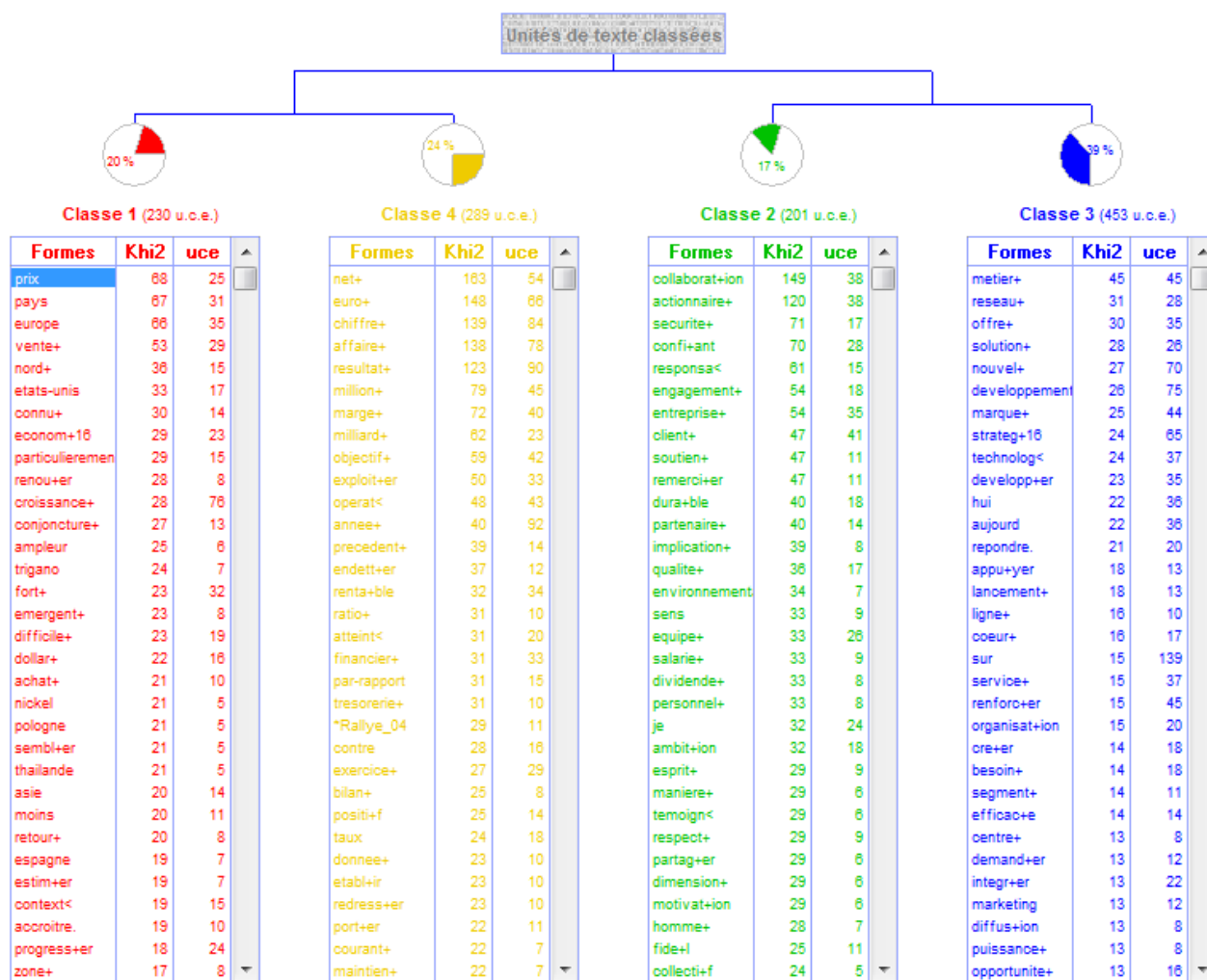


Tableau 34 - Synthèse des résultats de l'année 2004

Pourcentage d'UCE classées		90 %
Nombre de classes identifiées		4
Classe 1	Conjoncture	20 %
Classe 2	RSE	17 %
Classe 3	Stratégie	39 %
Classe 4	Finance	24 %

Figure 22 - Résultat de classification sous ALCESTE – Année 2005

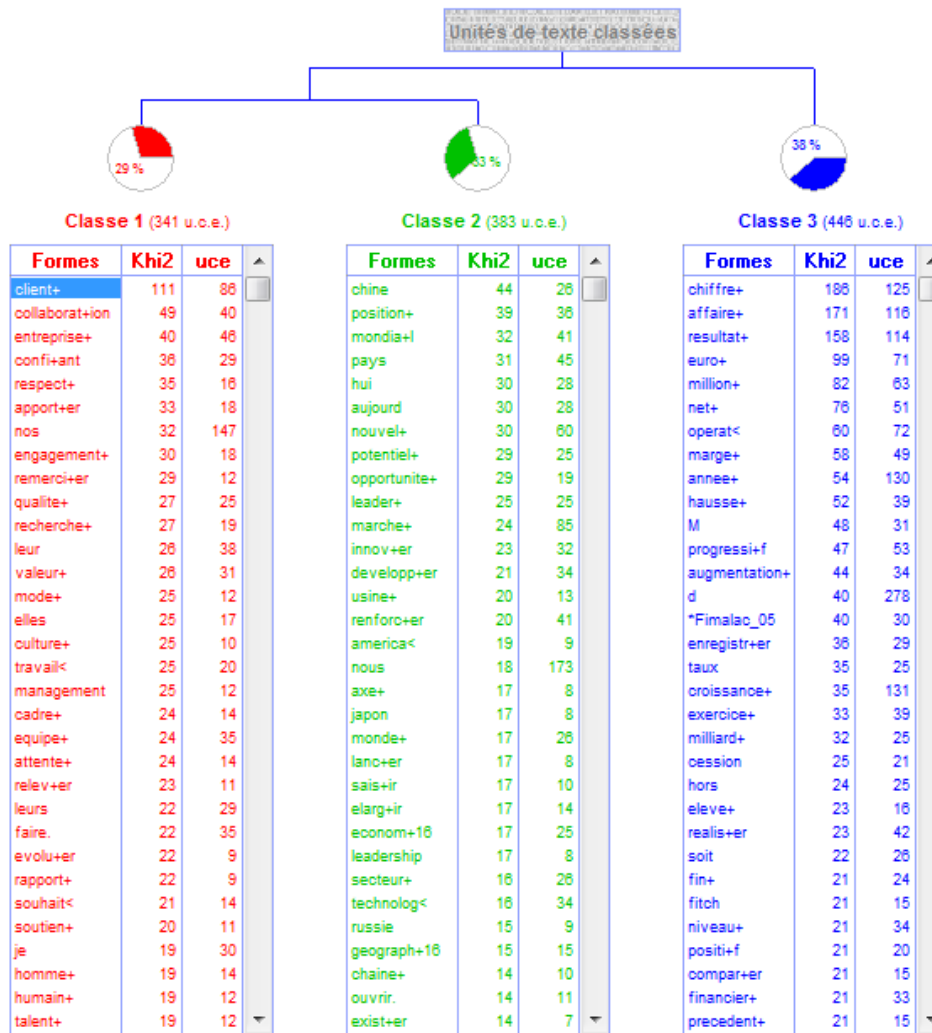


Tableau 35 - Synthèse des résultats de l'année 2005

Pourcentage d'UCE classées		92 %
Nombre de classes identifiées		3
Classe 1	RSE	29 %
Classe 2	Stratégie	33 %
Classe 3	Finance	38 %

Figure 23 - Résultat de classification sous ALCESTE – Année 2006

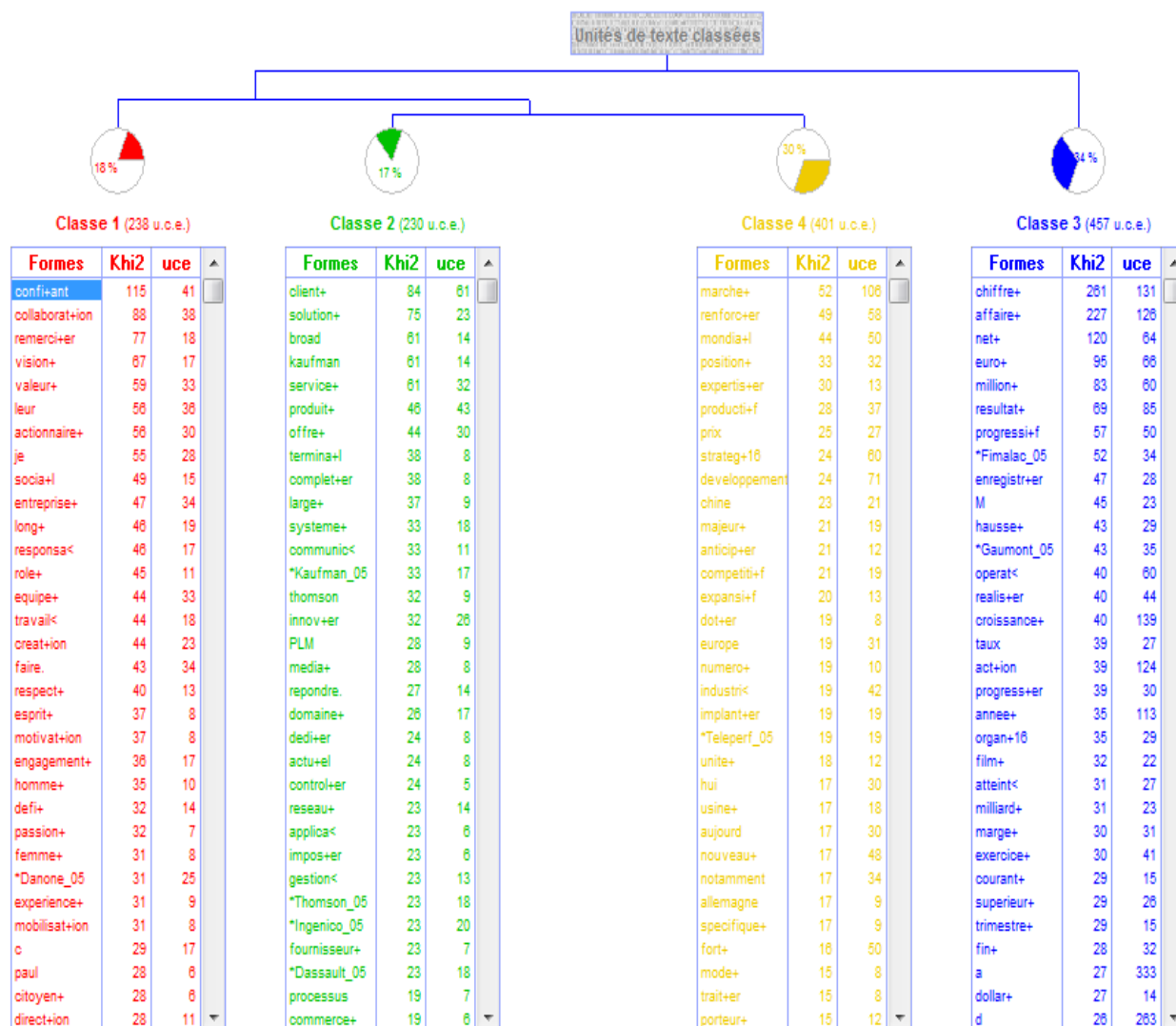


Tableau 36 - Synthèse des résultats de l'année 2006

Pourcentage d'UCE classées		98 %
Nombre de classes identifiées		4
Classe 1	RSE	18 %
Classe 2	Stratégie	17 %
Classe 3	Conjoncture	30 %
Classe 4	Finance	35 % ¹²⁴

¹²⁴ Le logiciel affiche 34 % dans les résultats, mais la valeur exacte est de 34,46 %. Nous retenons la valeur de 35 % afin d'obtenir un total de 100 %

Figure 24 - Résultat de classification sous ALCESTE – Année 2007

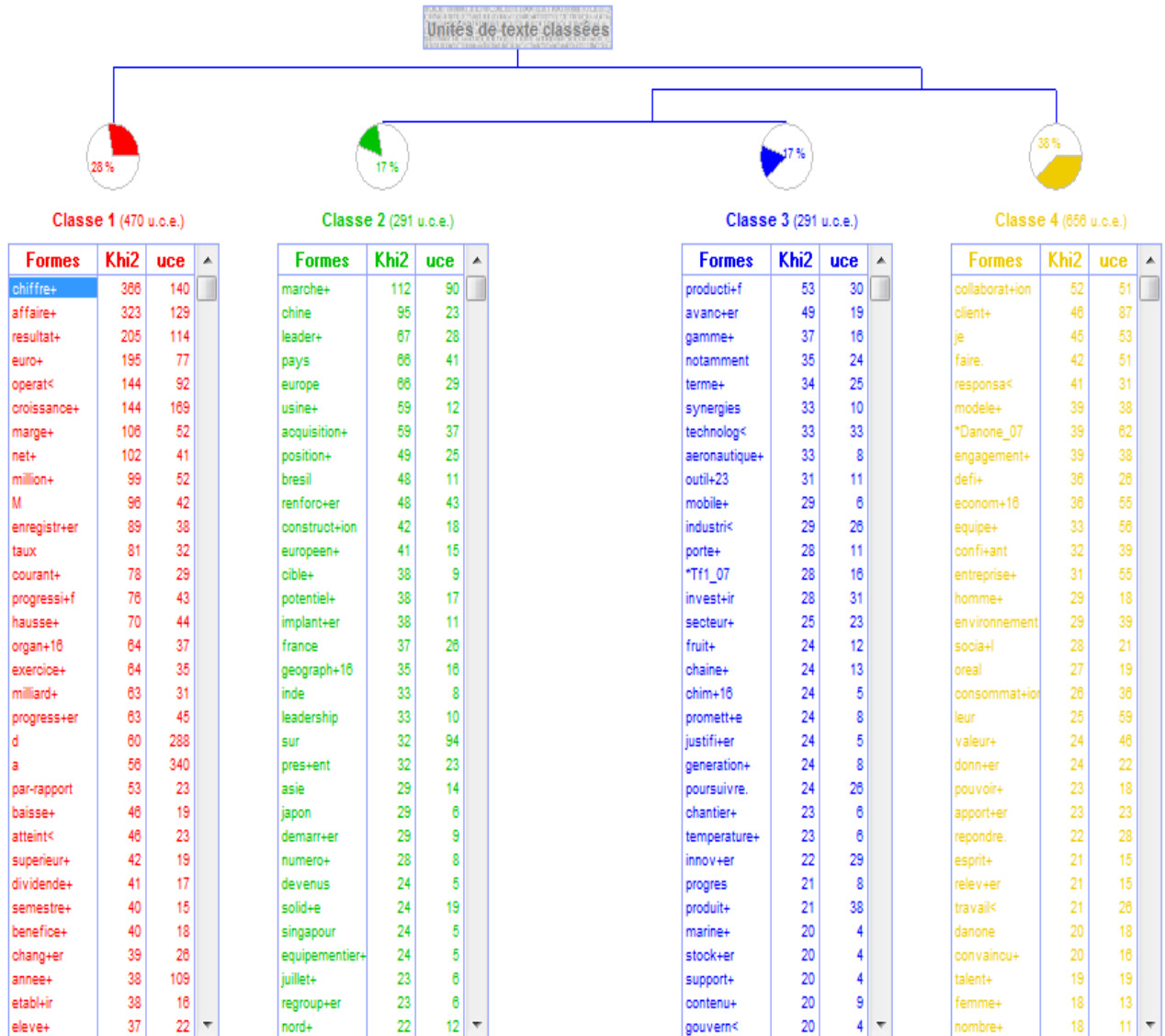


Tableau 37 - Synthèse des résultats de l'année 2007

Pourcentage d'UCE classées		93 %
Nombre de classes identifiées		4
Classe 1	Finance	28 %
Classe 2	Conjoncture	17 %
Classe 3	Stratégie	17 %
Classe 4	RSE	38 %

La nature des thèmes abordés s'avère assez stable pour l'ensemble des années de référence, sauf en 2003 et 2005 où seules 3 classes se dégagent. En 2003 ce sont les classes « RSE » et « Stratégie » qui n'en forment qu'une seule sans qu'aucune explication ne puisse être avancée. Cependant, considérant les résultats de la CDH pour 2001, une certaine cohérence perdure, vu que les deux classes « RSE » et « Stratégie » sont issues de la même branche découlant du premier découpage. En ce qui concerne l'année 2005, c'est la classe « Conjoncture » qui disparaît. Au regard des éléments de vocabulaires figurant dans les listes, il semble qu'elle ait fusionné avec la classe « Stratégie », mais en analysant de plus près les UCE, il apparaît que les verbatim sont principalement liés à la stratégie de l'entreprise. Deux facteurs sont susceptibles d'expliquer cette quasi disparition de la classe « Conjoncture » : le premier relève de la relativement bonne situation économique de la zone euro, ainsi que des Etats-Unis pour cette période (INSEE, 2005¹²⁵), ce qui ne justifierait pas de s'attarder sur la conjoncture pour expliquer les résultats des firmes ; le second pourrait venir de l'existence d'un autre élément à déterminer qui effacerait la prégnance de la conjoncture dans le discours des dirigeants. La suite de l'analyse permettra peut-être de répondre à cette question. L'importance des divers mondes lexicaux en fonction des années est reprise sous forme synthétique dans le Tableau 38 suivant. L'unité de mesure est le pourcentage d'UCE classées caractéristiques d'une classe.

Tableau 38 - Distribution annuelle des UCE par classe

ANNEE	FINANCE	RSE	STRATEGIE	CONJONCTURE
2001	16%	24%	24%	36%
2002	27%	16%	39%	18%
2003	24%	61%		15%
2004	24%	17%	39%	20%
2005	38%	29%	33%	NC
2006	35%	18%	17%	30%
2007	28%	38%	17%	17%

¹²⁵ Note de Conjoncture – INSEE 2005

http://www.insee.fr/fr/indicateurs/analys_conj/archives/decembre2005_ve.pdf

Il convient à présent d'approfondir l'exploration des résultats afin de valider ou d'invalider les hypothèses formulées. Au cours de la première phase, l'investigation portera sur la place des investisseurs dans le discours, pour se poursuivre par l'aspect financier de la performance.

1.2.2. Les mondes lexicaux : actionnaires et performance

Un des avantages de l'analyse de contenu réalisée à l'aide d'un logiciel qui automatise le processus sur fond de statistique lexicale, réside dans l'objectivité des résultats qui en découlent. Bien que la subjectivité du chercheur intervienne au moment de la qualification des mondes lexicaux émergeant de l'analyse, les listes de vocables les plus significatifs restent établies par le logiciel. C'est sur celles-ci que se fonde l'étude dont les résultats sont présentés ci-après.

1.2.2.1. *Des actionnaires au cœur du discours RSE*

Les listes de formes lexicales caractéristiques mettent en exergue le vocable « actionnaire¹²⁶ », c'est la raison pour laquelle il a été décidé de se concentrer sur ce terme dont la position permettra d'identifier la place de l'actionnaire au cœur du discours des dirigeants. En effet, ainsi que l'indique le Tableau 39 comparatif ci-après, d'autres termes tels « actionnariat » ou « investisseur » ne présentent pas un intérêt suffisant en terme de classement pour qu'ils retiennent l'attention.

¹²⁶ Le vocable « actionnaire » est en fait le lemme pour les formes « actionnaire » et « actionnaires »

Tableau 39 - Synthèse des résultats de l'analyse sous ALCESTE pour les lemmes « actionnaire » « actionnariat » et « investisseur »

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Classe de référence	RSE	RSE	RSE	RSE	RSE	RSE	RSE
Khi-2	76	50	4	120	17	56	8
Nbre UCE dans la classe	45	27	43	38	21	30	25
Nbre UCE totales classées	66	52	58	45	35	53	41
Classe de référence	RSE	Stratégie	RSE	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
Khi-2	19	6	< 3	-	-	-	-
Nbre UCE dans la classe	6	4	5	-	-	-	-
Nbre UCE totales classées	6	4	5	3	1	2	2
Classe de référence	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
Khi-2	-	-	-	-	-	-	-
Nbre UCE dans la classe	-	-	-	-	-	-	-
Nbre UCE totales classées	8	4	2	4	4	5	1

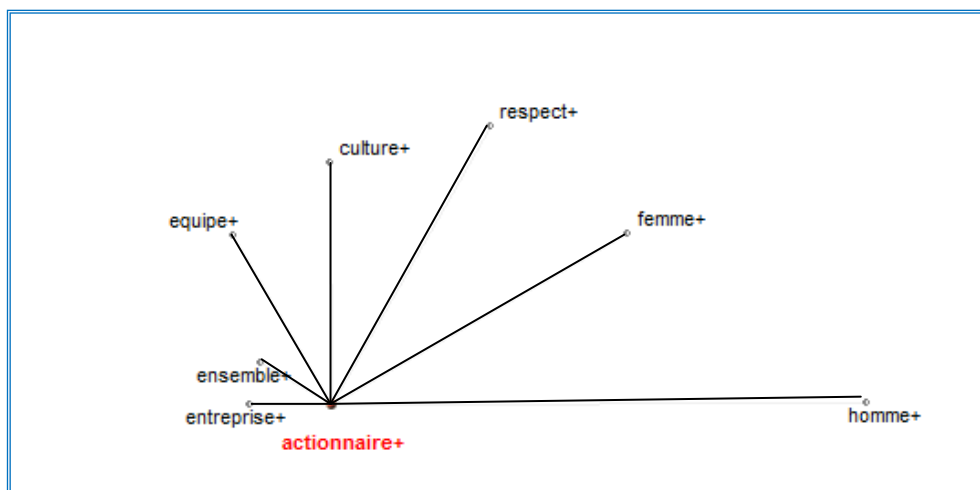
Une fois le choix du lemme « actionnaire » arrêté et justifié, l'analyse de sa position dans le discours peut commencer. Une présentation chronologique des constatations qui en résulte est proposée ci-après.

Préalablement à l'exposé des résultats annuels, une remarque liminaire s'impose au sujet de la place occupée par le vocable actionnaire. Il s'avère que ce terme relève majoritairement du monde lexical de la « RSE » et non, comme la logique l'aurait laissé supposer de la classe « Finance » qui recouvre tous les aspects financiers de la performance. Une interprétation de cette situation sera proposée dans la section suivante.

En 2001, le vocable « actionnaire » figure en deuxième position dans la liste des lexiques de la « RSE », entre « équipe » et « homme ». Présent dans 66 UCE au total, dont 45 dans cette classe (soit 68 %), avec un Khi-2 de 76, l'actionnaire apparaît comme une partie prenante en relation étroite avec l'entreprise dans le discours des dirigeants, avec un lien plus fort que les salariés (rang 3 « homme », rang 4 « femme » et rang 11 « salarié »). Cette partie prenante externe à l'entité (Stolowy, Lebas, 2006, p. 13), apparaît comme une partie intégrante de la firme. Cette tendance se trouve confirmée par l'apparition du vocable « actionnariat » au 24^e rang. L'analyse du réseau de la forme « actionnaire » met en exergue le lien étroit avec d'autres vocables fortement corrélés à l'entreprise telles que : équipe, entreprise, ensemble,

culture, respect, femme, homme, ainsi que le montre la Figure 25 suivante extraite des résultats proposés par le logiciel.

Figure 25 - Réseau de la forme « actionnaire » en 2001 proposé par le logiciel ALCESTE



Les actionnaires sont évoqués aux côtés des autres parties prenantes primaires à savoir les collaborateurs de la firme, afin de les remercier de leur présence et de les assurer que tout est mis en œuvre pour les satisfaire. **11 % des UCE comprenant ce vocable figurent dans la classe « Finance ».**

En 2002, la forme « actionnaire » apparaît à nouveau dans le monde lexical de la « RSE », toutefois sa place dans cet univers est affaiblie. Le vocable est cité dans 53 UCE dont 27 sont rattachées à la classe sus-citée, soit 51 % contre **19 % dans la classe « Finance »**. Le réseau de la forme « actionnaire » met en évidence des liens avec les termes : collaboration, équipe, entreprise, valeur, responsable et culture. Une analyse plus détaillée réalisée grâce au « concordancier » de la forme proposé par le logiciel, permet l'identification d'une évolution de la relation « entreprise – actionnaire ». L'actionnaire, dans le discours, semble toujours faire partie intégrante de l'organisation, mais la notion de responsabilité de l'entité envers l'actionnaire devient plus prégnante, notamment au travers de la nécessité de création de valeur qui leur est destinée et l'apport d'une rémunération, ainsi que l'illustrent les UCE qui suivent.

u.c.i. : 1 *1 *Airlig_02 *K_3 / u.c.e. : 28 Classe : 3 Khi2 : 20

parmi les dimensions du développement durable, air liquide cultive, depuis toujours, très fortement la notion de responsabilité envers les **actionnaires** autour de trois volets, information, rémunération et considération, ce-que nous avons, cette année

u.c.i. : 3 *3 *Bic_02 *K_1 / u.c.e. : 73 Classe : 3 Khi2 : 12

sachant que nous cherchons avant tout à créer de la valeur pour nos **actionnaires**, je tiens ici à remercier tout particulièrement l'ensemble de mes collaborateurs et leurs équipes pour leur contribution à l'amélioration de nos performances, ainsi que nos clients et nos **actionnaires** pour leur confiance et leur soutien

u.c.i. : 42 *42 *Pernod_02 *K_1 / u.c.e. : 921 Classe : 3 Khi2 : 18

un de nos objectifs est la création de valeur pour nos **actionnaires** et nous tenons par cette opération à récompenser leur fidélité

Lorsque l'actionnaire est présent dans les UCE ressortant de la classe « Finance », il se trouve régulièrement relié à la présentation de la bonne performance de l'entité, ainsi que l'illustrent les UCE suivantes :

u.c.i. : 10 *10 *Casino_02 *K_1 / u.c.e. : 175 Classe : 1 Khi2 : 26

madame, monsieur, cher **actionnaire**, en 2002, le groupe casino a atteint une nouvelle fois ses objectifs: le résultat net, part du groupe, a progressé de 17,5, soit la huitième année consécutive de croissance supérieure à 15, et la progression du bénéfice par action a été légèrement supérieure, 17

u.c.i. : 17 *17 *Dassault_02 / u.c.e. : 322 Classe : 1 Khi2 : 17

ces résultats nous permettent néanmoins d'offrir à nos **actionnaires** un niveau de rentabilité satisfaisant. nous nous proposons en-effet de maintenir cette année une distribution de dividendes au même niveau que l'an passé, de 0,33 euro par action

u.c.i. : 20 *20 *Eramet_02 *K_2 / u.c.e. : 345 Classe : 1 Khi2 : 2

au cours de ces quinze dernières années, malgré les vicissitudes de la conjoncture, eramet a toujours eu un résultat positif, distribué un dividende à ses **actionnaires** et garde une structure financière extrêmement saine

u.c.i. : 23 *23 *Eurofins_02 *K_4 / u.c.e. : 440 Classe : 1 Khi2 : 3

chers **actionnaires**, 2002 a été une nouvelle année de succès pour eurofins scientifique, marquée par la consolidation de la croissance du groupe réalisée l'année précédente et qui se reflète dans ses performances financières

En 2003, le vocable « actionnaire », présent dans la classe « RSE/Stratégie » n'apparaît qu'en fin de liste et affiche un Khi-2 très faible (4). Cette faiblesse s'explique par la configuration particulière de cette année pour laquelle deux classes sont regroupées en une. La classe « RSE » comprend la majorité des UCE incluant la forme « actionnaire » (74 %, contre 9 %

dans la classe « Finance »). Bien que le réseau des formes ne soit pas disponible¹²⁷ pour cette année en raison du niveau de Khi-2, la lecture des UCE ne laisse entrevoir aucune évolution dans le discours auquel les actionnaires sont convoqués.

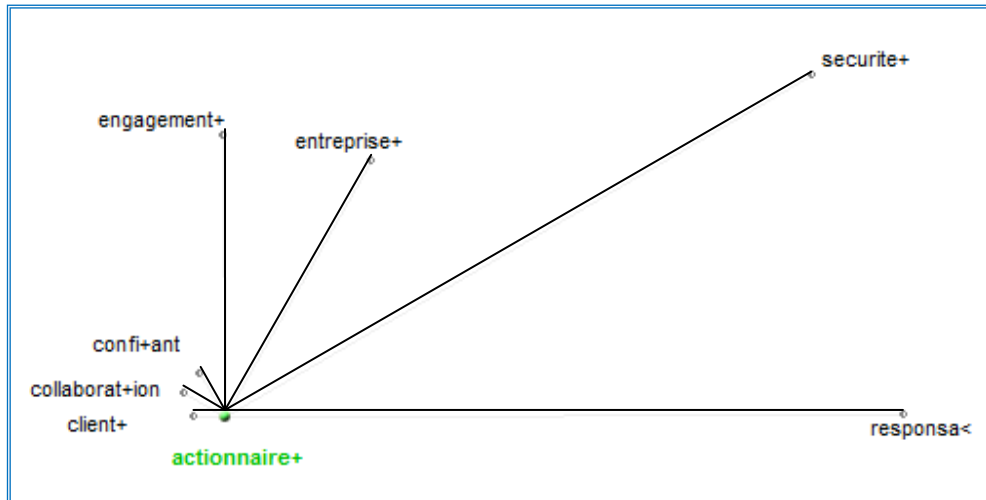
En 2004, le vocable « actionnaire » figure à nouveau en tête des présences significatives dans la classe « RSE », avec un Khi-2 de 120 et un nombre d’UCE de 38 sur 52 (73 %, contre **13 % dans la classe « Finance »**). L’actionnaire est maintenu au cœur du discours des dirigeants sur l’entreprise. Le réseau des formes (Cf. Figure 26) met en évidence des liens avec les termes : client, collaboration, confiant, engagement, entreprise, sécurité et le lemme « responsa » (responsabilité, responsable). Le concordancier¹²⁸ met en lumière le rôle de l’actionnaire tel qu’il est décrit par les dirigeants : ils apportent leur soutien et doivent obtenir, en contrepartie, l’assurance d’une rémunération. Ils sont remerciés pour la confiance qu’ils accordent à l’entreprise ainsi que pour leur engagement. Les autres collaborateurs de la firme disparaissent du réseau. Le discours se centre sur la relation privilégiée avec l’actionnaire. La prégnance de l’actionnaire dans le discours transparaît également par l’apparition dans la liste des segments répétés¹²⁹ de l’expression « nos actionnaires ». La classe « RSE » voit apparaître le vocable « dividende » dans 8 UCE (89%) avec un Khi-2 de 33, c’est-à-dire égal aux vocables « équipe, salarié et personnel ». La rémunération des actionnaires se rapproche plus du discours lié à la responsabilité de l’entreprise envers ses parties prenantes, que de celui de la finance.

¹²⁷ ALCESTE ne le propose que pour les 5 ou 6 formes présentant les plus forts Khi-2

¹²⁸ Concordancier : partie des résultats qui reprend les segments du texte comprenant les termes étudiés. La lecture des phrases autorise une interprétation plus précise.

¹²⁹ Un segment répété correspond à une composition de plusieurs formes répétées dans le même ordre à différents endroits du corpus (Salem, 1986, p. 5).

Figure 26 - Réseau de la forme « actionnaire » en 2004 proposé par le logiciel ALCESTE



En 2005, l'analyse du corpus de l'année 2005 ne met à jour que 3 classes, tout comme en 2003. Le vocable « actionnaire » figure toujours dans le monde lexical de la « RSE » en 36^e position dans la liste des présences significatives, avec un Khi-2 de 17 (contre une 186^e position en 2003 avec un Khi-2 de 4). Le lien de la forme « actionnaire » avec le monde lexical de la « RSE » reste prégnant et relié à des notions de création de valeur, de remerciements et de confiance. Il est cité dans 35 UCE dont 60 % figurent dans la classe « RSE » et **28 % sont rattachées à la classe « Finance »**. L'expression « création de valeur » figure parmi les segments répétés. En outre, il est intéressant de voir apparaître le lemme « confi+ant » en 4^e position et un Khi-2 de 36 dans la liste des vocables représentatifs de la classe « RSE », en cette année d'application d'un nouveau référentiel comptable. La **confiance** des dirigeants en l'avenir est exprimée de façon récurrente, ainsi que leurs remerciements envers les actionnaires, les clients et les collaborateurs pour leur **confiance**. Le vocable « dividende » disparaît de la liste des présences significatives de la « RSE » pour se rapprocher de la classe « Finance » (64 % des UCE). La liste des UCE ci-après illustre cette description¹³⁰.

u.c.i. : 5 *5 *Bongrain_05 *K_3 / u.c.e. : 99 Classe : 1 Khi2 : 3

ces actions engagees et l' evolution favorable de notre environnement nous permettent d' aborder l' annee 2006 avec **confiance**. nos objectifs sont ambitieux. l' engagement et la competence de tous les collaborateurs du groupe et la **confiance** de nos actionnaires, permettront de les atteindre et de continuer a progresse

¹³⁰ La classe 1 en rouge correspond à la RSE et la classe 3 en bleu correspond à la finance.

u.c.i. : 31 *31 *Ingenico_05 *K_1 u.c.e. : 613 Classe : 1 Khi2 : 21

nous tenons a remercier nos clients, les collaborateurs d INGENICO et nos actionnaires pour leur soutien durant cette annee de transition. grace a la mise-en-oeuvre d actions energetiques a poursuivre, INGENICO a commence a renouer avec la **confiance** des marches et des investisseurs et a ainsi pu delivrer a ses actionnaires en quelques mois une creation de valeur

u.c.i. : 29 *29 *Gpartouche_05 *K_2 / u.c.e. : 594 Classe : 3 Khi2 : 3

com, qui opere deja nos jeux sur les principales plateformes. nous sommes **confiants** et certains que tous ces efforts nous permettront d atteindre nos objectifs et plus particulierement le redressement de la marge operationnelle

u.c.i. : 7 *7 *Carbonne_05 *K_1 / u.c.e. : 117 Classe : 3 Khi2 : 2

pour le groupe, elle se traduit par une diminution significative de l exposition aux marches automobiles. globalement, le groupe a continue a bien progresser et les resultats obtenus en 2005 confortent notre **confiance** dans l avenir

u.c.i. : 9 *9 *Carrefour_05 *K_1 / u.c.e. : 161 Classe : 3 Khi2 : 10

nous maitrisons les couts dans toutes les zones. notre dette nette moyenne s ameliore, et ce, malgre des investissements et des **dividendes** en hausse. nos frais financiers sont en baisse de 6. notre benefice net courant par action est globalement stable et notre solide capacite d autofinancement nous assure les ressources necessaires a la mise-en-oeuvre de notre plan strategique

u.c.i. : 14 *14 *Cnim_05 *K_2 / u.c.e. : 241 Classe : 3 Khi2 : 3

C est le meilleur exercice realise par la societe depuis son introduction en bourse en 1987 tant en terme de resultat que du **dividende** distribue. nous ne sommes pas, pour autant, entierement satisfaits: beaucoup reste a faire

u.c.i. : 48 *48 *Schneider_05 / u.c.e. : 1030 Classe : 3 Khi2 : 20

2005, un tres bon cru pour schneider electric? oui, 2005 a ete un grand cru pour schneider electric qui a vu son chiffre d affaires croitre de 13, son resultat d exploitation de 22, son benefice net par action de 22 et son **dividende** de 25

u.c.i. : 54 *54 *Thomson_05 *K_2 / u.c.e. : 1137 Classe : 3 Khi2 : 3

une augmentation de 5%par-rapport au **dividende** de l annee derniere. thomson vient de connaitre dix huit mois intenses, au cours desquels le positionnement strategique du groupe a ete integralement recentre avec la cession d actifs non strategiques et des acquisitions cles

En 2006, le vocable « actionnaire » figure en 7^e position avec un Khi-2 de 56. Le réseau de la forme met en évidence ses liens avec les termes : collaboration, confiant, remercier, valeur, entreprise et vision. La répartition des UCE comprenant la forme « actionnaire » entre les classes « RSE » et « Finance » reste identique. Les remerciements à l'attention des actionnaires pour leur confiance sont toujours récurrents dans le discours du Président. La notion de confiance reste très prégnante dans les messages comme le prouve la position de la

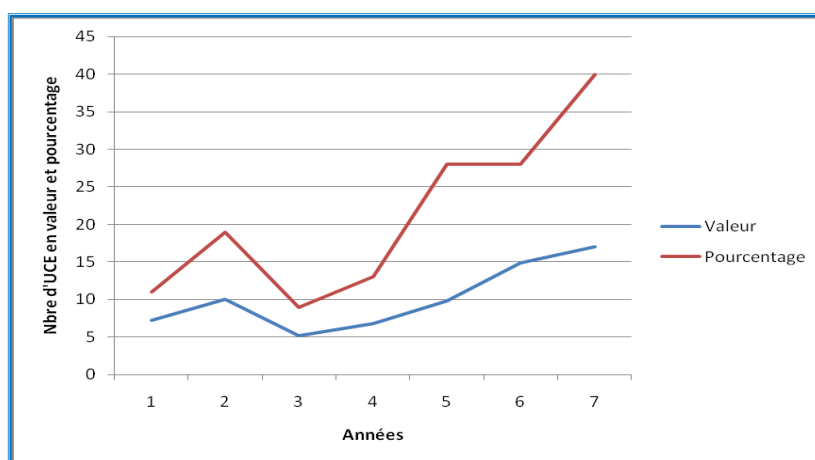
forme « confi+ant » en tête du classement des présences significatives, citée dans 41 UCE avec un Khi-2 de 115. Elle apparaît en lien avec les termes : collaboration, actionnaire, remercier, valeur, vision et entreprise. L'évolution relative à la notion de confiance, ainsi que de la présence du vocable « actionnaire » dans la classe « Finance », perçue en 2005, perdue en 2006.

En 2007, la forme « actionnaire » disparaît du classement de tête de la liste des présences les plus significatives pour n'apparaître qu'à la 131^e place avec un Khi-2 de 8. Un total de 42 UCE comprend ce vocable, dont 60 % relèvent de la classe « RSE » et 40 % de la classe « Finance ». Il s'agit là d'une augmentation de 12 points par rapport aux 28 % des années 2005 et 2006. Il semble donc que l'actionnaire, bien que présent aux côtés des autres parties prenantes dans le discours, soit de plus en plus étroitement lié à l'aspect financier de la performance depuis l'adoption du référentiel international, tout en maintenant une certaine stabilité dans les fréquences d'occurrences comme indiqué dans le Tableau 40 ci-après et illustré par le Graphique 1 qui suit le tableau 40.

Tableau 40 - Evolution du lien entre le vocable « Actionnaire » et la classe « Finance » :

ACTIONNAIRE	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Effectif Total	72	56	62	61	47	57	49
Nbre d'UCE classées incluant le vocable	66	53	58	52	35	53	41
% d'UCE classées dans la classe "Finance"	11%	19%	9%	13%	28%	28%	40%
Nbre d'UCE classées dans la classe "Finance"	7	10	5	7	10	15	17

Graphique 1 - Evolution du lien entre le vocable « Actionnaire » et la classe « Finance » :
Le graphique



H1-2 *Le nombre d'UCE comportant le vocable actionnaire est plus important après l'adoption du référentiel comptable international*

Au regard des résultats issus de l'analyse des messages par ALCESTE, il s'avère que d'un point de vue purement quantitatif, à savoir les fréquences d'occurrence du vocable « actionnaire » ainsi que le nombre d'UCE le comprenant, il ne puisse être affirmé que la place accordée aux actionnaires soit plus importante après l'adoption du nouveau référentiel. En effet, il semble même que les valeurs de ces indicateurs numériques aient tendance à diminuer d'une période à l'autre. L'hypothèse H1-2 ne se vérifie pas après confrontation aux résultats fournis par le logiciel. Cependant, un phénomène notable se produit : l'augmentation du lien entre la forme « actionnaire » et la classe « Finance ».

H1-3 *Les références faites à l'actionnaire sont plus souvent liées à l'aspect financier de la performance après l'adoption du référentiel international*

Entre 2001 et 2007, le nombre d'UCE appartenant au monde lexical de l'aspect financier de la performance et comprenant ce vocable, augmente de 243 %, avec un palier à partir de 2005. Les actionnaires ne sont pas aussi souvent convoqués par les dirigeants dans leur discours, mais lorsqu'ils le sont, c'est plus fréquemment dans la perspective de l'aspect financier de la performance. Il semble donc que l'hypothèse H1-3 soit vérifiée au regard des résultats fournis par le logiciel.

L'analyse de contenu à l'aide du logiciel ALCESTE constitue un complément intéressant de l'analyse lexicale réalisée sur l'aspect bourse/investisseur. Tout d'abord, la tendance à la baisse des fréquences de vocable d'une période sur l'autre¹³¹ se trouve confirmée pour le terme « actionnaire ». Ensuite, le réseau des formes ainsi que la liste des UCE permet d'approfondir l'analyse en identifiant dans quel contexte l'actionnaire est convoqué au sein des messages de Président. Il est ainsi possible de constater que, malgré l'absence de différence significative de fréquences d'occurrences entre les deux périodes, une évolution intervient dans le thème auxquels les actionnaires sont rattachés. Ces derniers sont plus souvent reliés à l'aspect financier de la performance après l'adoption du référentiel international.

La dernière étape de l'analyse concerne l'aspect financier de la performance qui correspond à un monde lexical à part entière au sujet duquel ALCESTE va fournir des informations de nature qualitatives et quantitatives qui contribueront à étudier l'évolution de ce thème dans le discours des Présidents et, par inférence, dans l'information financière.

1.2.2.2. Une classe dédiée à l'aspect financier de la performance

Lors de la présentation générale des résultats de l'analyse opérée par ALCESTE, il apparaît que l'aspect financier de la performance constitue à lui seul une classe dénommée « Finance » par souci de simplification. Les formes lexicales représentatives de ce thème sont directement liées aux résultats de l'entreprise en termes de millions d'euros, de marge, de résultat net, etc. La composition de cette classe s'avère relativement stable au cours de la période, alors que les pourcentages d'UCE composant la classe évoluent ainsi que l'illustre le tableau 34 suivant qui reprend dans ses colonnes, de taille proportionnelle aux pourcentages des UCE, la liste des vocables caractéristiques de la classe. Cette présentation sous forme d'histogramme met en lumière l'évolution de l'importance de ce monde lexical au regard du nombre d'UCE qui y sont consacrées.

La situation de **2001**, année pour laquelle seulement **16 % des UCE** relèvent de la classe « Finance », s'avère particulière du fait des attentats du 11 septembre qui ont conduit les

¹³¹ Constatée mais non significative d'un point de vue statistique

dirigeants à accentuer leur discours sur la conjoncture économique et financière mondiale. Les vocables « septembre » et « ralentir » se trouvent respectivement en 7^e et 3^e position de la liste des formes représentatives de la classe « Conjoncture » en 2001 ; preuve que ce sujet s'est trouvé au centre des discours. Au regard des résultats des 3 années suivantes, il apparaît que le **taux « normal » d'UCE dans la classe « Finance » se situe plutôt autour des 25 %.**

Tableau 41 - Monde lexical « Finance »

2001 16 % (188)	2002 27 % (339)	2003 24 % (289)	2004 24 % (289)	2005 38 % (446)	2006 35 % (457)	2007 28 % (470)																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Présences</th> <th>khi2</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>euro+</td><td>206</td></tr> <tr><td>chiffre+</td><td>197</td></tr> <tr><td>affaire+</td><td>185</td></tr> <tr><td>net+</td><td>150</td></tr> <tr><td>resultat+</td><td>122</td></tr> <tr><td>marge+</td><td>80</td></tr> <tr><td>milliard+</td><td>79</td></tr> <tr><td>progress+er</td><td>71</td></tr> <tr><td>enregist+r+er</td><td>70</td></tr> <tr><td>progressi+f</td><td>69</td></tr> <tr><td>atteint<</td><td>59</td></tr> <tr><td>exploit+er</td><td>56</td></tr> <tr><td>baisse+</td><td>44</td></tr> <tr><td>endett+er</td><td>44</td></tr> <tr><td>taux</td><td>39</td></tr> <tr><td>compar+er</td><td>38</td></tr> <tr><td>augmentation+</td><td>34</td></tr> <tr><td>degag+er</td><td>31</td></tr> <tr><td>etabli+r</td><td>31</td></tr> <tr><td>semestre+</td><td>31</td></tr> <tr><td>hausse+</td><td>29</td></tr> <tr><td>benefice+</td><td>29</td></tr> <tr><td>amort+ir</td><td>27</td></tr> <tr><td>fond+</td><td>26</td></tr> </tbody> </table>	Présences	khi2	euro+	206	chiffre+	197	affaire+	185	net+	150	resultat+	122	marge+	80	milliard+	79	progress+er	71	enregist+r+er	70	progressi+f	69	atteint<	59	exploit+er	56	baisse+	44	endett+er	44	taux	39	compar+er	38	augmentation+	34	degag+er	31	etabli+r	31	semestre+	31	hausse+	29	benefice+	29	amort+ir	27	fond+	26	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Présences</th> <th>khi2</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>resultat+</td><td>174</td></tr> <tr><td>euro+</td><td>146</td></tr> <tr><td>affaire+</td><td>140</td></tr> <tr><td>chiffre+</td><td>138</td></tr> <tr><td>net+</td><td>124</td></tr> <tr><td>exploit+er</td><td>98</td></tr> <tr><td>marge+</td><td>81</td></tr> <tr><td>progress+er</td><td>53</td></tr> <tr><td>atteint<</td><td>50</td></tr> <tr><td>milliard+</td><td>49</td></tr> <tr><td>operat<</td><td>42</td></tr> <tr><td>progressi+f</td><td>41</td></tr> <tr><td>niveau+</td><td>35</td></tr> <tr><td>hausse+</td><td>33</td></tr> <tr><td>flow</td><td>32</td></tr> <tr><td>compar+er</td><td>32</td></tr> <tr><td>const+ant</td><td>32</td></tr> <tr><td>tresorie+</td><td>32</td></tr> <tr><td>positi+f</td><td>29</td></tr> <tr><td>amort+ir</td><td>29</td></tr> <tr><td>endett+er</td><td>29</td></tr> <tr><td>perimetre</td><td>29</td></tr> <tr><td>consolid+er</td><td>28</td></tr> <tr><td>etabli+r</td><td>27</td></tr> </tbody> </table>	Présences	khi2	resultat+	174	euro+	146	affaire+	140	chiffre+	138	net+	124	exploit+er	98	marge+	81	progress+er	53	atteint<	50	milliard+	49	operat<	42	progressi+f	41	niveau+	35	hausse+	33	flow	32	compar+er	32	const+ant	32	tresorie+	32	positi+f	29	amort+ir	29	endett+er	29	perimetre	29	consolid+er	28	etabli+r	27	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Présences</th> <th>khi2</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>net+</td><td>163</td></tr> <tr><td>euro+</td><td>148</td></tr> <tr><td>chiffre+</td><td>139</td></tr> <tr><td>affaire+</td><td>138</td></tr> <tr><td>resultat+</td><td>123</td></tr> <tr><td>marge+</td><td>72</td></tr> <tr><td>milliard+</td><td>62</td></tr> <tr><td>objectif+</td><td>59</td></tr> <tr><td>exploit+er</td><td>50</td></tr> <tr><td>operat<</td><td>48</td></tr> <tr><td>annee+</td><td>40</td></tr> <tr><td>precedent+</td><td>39</td></tr> <tr><td>endett+er</td><td>37</td></tr> <tr><td>renta+ble</td><td>32</td></tr> <tr><td>ratio+</td><td>31</td></tr> <tr><td>atteint<</td><td>31</td></tr> <tr><td>financier+</td><td>31</td></tr> <tr><td>tresorie+</td><td>31</td></tr> <tr><td>exercice+</td><td>27</td></tr> <tr><td>bilan+</td><td>26</td></tr> <tr><td>positi+f</td><td>25</td></tr> <tr><td>taux</td><td>24</td></tr> <tr><td>donnee+</td><td>23</td></tr> <tr><td>etabli+r</td><td>23</td></tr> </tbody> </table>	Présences	khi2	net+	163	euro+	148	chiffre+	139	affaire+	138	resultat+	123	marge+	72	milliard+	62	objectif+	59	exploit+er	50	operat<	48	annee+	40	precedent+	39	endett+er	37	renta+ble	32	ratio+	31	atteint<	31	financier+	31	tresorie+	31	exercice+	27	bilan+	26	positi+f	25	taux	24	donnee+	23	etabli+r	23	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Présences</th> <th>khi2</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>chiffre+</td><td>188</td></tr> <tr><td>affaire+</td><td>171</td></tr> <tr><td>resultat+</td><td>158</td></tr> <tr><td>euro+</td><td>99</td></tr> <tr><td>net+</td><td>76</td></tr> <tr><td>operat<</td><td>60</td></tr> <tr><td>marge+</td><td>58</td></tr> <tr><td>annee+</td><td>54</td></tr> <tr><td>hausse+</td><td>52</td></tr> <tr><td>progressi+f</td><td>47</td></tr> <tr><td>augmentation+</td><td>44</td></tr> <tr><td>enregist+r+er</td><td>36</td></tr> <tr><td>taux</td><td>35</td></tr> <tr><td>croissance+</td><td>35</td></tr> <tr><td>exercice+</td><td>33</td></tr> <tr><td>milliard+</td><td>32</td></tr> <tr><td>cession</td><td>25</td></tr> <tr><td>eleve+</td><td>23</td></tr> <tr><td>realis+er</td><td>23</td></tr> <tr><td>fin+</td><td>21</td></tr> <tr><td>fitch</td><td>21</td></tr> <tr><td>niveau+</td><td>21</td></tr> <tr><td>positi+f</td><td>21</td></tr> <tr><td>compar+er</td><td>21</td></tr> </tbody> </table>	Présences	khi2	chiffre+	188	affaire+	171	resultat+	158	euro+	99	net+	76	operat<	60	marge+	58	annee+	54	hausse+	52	progressi+f	47	augmentation+	44	enregist+r+er	36	taux	35	croissance+	35	exercice+	33	milliard+	32	cession	25	eleve+	23	realis+er	23	fin+	21	fitch	21	niveau+	21	positi+f	21	compar+er	21	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Présences</th> <th>khi2</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>chiffre+</td><td>261</td></tr> <tr><td>affaire+</td><td>227</td></tr> <tr><td>net+</td><td>120</td></tr> <tr><td>euro+</td><td>95</td></tr> <tr><td>resultat+</td><td>69</td></tr> <tr><td>progressi+f</td><td>57</td></tr> <tr><td>enregist+r+er</td><td>47</td></tr> <tr><td>hausse+</td><td>43</td></tr> <tr><td>operat<</td><td>40</td></tr> <tr><td>realis+er</td><td>40</td></tr> <tr><td>croissance+</td><td>40</td></tr> <tr><td>taux</td><td>39</td></tr> <tr><td>act+ion</td><td>39</td></tr> <tr><td>progress+er</td><td>39</td></tr> <tr><td>annee+</td><td>35</td></tr> <tr><td>organ+is+er</td><td>35</td></tr> <tr><td>film+</td><td>32</td></tr> <tr><td>atteint<</td><td>31</td></tr> <tr><td>milliard+</td><td>31</td></tr> <tr><td>marge+</td><td>30</td></tr> <tr><td>exercice+</td><td>30</td></tr> <tr><td>superieur+</td><td>42</td></tr> <tr><td>dividende+</td><td>41</td></tr> <tr><td>semestre+</td><td>40</td></tr> <tr><td>benefice+</td><td>40</td></tr> <tr><td>trimestre+</td><td>29</td></tr> </tbody> </table>	Présences	khi2	chiffre+	261	affaire+	227	net+	120	euro+	95	resultat+	69	progressi+f	57	enregist+r+er	47	hausse+	43	operat<	40	realis+er	40	croissance+	40	taux	39	act+ion	39	progress+er	39	annee+	35	organ+is+er	35	film+	32	atteint<	31	milliard+	31	marge+	30	exercice+	30	superieur+	42	dividende+	41	semestre+	40	benefice+	40	trimestre+	29	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Présences</th> <th>khi2</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>chiffre+</td><td>368</td></tr> <tr><td>affaire+</td><td>323</td></tr> <tr><td>resultat+</td><td>205</td></tr> <tr><td>euro+</td><td>195</td></tr> <tr><td>operat<</td><td>144</td></tr> <tr><td>croissance+</td><td>144</td></tr> <tr><td>marge+</td><td>106</td></tr> <tr><td>net+</td><td>102</td></tr> <tr><td>enregist+r+er</td><td>89</td></tr> <tr><td>taux</td><td>81</td></tr> <tr><td>courant+</td><td>78</td></tr> <tr><td>progressi+f</td><td>76</td></tr> <tr><td>hausse+</td><td>70</td></tr> <tr><td>organ+is+er</td><td>64</td></tr> <tr><td>exercice+</td><td>64</td></tr> <tr><td>milliard+</td><td>63</td></tr> <tr><td>progress+er</td><td>63</td></tr> <tr><td>baisse+</td><td>46</td></tr> <tr><td>atteint<</td><td>46</td></tr> <tr><td>superieur+</td><td>42</td></tr> <tr><td>dividende+</td><td>41</td></tr> <tr><td>semestre+</td><td>40</td></tr> <tr><td>benefice+</td><td>40</td></tr> <tr><td>chang+er</td><td>39</td></tr> </tbody> </table>	Présences	khi2	chiffre+	368	affaire+	323	resultat+	205	euro+	195	operat<	144	croissance+	144	marge+	106	net+	102	enregist+r+er	89	taux	81	courant+	78	progressi+f	76	hausse+	70	organ+is+er	64	exercice+	64	milliard+	63	progress+er	63	baisse+	46	atteint<	46	superieur+	42	dividende+	41	semestre+	40	benefice+	40	chang+er	39
Présences	khi2																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
euro+	206																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
chiffre+	197																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
affaire+	185																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
net+	150																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
resultat+	122																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
marge+	80																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
milliard+	79																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
progress+er	71																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
enregist+r+er	70																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
progressi+f	69																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
atteint<	59																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
exploit+er	56																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
baisse+	44																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
endett+er	44																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
taux	39																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
compar+er	38																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
augmentation+	34																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
degag+er	31																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
etabli+r	31																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
semestre+	31																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
hausse+	29																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
benefice+	29																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
amort+ir	27																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
fond+	26																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
Présences	khi2																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
resultat+	174																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
euro+	146																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
affaire+	140																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
chiffre+	138																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
net+	124																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
exploit+er	98																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
marge+	81																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
progress+er	53																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
atteint<	50																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
milliard+	49																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
operat<	42																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
progressi+f	41																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
niveau+	35																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
hausse+	33																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
flow	32																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
compar+er	32																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
const+ant	32																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
tresorie+	32																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
positi+f	29																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
amort+ir	29																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
endett+er	29																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
perimetre	29																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
consolid+er	28																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
etabli+r	27																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
Présences	khi2																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
net+	163																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
euro+	148																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
chiffre+	139																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
affaire+	138																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
resultat+	123																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
marge+	72																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
milliard+	62																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
objectif+	59																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
exploit+er	50																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
operat<	48																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
annee+	40																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
precedent+	39																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
endett+er	37																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
renta+ble	32																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
ratio+	31																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
atteint<	31																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
financier+	31																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
tresorie+	31																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
exercice+	27																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
bilan+	26																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
positi+f	25																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
taux	24																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
donnee+	23																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
etabli+r	23																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
Présences	khi2																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
chiffre+	188																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
affaire+	171																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
resultat+	158																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
euro+	99																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
net+	76																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
operat<	60																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
marge+	58																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
annee+	54																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
hausse+	52																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
progressi+f	47																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
augmentation+	44																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
enregist+r+er	36																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
taux	35																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
croissance+	35																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
exercice+	33																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
milliard+	32																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
cession	25																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
eleve+	23																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
realis+er	23																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
fin+	21																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
fitch	21																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
niveau+	21																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
positi+f	21																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
compar+er	21																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
Présences	khi2																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
chiffre+	261																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
affaire+	227																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
net+	120																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
euro+	95																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
resultat+	69																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
progressi+f	57																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
enregist+r+er	47																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
hausse+	43																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
operat<	40																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
realis+er	40																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
croissance+	40																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
taux	39																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
act+ion	39																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
progress+er	39																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
annee+	35																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
organ+is+er	35																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
film+	32																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
atteint<	31																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
milliard+	31																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
marge+	30																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
exercice+	30																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
superieur+	42																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
dividende+	41																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
semestre+	40																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
benefice+	40																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
trimestre+	29																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
Présences	khi2																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
chiffre+	368																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
affaire+	323																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
resultat+	205																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
euro+	195																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
operat<	144																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
croissance+	144																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
marge+	106																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
net+	102																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
enregist+r+er	89																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
taux	81																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
courant+	78																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
progressi+f	76																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
hausse+	70																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
organ+is+er	64																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
exercice+	64																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
milliard+	63																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
progress+er	63																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
baisse+	46																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
atteint<	46																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
superieur+	42																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
dividende+	41																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
semestre+	40																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
benefice+	40																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
chang+er	39																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				

Un changement notable intervient pour l'année **2005** où le **pourcentage d'UCE en lien avec la classe « Finance » passe d'environ 25 % (moyenne des trois années précédentes) à 38 % soit un écart de 13 points. L'année 2006 avec ses 35 %** maintient le taux à un niveau plus élevé que la valeur moyenne. Ce changement brutal intervient au moment de l'application du nouveau référentiel comptable, tout comme l'évolution constatée précédemment au regard du vocable actionnaire. Ces constats conduisent aux conclusions suivantes.

H2-2 *Le pourcentage d'UCE dédiées à l'aspect financier de la performance est plus élevé après l'application du référentiel comptable international*

Cette hypothèse est validée car le pourcentage d'UCE passe d'environ 25 % à 38 % au moment de l'application du nouveau référentiel, puis à 35 % et 28 %, les taux s'avèrent donc plus élevés après qu'avant. Cependant, il convient d'émettre des réserves quant à la constance de ces résultats pour les années à venir, vu que dès 2007 les pourcentages observés tendent à se rapprocher du pourcentage moyen de la période pré IFRS. Il semble que le changement de référentiel ait un impact sur la place occupée par l'aspect financier de la performance dans le discours des dirigeants, mais il ne peut être affirmé avec certitude que cet impact perdurera.

En ce qui concerne le contenu de la classe « Finance », la stabilité du vocabulaire qui le caractérise a déjà été évoquée, toutefois il paraît intéressant de préciser certaines évolutions. En **2002** par exemple, les termes « marge » et « bénéfice » passent respectivement de la 40e et 114e place, à la 7e et 27e place. Ces termes sont cités plus souvent et présentent un Khi-2 plus élevé qui reflète leur plus grande proximité avec la classe. En **2004**, les vocables des 9 premiers rangs sont quasiment identiques à ceux des autres années. La nouveauté se situe dans les 10 rangs suivants où figurent les termes objectifs, rentable, financier, ratio, trésorerie. Ce changement laisse supposer une évolution du discours relatif à l'aspect financier des résultats ou des perspectives des groupes. La forme « objectif » figurant dans 65 UCE dont 42 rattachées au monde lexical de la finance, est reliée aux termes : marge, résultat net, chiffre d'affaires, milliards, euros. Il semble que les dirigeants souhaitent insister sur l'atteinte ou leur détermination à atteindre leurs objectifs financiers. Ensuite, la forme réduite « renta+ble » qui représente les termes rentabilité(30), rentable(2), rentables(4) apparaît dans la liste avec un Khi-2 de 32. Une analyse plus précise permet de relier ce vocable à

« capitaux », « court terme », « satisfaisant », « accroissement ». La prégnance de ces éléments laisse supposer un recentrage de l'aspect financier des messages sur des points précis et plus particulièrement sur la rentabilité. De 2001 à 2003 le discours s'articulait principalement autour d'éléments de flux de résultats. L'année 2004 laisse entrevoir une accentuation de la présentation de la situation financière, en insistant sur la rentabilité, ainsi que le montrent les UCE ci-après.

u.c.i. : 9 *9 *Carrefour_04 / u.c.e. : 173 Classe : 4 Khi2 : 11

le résultat d'exploitation hors de France progresse d'environ 15 et la **rentabilité** des capitaux employés est de 11,1, contre 8,3 en 2003

u.c.i. : 14 *14 *Cnim_04 / u.c.e. : 280 Classe : 4 Khi2 : 6

cela montre que nos efforts constants d'amélioration de notre performance portent leurs fruits. J'avais souligné dans chacun de mes messages en 2002 et 2003 que l'accroissement de la **rentabilité** était au cœur de nos préoccupations

u.c.i. : 28 *28 *Gltrade_04 *K_4 / u.c.e. : 606 Classe : 4 Khi2 : 22

avec un taux de marge nette avant survaleurs de 13,4 pour l'année, et un taux de résultat d'exploitation avant survaleurs ramené à 18,8 au second semestre, GL TRADE a également respecté ses objectifs de **rentabilité**

u.c.i. : 56 *56 *Trigano_04 *K_1 / u.c.e. : 1235 Classe : 4 Khi2 : 3

trigano: quels objectifs à moyen terme? croissance, visibilité et **rentabilité**. croissance: organique bien sûr, mais aussi externe. visibilité: grâce à la fidélisation de ses réseaux de distribution, sans cesse renforcés, auxquels trigano apporte depuis longtemps sa solidité et sa loyauté

u.c.i. : 57 *57 *Ubisoft_04 *K_3 / u.c.e. : 1242 Classe : 4 Khi2 : 19

cette croissance soutenue et maîtrisée favorise l'amélioration de la **rentabilité** et des ratios financiers. ainsi le résultat d'exploitation a progressé de 292 et s'inscrit à 31 millions d'euros pendant que le résultat net atteint 8 millions d'euros

En 2005, la prégnance du monde lexical de la finance s'accroît. La liste des présences significatives ne subit pas de modifications notables dans les 9 premiers rangs. Cependant, à partir de la 10^e place il est intéressant de noter l'apparition des termes suivants : hausse, augmentation, croissance. Le positionnement contigu de ces formes au sens proche, laisse supposer que le discours financier insiste notamment sur les éléments qui progressent de façon positive. La consultation du concordancier des formes, montre que ces vocables sont reliés aux termes : marchés, marges, chiffre d'affaires, coûts, résultats, cours, etc.... soit un ensemble d'éléments relatifs aux résultats de l'entité. Insister sur la croissance des éléments de résultats permet de conforter un discours rassurant qui invoque la confiance (Cf. l'analyse relative au vocable « actionnaire » année 2005).

Un autre évènement notable est l'apparition des formes « IFRS » (5 UCE) et « normes » (6 UCE) dans liste des présences significatives, preuve que le passage aux nouvelles normes participe des thèmes prépondérant du discours de l'année de référence et que cet évènement se rattache au discours financier. Toutefois, ces résultats peuvent paraître faibles en matière d'occurrence au regard du nombre de sociétés composant l'échantillon. En effet seuls 5 groupes font références aux IFRS.

u.c.i. : 43 *43 *Plastic_05 *K_3 / u.c.e. : 930 Classe : 3 Khi2 : 2

en **normes** IFRS, notre endettement sur fonds propres atteint 68, et 60 hors auto controle. tous ces resultats ont ete obtenus en menant une politique environnementale et de securite au travail, dynamique et ambitieuse

u.c.i. : 50 *50 *Technip_05 *K_3 / u.c.e. : 1061 Classe : 3 Khi2 : 15

le resultat operationnel et le resultat net dilue par action sont tres proches de ceux degages en 2004. le resultat net ressort en retrait de 18, 5 millions d euros, en-raison principalement de l impact des nouvelles **normes** comptables relatives aux obligations convertibles

u.c.i. : 7 *7 *Carbonne_05 *K_1

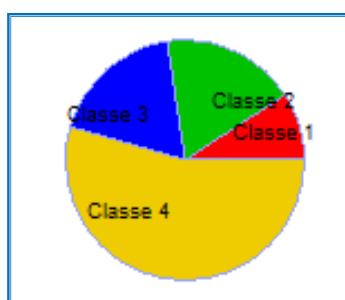
La classe « Finance » reste stable en **2006**, en outre la forme « dividende » s'avère clairement présente dans la classe « Finance » avec 88 % des UCE et un Khi-2 de 22. En 2007 la forme « dividende » reste majoritairement reliée à la finance. Il convient de noter cependant qu'une fois l'évènement passé, la place de l'aspect financier de la performance dans le message du Président rejoint des proportions proches de celles de la période pré IFRS.

En résumé, la prégnance de la classe « Finance » dans le discours s'accroît au moment de l'application du nouveau référentiel comptable. Le contenu de ce monde lexical évolue dans le sens d'un recentrage sur les éléments de rentabilité et laisse apparaître la volonté des dirigeants de rassurer les actionnaires sur leur capacité à générer une croissance durable afin de leur assurer un certain niveau de rémunération (Cf. résultats sur vocable « actionnaire »). L'information sur le niveau de dividendes à distribuer se rapproche du monde de la finance à partir de 2005, alors qu'en 2003 et 2004 elle était liée à des notions de responsabilité de l'entreprise envers ses actionnaires. Cependant, le manque de recul par rapport à la période d'application (2005) ne permet pas d'affirmer que ce phénomène s'apparente à une tendance durable.

Le pourcentage des UCE regroupées dans la classe « Finance » a permis d'envisager les conséquences du changement de référentiel sur l'importance accordée à ce thème dans le

discours. Un autre angle d'attaque consiste à s'intéresser à l'évolution du nombre d'entreprises pour lesquelles la classe « Finance » s'est avérée prépondérante au cours de la période. Considérant le regroupement de tous les messages de Président en un seul corpus annuel, l'identification des groupes dont le discours privilégie l'aspect financier de la performance n'est pas aisée. La méthode définie pour les reconnaître est la suivante. ALCESTE propose dans ses résultats des graphiques de répartition des mots étoilés (le nom des groupes pour cette étude) au sein des classes, selon la présentation suivante (Figure 27).

Figure 27 - Répartition des UCE de « Bongrain 01 » dans les classes



Sur la base de ces graphiques, disponibles pour chaque entreprise par année, un classement des mondes lexicaux a été opéré par l'attribution d'un rang « A, B, C ou D » en fonction de la surface occupée sur le graphique (Cf. Annexe 9 et Annexe 10). A partir de ces résultats un classement des entreprises intervient sur le rang A, afin de faire émerger celles pour lesquelles la classe « Finance » est prépondérante. Cette méthode fait l'objet d'une vérification par le classement total des UCE afin de constater qu'il correspond bien à celui donné par le logiciel. Sur la base de ce processus, il a été possible de dresser la liste des sociétés qui insistent sur l'aspect financier de la performance, ainsi que l'illustre le Tableau 42 suivant.

Tableau 42 - Entreprises pour lesquelles la classe « Finance » est majoritaire

2001 (8) 13 %	2002 (16) 27 %	2003 (12) 20 %	2004 (14) 23 %	2005 (26) 43 %	2006 (23) 38 %	2007 (17) 28 %
				BONGRAIN		
				CANAL +		
				CARBONE LORRAINE		
				CIMENTS FRANCAIS	ALTEN	
				EIFFAGE	BONDUELLE	
				EURO DISNEY SCA	BOUYGUES	
				EUROFINS SCIENT.	CIMENTS FRANCAIS	
				FIMALAC	CLARINS	
				GAUMONT	DEVOTEAM	
				GFI INFORMATIQUE	EIFFAGE	ALTEN
	ALTEN			GL TRADE	EUROFINS SCIENT.	BONDUELLE
	BIC			GUYENNE GASCOGNE	EXEL INDUSTRIES A	BOUYGUES
	BONGRAIN			L'OREAL	FIMALAC	CARBONE LORRAINE
	BOUYGUES		BONDUELLE	MANUTAN INTL	GAUMONT	CHARGEURS
	CASINO GUICHARD	BOUYGUES	BOUYGUES	MICHELIN	GFI INFORMATIQUE	CIMENTS FRANCAIS
	CIMENTS FRANCAIS	CARREFOUR	DASSAULT SYSTEMES	NORBERT DENTRESS.	GUYENNE GASCOGNE	CLARINS
	EIFFAGE	CASINO GUICHARD	EUROFINS SCIENT.	PLASTIC OMNIUM	LECTRA EX.LECT.SY.	DASSAULT SYSTEMES
	EURO DISNEY SCA	CIMENTS FRANCAIS	EXEL INDUSTRIES A	RALLYE	MANUTAN INTL	EUROFINS SCIENT.
	FIMALAC	CLARINS	FIMALAC	SCHNEIDER ELECTRIC	NORBERT DENTRESS.	FIMALAC
	MANUTAN INTL	DASSAULT SYSTEMES	GAUMONT	TESSI	PLASTIC OMNIUM	GFI INFORMATIQUE
	NORBERT DENTRESS.	FIMALAC	KAUFMAN ET BROAD	THOMSON	RALLYE	GL TRADE
	PERNOD-RICARD	GUYENNE GASCOGNE	NORBERT DENTRESS.	TOTAL	RODRIGUEZ GROUP	MR BRICOLAGE
	RALLYE	LINEDATA SERVICES	RALLYE	TRIGANO	TECHNIP	NORBERT DENTRESS.
MR BRICOLAGE						
PLASTIC OMNIUM	TELEPERFORMANCE	NORBERT DENTRESS.	TECHNIP	UBI SOFT ENTERTAIN	TESSI	RALLYE
RALLYE	TESSI	RALLYE	TESSI	VALLLOUREC	VINCI	TESSI
VINCI	TOTAL	TESSI	VALLLOUREC	ZODIAC	ZODIAC	VALLLOUREC

Ce tableau met clairement en lumière une recrudescence du nombre de sociétés qui privilégient l'aspect financier de la performance dans le discours au cours des années 2005 et 2006. Si pour les raisons déjà évoquées l'année 2001 n'est pas prise en compte, la moyenne du nombre d'entreprises avant 2005 est d'environ 14, alors que 26 groupes sont dénombrés en 2005 et 23 en 2006. 2007 retrouve un niveau plus proche de celui d'avant l'adoption du référentiel international avec 17 sociétés. Il s'agit du même constat que pour le nombre d'UCE relatif à l'aspect financier de la performance, à savoir qu'une augmentation notable intervient en 2005 et 2006, soit les deux premières années d'application du référentiel international ce qui conduit à tirer les conclusions suivantes :

H2-3 *Le nombre de sociétés accordant une place prépondérante au thème de l'aspect financier de la performance, est plus important après l'application du référentiel comptable international*

L'hypothèse H2-3 se vérifie au regard des résultats issus de l'analyse procédée à l'aide du logiciel ALCESTE.

L'analyse de discours réalisée à l'aide du logiciel ALCESTE a permis de mettre en lumière une évolution du contenu de l'information financière à partir de l'année 2005, notamment en lien avec la prise d'importance de l'aspect financier de la performance dans le discours, ainsi qu'un changement relatif à l'évocation des actionnaires plus fréquemment en lien avec cet aspect. Cependant, ces résultats se doivent d'être relativisés car dès 2007 les niveaux des indicateurs utilisés reviennent vers des valeurs plus proches de celles observées avant le changement de référentiel. De plus, la faible étendue de la période post IFRS ne procure pas le recul nécessaire à une généralisation des résultats dans le temps. A ce stade, une augmentation a été constatée sans pour autant qu'elle soit assurée d'être pérenne.

Conclusion de la section

Cette section consacrée aux résultats de l'étude empirique menée sur les messages de Président a été l'occasion d'éprouver les diverses hypothèses formulées. La dualité de la démarche qui a été retenue conduit à la confrontation des résultats issus de l'analyse lexicale manuelle et de l'analyse des mondes lexicaux définis par le logiciel ALCESTE. L'ensemble

de ces méthodes conduit au dépassement de la perception initiale, souvent intuitive du chercheur. Dans un premier temps l'analyse lexicale n'aboutit pas à la vérification des hypothèses émises dans le sens d'une augmentation des fréquences d'occurrences. Dans une deuxième phase, l'analyse à l'aide d'ALCESTE concourt, grâce à l'étude de l'évolution des divers thèmes et plus particulièrement de celui lié à l'aspect financier de la performance, à l'identification d'une augmentation de la prégnance de la finance, ainsi qu'un resserrement des liens entre la place accordées aux actionnaires dans le discours et l'aspect financier de la performance. La richesse des données fournies par le logiciel contribue à une étude plus approfondie par le recoupement des diverses sources d'information (fréquences d'occurrence, nombre d'UCE, niveau de Khi-2, extraits de textes...). Il en découle une plus grande finesse de l'analyse qui donne matière à des conclusions plus nuancées que celles issues de la seule lecture des résultats des tests statistiques.

Il appartient à présent de mettre ces résultats en perspective afin d'envisager leur contribution à répondre à la problématique formulée au regard des éléments de littérature et théorique préalablement présentés.

2. Une évolution de l'information financière à confirmer

La première section de ce dernier chapitre a été consacrée à la présentation des résultats issus d'une double démarche dans le domaine de l'analyse du contenu de messages de Présidents en vue de répondre à la question de recherche suivante : « *depuis l'adoption du référentiel comptable international, le contenu de l'information financière des sociétés cotées en France a-t-il évolué dans le sens des objectifs fixés par le cadre conceptuel des IAS/IFRS ?* ». Au regard des conclusions formulées pour chacune des hypothèses, il apparaît qu'une évolution est intervenue à partir de 2005, première année de l'application du nouveau référentiel. Toutefois, il ne peut être affirmé que celle-ci soit durable. Une fois cette ébauche de réponse apportée, il convient de soumettre ces résultats à une discussion au regard des théories mobilisées (2.1), mais également à la lumière d'autres éléments susceptibles d'expliquer ce phénomène (2.2.).

2.1. L'évolution de l'information financière dans la perspective du cadre théorique

L'origine de cette recherche s'inscrit dans l'idée que le changement de cadre conceptuel comptable, qui mobilise des concepts théoriques différents de ceux jusqu'alors référents en matière de réglementation comptable française, conduit à une évolution du contenu de l'information financière dans le sens indiqué par les théories sous-jacentes : tout d'abord une primauté accordée aux actionnaires et investisseurs, ensuite une prépondérance de la nature financière de l'information, susceptible d'aider les utilisateurs dans leur prise de décision économique. Les résultats obtenus s'orientent-ils dans cette direction (2.1.2) ? Préalablement à la confrontation des résultats avec les théories mobilisées, il convient de revenir sur la validité de l'étude réalisée (2.1.1.).

2.1.1. La validité de l'étude

Cette validité s'envisage selon deux axes, interne et externe. Evrard et *al.* (2003, p. 68) les définissent ainsi : « *la validité interne est l'assurance que les variations de la variable de réponse (ou variable dépendante ou variable à expliquer) sont causées uniquement par les variations de la variable dépendante (ou explicative). La validité externe représente les possibilités (et limites) d'extrapolation des résultats et conclusions de la recherche (ou de*

l'étude) à l'ensemble du domaine qui a été l'objet de l'investigation, ou éventuellement, à un domaine plus vaste ».

2.1.1.1. La validité interne

En ce qui concerne la validité interne, il s'est agi lors de la définition du design et de la mise en œuvre de l'étude de veiller à limiter les biais possibles, au nombre de huit (Campbell D.T. et Stanley J.C., 1966, cités dans Evrard et *al.*, 2003, p. 68), ainsi que l'indique le Tableau 43 ci-après.

Tableau 43 - Recensement des biais de validité interne

Biais	Définition	Vérification/Solution
Effet d'histoire	<i>Intervention d'éléments extérieurs à l'étude</i>	Variable d'influence possible : niveau de performance (Smith et Taffler, 1992 ; Clatworthy et Jones, 2006) Vérification de l'absence de corrélation entre le niveau de résultat net part du groupe et la primauté de la classe « Finance ». (Cf. développement après le tableau)
Effet de maturation	<i>Changement de l'objet d'analyse pendant le cours de l'étude</i>	Pas de changement identifié, sauf séparation de la direction qui passe de PDG à Président + DG. Ce cas a été pris en considération (Cf. tableau 20, « règle d'exhaustivité »)
Effet de test	<i>Répétition du même test sur les individus objet de l'étude</i>	Pas de questionnaire qui puisse entraîner ce biais dans cette étude
Effet d'instrumentation	<i>Inadaptation de l'instrument de recueil</i>	Respect des règles de définition du corpus (Bardin, 2007)
Effet de régression statistique	<i>Sélection d'unités d'étude sur la base de scores extrêmes</i>	Pas le cas dans cette étude
Effet de sélection	<i>Représentativité de l'échantillon</i>	Représentativité testée et confirmée
Effet de mortalité expérimentale	<i>Disparition d'unités de test au cours de l'étude</i>	Sélection d'entreprises qui éditent un message de Président pour l'ensemble des années de l'étude
Effet de contamination	<i>Contamination des objets d'études</i>	Type d'étude apparemment non concerné par ce biais

Certains des biais mis en lumière par les auteurs sus-cités ne concernent pas cette étude qui ne se fonde pas sur enquête à l'aide d'un questionnaire. Cependant, dès lors qu'une éventualité

de biais a été soupçonnée, des mesures ont été prises afin de tenter de les réduire. Ce fut le cas notamment pour les effets d'histoire et de maturation. Au regard de l'effet d'histoire, il a été vérifié que le niveau de performance des sociétés qui font partie de la liste du Tableau 42¹³² n'était pas corrélé avec la primauté accordée à la classe « Finance ». La littérature montre que les sociétés qui ont de bons résultats ont tendance à développer le discours sur la performance financière (Smith et Taffler, 1992 ; Clatworthy et Jones, 2006). Pour ce faire les niveaux de résultat net part du groupe ont été rapprochés de la présence ou absence de primauté de la classe « Finance ». Le nombre de variables étant très faible (7) il n'a pas été possible de réaliser un test statistique de corrélation, cependant, le tableau figurant en Annexe 11 illustre bien l'absence de ce biais, car la primauté de l'aspect financier de la performance n'apparaît pas guidée par le niveau de résultat. Une fois la question de la validité interne écartée, il appartient de vérifier la validité externe de l'étude.

2.1.1.2. La validité externe

La vérification de la validité externe constitue un pré-requis indispensable à la généralisation des résultats à la population étudiée (Cf. Tableau 44) ; le problème se pose par rapport à une série d'éléments : le contexte de l'étude, les variables indépendantes et les variables dépendantes (Evrard et *al.*, 2003, p. 71).

¹³² Liste annuelle des sociétés pour lesquelles l'aspect financier de la performance a été prépondérant dans le discours

Tableau 44 - Eléments de validation externe de l'étude

Elément	Vérification
Le contexte de l'étude	<p>Les choix de population, d'échantillon, de période ont été clairement expliqués et justifiés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • population des sociétés cotées car problèmes en lien avec les normes IAS/IFRS • échantillon raisonné au sein de l'indice SBF 250 • période liée à la date d'application du nouveau référentiel
La variable indépendante	<p>La variable explicative correspond au changement de cadre conceptuel engendré par le changement de référentiel comptable.</p> <p>Pas de mesure possible car il s'agit d'un concept, d'une philosophie qu'on suppose avoir une influence sur le contenu de l'information financière</p>
La variable dépendante	<p>La variable dépendante est le contenu de l'information financière, qui est illustrée par le discours du dirigeant qui prend la forme du message que le Président propose en introduction du rapport annuel.</p> <p>L'évolution du contenu de document est étudiée au regard :</p> <ul style="list-style-type: none"> • De la place de l'actionnaire (ou des investisseurs en général) dans le discours • De l'importance accordée à l'aspect financier de la performance <p>Dans le cadre de la première étude (lexicale) l'évaluation de l'évolution se fait par les fréquences moyennes d'occurrence de certains termes définis <i>a priori</i>, puis par la comparaison des moyennes avant et après l'application du nouveau référentiel (test statistique de comparaison).</p> <p>En ce qui concerne la seconde phase qui correspond à l'étude de contenu par le logiciel ALCESTE, l'évaluation de l'évolution s'opère par le recoupement de plusieurs informations de nature quantitative et qualitative :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. L'identification des mondes lexicaux 2. Les listes de présences significatives des vocables par classe 3. Les Khi-2 d'association à la classe 4. Les concordanciers des formes 5. Les UCE significatives <p>La richesse de l'information permet une analyse approfondie qui peut laisser intervenir la subjectivité du chercheur, contrairement au test statistique qui évite la subjectivité mais perd en richesse d'analyse.</p> <p>Les deux approches s'avèrent complémentaires.</p>

En résumé, les méthodes appliquées et les vérifications effectuées concourent à limiter les biais qui nuiraient aux validités interne et externe de l'étude. Il semble alors que les résultats obtenus puissent être généralisés à la population des groupes cotés éditant des comptes

consolidés. Toutefois, préalablement à toute généralisation, il appartient de discuter ces résultats au regard des théories mobilisées dans la présentation de ce travail doctoral.

2.1.2. Les résultats à l'épreuve du cadre théorique

Cette recherche doctorale s'inscrit dans un cadre théorique dyadique qui juxtapose la théorie positive de l'agence et la théorie normative comptable. La théorie de l'agence (Jensen et Meckling, 1976) selon les deux axes communément présentés : la vision actionnariale *versus* la vision partenariale, étant posé que le changement de cadre conceptuel conduit conceptuellement à une transition d'une vision partenariale à une approche actionnariale de l'information financière. Cette dernière par divers aspects concourt à la réduction des conflits d'agence, ce qui lui confère une utilité contractuelle (Dumontier, Raffournier, 1989, p. 23).

Les résultats obtenus permettent-ils d'affirmer que l'information financière s'adresse de façon plus prononcée aux investisseurs depuis le changement de référentiel ?

La théorie normative (Chambers, 1955) correspond à une théorie *a priori* réputée avoir influencé les travaux des normalisateurs lors de l'élaboration du cadre conceptuel. Elle contribue à la définition des objectifs de l'information financière qui doit communiquer sur la performance de façon à aider les utilisateurs dans leurs prises de décisions économiques.

Les résultats de l'étude conduisent-ils à identifier un changement du contenu de l'information financière conforme aux nouveaux objectifs qui lui sont attribués ?

La réponse à la question de recherche qui justifie ce travail doctoral nécessite de répondre à chacune de ses interrogations.

2.1.2.1. De l'évolution de la place de l'actionnaire dans le discours...

L'étude empirique menée sur la place de l'actionnaire dans le discours des Présidents dont le contenu est réputé représentatif de celui du rapport annuel, participe d'une volonté d'identifier si, comme le laissent penser la théorie et la littérature, le changement de référentiel comptable conduit les dirigeants à accorder la primauté de leur message aux seuls actionnaires et investisseurs, au détriment des autres parties prenantes dans la période poste IFRS. Les résultats obtenus sont résumés dans le Tableau 45 ci-après.

Tableau 45 - Synthèse des résultats sur la primauté des investisseurs

Méthode	Résultats
Comptage de fréquence relatives d'occurrences de termes caractéristiques, calcul de moyennes pour chaque période et comparaison statistique des moyennes entre périodes pré et post IFRS	Les résultats du test statistique ne laissent pas apparaître de différence significative de fréquence moyenne d'occurrences entre les deux périodes
Analyse des messages par le logiciel ALCESTE. Etude de la place du vocable « actionnaire » dans le discours des Présidents au regard du monde lexical auquel il est rattaché, du réseau des formes avec lesquelles il est le plus souvent relié, des UCE dans lesquelles il apparaît (donc du contexte)	Le vocable « actionnaire » apparaît le plus souvent dans la classe « RSE », cependant il se trouve de plus en plus fréquemment relié également à la classe « Finance » à partir de 2005, date d'application du nouveau référentiel. Au cours de la période ce vocable initialement cité en même temps que les autres parties prenantes, s'en détache pour se trouver au centre d'un discours plus proche de notion de confiance, de responsabilité et de création de valeur

Au vu des seuls résultats de l'analyse lexicale il apparaît que le changement de référentiel n'a pas l'impact escompté sur la primauté des investisseurs au sein de l'information financière. En outre, cette étude indique seulement qu'il n'y a pas eu d'évolution significative en termes quantitatifs, ce qui ne permet pas de tirer de conclusions sur la problématique soulevée. Effectivement, l'absence de changement peut donner lieu à deux types d'interprétations différentes.

- La première consiste à penser que les investisseurs ne sont pas plus considérés après l'application du nouveau référentiel parce que leur primauté était déjà prise en compte par les dirigeants du fait de l'antériorité du phénomène de financiarisation de l'économie. Cette première conclusion remet alors en question l'approche partenariale censée caractériser le modèle comptable continental (Aglietta et Rebérioux, 2004). L'évolution des pratiques aurait précédé l'évolution du cadre conceptuel en la matière.
- La seconde interprétation conduit à envisager que le changement de référentiel n'a pas eu d'impact sur l'attitude des dirigeants en termes d'information financière car d'autres facteurs d'influence interviennent tels la culture (Bessieux Ollier, 2002), l'environnement réglementaire (Delga et Bien, 2006) ou encore une stratégie de communication économique globale qui tend à déspecialiser les communications de la firme (Léger, 2008) ; cette énumération ne se prétend pas exhaustive.

Les seuls résultats de l'analyse statistique ne permettant pas de dépasser ce niveau d'explication, il convient de compléter la discussion par les informations issues de l'étude réalisée à l'aide d'ALCESTE.

Tout d'abord le fait que l'actionnaire soit rattaché majoritairement au monde lexical de la RSE, tendrait à conforter l'idée de l'influence de l'approche partenariale de la théorie de l'agence, dans le sens où le discours RSE est supposé s'adresser à l'ensemble des parties prenantes. En effet, la responsabilité sociale de l'entreprise s'attache généralement à évaluer l'impact des actions de l'entreprise sur l'ensemble des parties prenantes (Capron, 2009, p.477). Le lien que ce vocable entretient avec les formes « équipe, ensemble, homme, femme, entreprise, respect » abonde dans ce même sens, et met en lumière la liaison de ce partenaire de la firme à des considérations autres qu'exclusivement financières. Lorsque les actionnaires sont convoqués dans un discours relatif à la rémunération ou la création de valeur, c'est en vertu de la responsabilité de l'entreprise à leur égard en tant que partie prenante primaire. Un groupe tel que « Air Liquide » est représentatif de cette tendance ainsi que l'illustre cet extrait de message : « *Nous avançons chaque année un peu plus dans cette démarche (développement durable) qui s'articule autour de 4 dimensions : responsabilité envers les actionnaires, sécurité et préservation de l'environnement, engagement social et humain, innovation et progrès technologique* ». La relation à l'actionnaire se comprend dans une démarche de RSE.

Au cours des années 2002, 2003 et 2004, le lien entre l'actionnaire et les autres *stakeholders* de la firme s'atténue pour laisser la place à des termes qui renforcent les notions de collaboration, de responsabilité et d'engagement. La prégnance de l'actionnaire au sein du discours RSE tend à s'accroître. Puis l'année 2005 est marquée par deux phénomènes qui concourent à penser que le changement de référentiel marque le message des Présidents et à travers lui l'information financière en général. Tout d'abord le resserrement du lien entre l'actionnaire et le monde lexical « Finance » au détriment de la classe « RSE », oriente la réflexion vers les objectifs définis par le nouveau cadre conceptuel comptable à savoir fournir une information sur la performance financière qui soit utile aux investisseurs. La transition de l'approche partenariale vers l'approche actionnariale serait donc en train de s'opérer. D'autre part, en 2005 apparaît le lemme « confi+ant » dans la liste des présences significatives. Les dirigeants insistent sur la confiance qu'ils ont en l'entreprise et en l'avenir, mais insistent également sur la confiance que leur accordent les actionnaires. En cette période de

changement de normes, normes au centre de vifs débats, les Présidents ressentent le besoin de revenir sur la notion de confiance. Qualifiée « d'institution invisible » par Arrow (1974, cité dans Simon, 2007, p.84), et envisagée comme centrale à toute transaction par Dasgupta (1988, cité dans Simon, 2007, p. 84), elle apparaît comme liée aux attentes des membres d'une communauté dans laquelle les individus partagent habituellement certaines normes et adoptent un comportement prévisible reposant sur des valeurs partagées (Fukuyama, 1995, cité dans Charreaux, 1998). Le changement de normes nécessite le renouvellement de la confiance des actionnaires envers les dirigeants. Charreaux (1998, p.49) présente la confiance comme un mécanisme spécifique et spontané de la gouvernance qui contribue à définir la latitude managériale et par là-même « *la discipline exercée par les différents marchés y compris les marchés financiers. L'actionnaire qui décide de conserver son titre, plutôt que de le céder, se soumet volontairement aux risques impliqués par les décisions des dirigeants. Le risque supporté et la confiance accordée dépendent de l'environnement institutionnel et légal (qui conditionne les possibilités de prise de parole et de sortie), mais également du comportement du dirigeant notamment en matière d'information dispensée, de respect des objectifs annoncés, de versement de dividendes, etc.* ». La question de la confiance que les parties prenantes peuvent accorder à l'information financière publiée par les entreprises est loin d'être triviale et se trouve au cœur de la gestion financière (Albouy, 1998, p.201). Capron (1990, p. 80) présente la confiance comme le maître mot de la validation sociale du produit comptable, ainsi que pour les relations sociales et d'échange, « *pour se maintenir au pouvoir sans avoir recours à la force, il faut garder la **confiance** de ces mandants ou des ses administrés.* ».

Il semble que les Présidents recentrent le discours sur des préoccupations financières en lien avec les actionnaires afin de rassurer les marchés et s'assurer de leur confiance. La confiance peut être établie ou rétablie par l'envoi de signaux forts parmi lesquels se trouve une politique de dividende généreuse (Albouy, 1998, p. 215), dont la présentation se rapproche du discours sur l'aspect financier de la performance au moment du changement de référentiel.

La prise en compte de cette variable atténue l'influence de la théorie actionnariale de l'agence, Il faut envisager que le changement de normes modifie l'orientation du discours afin de rassurer les marchés financiers en période de turbulences dans la réglementation comptable. L'analyse des résultats au regard de l'aspect financier de la performance viendra éventuellement confirmer (ou non) cette analyse.

2.1.2.2. ... à l'évolution de l'importance de l'aspect financier de la performance

Tableau 46 - Synthèse des résultats sur l'aspect financier de la performance

Méthode	Résultats
Comptage de fréquence relatives d'occurrences de termes caractéristiques, calcul de moyennes pour chaque période et comparaison statistique des moyennes entre périodes pré et post IFRS	Les résultats du test statistique laissent apparaître des différences significatives de fréquence moyenne d'occurrences entre les deux périodes, majoritairement dans le sens d'une baisse à partir de la phase post IFRS
Analyse des messages par le logiciel ALCESTE. Etude de la place du monde lexical « Finance » dans le discours des Présidents au regard de l'évolution du pourcentage d'UCE classées sous ce thème	L'aspect financier de la performance représente un monde lexical mis en lumière par le logiciel. La place occupée par cette classe évolue nettement entre la période pré et post IFRS. Les résultats croissent qu'ils soient relatifs au nombre d'UCE représentatives de ce monde lexical ou en termes de nombres de sociétés qui accordent la prépondérance à ce thème dans leur discours.

L'analyse des mondes lexicaux proposés par ALCESTE conforte les résultats d'autres études sur le contenu du message du Président (McConnel et *al.*, 1986 ; Kohut et Segars, 1992 ; Smith et Taffler, 2000) au regard de la nature des thèmes évoqués au sein du message. Hormis en 2001, année particulière à cause des attentats du 11 septembre, la classe « Finance » représente environ 25 % des UCE classées dans la période pré IFRS.

Les vocables les plus caractéristiques de ce monde lexical (en fonction du Khi-2) sont issus du vocabulaire relatif à la présentation des résultats financiers, notamment en termes de flux de résultats. Le choix des indicateurs prépondérants (chiffre d'affaires, résultat d'exploitation, résultat net, marge opérationnelle, ...) semble indiquer une approche de nature partenariale, car plusieurs parties prenantes sont intéressées par ces éléments à partir desquels une opinion sur la rentabilité économique ou la pérennité de l'entité peut se former. Les indicateurs plus spécifiques à la rentabilité financière, tels le ROE ou le ROCE, qui constituent des critères purement financiers par rapport auxquels l'opportunité d'investir s'apprécie (Nabet et David, 2002, p.114) apparaissent également dans le discours sans toutefois s'avérer prépondérants. Il convient de préciser que le contenu informationnel du résultat net en termes de création de valeur a été mis en lumière par certains auteurs (Livna et Zarowin, 1994 ; Ali et Pope, 1994 ; Dechow, 1994 ; Dumontier et Labelle, 1998, cités dans Janin, 2002, p. 70). Janin conclut également son étude par ce constat (Janin, 2002). Cette utilité informationnelle atteste de l'intérêt de communiquer sur cet indicateur sans pour autant fournir d'indication sur les

parties prenantes auxquelles il s'adresse en priorité. La préférence des Présidents pour des indicateurs généraux de résultats susceptibles d'intéresser le plus grand nombre de parties prenantes, constitue une indication de vision plus partenariale qu'actionnariale.

L'évolution du contenu de la classe « Finance » dénote l'influence du changement de référentiel notamment à partir de 2004 avec l'apparition du vocable « dividende » et un recentrage sur des notions de rentabilité, ainsi que l'insistance dès 2005 sur l'augmentation des niveaux de marge, ou autre indicateur, simultanément à l'évocation des nouvelles normes. De plus, le pourcentage d'UCE dédiées à l'aspect financier de la performance, ainsi que le nombre de groupes qui lui accordent la primauté augmentent nettement en 2005, pour se maintenir à un niveau élevé en 2006 et revenir à des valeurs plus proches de la normale dès 2007. L'impact du nouveau cadre conceptuel est révélé, tout comme celui des attentats du 11 septembre sur la prégnance de la classe « Conjoncture » en 2001, cependant la démonstration de la transition vers une approche actionnariale n'est pas faite. En effet, la mutation ne semble pas pérenne au regard des valeurs obtenues pour l'année 2007. Il apparaît plutôt que dans la période de changement les dirigeants aient jugé nécessaire d'insister sur l'aspect financier de la performance de façon à fournir l'information utile à la prise de décision des parties prenantes et plus particulièrement des investisseurs, et actionnaires. Cette attitude converge avec la volonté des Présidents de placer la notion de confiance au cœur du discours. Il ne peut donc être affirmé que les pratiques d'information financière aient été bouleversées par le changement de cadre conceptuel, et que le « tout pour l'actionnaire » ait pris le pas sur la prise en compte des autres parties prenantes de la firme. Toutefois, il peut être souligné que l'objectif d'utilité de l'information sur la performance pour la prise de décision économique des investisseurs est respecté, ainsi que le suggère la théorie normative comptable. Le rôle de l'information financière en tant que facteur de réduction de l'asymétrie d'information et donc des coûts d'agence transparaît.

Pour conclure cette discussion des résultats au regard du cadre théorique mobilisé à l'origine de cette recherche, il apparaît que tous les indicateurs ne convergent pas suffisamment pour affirmer sans détour que l'information financière des sociétés cotées françaises soit plus influencée par une approche actionnariale qui accorde la primauté aux investisseurs et à l'aspect financier de la performance et ce de façon durable à partir de l'application du nouveau référentiel international. Néanmoins, les résultats de l'étude attestent d'une évolution positive de la prégnance de la classe « Finance », ainsi que du resserrement du lien entre ce

monde lexical et le vocable « actionnaire » pour les années 2005, 2006 et dans une moindre mesure 2007. Le changement de référentiel est clairement pris en considération dans le discours des Présidents afin de rassurer les marchés et les actionnaires sur le niveau des résultats et les perspectives des entreprises. Les évocations récurrentes à la « confiance » en sont la preuve. Cependant, la prépondérance de la théorie actionnariale de l'agence au détriment de l'approche partenariale à partir de 2005 n'apparaît pas comme une évidence. En outre, le rapprochement des vocables « actionnaire » et « dividende » de la classe « Finance », qui s'accroît encore en 2007, conduit à penser **qu'une plus grande légitimité** autorise les dirigeants à orienter leur présentation en faveur des actionnaires. Un élargissement du champ théorique semble nécessaire à l'enrichissement de l'interprétation des résultats obtenus.

2.2. De l'apport d'une approche sociologique des résultats

La réponse à la question de recherche qui a guidé l'intégralité de ce travail doctoral a été obtenue. Au vu des résultats de l'étude empirique il peut être affirmé que le contenu de l'information financière a évolué au regard des objectifs fixés par le cadre comptable du référentiel international, à savoir vers une évolution de la place accordée à l'actionnaire, ainsi qu'une évolution de la prégnance de l'aspect financier de la performance. Néanmoins il semblerait que le seul cadre théorique qui a gouverné la formulation de la problématique proposée ne suffise pas à expliquer totalement la nature de cette évolution. En effet, les situations pré et post IFRS ne présentent pas de divergences suffisamment tranchées pour attester qu'un changement de paradigme se soit produit. La réponse apportée pourrait se formuler ainsi : « *oui, il y a évolution, mais...* ». Il apparaît donc pertinent d'élargir le champ des théories susceptibles d'apporter une explication du phénomène observé. Il ne s'agit pas de proposer un nouveau cadre théorique, mais d'élargir l'horizon de la réflexion en la matière.

D'autres approches que celles issues des sciences économiques sont proposées par certains auteurs dans le cadre de la recherche en comptabilité, et notamment des approches d'inspiration sociologiques, présentées comme complémentaires à celles d'essence économique telle la théorie de l'agence (Touron, 2004, p.162). Le caractère symbolique reconnu à la comptabilité en tant que construit social par Capron (1990), contribue à la justification du recours à ces théories. Le courant sociologique de la théorie néo-institutionnelle (Meyer et Rowan, 1977 ; DiMaggio et Powell, 1983 cités dans Elsbach 1994, p.57) et la théorie du management des impressions (Goffman, 1973 ; Schlenker, 1980 ;

Tedeschi, 1981, cités dans Elsbach, 1994) participent de ces courants d'inspirations sociologiques qui concourent à expliquer le comportement des firmes et de leurs acteurs en lien avec leur environnement. Ces deux perspectives théoriques se sont efforcées de décrire comment les entités gèrent leur légitimité organisationnelle. La différenciation entre les deux approches (théorie institutionnelle et management des impressions) est assimilée par Elsbach (1994, p. 59) à la différence entre respectivement le fond et la forme : l'une utilisant le contenu des rapports et l'autre la forme pour gérer la légitimité organisationnelle. En se fondant sur cette dichotomie, la place de l'actionnaire dans le discours sera envisagée dans la perspective de la théorie de la légitimité issue du courant néo-institutionnaliste (2.2.1), alors que le management des impressions permettra d'aborder l'importance accordée à l'aspect financier de la performance, sous un autre éclairage (2.2.2).

2.2.1. La place de l'actionnaire dans le discours ou la quête de la légitimité

La légitimité rationnelle et la légitimité symbolique sont évoquées par Capron (1990, p. 78) comme des facteurs de la validation sociale du produit comptable et de la confiance qui lui est accordé. La légitimité contribue donc à gagner la confiance d'autrui. Les dirigeants en tant que représentants se doivent d'assurer leur légitimité et par là-même celle de la firme, afin de susciter la confiance des acteurs internes et externes à l'entreprise avec lesquels ils interagissent et dont éventuellement ils dépendent. La légitimité est une des clés de la compréhension du comportement des organisations, un élément fondamental d'interprétation des agissements individuels soumis à l'opinion collective (Benabdellah Demaria, 2008, p.139). La légitimité est définie par Suchman (1995, p.174) comme « *une perception ou supposition généralisée selon laquelle les actions d'une entité sont souhaitables, opportunes ou appropriées au sein d'un système socialement construit de normes, valeurs, croyances et définitions*¹³³ ». Déjean et Oxibar (2003) présentent la légitimité comme l'assurance pour l'entreprise d'obtenir l'approbation de la société et par conséquent les ressources dont elle a besoin pour survivre ; les auteurs font référence à Pfeffer et Salancik (1978, p. 194 cités dans Déjean et Oxibar, 2003, p. 2) : « *l'acceptabilité sociale qui résulte de la légitimité peut être plus importante que la performance économique* ». Les organisations interagissent avec leur environnement et doivent gérer les demandes des différentes parties prenantes qui vont juger

¹³³ Traduction libre de « *Legitimacy is a generalized perception or assumption that the actions of an entity are desirable, proper, or appropriate within some socially constructed system of norms, values, beliefs, and definitions* ».

de l'efficacité organisationnelle. Par conséquent, la légitimité organisationnelle dépend en partie des réponses apportées aux attentes de l'environnement (Déjean et Oxibar, 2003, p. 3).

Suchman (1995, p. 578 à 582) identifie trois formes de légitimité organisationnelle :

- La légitimité pragmatique qui se fonde sur les intérêts des partenaires les plus proches de l'entité¹³⁴.
- La légitimité morale qui résulte d'une logique sociale, c'est-à-dire que le jugement ne porte pas sur l'intérêt d'une activité pour l'évaluateur, mais plutôt sur le fait de savoir si cette activité correspond « à ce qu'il fallait faire »¹³⁵. Il s'agit alors de privilégier le bien-être social en lieu et place de celui des partenaires de l'entreprise.
- La légitimité cognitive, qui suppose que l'entreprise adopte des pratiques comprises et acceptées par son environnement¹³⁶.

En s'ajustant à la société qui les entoure, les entreprises recherchent une légitimité qui leur confère un accès facilité aux marchés ainsi qu'un environnement plus stable qui accroissent leurs perspectives de survie (Touron, 2000, p.6). Cette tendance à se conformer aux attentes de son environnement se nomme isomorphisme et constitue un élément fondamental de la théorie néo-institutionnelle. DiMaggio et Powell (1983, p.150) décrivent trois types d'isomorphisme :

- L'isomorphisme coercitif qui émane de l'influence politique et du problème de légitimité.
- L'isomorphisme mimétique qui constitue une réponse à l'incertitude.
- L'isomorphisme normatif qui relève de l'influence d'une profession.

L'influence des pressions normatives émanant de plusieurs sources (l'Etat, des organisations régulatrices en général et les professions) et placées sur les organisations conduisent ces

¹³⁴ Traduction libre de « *Pragmatic legitimacy rests on the self-interested calculations of an organizations's most immediate audiences.* »

¹³⁵ Traduction libre de « *...moral legitimacy is « sociotropic » - it rests not on judgments about whether a given activity benefits the evaluator, but rather on judgments about whether the activity is "the right thing to do".* »

¹³⁶ Traduction libre de « *...(cognitive) legitimacy may involve either affirmative backing for an organization or mere acceptance of the organization as necessary or inevitable based on some taken-for-granted cultural account.* »

dernières à adopter un comportement isomorphe avec les attentes prescrites institutionnellement (Touron, 2000, p.5).

L'isomorphisme coercitif pour la quête d'une légitimité pragmatique constitue un facteur potentiellement explicatif de la place de l'actionnaire au sein du message des Présidents. En effet, au début de la période le discours relatif aux actionnaires se trouve au cœur de la classe « RSE » aux côtés des autres parties prenantes, notamment les salariés et collaborateurs des entités. Malgré la financiarisation de l'économie au niveau mondial, en France la prégnance de l'Etat dans la réglementation comptable française, ainsi que la pression réglementaire en termes de droit des salariés, simultanément à l'accroissement des droits des actionnaires (Delga et Bien, 2006, p.239), représentent des pressions institutionnelles auxquelles les dirigeants tentent de se conformer en convoquant les actionnaires auprès des salariés dans le discours « RSE ». La présentation de la prise en compte des intérêts de chacun relève du « politiquement correct » et participe de la légitimation du dirigeant et de la firme. Dès 2002, année de l'adoption du référentiel international par les institutions européennes, le lien entre les actionnaires et les autres parties prenantes se distend. Par la suite, la mise en application des nouvelles normes qui prônent la primauté des investisseurs, autorise les Présidents à évoquer la prise en compte des intérêts des actionnaires dans le cadre d'un discours plus financier, d'où le resserrement du lien entre le vocable « actionnaire » et le monde lexical dédié à l'aspect financier de la performance. Ce phénomène s'avère croissant entre 2005 et 2007, année où il est le plus important de la période. La « financiarisation du discours » des entreprises au sujet des investisseurs se trouve légitimée par le changement de cadre conceptuel opérée par les institutions.

Cette perspective théorique permet d'enrichir l'analyse des résultats relatifs à la place de l'actionnaire dans le message des Présidents et d'envisager des motivations sociologiques qui complètent l'analyse économique en relation avec la théorie de l'agence. La forme du message des Présidents évolue dans la durée pour rapprocher l'actionnaire des aspects financiers du discours, cette approche gagnant en légitimité grâce au contenu du nouveau cadre conceptuel.

Cette démarche est également retenue au regard de l'évolution de la place accordée à l'aspect financier de la performance, à la lumière de la théorie du management des impressions.

2.2.2. La place de l'aspect financier de la performance : le management de la légitimité par le management des impressions

L'approche de la place de l'actionnaire dans le discours au travers la théorie de la légitimité selon une vision institutionnelle, a permis de se focaliser sur une légitimité pragmatique répondant aux intérêts des parties prenantes proches de la firme, essentiellement les salariés, les investisseurs, les clients et fournisseurs. La légitimité organisationnelle a fait l'objet d'études dans le champ du management des impressions. Ce courant est défini comme « *la tentative d'une personne d'influencer la perception qu'un autre individu a d'elle*¹³⁷ » (Schneider, 1981, p. 25, cité dans Moberg, 1989, p.171).

Certaines recherches retenant les fondements théoriques du management des impressions, ont mis en lumière les divergences d'attentes qui peuvent exister entre ces divers publics (Lindblom, 1994 ; Oliver, 1991, cités dans Neu, Warsame et Pedwell, 1998, p. 268). Il s'agit alors pour les sociétés et leurs dirigeants de prendre en considération l'influence que ces différents *stakeholders* sont susceptibles d'exercer sur l'organisation. Il semble fondé d'affirmer que les actionnaires et de façon générale les investisseurs, en tant qu'apporteurs de capitaux, représentent une menace certaine pour l'entité et son dirigeant, s'ils ne sont pas convaincus de leur légitimité. A l'instar de Neu et *al.* (1998, p.269) qui s'interrogent sur le public privilégié par l'information sur la RSE, il convient de s'interroger sur la nature du public principalement visé par la communication sur l'aspect financier de la performance : le cadre conceptuel comptable du référentiel international répond « les investisseurs ».

En période de changement de référentiel comptable, la légitimité de la firme et de ses dirigeants aux yeux des investisseurs s'avère menacée. Il appartient alors au Président de les rassurer en adaptant son discours au contexte afin de gérer les impressions de ces derniers. Il s'agit de leur faire percevoir l'impact ou l'absence d'impact du changement de référentiels sur la performance de la firme, d'où l'augmentation du nombre d'UCE consacrée à ce sujet au cours des années 2005 et 2006, ainsi que du nombre d'entreprises qui y accordent la primauté de leur message. Certaines groupes sont allés jusqu'à éditer un mini rapport consacré à la transition aux IFRS. C'est un moyen pour les managers de communiquer « *leurs*

¹³⁷ Traduction libre de « *an attempt by one person to affect the perceptions of her or him by another person* »

*caractéristiques de légitimation à un public compétent pour garantir la légitimité*¹³⁸ » (Elsbach, 1994, p. 59). Une fois les deux premières années d'application passées, la place occupée par l'aspect financier de la performance dans le discours retrouve un niveau comparable à celui de la période pré IFRS.

Les discours occupent une place importante en matière de management des impressions car, du fait de l'impossibilité d'observer la plupart des activités des sociétés, les parties prenantes externes se fondent sur les mots et les chiffres figurant dans les rapports annuels et états financiers, en tant que proxys imparfaits (Neu et *al.*, 1998, p. 268).

Le choix de la légitimité organisationnelle en tant que facteur contribuant à expliquer l'évolution du contenu du message des Présidents, contribue à enrichir l'analyse ressortant de l'approche économique proposée par le cadre théorique initial. La présentation dichotomique retenue sur la base de celle d'Elsbach (1994), approche institutionnelle d'une part et management des impressions de l'autre, a permis de faire ressortir les aspects durables qui relèvent de modifications de fond (d'après les données connues à ce jour, c'est-à-dire jusqu'en 2007), ainsi que l'évolution plus ponctuelle qui peut s'apparenter à une modification temporaire de la forme.

Conclusion de la section

Le recours à d'autres champs théoriques issus de la sociologie des organisations et visant à justifier la quête de la légitimité organisationnelle par les dirigeants, contribue à apporter un éclairage intéressant sur les résultats obtenus à l'issue de l'analyse de contenu. En effet, la théorie néo-institutionnelle ainsi que la théorie du management des impressions concourent à mieux comprendre la nature de l'évolution de l'information financière. La place des actionnaires, qui se rapproche de l'aspect financier de la performance, participe d'une plus grande légitimité conférée par le changement de cadre conceptuel et peut être perçue comme une évolution durable. L'augmentation apparemment ponctuelle de l'importance accordée à l'aspect financier de la performance, peut s'expliquer par une volonté des Présidents de rassurer les actionnaires sur les conséquences éventuelles du changement de normes sur la

¹³⁸ Traduction libre de « ...*their legitimating characteristics to audiences capable of granting legitimacy* ».

performance de la firme. L'insistance sur cet aspect de la performance contribue à instaurer un climat de confiance indispensable et propice aux relations d'échange.

Conclusion du chapitre 4

Ce quatrième et dernier chapitre a permis de présenter en détail les résultats de notre recherche et de les confronter au cadre théorique dyadique mobilisé à l'origine. Il apparaît que le contenu de l'information financière a effectivement évolué entre les deux périodes de référence, à savoir pré et post IFRS. Cependant, dès lors que ces résultats sont confrontés aux théories mobilisées à l'origine, la théorie positive de l'agence et la théorie normative comptable, la faible capacité de ces théories à expliquer les résultats obtenus transparaît. Il convient alors de se référer à des courants théoriques d'origine sociologique, la théorie de la légitimité et la théorie du management des impressions, pour étendre le champ de la réflexion et concourir ainsi à enrichir la discussion relative aux résultats. La complémentarité des théories d'origine économique et sociologique contribue à un approfondissement de l'interprétation des résultats de cette recherche et par conséquent à une meilleure compréhension.

Conclusion de la seconde partie

La problématique définie à l'issue de la description de la situation du paysage comptable européen et plus particulièrement français, à savoir celui résultant d'un changement de référentiel induisant une évolution d'un modèle comptable à un autre, s'énonce ainsi :

Depuis l'adoption du référentiel comptable international, l'information financière des sociétés cotées françaises a-t-elle évolué au regard des objectifs fixés par le cadre conceptuel des IAS/IFRS ?

La lecture théorique proposée a conduit à décliner cette question en deux hypothèses principales relatives aux éléments caractéristiques des différences entre le modèle comptable européen continental et le modèle comptable anglo-saxon à savoir les destinataires visés par l'information financière et la notion de performance retenue.

H1. *L'information financière est adressée prioritairement aux investisseurs depuis l'adoption du référentiel international.*

H2. *L'aspect financier de la performance occupe une place plus importante au sein de l'information financière depuis l'adoption du référentiel comptable international.*

Il s'est agi dans cette seconde partie d'opérationnaliser la recherche en présentant la posture épistémologique ainsi que la méthode retenues, afin d'envisager l'influence du changement de philosophie comptable précédemment décrit, sur le contenu de l'information financière.

Le **chapitre 3**, dédié à la méthodologie, présente dans un premier temps l'intérêt de la profession comptable pour le sujet, ainsi que la façon dont l'étude exploratoire conduite au sein d'un groupe de travail de l'Académie a abouti à la confirmation de la pertinence de la problématique. A la lumière de l'intérêt que présente la partie narrative des rapports annuels et notamment le message du Président qui introduit ce document, il a été décidé de réaliser une étude du contenu de cette lettre souvent présentée comme un résumé du rapport annuel et pour laquelle le lien avec la présentation de la performance de la firme a souvent été mis en exergue dans de nombreux travaux de recherches. S'agissant d'identifier une évolution entre

deux périodes, pré et post IFRS, le principe de l'étude longitudinale a été choisi. La période de référence s'étend de 2001 à 2007, soit sept années. L'échantillon sélectionné au sein de l'indice SBF 250 se compose de 60 sociétés, soit un total de 420 observations. La démarche empirique s'articule autour de deux axes : une analyse lexicale sur la base d'un comptage d'occurrences, suivie d'une étude des thèmes qui ressortent de l'analyse textuelle opérée par le logiciel ALCESTE. Les résultats sont présentés dans le chapitre 4.

Le **chapitre 4**, consacré aux résultats et leur discussion, pointe l'intérêt de la double approche méthodologique qui conduit à mettre en exergue une évolution du contenu de l'information, notamment au regard de la place de l'actionnaire dans le discours et de la prégnance du thème relatif à l'aspect financier de la performance. Ces résultats sont alors confrontés aux théories mobilisées à l'origine à savoir la théorie positive de l'agence et la théorie normative. Bien que contribuant à comprendre le phénomène observé, il apparaît que le pouvoir explicatif de ces théories est limité face à la richesse des résultats de l'étude. Le recours à d'autres champs théoriques d'essence sociologique conduit à envisager cette évolution dans la perspective de la théorie de la légitimité et celle du management des impressions qui apportent un éclairage différent sur l'information financière, qui comme la comptabilité peut être considérée comme un « construit social ».

Conclusion générale

L'ambition de cette thèse est d'identifier les conséquences d'un changement de cadre conceptuel comptable sur le contenu de l'information des sociétés cotées françaises. L'évolution intervenue dans le domaine de la réglementation comptable européenne correspond à une transition d'un modèle comptable européen continental à un modèle comptable anglo-saxon, dont les fondements théoriques divergent. Fort de ce constat, il apparaît légitime d'envisager que cette évolution n'a pas été sans conséquence sur l'orientation donnée à l'information financière par les dirigeants. Après avoir exposé une brève synthèse du travail doctoral, sont présentés ses apports et ses limites, ainsi que les perspectives de recherche qui en découlent.

La **première partie** visait à présenter les modèles comptables concernés et à mettre en perspective les objectifs qu'ils assignent respectivement à l'information financière afin de mieux appréhender la nature des changements envisageables.

Il a été jugé nécessaire dans une première phase de s'inscrire dans une perspective historique afin de comprendre d'une part les raisons pour lesquelles l'Union Européenne a adopté ce référentiel international et, d'autre part, d'explicitier les origines de ce référentiel et des concepts sur lesquels il est fondé. Cette rétrospective met ainsi en évidence que le cadre conceptuel comptable, qui regroupe l'ensemble des fondements sur lesquels s'appuie le modèle comptable anglo-saxon, ancre ses racines dans l'histoire de la normalisation américaine qui s'est développée dans un contexte économique libéral où la prégnance des marchés financiers pour le financement des firmes est avérée. La réglementation comptable française ne possède pas de cadre conceptuel explicite mais repose sur un certain nombre de principes qui constituent une sorte de cadre conceptuel implicite. Il apparaît alors que principalement deux éléments caractérisent les divergences constatées entre la réglementation comptable franco-européenne et la normalisation comptable internationale : la nature des utilisateurs visés et la mission conférée à l'information financière. Alors que la régulation européenne (7^e directive) ne définit comme objectif que l'établissement de comptes consolidés pour que l'information financière soit portée à la connaissance des **associés et des tiers**, le cadre conceptuel des IAS/IFRS désigne clairement **les investisseurs** comme les

destinataires privilégiés d'une information sur la **performance qui soit utile à la prise de décision économique**. Il convient alors de s'interroger sur les conséquences que ces conceptions divergentes peuvent entraîner sur l'information financière diffusée par les sociétés. Au préalable, une lecture théorique de ces deux visions du « monde comptable » est proposée.

La désignation d'une catégorie spécifique d'utilisateurs de l'information financière revient à désigner qui gouverne l'entreprise, c'est pourquoi il a semblé pertinent de retenir la théorie positive de l'agence pour apporter une justification théorique aux positionnements retenus par chacun des référentiels : approche actionnariale pour le modèle continental *versus* approche actionnariale pour le modèle anglo-saxon. D'autre part, la théorie normative comptable, théorie *a priori* dont les normalisateurs nord-américains se sont inspirés lors de l'élaboration de leur cadre conceptuel, contribue à la justification des objectifs assignés à l'information financière par les normes internationales ainsi qu'à la présentation de la performance en lien avec le concept de capital. C'est sur la base de cette lecture théorique que les hypothèses de recherche se sont dessinées. Une fois cette phase achevée, la question de l'opérationnalisation de la démarche s'est posée.

La **seconde partie** a été consacrée à la description de la méthodologie retenue pour mettre en œuvre cette recherche, mais également à la présentation et la discussion des résultats.

La démarche choisie pour mener à bien cette étude s'est inscrite dans une approche hypothético-déductive dite aménagée dans le sens où, bien que retenant une posture ontologique qui envisage la réalité comme une donnée objective et indépendante sur laquelle le chercheur n'agit pas, le processus de construction de la connaissance dépassait les limites de la description, de l'explication et de la confirmation et visait à comprendre. Ainsi, afin de décrire et d'expliquer dans quelle mesure le contenu de l'information financière avait évolué, la méthode de l'analyse de contenu de l'information a été retenue. S'agissant d'identifier l'incidence d'une certaine philosophie comptable, donc de fondements conceptuels sur le contenu du reporting financier, la partie narrative de l'information figurant dans le rapport annuel des sociétés cotées s'est avérée un matériau de recherche adéquat. Néanmoins, au vu du volume croissant d'informations narratives diffusé par les sociétés, la lettre du Président qui introduit le rapport annuel et dont elle représente une sorte de résumé, est apparue plus adaptée aux contraintes matérielles et temporelles auxquelles il fallait faire face. Considérant

que la question de recherche est reliée aux conséquences de l'intervention d'un changement de normalisation, une démarche longitudinale s'est imposée afin d'être en mesure de comparer les situations avant et après l'évènement. La période d'étude s'étend sur 7 années de 2001 à 2007, soit trois années avant l'application des normes IAS/IFRS (2001 à 2003), une année de transition (2004) et trois années après (2005 à 2007). L'échantillon, issu de l'indice SBF 250 choisi pour sa représentativité de la variété des entreprises ainsi que pour la stabilité de sa composition, se compose de **60 sociétés** pour chacune desquelles le message du Président est analysé sur les **7 années**, soit un total de **420 observations**. L'étude se décompose en deux phases. La première ressort d'une analyse lexicale sur l'ensemble du corpus organisé en 60 sous corpus de 7 messages chacun, sur lesquels un comptage de mots est opéré. Il s'agissait alors d'identifier l'évolution de la fréquence d'occurrence de certains vocables en lien avec deux domaines, celui de l'aspect financier de la performance et celui représentatif d'un discours qui s'adresse aux investisseurs et aux marchés financiers.

La seconde phase de l'étude réside en l'analyse des thèmes évoqués dans le discours des Présidents afin de mettre en évidence l'accentuation de la prégnance de certains sujets sur la période post IAS/IFRS, notamment celui lié à l'aspect financier de la performance. Pour cela un logiciel d'analyse textuelle dont le fonctionnement se fonde sur la statistique lexicale a été choisi : ALCESTE.

La dualité de la démarche appliquée a contribué à la richesse des résultats obtenus. D'une part, les tests statistiques de comparaison opérés sur les moyennes d'occurrences de certains termes entre les deux périodes, n'a pas conduit à la mise en évidence d'une évolution significativement positive. Néanmoins, l'analyse des thèmes identifiés par le logiciel a permis de nuancer ces résultats purement quantitatifs, par la mise en exergue d'une progression de la place de l'actionnaire dans le discours, ainsi que de la prégnance de l'aspect financier de la performance dans la période post IFRS. **Une évolution certaine est ainsi identifiée.** Cependant lors de la confrontation de ces résultats aux théories mobilisées, leur capacité à expliquer clairement la nature des résultats obtenus s'avère insuffisante. Il est alors convenu d'élargir le champ de la réflexion théorique en se référant à d'autres courants d'origine sociologique, la théorie de la légitimité et la théorie du management des impressions, qui ont contribué à éclaircir le sens de cette évolution ainsi qu'à percevoir les motivations qui guident les dirigeants dans l'élaboration de leur discours.

La conclusion de cette thèse est que le changement de référentiel a effectivement eu une incidence sur le contenu de l'information financière diffusée par les firmes. Toutefois, l'analyse restrictive dans la perspective de la théorie de l'agence ne suffit pas à justifier cette évolution. Il apparaît en effet que la seule logique économique visant à privilégier les investisseurs, ne soit pas le seul facteur pris en compte par les dirigeants dans un environnement social et juridique où la place occupée par les autres parties prenantes est considérée. Il semble que dans un contexte où la prégnance des marchés financiers se trouve, somme toute, nouvelle relativement aux pays où le modèle anglo-saxon a été développé, le clivage brutal « actionnarial » *versus* « partenarial » ne suffise pas à justifier la communication des firmes. La question de la légitimité organisationnelle, ainsi que le management des impressions mis en lumière dans les problématiques de la communication RSE¹³⁹, se pose également.

Une fois la synthèse exposée, il convient de présenter les apports, les limites et les perspectives qui résultent de travail doctoral. Tout d'abord les apports qui s'analysent en trois temps : les apports théoriques, méthodologiques et enfin pratiques.

D'un point de vue théorique, cette thèse présente un intérêt notamment par la mobilisation simultanée de deux théories, positive de l'agence et normative comptable, pour lesquelles les processus d'élaboration sont généralement opposés. Inscrire l'information financière à la croisée de ces théories permet de mettre en avant le lien pouvant exister entre le positif et le normatif. D'autre part, la théorie normative comptable qui fonde le cadre conceptuel international est supposée conduire aux bonnes pratiques qui confèrent les qualités nécessaires à l'information pour l'atteinte des objectifs qui lui sont assignés. Or, il apparaît que les éléments normatifs relatifs à la qualité des destinataires privilégiés ou à la nature de la performance à mettre en avant, présentent un décalage avec le contexte économique et social français. En effet, l'ensemble du droit français régissant les entreprises, qu'il s'agisse du droit comptable, droit social, droit du commerce, droit des sociétés, ou droit relatif à la régulation économique, prend en compte les besoins d'un ensemble de parties prenantes sans accorder une place particulière à une catégorie précise. Ce cadre conceptuel international « normatif » bien que répondant à des besoins engendrés par le développement des marchés financiers, ne

¹³⁹ RSE : Responsabilité Sociale de l'Entreprise

semble pas totalement adapté aux caractéristiques sociales, économiques et culturelles de tous les pays européens. Ce constat contribue à la justification du processus de révision du cadre conceptuel des IAS/IFRS afin de palier son obsolescence. De plus, il permet la mise en exergue de la nécessité pour les instances de normalisations européennes de s'impliquer dans le processus de convergence des cadres conceptuels des IAS/IFRS et des US GAAP afin de dépasser le cadre restrictif du modèle comptable anglo-saxon et d'imposer les besoins spécifiques au contexte économique et social européen.

D'autre part, ce travail a participé à la mise en lumière des limites que présente la théorie positive de l'agence, souvent citée en relation avec le référentiel international, à justifier les décisions des dirigeants en lien avec le contenu de l'information financière. La nécessité de se référer au « sociologique » met en exergue les limites de « l'économique » pour expliquer les stratégies de communication financière.

D'un point de vue méthodologique, les apports de ce travail relèvent d'une part de l'originalité du matériau d'étude ainsi que de la dualité des approches retenues. Le message du Président, bien qu'ayant fait l'objet d'un très grand nombre d'études outre-Atlantique ne constitue pas un document fréquemment utilisé dans les recherches françaises en matière d'information financière. Néanmoins, il présente l'avantage de contenir un grand nombre d'informations et d'être représentatif du message que les dirigeants souhaitent faire passer. A notre connaissance, aucune autre étude française dans le domaine de la comptabilité, ne s'est appuyée sur ce document, matériau narratif, pour envisager les conséquences du changement de référentiel comptable.

En ce qui concerne l'approche duale de la méthode, elle s'inscrit dans une volonté de recherche de la plus grande objectivité possible, mais également de confrontation de résultats purement quantitatifs à d'autres plus complets, également quantitatifs mais se référant en permanence au matériau qualitatif original et contribuant ainsi la richesse des résultats. La première étape de comptage d'occurrences et de calculs de moyennes, comparées ensuite à l'aide d'un test statistique, a permis de mettre en évidence les limites d'une méthode purement quantitative et statistique, à identifier un phénomène relativement complexe à déceler. Ces résultats ne confirmaient pas ceux obtenus au cours de l'étude exploratoire conduite auprès des préparateurs de l'information financière, ni notre perception à l'issue de la lecture intégrale des 420 messages.

La seconde étape, l'analyse de contenu à l'aide d'un logiciel s'appuyant sur la statistique lexicale, répond d'un besoin d'une plus grande objectivité, possible grâce à l'identification des mondes lexicaux par le logiciel. La richesse des résultats produits, quantitatifs avec référence permanente à des extraits de texte, contribue à l'identification de la réponse à la question de recherche, en se référant à des résultats issus de calculs statistiques qui participent de la justification de la scientificité de la démarche.

Les apports de cette thèse peuvent s'analyser d'un **point de vue pratique** enfin. L'intérêt de la profession comptable pour le sujet traité a été précédemment mis en avant. Les résultats obtenus dans le cadre de cette thèse sont susceptibles d'apporter un éclairage intéressant sur l'impact que peut avoir le cadre conceptuel sur les choix opérés par les dirigeants. D'autre part, cette thèse représente une occasion de rappeler que les éléments contenus dans le cadre conceptuel guident, d'une part l'élaboration des standards, mais également celle de l'information comptable et financière. Il convient alors pour la profession comptable et les instances représentatives des toutes les parties prenantes (syndicats de salariés, associations d'actionnaires minoritaires, associations d'actionnaires salariés, agence de notation environnementale, associations de consommateurs *etc...*) de se mobiliser pour participer activement au processus de révision de ce cadre conceptuel en s'exprimant lors de l'édition d'exposés sondages et de *discussion papers* qui sont soumis à commentaire par l'IASB et le FASB. A ce jour, les statistiques démontrent que la majorité des répondants est issue du monde de la finance. Seule la mobilisation de l'ensemble des parties prenantes sera susceptible de conduire à la prise en compte de leurs intérêts et de leurs besoins en matière d'information financière.

Après avoir abordé les apports de ce travail, il convient d'en présenter **les limites**. Les limites identifiées concernent principalement la démarche de la recherche. Tout d'abord au niveau du matériau d'étude, l'interview de certains Présidents aurait pu fournir des indications sur les motivations qui les conduisaient à introduire le rapport annuel par un message personnel, ainsi que sur les éléments qu'ils prenaient particulièrement en compte pour la rédaction de ce document. Ces informations auraient alors pu être confrontées aux résultats de l'étude de contenu afin d'envisager leur conformité aux dires des Présidents. Ensuite, dans la même veine, un retour d'expérience par l'interview de certains Présidents à l'issue de ce travail de recherche auraient peut-être contribué à une meilleure compréhension du phénomène observé, notamment sur son aspect ponctuel ou durable. Enfin, une période d'étude plus étendue,

auraient éventuellement participé à la mise en exergue d'une évolution du contenu de l'information financière antérieure à l'application des normes IAS/IFRS, preuve de la diffusion de la philosophie comptable anglo-saxonne en amont du changement de référentiel comptable.

Pour conclure, il convient d'envisager **les perspectives** offertes par ce travail de recherche. Elles sont multiples pour un esprit curieux, car elles s'envisagent selon différents angles. Tout d'abord sur la base des résultats obtenus qui peuvent être exploités dans le cadre de problématiques diverses relatives aux thèmes évoqués dans le discours par les Président, qu'il s'agisse de RSE, ou de stratégie par exemple. D'autres travaux similaires à ceux proposés par certains auteurs américains peuvent être entrepris afin de comparer l'information prospective fournie dans le message et la performance des années suivantes.

D'autres perspectives se dessinent sous un angle méthodologique. L'analyse de contenu de l'information financière est susceptible d'être mise en œuvre sur la teneur d'autres supports que le rapport annuel, tels les sites Internet ou encore la lettre aux actionnaires par exemple. De plus, dans le cadre des limites exposées à propos de cette recherche, une étude longitudinale de plus grande ampleur en termes de période pourrait être conduite sur un faible nombre d'entreprises afin d'identifier l'évolution du discours au regard des changements de réglementation : 7^e directive, puis loi NRE, puis normes internationales, afin de vérifier si ces évolutions influence le discours du Président.

Enfin, dans la perspective de la problématique formulée relativement au changement de cadre conceptuel, une étude comparative sur plusieurs pays européens représentatifs du modèle comptable continental pourrait être mise en œuvre afin d'évaluer si l'incidence du changement de référentiel se traduit de la même façon selon les nations. En outre, il serait pertinent de s'intéresser aux besoins des diverses parties prenantes en matière d'information financière afin d'identifier les points de convergence et de divergence, notamment entre les investisseurs et les salariés par exemple, ou encore au sein même des investisseurs qui selon leur catégorie peuvent exprimer des attentes différentes.

La diversité des perspectives qui se profilent concluent la présentation de cette thèse qui marque le commencement de l'aventure professionnelle du chercheur.

BIBLIOGRAPHIE

-
- AAA, Committee on Concepts and Standards for External Financial Reports.** (1977), *Statement on Accounting Theory and Theory Acceptance*, American Accounting Association.
- Abrahamson, E., Amir, E.,** (1996), "The Information Content of the President's Letter to Shareholders", *Journal of Business Finance and Accounting*, Vol.23, n°8, pp.1157-1182.
- Aglietta, M., Rebérioux, A.,** (2004), *Dérives du capitalisme financier*, Albin Michel.
- AICPA.** (1995). The Jenkin's Report. Improving Business Reporting: A Customer Focus. AICPA Special Committee on Financial Reporting
- Albouy, M.,** (1998), "Confiance, signaux et gestion financière", *Economies et Sociétés, Sciences de Gestion*, n°8-9, pp.199-218.
- Alexander, D., Archer, S.,** (2000), "On the Myth of "Anglo-Saxon" Financial Accounting", *The International Journal of Accounting*, Vol.35, n°4, pp.539-557.
- Allard-Poesi, F.,** (2003). "Coder les données". In *Conduire un projet de recherche : une perspective qualitative*, Paris: EMS, pp.245-289.
- Allard-Poesi, F., Drucker-Godard, C., Ehlinger, S.,** (1999). "Analyses de représentations et de discours". In *Méthodes de recherche en management*, Paris: Dunod, pp.449-477.
- Allard-Poesi, F., Maréchal, C.,** (1999). "Construction de l'objet de recherche". In *Méthodes de recherche en management*, Paris: Dunod, pp.34-56.
- Amadiou, P., Bessière, V.,** (2007), *Analyse de l'Information Financière*, Paris: Economica.
- Amblard, M.,** (2007), "La norme IFRS 2 : un éclairage critique par la théorie comptable", *Comptabilité Contrôle Audit*, Vol.Numéro thématique, pp.97-113.
- American Accounting Association.** (1936), "A Tentative Statement of Accounting Principles Affecting Corporate Reports", *The Accounting Review*, Vol.11, n°2, pp.187-191.
- Anthony, R. N.,** (1987), "We don't Have the Accounting Concepts We Need", *Harvard Business Review*, pp.75-83.
- Barbu, E.,** (2005), "Harmonisation comptable internationale et environnement : de l'influence à l'interaction", *Cahier de recherche du Laboratoire Orléanais de Gestion*, n°2005-07, pp.1-31.
- Bardin, L.,** (2007), *L'analyse de contenu*, Paris: Presses Universitaires de France.
- Barreau, H.,** (2002), *L'épistémologie*, Paris: Presses Universitaires de France.

-
- Baumard, P.**, (1997). Constructivisme et processus de recherche : L'émergence d'une "posture" épistémologique chez le chercheur. Colloque Constructivisme et Sciences de Gestion, IAE Aix de Lille.23 octobre 1997
- Baumard, P., Ibert, J.**, (1999). "Quelles approches avec quelles données ?". In *Méthodes de recherche en management*, Paris: Dunod, pp.81-103.
- Beau, C., Pigé, B.**, (2007), "La normalisation de l'information comptable dans le processus de gouvernance", *Comptabilité Contrôle Audit*, Vol.Numéro thématique, pp.57-77.
- Beaver, W. H.**, (1998), *Financial Reporting, An Accounting Revolution*, Upper Saddle River: Prentice-Hall, Inc.
- Belkaoui, A.**, (1984), *Théorie comptable*, Québec: Presses de l'université de Québec.
- Belkaoui, A.**, (1995), *The Linguistic Shaping of Accounting*, London: Greenwood.
- Benabdellah Demaria, S.**, (2008). Les choix d'options comptables lors de la première application des normes IAS/IFRS : Observation et compréhension des choix effectués par les groupes français. Thèse en Sciences de Gestion, Nice, Université de Nice-Sophia Antipolis.
- Bengtsson, M., Kock, S.**, (2000), "'Coopetition" in Business Networks - to Cooperate and Compete Simultaneously", *Industrial Marketing Management*, Vol.29, n°5, pp.411-427.
- Berle, A., A., Means, G., C.**, (1932), *The Modern Corporation and Private Property*, London: Transaction Publishers.
- Bessieux Ollier, C.**, (2002). Les déterminants culturels des choix comptables : le cas des éléments incorporels. Thèse en Sciences de Gestion, Paris et Lausanne, Université Paris 9 et Université de Genève.
- Bessire, D.**, (1999), "Définir la performance", *Comptabilité Contrôle Audit*, Vol.2, n°5, pp.127-150.
- Beynon, M., J., Clatworthy, M., A., Jones, M., J.**, (2004), "The Prediction of Profitability Using Accounting Narratives: a Variable Precision Rough Set Approach", *Intelligent Systems in Accounting, Finance and Management*, Vol.12, pp.227-242.
- Boukari, M., Richard, J.**, (2007), "Les incidences comptables du passage des groupes français cotés aux IFRS", *Comptabilité Contrôle Audit*, Vol.numéro thématique, pp.155-171.
- Bourguignon, A.**, (1995), "La performance : essais de définition", *Revue Française de Comptabilité*, Vol.269, pp.58-64.

-
- Bourguignon, A.**, (1997), "Sous les pavés la plage...ou les multiples fonctions du vocabulaire comptable : l'exemple de la performance", *Comptabilité Contrôle Audit*, Vol.1, n°3, pp.89-101.
- Bowman, E., H., Haire, E.**, (1975), "A Strategic Posture Toward Corporate Social Responsibility", *California Management Review*, Vol.18, n°2, pp.49-58.
- Brandenburger, A., Nalebuff, B.**, (1997), *Co-opetition*, Doubleday.
- Brief, R. P.**, (1987), "Corporate Financial Reporting at the Turn of the Century", *Journal of Accountancy*, Vol.163, n°5, pp.142-156.
- Brown, C., D.**, (1993). "The Emergence of Income Reporting". In *Historical Perspectives of Selected Financial Accounting Topics*, Boston: Irwin.
- Brun, S.**, (2006), *IAS/IFRS : Les normes internationales d'information financière*, Paris: Gualino Editeur.
- Bullen, H. G., Crook, K.**, (2005), "Revisiting the Concepts: A New Conceptual Framework Project", FASB - IASB, May, pp.1-18.
- Cairns, D.**, (2001), "The Conceptual Framework-the International Experience", Working paper.
- Capron, M.**, (1990), "La comptabilité : faut-il y croire pour avoir confiance ?", *Gérer et comprendre*, pp.75-83.
- Capron, M.**, (2007), "Les enjeux de la mondialisation des normes comptables", *L'économie politique*, Vol.4, n°36, pp.81-91.
- Capron, M.**, (2009), "Comptabilité sociale et sociétale", *Encyclopédie de Comptabilité, Contrôle de Gestion et Audit*, pp.475-487.
- Capron, M., Chiapello, E.**, (2005). "Les transformations institutionnelles : l'Europe recule, l'IASB s'impose". In *Les normes comptables internationales, instruments du capitalisme financier*, Paris: La découverte, pp.49-87.
- Casta, J.-F.**, (2000). "Théorie positive de la comptabilité". In *Encyclopédie de Comptabilité, Contrôle de Gestion et Audit*, Paris: Economica, pp.1223-1232.
- Casta, J.-F., Ramond, O.**, (2009). "Politique comptable des entreprises". In *Encyclopédie de Comptabilité, Contrôle de Gestion et Audit*, Paris: Economica, pp.1151-1165.
- Cauvin, E., Decock-Good, C., Bescos, P.-L.**, (2006), "La perception des entreprises françaises en matière de diffusion d'informations non financières : une enquête par questionnaire", *Comptabilité, Contrôle, Audit*, Vol.2, n°12, pp.117-142.

-
- Chambers, R. J.**, (1955), "Blueprint for a Theory of Accounting", *Accounting Research*, Vol.6, n°1, pp.17-25.
- Chambers, R. J.**, (1957), "Detail for a Blueprint", *The Accounting Review*, Vol.32, n°2, pp.206-215.
- Chambers, R. J.**, (1993), "Positive Accounting Theory and the PA Cult", *Abacus*, Vol.29, n°1, pp.1-26.
- Charreaux, G.**, (1987). "La théorie positive de l'agence : une synthèse de la littérature". In *De nouvelles théories pour gérer l'entreprise*, Paris: Economica, pp.21-55.
- Charreaux, G.**, (1998), "Le rôle de la confiance dans le système de gouvernance des entreprises", *Economies et Sociétés, Sciences de Gestion*, n°8-9, pp.47-65.
- Charreaux, G.**, (1999). "La théorie positive de l'agence : lectures et relectures". In *De Nouvelles Théories pour Gérer l'Entreprise du XXI^e siècle*, Paris: Economica, pp.63-141.
- Charreaux, G.**, (2009). "Gouvernement d'entreprise et comptabilité". In *Encyclopédie de Comptabilité, Contrôle de Gestion et Audit*, Paris: Economica, pp.861-875.
- Charreaux, G., Desbrières, P.**, (1998), "Gouvernance des entreprises : valeur partenariale contre valeur actionnariale", *Finance Contrôle Stratégie*, Vol.1, n°2, pp.57-88.
- Chekkar, R.**, (2007). L'émergence de la communication financière dans les sociétés françaises cotées, contribution à l'analyse de la relation entre l'entreprise et ses investisseurs, le cas Saint Gobain. Doctorat, Orléans, Université d'Orléans.
- Chekkar, R., Onnée, S.**, (2006), "Les discours managériaux dans le processus de communication financière : une analyse longitudinale du cas Saint-Gobain", *Entreprises et Histoire*, Vol.42, n°Avril, pp.46-63.
- Chiapello, E.**, (2005). "Transformation des conventions comptables, transformation de la représentation de l'entreprise". In *Les normes comptables internationales, instruments du capitalisme financier*, Paris: La découverte, pp.121-150.
- Clarkson, M., B.** (1995), "A Stakeholder Framework for Analyzing and Evaluating Corporate Social Performance", *Academy of Management Review*, Vol.20, n°1, pp.92-117.
- Clatworthy, M., A., Jones, M., J.**, (2006), "Differential Patterns of Textual Characteristics and Company Performance in the Chairman's Statement", *Accounting, Auditing and Accountability Journal*, Vol.19, n°4, pp.493-511.

-
- Colasse, B.**, (1991), "Où il est question d'un cadre comptable conceptuel français", *Revue de droit comptable*, n°35, pp.3-20.
- Colasse, B.**, (2000a). "Cadres comptables conceptuels". In *Encyclopédie de Comptabilité, Contrôle de Gestion et Audit*, Paris: Economica, pp.92-104.
- Colasse, B.**, (2000b). "Harmonisation comptable internationale". In *Encyclopédie de Comptabilité, Contrôle de Gestion et Audit*, Paris: Economica, pp.757-769.
- Colasse, B.**, (2000c). "Théories comptables". In *Encyclopédie de Comptabilité, Contrôle de Gestion et Audit*, Paris: Economica, pp.1234-1243.
- Colasse, B.**, (2004), "Harmonisation comptable internationale : de la résistible ascension de l'IASB/IASC", *Gérer et comprendre*, n°75, pp.30-41.
- Colasse, B.**, (2004a), "Normes comptables : l'Union européenne sous influence ?", *Sociétal*, n°46, pp.35-39.
- Colasse, B.**, (2005). "La régulation comptable entre public et privé". In *Les normes comptables internationales, instrument du capitalisme financier*, Paris: La Découverte, pp.27-48.
- Colasse, B.**, (2005). "Raymond John Chambers : pour une comptabilité continuellement actuelle". In *Les grands auteurs en comptabilité*, Paris: Editions EMS, pp.197-215.
- Colasse, B.**, (2006). Projet de rapport du groupe "Cadre conceptuel". Conseil National de la Comptabilité. N° 31L_06_01
- Colasse, B.**, (2007), *Les fondements de la comptabilité*, Paris: Editions la Découverte.
- Colasse, B.**, (2009). "Théories Comptables". In *Encyclopédie de Comptabilité, Contrôle de Gestion et Audit*, Paris: Economica, pp.1403-1414.
- Comité de la Règlementation Comptable.** (1999), *Plan Comptable Général (PCG) - Règlement n° 99-03 du 29 avril 1999*.
- Comité Permanent de la Doctrine Comptable du CSOEC.** (1996), "Projet de cadre conceptuel", *Revue Française de Comptabilité*, Vol.278, 32.
- Commission de la Communauté Européenne.** (1995), "L'harmonisation comptable : une nouvelle stratégie au regard de l'harmonisation internationale", 508, n°1.
- Commission de la Communauté Européenne.** (2000), "Stratégie de l'UE en matière d'information financière : la marche à suivre", 359 final.
- Conseil des Communautés Européennes.** (1978). "Quatrième directive ". 78/660/CEE.
- Conseil des Communautés Européennes.** (1978). "Septième Directive ". 83/349/CEE.

-
- Coombes, R. J., Edey, P. H.**, (1986), "Accounting income: The Relationship Between Capital Maintenance and Asset Measurement", *Issues in Accounting Education*, Vol.1, n°1, pp.112-122.
- Cormier, D., Magnan, M., Zéghal, D.**, (2001), "La pertinence et l'utilité prédictive de mesures de performances financière : une comparaison France, Etats-Unis et Suisse", *Comptabilité, Contrôle, Audit*, Vol.7, n°1, pp.77-105.
- Craswell, A. T., Taylor, S. L.**, (1992), "Discretionary Disclosure of Reserves by Oil and Gas Companies: An Economic Analysis", *Journal of Business Finance and Accounting*, Vol.19, n°2, pp.295-309.
- Daigre, J.-J.**, (1981), "Réflexions sur le statut individuel des dirigeants de sociétés anonymes", *Revue des Sociétés Journal des Sociétés*, pp.597-627.
- D'Aveni, R. A., MacMillan, I. C.**, (1990), "Crisis and the Content of Managerial Communication: A Study of the Focus of Attention of Top Managers in Surviving and Failing Firms", *Administrative Science Quarterly*, Vol.35, December, pp.634-657.
- Davidson, S., Anderson, G. D.**, (1993). "The Development of Accounting and Auditing Standards". In *Historical Perspectives of Selected Financial Accounting Topics*, Boston: Irwin, pp.3-29.
- De Bonville, J.**, (2006), *L'analyse de contenu des médias : De la problématique au traitement statistique*, De Boeck.
- Dean, G. W., Clarke, F. L.**, (2003), "An Evolving Conceptual Framework?", *Abacus*, Vol.39, n°3, pp.279-297.
- Deegan, C.**, (2001), *Financial Accounting Theory*, Roseville Australia: Irwin/McGraw-Hill.
- Degos, J.-G.**, (1998), *Histoire de la comptabilité*, Paris: Presses Universitaires de France.
- Déjean, F., Oxibar, B.**, (2003). Pour une approche alternative de l'analyse de la diffusion d'information sociétale. Congrès de l'Association Francophone de Comptabilité, Louvain
- Déjean, F., Oxibar, B.**, (2005). Pratiques de diffusion d'information sociétale : Le cas Péchiney. 3e journée Franco Espagnole de Comptabilité, Université Paris Dauphine.9 décembre 2005
- Delaporte, L.**, (2004), "Les auditeurs font leur révolution culturelle", *Les Echos*, 28 septembre 2004.

-
- Delga, J., Bien, F.,** (2006). "La gouvernance corporative en France". In *Traité de gouvernance corporative : Théories et pratiques à travers le monde*, Laval: Presses Université Laval, pp.229-314.
- Demaria, S., Dufour, D.,** (2007), "Le choix d'options comptables lors de la transition aux normes IFRS : le cas des incorporels", *Comptabilité Contrôle Audit*, Vol.numéro thématique, 195-219.
- Depoers, F.,** (1999). Contribution à l'analyse des déterminants de l'offre volontaire d'informations des sociétés cotées. Thèse en Sciences de Gestion, Paris, Université Paris 9 Dauphine.
- Depoers, F.,** (2000), "L'offre volontaire d'information des sociétés cotées : concept et mesure", *Comptabilité Contrôle Audit*, Vol.2, n°6, pp.115-131.
- Desjardins, C.,** (2004), "Le passage aux normes IFRS concerne toutes les entreprises", *Les Echos*, 13 mai 2004.
- Desjardins, C.,** (2004), "Une nouvelle façon de penser l'information financière", *Les Echos*, 13 mai 2004.
- DiMaggio, P. J., Powell, W. W.,** (1983), "The Iron Cage Revisited: Institutional Isomorphism and Collective Rationality in Organizational Fields", *American Sociological Review*, Vol.48, n°2, pp.147-160.
- Ding, Y., Stolowy Hervé, Tenenhaus, M.,** (2002), "L'internationalisation de la présentation des états financiers des sociétés françaises: une étude empirique longitudinale", *Comptabilité Contrôle Audit*, Vol.8, n°1, pp.45-68.
- Donaldson, T., Preston, L., E.,** (1995), "The Stakeholder Theory of the Corporation: Concepts, Evidence, and Implications", *Academy of Management Review*, Vol.20, n°1, pp.65-91.
- Dumontier, P., Raffournier, B.,** (1989), "L'information comptable : pour qui ? pour quoi ?", *Revue Française de Gestion*, Vol.Mars-Avril-Mai, pp.23-29.
- D'Unrug, M.-C.,** (1974), *Analyse de contenu et acte de parole*, Paris: Jean-Pierre Delarge.
- Duyck, J.-Y.,** (2002). "Crise et Discours : quelques réflexions autour du "mot du Président"". In *Sciences de Gestion et pratiques managériales*, Paris: Economica, pp.199-208.
- Dyckman, T., R., Zeff, S., A.,** (1984), "Two Decades of the Journal of Accounting Research", *Journal of Accounting Research*, Vol.22, n°1, pp.225-299.
- EFRAG, CNC.** (2006). Elements of the Framework Debate, The Conceptual Framework: Starting from the Right Place? , PAAinE

-
- EFRAG, CNC.** (2009). Elements of the Framework Debate, The Needs of Users of Financial Information: A User Survey. PAAinE
- Elsbach, K. D.,** (1994), "Managing Organizational Legitimacy in the California Cattle Industry: The Construction and Effectiveness of Verbal Accounts", *Administrative Science Quarterly*, Vol.39, n°1, pp.57-78.
- Evraert, S., Des Robert, J.-F.,** (2008). "French Accounting Revolution: Implementing IFRS in French Companies". In *Globalisation of Accounting Standards*, Northampton, MA: Edward Elgar Publishing, pp.130-143.
- Evrard, Y., Pras, B., Roux, E.,** (2003), *Market, Etudes et recherches en marketing*, Paris: Dunod.
- Fallery, B., Rodhain, F.,** (2007). Quatre approche pour l'analyse données textuelles : lexicale, linguistique, cognitive, thématique. XVIe Conférence Internationale de Management Stratégique, Montréal
- FASB.** (2003), *Statements of Financial Accounting Concepts*, New-York: FASB.
- FASB, IASB.** (2006). Preliminary Views on an improved Conceptual Framework for Financial Reporting: The Objective of Financial Reporting and Qualitative Characteristics of Decision-useful Financial Reporting Information. FASB/ IASB
- FASB, IASB.** (2006). A Roadmap for Convergence between IFRSs and US GAAP-2006-2008 Memorandum of Understanding between the FASB and the IASB
- FASB, IASB.** (2008). Exposure Draft Conceptual Framework for Financial Reporting: The Objective of Financial Reporting and Qualitative Characteristics and Constraints of Decision-Useful Financial Reporting Information. FASB/IASB
- Fédération des Experts Comptables Européens.** (1997). FEE Comparative Study on Conceptual Accounting Frameworks in Europe.
- Field, A.,** (2005), *Discovering Statistics Using SPSS*, London: SAGE Publications.
- Fiol, M., C.,** (1989), "A semiotic Analysis of Corporate Language: Organizational Boundaries and Joint Venturing", *Administrative Science Quarterly*, Vol.34, pp.277-303.
- Flesher, D. L., Miranti, P. J., Previts, G. J.,** (1996), "The First Century of the CPA", *Journal of Accountancy*, Vol.182, n°4, pp.51-56.
- Forgues, B., Vandangeon-Derumez, I.,** (1999). "Analyses longitudinales". In *Méthodes de recherche en management*, Paris: Dunod, pp.422-448.

-
- Gaffikin, M. J. R.**, (2003), "The a priori Wars: The Modernisation of Accounting Thought", *Accounting Forum*, Vol.27, n°3, pp.291-311.
- Garnier, P.**, (1945). La comptabilité, Algèbre du droit et méthode d'observation des sciences économiques. Doctorat en Droit, Paris, Université de Paris - Faculté de droit.
- Gatamel, D.**, (2002), *Le droit du travail en France*, Editions Francis Lefebvre.
- Gerboth, D. L.**, (1987), "The conceptual Framework: Not Definitions, But Professional Values", *Accounting Horizons*, Vol.1, n°3, pp.1-9.
- Ghiglione, R., Landré, A., Bromberg, M., Molette, P.**, (1998), *L'analyse automatique de contenu*, Paris: Dunod.
- Gibbins, M., Richardson, A., Waterhouse, J.**, (1990), "The Management of Corporate Financial Disclosure: Opportunism, Ritualism, Policies, and Processes", *Journal of Accounting Research*, Vol.28, n°1, pp.121-143.
- Gillet, R., Levasseur, M.**, (2009). "Finance et Comptabilité". In *Encyclopédie de Comptabilité, Contrôle de Gestion et Audit*, Paris: Economica, pp.795-811.
- Giordano Spring, S., Rivière Giordano, G.**, (2008), "Reporting sociétal et IFRS : quelle cohérence ?", *Revue Française de Gestion*, n°186, pp.19-35.
- Giordano, Y.**, (2003). "Les spécificités des recherches qualitatives". In *Conduire un projet de recherche : une perspective qualitative*, Paris: EMS.
- Giordano-Spring, S., Lacroix, M.**, (2007), "Juste valeur et reporting de la performance : débats conceptuels et théoriques", *Comptabilité Contrôle Audit*, Vol.numéro thématique, pp.77-97.
- Girod-Séville, M., Perret, V.**, (1999). "Fondements épistémologiques de la recherche". In *Méthodes de recherche en management*, Paris: Dunod, pp.13-33.
- Giroux, N., Marroquin, L.**, (2005), "L'approche narrative des organisations", *Revue Française de Gestion*, Vol.31, n°159, pp.15-42.
- Godfrey, J. M., Chalmers, K.**, (2008). "Globalisation of Accounting Standards: An Introduction". In *Globalisation of Accounting Standards*, Northampton, MA: Edward Edgar Publishing, pp.1-14.
- Granger, G. G.**, (2009), "Epistémologie", Encyclopaedia Universalis,
- Grawitz, M.**, (1996), *Méthodes des sciences sociales*, Paris: Dalloz.
- Gray, S. J.**, (1988), "Towards a Theory of Cultural Influence on the Development of Accounting Systems Internationally", *Abacus*, Vol.24, n°1, pp.1-16.

-
- Griffin, P. A.**, (1987). "The Accounting and Reporting Environment". In *Usefulness to Investors and Creditors of Information Provided by Financial Reporting*, Stamford: pp.35-52.
- Guimard, A.**, (2007), *La communication financière : théorie et pratique*, Paris: Economica.
- Haller, A., Kepler, J.**, (2002), "Financial accounting developments in the European Union: past events and future prospects", *The European Accounting Review*, Vol.11, n°1, pp.153-180.
- Heath, L. C.**, (1988), "The Conceptual Framework as Literature", *Accounting Horizons*, Vol.2, n°2, pp.100-104.
- Helme-Guizon, I., Gavard-Perret, M.-L.**, (2007). "L'analyse de données textuelles avec Sphinx : une application à la personnalisation sur Internet". In *Analyse de données textuelles en sciences de gestion*, Paris: pp.135-157.
- Hill, C. W. L., Jones, T. M.**, (1992), "Stakeholder-Agency Theory", *Journal of Management Studies*, Vol.29, n°2, pp.131-154.
- Hoarau, C.**, (1992), "La France doit-elle se doter d'un cadre conceptuel comptable ?", *Revue Française de Comptabilité*, Vol.231, pp.59-62.
- Hoarau, C.**, (1995), "L'harmonisation comptable internationale : Vers la reconnaissance mutuelle normative ?", *Comptabilité Contrôle Audit*, Vol.1, n°2, pp.75-88.
- Hoarau, C.**, (2003), "Place et rôle de la normalisation comptable en France", *Revue Française de Gestion*, Vol.29, n°147, pp.33-49.
- Hoarau, C., Teller, R.**, (2007), "IFRS : les normes comptables du nouvel ordre économique mondial ?", *Comptabilité Contrôle Audit*, Vol.Numéro thématique, pp.3-21.
- IASB.** (1989). "Framework for the Preparation and Presentation of Financial Statements". Londres: IASC.
- Jacquot, T., Point, S.**, (2000), "Le Management Symbolique des Ressources Humaines", *Revue de gestion des ressources humaines*, Vol.38, pp.116-131.
- Jain, T. N.**, (1973), "Alternative Methods of Accounting and Decision Making: A Psycho-Linguistical Analysis", *The Accounting Review*, Vol.48, n°1, pp.95-104.
- Janin, R.**, (2002), "Les contenus informationnels respectifs des résultats nets et des indicateurs de flux de trésorerie dans le contexte français", *Comptabilité Contrôle Audit*, Vol.8, n°2, pp.69-85.

-
- Jeanjean, T., Ramirez, C.,** (2008), "Aux sources des théories positives : contribution à une analyse des changements de paradigme dans la recherche en comptabilité", *Comptabilité Contrôle Audit*, Vol.14, n°2, pp.5-27.
- Jensen, M. C.,** (1983), "Organization Theory and Methodology", *The Accounting Review*, Vol.58, n°2, pp.319-339.
- Jensen, M. C.,** (2002), "Value Maximization, Stakeholder Theory, and the Corporate Objective Function", *Business Ethics Quarterly*, Vol.12, n°2, pp.235-256.
- Jensen, M. C., Meckling, W., H.,** (1976), "Theory of the Firm: Managerial Behavior, Agency Costs and Ownership Structure", *Journal of Financial Economics*, Vol.3, n°Octobre, pp.305-360.
- Johnson, T. L.,** (2004). Understanding the Conceptual Framework. FASB Report, FASB
- Jones, M., J., Shoemaker, P., A.,** (1994), "Accounting Narratives: A Review of Empirical Studies of Content and Readability", *Journal of Accounting Literature*, Vol.13, pp.142-184.
- Koenig, G.,** (1993), "Production de la connaissance et constitution des pratiques organisationnelles", *Revue de gestion des ressources humaines*, n°9, pp.4-17.
- Kohut, G., F., Segars, A., H.,** (1992), "The President's Letter to Stockholders: An Examination of Corporate Communication Strategy", *Journal of Business Communication*, Vol.29, n°1, pp.7-21.
- Krippendorff, K.,** (2004), *Content Analysis: An Introduction to its Methodology*, Sage Publications Inc.
- Labbé, S., Marchand, P.,** (2007). "Principes et étapes d'une analyse de données textuelles : l'exemple de l'implication professionnelle". In *Analyse statistique de données textuelles en sciences de gestion*, Paris: pp.75-105.
- Lacroix, M.,** (1997). La reconnaissance des actifs immatériels et le reporting financier. Bordeaux, Thèse en Sciences de Gestion, Université Montesquieu - Bordeaux IV.
- Lacroix, M.,** (1998), "De la représentation des immatériels en comptabilité", *Comptabilité Contrôle Audit*, Vol.4, n°2, pp.89-97.
- Lazonick, W., O'Sullivan, M.,** (2000), "Maximizing shareholder value: a new ideology for corporate governance", *Economy and Society*, Vol.29, n°1, pp.13-35.
- Lebart, L., Salem, A.,** (1994), *Statistique textuelle*, Paris: Dunod.
- Lebas, M.,** (1995), "Oui, il faut définir la performance", *Revue Française de Comptabilité*, Vol.269, pp.66-71.

-
- Lee, T., A.** (1993). "The Early Debate on Financial and Physical Capital". In *Historical Perspectives of Selected Financial Topics*, Boston: Irwin, pp.195-218.
- Léger, J.-Y.**, (2008), *La Communication Financière*, Paris.
- Lemarchand, Y., Nikitin, M.**, (2000), "Histoire des systèmes comptables". In *Encyclopédie de Comptabilité, Contrôle de Gestion et Audit*, Paris: Economica, pp.771-780.
- Lemarchand, Y., Nikitin, M.**, (2009). "Capitalisme et Comptabilité". In *Encyclopédie de Comptabilité, Contrôle de Gestion et Audit*, Paris: Economica, pp.115-124.
- Lev, B.**, (1992), "Information Disclosure Strategy", *California Management Review*, Vol.34, n°4, pp.9-30.
- Malaval, P., Decaudin, J.-M.**, (2005), *Pentacom*, Paris: Pearson Education.
- Mangenot, M.**, (2005). "Philosophie, origine, objectifs des normes internationales". In *Les normes comptables internationales, instruments du capitalisme financier*, Paris: La découverte, pp.151-183.
- Marchand, P.**, (2007). "Concepts, méthodes et outils". In *Analyse statistique de données textuelles en sciences de gestion*, Paris: pp.49-70.
- Martinet, A. C.**, (1990), *Epistémologies et Sciences de Gestion*, Paris: Economica.
- Mattessich, R.**, (1957), "Towards a General and Axiomatic Foundation of Accountancy", *Accounting Research*, Vol.8, n°4, pp.328-355.
- Mbengue, A.**, (1999). "Tests de comparaison". In *Méthodes de recherche en management*, Paris: Dunod, pp.291-334.
- Mc Watters, C., S.**, (2005). "Richard V. Mattessich : la comptabilité comme science appliquée". In *Les Grands Auteurs en Comptabilité*, Paris: EMS, pp.217-238.
- McConnel, D., Haslem, J., A., Gibson, V., R.**, (1986), "The President's Letter to Stockholders: A New Look", *Financial Analysts Journal*, pp.66-70.
- MEDEF.** (2002). Pour un meilleur gouvernement des entreprises cotées (Rapport Bouton).
MEDEF
- Michel, A.**, (2003), "Plaidoyer pour les futures règles comptables très contestées", *Le Monde*, 31 octobre 2003.
- Michel, A.**, (2004), "Le grand chamboulement des normes comptables", *Le Monde*, 4 novembre 2004.
- Milgrom, P., Roberts, J.**, (1997), *Economie, organisation et management*, Bruxelles: De Boeck & Larcier S.A.

-
- Miller, P. B. W.**, (1985), "The conceptual framework: myths and realities", *Journal of Accountancy*, Vol.159, n°3, pp.62-71.
- Moberg, D. J.**, (1989). "The Ethics of Impression Management". In *Impression Management in the Organization*, Hillsdale NJ: Lawrence Erlbaum Associates, pp.171-188.
- Morin, E. M., Guindon, M., Bouliane, E.**, (1996), *Les indicateurs de performance*, Montréal: Guérin.
- Nabet, A., David, G.**, (2002), "L'introduction d'indicateurs de création de valeur dans un groupe français : SNCF Participations", *Comptabilité, Contrôle, Audit*, Vol.8, n°1, pp.111-128.
- Neu, D., Warsame, H., Pedwell, K.**, (1998), "Managing Public Impressions: Environmental Disclosures in Annual Reports", *Accounting Organizations and Society*, Vol.23, n°3, pp.265-293.
- Nobes, C., w.**, (1983), "A Judgemental International Classification of Financial Reporting Practices", *Journal of Business Finance and Accounting*, Vol.10, n°1, pp.1-20.
- Nobes, C., W., Parker, R.**, (2004), *Comparative International Accounting*, Essex: Prentice Hall.
- Nobes, C. W.**, (1998), "Towards a General Model of the Reasons for International Differences in Financial Reporting", *Abacus*, Vol.34, n°2, pp.162-187.
- Oberdorff, H.**, (2004), *L'Union européenne*, Paris: Dalloz.
- Pérez, R.**, (2003), *La gouvernance de l'entreprise*, Paris: Editions la Découverte.
- Peyrat-Guillard, D.**, (2007). "L'analyse de données textuelles avec Alceste et Wordmapper : une exploration complémentaire des formes d'implication au travail". In *Analyse statistique de données textuelles en Sciences de Gestion*, Paris: pp.109-130.
- Pop, A.**, (2008), "Le processus d'intégration financière en Europe : Quo Vadis ?", *Regards croisés sur l'économie*, Vol.1, n°3, pp.45-53.
- Posner, R. A.**, (1974), "Theories of Economic Regulation", *The Bell Journal of Economics and Management Science*, Vol.5, n°2, pp.335-358.
- Poujol, F.**, (2008), "La perception des challenges par les commerciaux : une étude qualitative", *Revue Française de Marketing*, Vol.217, 77-91.
- Pourtier, F.**, (2004), "La publication d'informations financières volontaires : synthèse et discussion", *Comptabilité Contrôle Audit*, Vol.10, n°1, pp.79-102.
- Raffournier, B.**, (1990), "La théorie "positive" de la comptabilité : une revue de littérature", *Economies et Sociétés, Série Sciences de Gestion*, Vol.16, pp.137-166.

-
- Raffournier, B.**, (2007), "Les oppositions françaises à l'adoption des IFRS : examen critique et tentative d'explication", *Comptabilité Contrôle Audit*, Vol.numéro thématique, pp.21-43.
- Ramond, O., Batsch, L., Casta, J.-F.**, (2007), "Résultat et performance financière en normes IFRS : Quel est le contenu informatif du comprehensive income ?", *Comptabilité Contrôle Audit*, Vol.numéro thématique, pp.129-155.
- Reinert, M.**, (1998). Quel *objet* pour une *analyse statistique du discours* ? Quelques réflexions à propos de la réponse *ALCESTE*. Quatrièmes Journées Internationales d'Analyse de Données Textuelles, Nice - France
- Reinert, M.**, (2007). "Contenu des discours et approche statistique". In *Analyse statistique de données textuelles en sciences de gestion*, Paris: pp.23-45
- Revsine, L.**, (1981), "A Capital Maintenance Approach to Income Measurement", *The Accounting Review*, Vol.56, n°2, pp.383-389.
- Richard, J.**, (1999), "Vingt ans de normalisation comptable française en Europe : grandeur ou décadence", *Comptabilité Contrôle Audit*, Vol.Les vingt ans de l'AFC, pp.223-232.
- Richard, J.**, (2005a). "Les trois stades du capitalisme français". In *Les normes comptables internationales, instruments du capitalisme français*, Paris: La découverte, pp.89-119.
- Richard, J.**, (2005b), "Une comptabilité sur mesure pour les actionnaires", *Le Monde Diplomatique*, Novembre.
- Roberts, A.**, (1995), "The Very Idea of Classification in International Accounting", *Accounting Organizations and Society*, Vol.20, n°7/8, pp.639-664.
- Royer, I., Zarlowski, P.**, (1999). "Echantillon(s)". In *Méthodes de recherche en management*, Paris: Dunod, pp.188-223.
- Salleron, L.**, (1965). Comment informer honnêtement. Congrès de l'Office international des œuvres de formation civique d'action doctrinale, Lausanne
- Salter, S. B., Doupnik, T. S.**, (1992), "The relationship between legal systems and accounting practices: a classification exercise", *Advances in International Accounting*, Vol.5, pp.3-22.
- Schipper, K.**, (1991), "Analyst's Forecasts", *Accounting Horizons*, Vol.5, n°4, pp.105-121.
- Simon, E.**, (2007), "La confiance dans tous ses états", *Revue Française de Gestion*, n°175, pp.93-104.
- Smith, M., Taffler, R., J.**, (1992), "The Chairman's Letter and Corporate Financial Performance", *Accounting and Finance*, Vol.32, n°2, pp.75-90.

-
- Smith, M., Taffler, R., J.,** (1995), "The Incremental Effect of Narrative Accounting Information in Corporate Annual Reports", *Journal of Business Finance and Accounting*, Vol.22, n°8, pp.1195-1219.
- Smith, M., Taffler, R., J.,** (2000), "The Chairman's Statement: A Content Analysis of Discretionary Narratives Disclosures", *Accounting Auditing and Accountability Journal*, Vol.13, n°5, pp.624-646.
- Solomons, D.,** (1986), "The FASB's Conceptual Framework: An Evaluation", *Journal of Accountancy*, Vol.161, n°6, pp.114-124.
- Standish, P.,** (1997), *The French Plan Comptable: Explanation and Translation*, Paris: Média Publisher.
- Staubus, G., J.,** (1961), *A Theory of Accounting to Investors*, Berkeley: University of California Press.
- Staubus, G., J.,** (1999), *The Decision Usefulness Theory of Accounting: A Limited History*, New-York: Garland Pub.
- Stolowy, H., Lebas, M. J.,** (2006), *Financial Accounting and Reporting, a Global Perspective*, London: Thomson Learning.
- Suchman, M. C.,** (1995), "Managing Legitimacy: Strategic and Institutional Approaches", *Academy of Management Review*, Vol.20, n°3, pp.571-600.
- Sweeney, H., W.,** (1933), "Capital", *The Accounting Review*, Vol.8, n°3, pp.185-199.
- Touchelay, B.,** (2005), "A l'origine du plan comptable français des années 1930 aux années 1960, la volonté de contrôle d'un Etat dirigiste ?", *Comptabilité Contrôle Audit*, Vol.Numéro thématique, pp.61-88.
- Touron, P.,** (2000). Apports et limites de la théorie institutionnelle des organisations : Etude de trois cas d'adoption des normes comptables internationales en France. Congrès de l'Association Francophone de Comptabilité, Angers.Mai
- Touron, P.,** (2004), "L'adoption des principes comptables généralement reconnus aux Etats-Unis par Saint-Gobain-Pont-à-Mousson : du conflit d'agence à la légitimité institutionnelle", *Comptabilité Contrôle Audit*, Vol.Thématique, pp.161-191.
- Tremblay, D., Cormier, M., Magnan, M.,** (1993), *Théories et modèles comptables - Développement et perspectives*, Presses de l'Université de Québec.
- Van Hulle, K.,** (1996), "L'harmonisation comptable européenne : Une nouvelle stratégie au regard de l'harmonisation internationale", *Revue Française de Comptabilité*, Vol.275, pp.29-38.

-
- Véron, N.**, (2007), "Histoire et déboires possibles des normes comptables internationales", *L'économie politique*, Vol.4, n°36, pp.92-112.
- Véron, N.**, (2008), "La faute aux normes comptables ?", *Alternatives Economiques*, Vol.Septembre.
- Verrecchia, R. E.**, (1999), "Disclosure and the Cost of Capital: A Discussion", *Journal of Accounting and Economics*, Vol.26, pp.271-283.
- Wacheux, F.**, (1996), *Méthodes Qualitatives et Recherche en Gestion*, Paris: Economica.
- Walton, P.**, (2003), "La normalisation comptable internationale origine, pratiques et enjeux", *Revue Française de Gestion*, Vol.29, n°147, pp.149-161.
- Walton, P.**, (2007), "Le cadre conceptuel : une ancienne querelle", *Revue Française de Comptabilité*, Vol.396, p.5.
- Waterhouse, J., Gibbins, M., Richardson, A.**, (1993), "Strategic Financial Disclosure: Evidence from Labor Negotiations", *Contemporary Accounting Research*, Vol.9, n°2 (Spring), pp.526-550.
- Watts, R. L.**, (1977), "Corporate Financial Statements, a product of the market and political processes", *Australian Journal of Management*, Vol.2, pp.53-71.
- Watts, R. L., Zimmerman, J. L.**, (1978), "Towards a Positive Theory of the Determination of Accounting Standards", *The Accounting Review*, Vol.53, n°1, pp.112-134.
- Watts, R. L., Zimmerman, J. L.**, (1986), *Positive Accounting Theory*, Englewood Cliffs: Prentice Hall, Inc.
- Yahiaoui, F.**, (1999). "Pilotage de la performance : où il est question de la mise en valeur du travail". In *Dialogue autour de la performance en entreprise : les enjeux*, Paris: L'Harmattan, pp.111-153.

TABLE DES MATIERES

SOMMAIRE DES TABLEAUX	I
SOMMAIRE DES FIGURES	III
SOMMAIRE DES GRAPHIQUES.....	IV
SOMMAIRE DES ANNEXES.....	IV
INTRODUCTION GÉNÉRALE.....	1
PREMIÈRE PARTIE. L'INFORMATION FINANCIÈRE À LA LUMIÈRE D'UN CHANGEMENT DE PHILOSOPHIE COMPTABLE.....	19
CHAPITRE 1.INTERNATIONALISATION DE LA NORMALISATION COMPTABLE ET INFORMATION FINANCIÈRE.....	20
1. D'UN SYSTÈME COMPTABLE À L'AUTRE	20
1.1. Une évolution européenne de la régulation comptable.....	22
1.1.1. De la nécessité d'une harmonisation européenne.....	22
1.1.1.1. La 4 ^{ème} directive.....	23
1.1.1.2. La 7 ^{ème} directive.....	24
1.1.1.3. Une harmonisation aux résultats mitigés	25
1.1.2. ... A l'adoption des normes internationales	28
1.1.2.1. Les normes comptables internationales : un outil de l'intégration financière en Europe ...	29
1.1.2.2. Les normes comptables internationales : le refus de l'hégémonie américaine	31
1.1.2.3. Les normes comptables internationales : un facteur d'évolution des systèmes comptables européen et français	33
1.2. Le cadre conceptuel des normes internationales d'information financière.....	38
1.2.1. Le cadre conceptuel : point de divergence entre les normes internationales d'information financière et les règles françaises de comptabilité.....	39
1.2.1.1. Les fondements du système comptable français : un cadre conceptuel implicite	40
1.2.1.2. Le cadre conceptuel international : la formalisation d'une théorie pour la comptabilité....	44
1.2.2. Le cadre conceptuel : des états financiers à l'information financière	50
1.2.2.1. Un cadre conceptuel pour définir les états financiers	50
1.2.2.2. Un cadre conceptuel révisé pour délimiter le périmètre de l'information financière	53
2. DE L'UTILITÉ DE L'INFORMATION FINANCIÈRE À LA STRATÉGIE DE COMMUNICATION FINANCIÈRE.....	58
2.1. Un objectif d'information utile à la prise de décision économique des investisseurs.....	58
2.1.1. Les utilisateurs de l'information : primauté des investisseurs.....	59

2.1.1.1.	Primauté des investisseurs, une situation en cours d'évolution	60
2.1.1.2.	Primauté des investisseurs, reconnaissance des professionnels, critiques des académiques français	63
2.1.2.	L'objectif de l'information : une utilité décisionnelle	65
2.1.2.1.	L'utilité décisionnelle : un pré requis au cadre théorique comptable	66
2.1.2.2.	L'utilité décisionnelle : la dimension prédictive de l'information.....	70
2.2.	L'information ou l'essence de la publicité et de la communication financières.....	72
2.2.1.	Information, publicité, communication : quelques précisions sémantiques.....	74
2.2.2.	Information financière : les obligations légales ou publicité financière	75
2.2.2.1.	De la définition de l'information réglementée	75
2.2.2.2.	Le rapport annuel : document clé de l'information financière.....	77
2.2.3.	L'information volontaire : un outil de la communication financière	80
2.2.3.1.	Information volontaire : définition des contours.....	82
2.2.3.1.	Information volontaire : les facteurs explicatifs	84
	CONCLUSION DU CHAPITRE 1.....	87
	CHAPITRE 2. L'INFORMATION FINANCIÈRE À LA CROISÉE DES THÉORIES.....	89
1.	L'INFORMATION FINANCIÈRE AU CŒUR DE LA RELATION D'AGENCE.....	90
1.1.	Une approche « investisseurs » de l'information financière	93
1.1.1.	L'information dans la relation actionnaires/dirigeants.....	95
1.1.1.1.	Une information utile au dédouanement des dirigeants.....	95
1.1.1.1.	Une information utile à la prise de décision des actionnaires.....	97
1.1.2.	L'information dans la relation dirigeants/créanciers.....	99
1.2.	Une approche partenariale de l'information financière	102
1.2.1.	L'information financière dans une perspective contractuelle	103
1.2.1.1.	Information financière et parties prenantes internes	104
1.2.1.2.	Information financière et parties prenantes externes.....	105
1.2.2.	L'information financière dans une perspective politique	107
1.2.2.1.	Information financière contrainte : un choix des instances politiques.....	108
1.2.2.2.	Information financière volontaire : un choix politique des dirigeants.....	111
2.	UNE PERSPECTIVE NORMATIVE DE L'INFORMATION FINANCIÈRE	118
2.1.	Les fondements de la théorie normative comptable	118
2.1.1.	La théorie normative pour la détermination du résultat.....	119
2.1.1.1.	L'insuffisance du coût historique	120
2.1.1.2.	La notion de capital	122

2.1.2.	La théorie normative pour la quête d'une « méta-théorie » comptable.....	126
2.2.	L'influence normative dans l'élaboration de l'information financière	128
2.2.1.	Une performance corrélée au concept de capital	130
2.2.1.1.	La performance : un vocable polysémique	130
2.2.1.2.	Le capital : une variable de définition de la performance	132
2.2.2.	Une performance en lien avec les utilisateurs de l'information financière.....	134
2.2.2.1.	Une performance pour les investisseurs.....	134
2.2.2.2.	Une performance pour toutes les parties prenantes.....	137
	CONCLUSION DU CHAPITRE 2.....	143
	CONCLUSION DE LA PREMIÈRE PARTIE	144
	DEUXIÈME PARTIE. DE L'INCIDENCE D'UN CHANGEMENT DE PHILOSOPHIE COMPTABLE SUR LE CONTENU DE L'INFORMATION FINANCIÈRE.....	146
	CHAPITRE 3.LA PRISE EN COMPTE DES PRINCIPES DU CADRE CONCEPTUEL DANS LE CONTENU DE L'INFORMATION FINANCIÈRE.....	147
1.	DE L'INTÉRÊT POUR L'INFORMATION FINANCIÈRE ENCADRÉE.....	147
1.1.	L'intérêt des professionnels pour l'information financière en normes IAS/IFRS.....	148
1.1.1.	Un groupe de travail de l'Académie concerné par le cadre conceptuel comptable	148
1.1.1.1.	Une présentation de l'Académie des Sciences et Techniques Comptables et Financières	149
1.1.1.2.	Les interrogations de la profession comptable au sujet du cadre conceptuel comptable .	150
1.1.2.	Un terrain propice à l'étude exploratoire	151
1.1.2.1.	Le cadre conceptuel et les préparateurs de l'information financière.....	152
1.1.2.2.	Le cadre conceptuel et les utilisateurs de l'information financière.....	156
1.2.	Les composantes de l'information financière	158
1.2.1.	Un panorama de l'information : du financier au non financier	158
1.2.1.1.	Les états financiers.....	158
1.2.1.2.	L'information non financière dans le rapport annuel	160
1.2.2.	Une approche narrative de l'information financière : de la genèse de la méthode aux paradigmes épistémiques	162
1.2.2.1.	Une perspective langagière de la comptabilité.....	162
1.2.2.2.	Une perspective épistémologique de la recherche	164
2.	... A LA PERTINENCE DE L'ÉTUDE DU MESSAGE DU PRÉSIDENT	169
2.1.	Le message du Président : un vecteur d'information sur la performance.....	169
2.1.1.	Le rapport annuel : objet d'études de contenu	169
2.1.1.1.	Les études syntaxiques.....	171

2.1.1.2. Les études thématiques	172
2.1.2. Le message du Président pour l'analyse du discours sur la performance	173
2.1.2.1. De l'étude de la performance dans le message du Président.....	174
2.1.2.2. ... A l'intérêt de l'analyse du contenu de ce message	177
2.2. Le message du Président : une analyse longitudinale de discours	178
2.2.1. La présentation de la méthode	179
2.2.1.1. Les pré-requis de la mise en œuvre de la recherche	179
2.2.1.2. Les principes de l'analyse de contenu.....	184
2.2.2. La dualité de la démarche	186
2.2.2.1. L'analyse lexicale (ou syntaxique)	188
2.2.2.2. L'analyse des thèmes issus de la statistique lexicale	193
CONCLUSION DU CHAPITRE 3.....	200
CHAPITRE 4. UNE INFORMATION FINANCIÈRE À GÉOMÉTRIE VARIABLE	201
1. DE LA PROXIMITÉ ENTRE LES ACTIONNAIRES ET L'ASPECT FINANCIER DE LA PERFORMANCE	201
1.1. Le message du Président à l'épreuve de l'analyse lexicale	202
1.1.1. Du comptage des fréquences aux tests statistiques	202
1.1.2. Les résultats de l'analyse statistique sous SPSS	205
1.1.2.1. La comparaison des aspects bourse/investisseurs	205
1.1.2.2. La comparaison des aspects financiers de la performance	207
1.2. Les résultats de l'analyse des mondes lexicaux	209
1.2.1. Les mondes lexicaux selon ALCESTE.....	209
1.2.2. Les mondes lexicaux : actionnaires et performance.....	221
1.2.2.1. Des actionnaires au cœur du discours RSE	221
1.2.2.2. Une classe dédiée à l'aspect financier de la performance.....	230
2. UNE ÉVOLUTION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE À CONFIRMER.....	240
2.1. L'évolution de l'information financière dans la perspective du cadre théorique.....	240
2.1.1. La validité de l'étude	240
2.1.1.1. La validité interne.....	241
2.1.1.2. La validité externe	242
2.1.2. Les résultats à l'épreuve du cadre théorique.....	244
2.1.2.1. De l'évolution de la place de l'actionnaire dans le discours... ..	244
2.1.2.2. ... à l'évolution de l'importance de l'aspect financier de la performance	248
2.2. De l'apport d'une approche sociologique des résultats	250
2.2.1. La place de l'actionnaire dans le discours ou la quête de la légitimité.....	251

2.2.2. La place de l'aspect financier de la performance : le management de la légitimité par le management des impressions	254
CONCLUSION DU CHAPITRE 4.....	256
CONCLUSION DE LA SECONDE PARTIE	257
CONCLUSION GÉNÉRALE.....	259
BIBLIOGRAPHIE	266
TABLE DES MATIERES	283
ANNEXES.....	288

ANNEXES

Annexe 1 - Synthèse de la revue de littérature exposée par Pourtier (2004, p. 81 et 82)

	Sujet de l'étude	Présentation générale	Classement en fonction de 3 niveaux d'appréhension des dimensions de l'information volontaire		
			Concentration sur 1 élément	Reconnaissance de plusieurs items et nuances de présentation	Identification de plusieurs facettes volontaires (items, vecteurs, délais...)
Travaux sans définition explicite	Prévision des résultats	Kasznik 1999	Lev et Penman 1990 Ruland, Tung et George 1990 Frankel, Mc Nichols et Wilson 1995 Baginsky et Hassel 1997	Kasznik et Lev 1995	
	Utilisation de l'Internet	Deller, Stubenrath et Weber 1999 Bushee, Matsumoto et Miller 2003 Trueman, Wong et Zhang 2003			
	Politique de communication des fonds de pension		Scott 1994		
	Degré de détail et qualité du rapport annuel			Brown et Kim 1993 Miller 2002	Brown et Kim 1993 Botosan et Plumlee 2002
	Quantité d'information volontaire gérée et diffusée par les dirigeants	Verrecchia 1990 King et Wallin 1991 Gigler 1994 Penno 1997			

Annexe 1 (suite) - Synthèse de la revue de littérature exposée par Pourtier (2004, p. 81 et 82)

		Classement en fonction de 3 niveaux d'appréhension des dimensions de l'information volontaire			
Sujet de l'étude		Présentation générale	Concentration sur 1 élément	Reconnaissance de plusieurs items et nuances de présentation	Identification de plusieurs facettes volontaires (items, vecteurs, délais...)
Caractère volontaire des prévisions par rapport aux normes établies			Penman 1980 Pownall et Waymire 1989 Mai et Tchameni 1993		
Opposition informations volontaires et données obligatoires		Dye 1985		Depoers 2000	
Communication des firmes étrangères aux Etats-Unis					Frost et Kinney 1996
Fréquence et décalage dans le temps de la diffusion		Letwich, Watts et Zimmerman 1981		Bradbury 1992 Skinner 1994	
Etendue de la diffusion avant changement de loi				Raffournier 1992	
Adoption d'un référentiel alternatif		Dumontier et Raffournier 1998 Ashbaug et Pincus 2001			
Impact renforcement des règles		Hope 2003			
Opposition de la diffusion papier et par l'Internet		Oyelere, Laswad et Fischer 2003			
Travaux définissant le concept par rapport à une norme établie					

Annexe 2 - Questionnaire à l'attention des préparateurs de l'information financière

Cadre conceptuel des IFRS et préparateurs des états financiers**1. Introduction**

Madame, Monsieur,

Dans le cadre d'une étude entreprise par l'Académie des Sciences et Techniques Comptables et Financières, nous sollicitons votre participation pour une enquête sur le cadre conceptuel des IFRS. Ce document intitulé "Cadre pour la préparation et la présentation des états financiers" regroupe l'ensemble des principes et concepts qui fondent les normes internationales d'information financière.

1. Intervenez-vous dans l'élaboration des états comptables et financiers d'une société qui utilisent les normes internationales d'information financière ? OUI NON**2. Rôle de cadre conceptuel des IFRS****1. Identifiez-vous le rôle joué par le cadre conceptuel du référentiel IFRS dans l'élaboration de l'information financière ?** OUI NON**2. Si oui, cochez la ou les réponses qui vous paraissent correspondre au rôle du cadre conceptuel** Elaboration des normes Interprétation des normes Choix comptable dans le cas d'absence de norme Objectif des états financiers Caractéristiques qualitatives des états financiers Définition des éléments des états financiers**3. Si non, pour quelles raisons ?** Vous ne connaissez pas ce document Vous ne percevez pas l'utilité de ce document**3. Utilisation du cadre conceptuel des IFRS****1. Avez-vous eu l'occasion de vous référer à ce cadre conceptuel ?** OUI NON

Annexe 2 (suite 1) - Questionnaire à l'attention des préparateurs de l'information financière

Cadre conceptuel des IFRS et préparateurs des états financiers**2. Si oui dans quel cas ?**

- Difficulté d'application d'une norme IAS/IFRS ou d'une interprétation SIC/IFRIC
- Choix d'option proposée par une norme
- Choix d'une convention d'évaluation
- Absence de norme ou d'interprétation dans une situation particulière
- Autre(s)

3. Si oui, avez-vous obtenu la réponse recherchée ?
 OUI

 NON
4. Objectifs de l'information financière

Dans le cadre conceptuel des IFRS on peut lire :

...

L'objectif des états financiers est de fournir une information sur la situation financière, la performance et les variations de la situation financière d'une entité, qui soit utile à un large éventail d'utilisateurs pour prendre des décisions économiques.

...

Comme les investisseurs sont les apporteurs de capitaux à risque de l'entité, la fourniture d'états financiers qui répondent à leurs besoins répondra également à la plupart des besoins des autres utilisateurs susceptibles d'être satisfaits par des états financiers.

1. A votre avis, quels sont les éléments les plus représentatifs de la performance de votre société ? Citez-en quatre maximum.

2. Classez par ordre de priorité décroissante (de 1 à 6) les destinataires de l'information financière diffusée en externe.

Fournisseurs, Clients	<input type="text"/>
Etat	<input type="text"/>
Créanciers	<input type="text"/>
Investisseurs	<input type="text"/>
Actionnaires	<input type="text"/>
Salariés	<input type="text"/>

Annexe 2 (suite 2) - Questionnaire à l'attention des préparateurs de l'information financière

Cadre conceptuel des IFRS et préparateurs des états financiers

3. Estimez-vous que la place prépondérante offerte aux investisseurs (actuels et potentiels) dans le cadre conceptuel en tant qu'utilisateurs privilégiés des états financiers, vous ait influencé dans l'élaboration de votre information financière dans les cas suivants ?

	OUI	NON	NSP
Comptabilisation	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Evaluation	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Notes Annexes	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Présentation	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

4. Estimez-vous que l'objectif d'utilité de l'information pour la prise de décision économique (des investisseurs actuels et potentiels) ait orienté vos choix (d'application, d'options,...) dans les cas suivants ?

	OUI	NON	NSP
Comptabilisation	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Evaluation	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Notes Annexes	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Présentation	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

5. Caractéristiques qualitatives et définitions

Le cadre conceptuel définit les caractéristiques qualitatives de l'information financière, ainsi que les éléments figurant dans les états financiers.

1. Estimez-vous que les éléments du cadre conceptuel aient influencé votre comportement dans l'arrêté des comptes de votre groupe ?

OUI

NON

2. Si oui, à quel niveau ?

Comparabilité

Définition des éléments des états financiers

Exhaustivité

Fiabilité

Image fidèle

Intelligibilité

Neutralité

Pertinence

Prudence

Substance over form

Annexe 2 (suite 3) - Questionnaire à l'attention des préparateurs de l'information financière

Cadre conceptuel des IFRS et préparateurs des états financiers**6. Identification****1. Nom du groupe****2. Domaine d'activité****3. Fonction du répondant****7. FIN**

Le questionnaire est terminé, toutes vos réponses ont été enregistrées.

Nous vous remercions vivement d'avoir participé à cette enquête.

Annexe 3 - Questionnaire à l'attention des utilisateurs de l'information financière

Cadre conceptuel des IFRS et utilisateurs de l'information**1. Introduction**

Madame, Monsieur,

Dans le cadre d'une étude entreprise par l'Académie des Sciences et Techniques Comptables et Financières, nous sollicitons votre participation pour une enquête sur le cadre conceptuel des IFRS. Ce document intitulé "Cadre pour la préparation et la présentation des états financiers" regroupe l'ensemble des principes et concepts qui fondent les normes internationales d'information financière.

1. Etes-vous amené(e) à utiliser l'information financière élaborée par des sociétés cotées (rapport annuel, prospectus (ex document de référence), comptes consolidés) ?

OUI

NON

2. Si oui, dans quel but ?

Evaluation de la rentabilité

Evaluation du groupe

Evaluation du risque

Résultat par action

Autre(s), précisez

2. Evolution de l'information financière

Depuis l'application des normes internationales d'information financière (IAS/IFRS), avez-vous constaté une évolution

1. De la présentation de l'information financière ?

OUI

NON

NSP

Si oui, à quel niveau

2. Du contenu de l'information financière

OUI

NON

NSP

Si oui, à quel niveau

Annexe 3 (suite 1) - Questionnaire à l'attention des utilisateurs de l'information financière

Cadre conceptuel des IFRS et utilisateurs de l'information**3. De la compréhension de l'information financière**

OUI NON NSP

Si oui, à quel niveau

3. Cadre conceptuel**1. Avez-vous déjà entendu parler du cadre conceptuel des IAS/IFRS ?**

OUI NON

2. Avez-vous déjà eu l'occasion de vous référer au cadre conceptuel des IAS/IFRS ?

OUI NON NSP

3. Si oui, à quelle occasion ?

- Intelligibilité de l'information financière
- Meilleure compréhension d'une norme
- Recherche de définition d'un élément des états financiers

Autre(s), précisez

4. Information financière et cadre conceptuel**Paragraphe 10 du cadre conceptuel des IAS/IFRS**

"Bien que tous les besoins d'information des utilisateurs ne puissent pas être satisfaits par des états financiers*, il y a des besoins qui sont communs à tous les utilisateurs. Comme les investisseurs sont les apporteurs de capitaux à risque de l'entreprise, la fourniture d'états financiers qui répondent le mieux à leurs besoins répondra également à la plupart des besoins des autres utilisateurs susceptibles d'être satisfaits par des états financiers".

*Un jeu complet d'états financiers comprend, normalement, un bilan, un compte de résultat, un tableau des variations de la situation financière (qui peut être présenté de diverses façons, par exemple comme un tableau de flux de trésorerie ou un tableau d'emplois ressources), des notes et d'autres états et textes explicatifs qui font partie intégrante des états financiers. Ils peuvent également comprendre des tableaux supplémentaires et des informations fondées sur les états financiers ou élaborés à partir d'eux et dont on s'attend à ce qu'ils soient lus avec les états financiers.

Annexe 3 (suite 2) - Questionnaire à l'attention des utilisateurs de l'information financière

Cadre conceptuel des IFRS et utilisateurs de l'information

1. L'information financière élaborée conformément au paragraphe 10 du cadre conceptuel des IFRS permet-elle de répondre à vos propres besoins ?

 OUI

 NON

 NSP

Si oui ou non, précisez pourquoi

2. Estimez-vous que l'information financière élaborée selon le référentiel comptable utilisé précédemment répondait mieux à vos besoins ?

 OUI

 NON

 NSP

Si oui ou non, précisez pourquoi

5. Information financière et cadre conceptuel (suite)

1. Indiquez votre degré d'accord avec les propositions suivantes.

L'information financière élaborée sous référentiel IFRS est

	Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Ni en accord Ni en désaccord	Plutôt pas d'accord	Pas du tout d'accord
Comparable d'une entité à l'autre	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Compréhensible	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Fiable	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Pertinente	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

2. Quels sont vos principaux besoins en matière d'information comptable et financière ?

Annexe 3 (suite 3) - Questionnaire à l'attention des utilisateurs de l'information financière

Cadre conceptuel des IFRS et utilisateurs de l'information**3. Les indicateurs de performance présentés par les sociétés vous semblent-ils suffisants ?**

- OUI
- NON

Si non, précisez quels indicateurs supplémentaires devraient être proposés

6. Identification**1. Vous avez répondu au titre de**

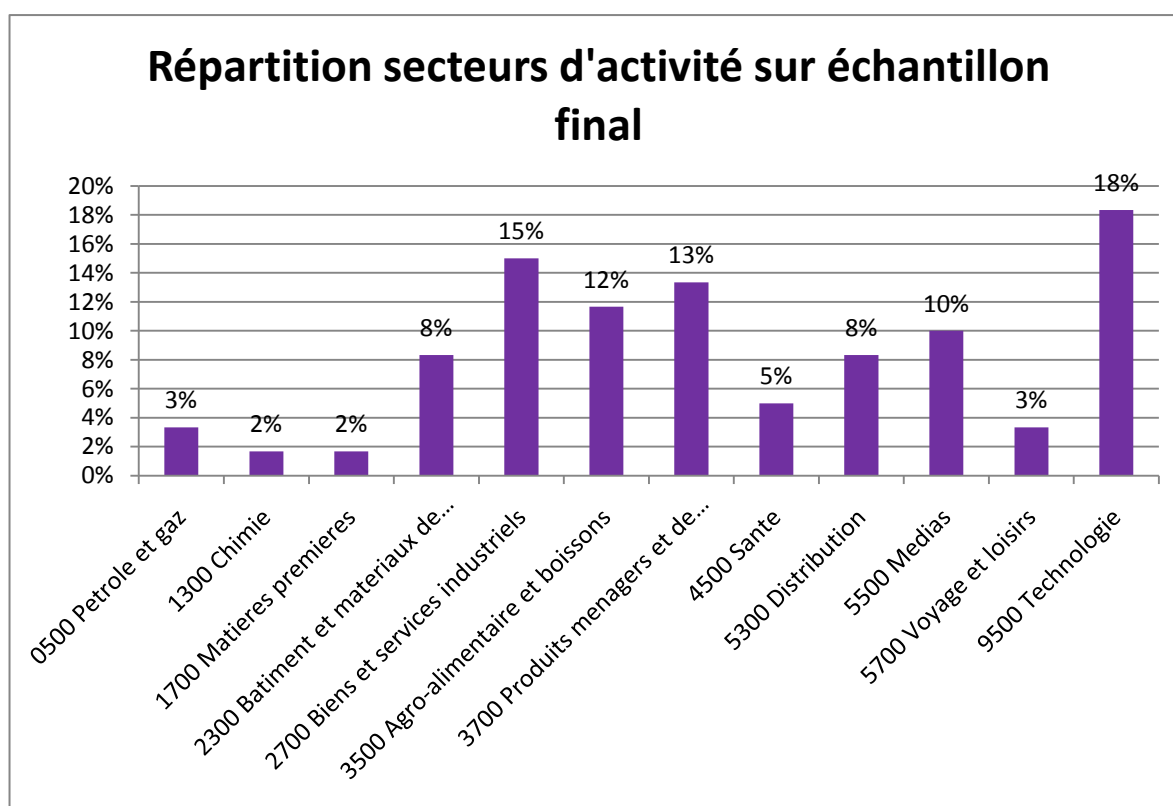
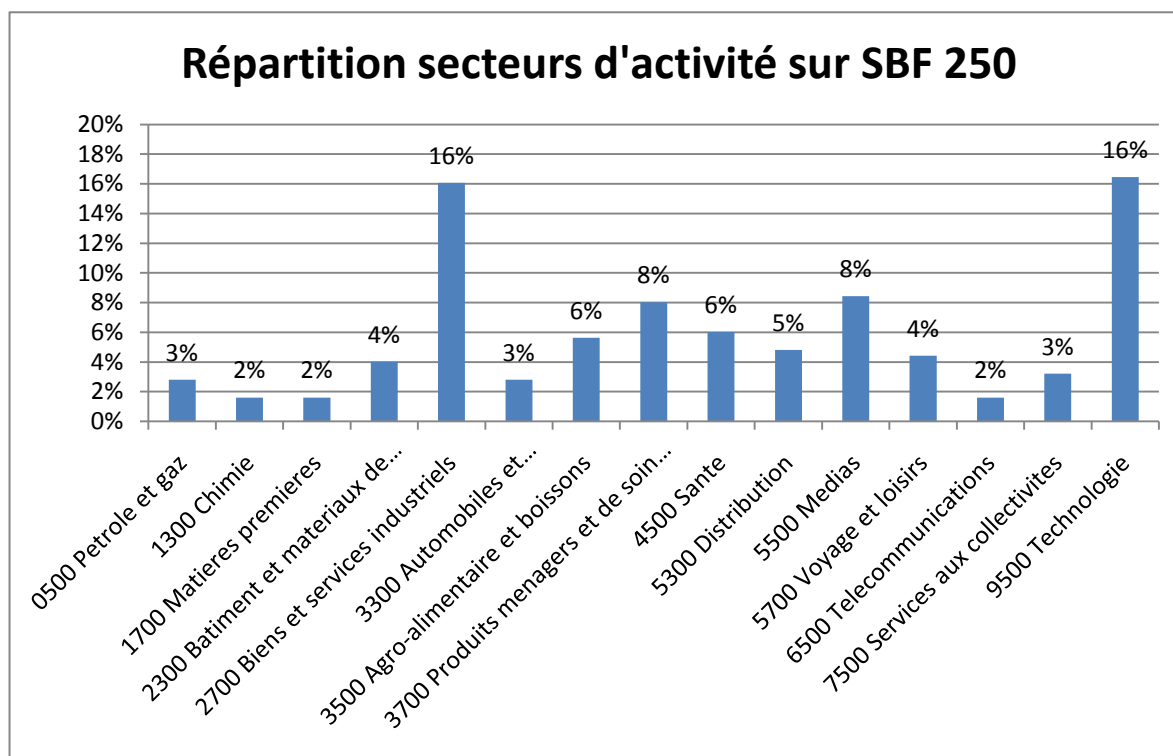
- Analyste
- Commissaire aux Comptes
- Salarié
- Actionnaire individuel
- Syndicat
- Actionnaire institutionnel
- Investisseur

Autre, précisez

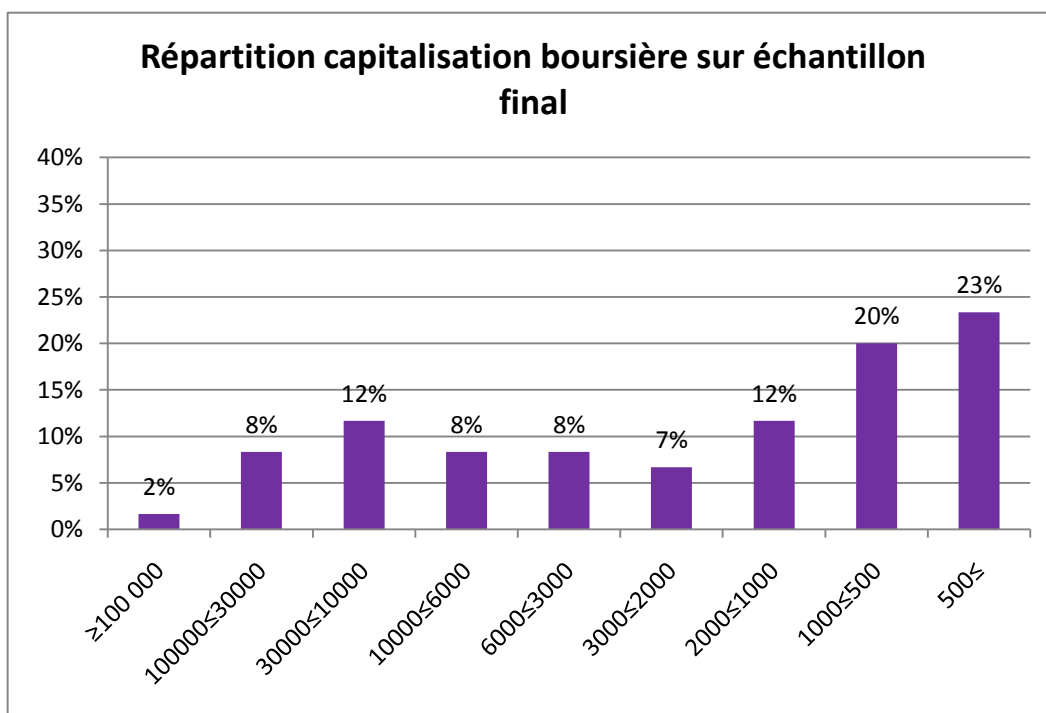
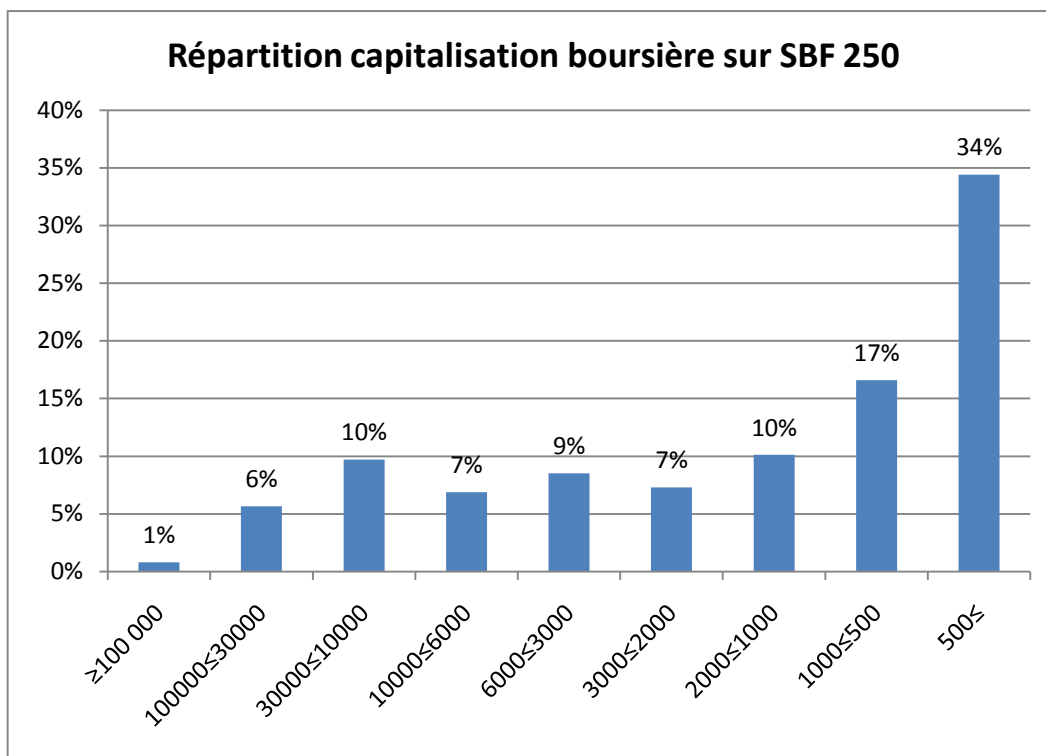
7. FIN

Le questionnaire est terminé, toutes vos réponses ont été enregistrées.
Nous vous remercions vivement d'avoir accepté de répondre à cette enquête.

Annexe 4 - Représentativité de l'échantillon par secteurs d'activité



Annexe 5 - Représentativité de l'échantillon par capitalisation boursière



Annexe 6 - Liste indicative des principaux vocables retenus pour l'analyse lexicale

FLUX DE RESULTAT	ASPECT FINANCIER DE LA PERFORMANCE			ASPECT BOURSE/INVESTISSEURS	
	FLUX DE TRESO	STRUCTURE FIN	RENTABILITE	BOURSE	INVESTISSEURS
CHIFFRE D AFFAIRES	CASH FLOW	DETTE	RENTABILITE DES CAPITAUX EMPLOYES	ACTION	DIVIDENDES
CA	FREE CF	ENDETTEMENT	CREATION DE VALEUR	ACTIONS	REMUNERATION
MARGE	CASH	SOLIDITE DU BILAN	ROCE	AUGMENTATION DE CAPITAL	
MARGE OPERATIONNELLE	CASH FLOW OPERATIONNEL	STRUCTURE FINANCIERE	ROE	COURS DE BOURSE	
MARGE D EXPLOITATION	CF	BFR	RETOUR SUR INVESTISSEMENT	BOURSE	
RESULTAT NET		LIQUIDITE	RENTABILITE	TITRES	
RESULTAT OPERATIONNEL		DETTE NETTE	RENTABILITE D EXPLOITATION	TITRE	
RESULTAT D EXPLOITATION		DETTE FINANCIERE	RENTABILITE OPERATIONNELLE	RACHAT D ACTIONS	
RESULTAT COURANT		SOLIDITE FINANCIERE	RENTABILITE NETTE	CAPITALISATION	
BENEFICE		TAUX D ENDETTEMENT	ROI	CAPITALISATION BOURSIERE	
BENEFICE NET PAR ACTION			PLUS VALUE	VALEUR	
EBE			PROFITABILITE	MARCHES FINANCIERS	
BENEFICE PAR ACTION				MARCHE	
TAUX DE MARGE					
VENTES					
EBIT					
EBITA					
EBITDA					

Annexe 7 - Tableau de comparaison des calculs de fréquences relatives d'occurrence

	AIR LIQUJ	AIRLIQJ	ALTIEN	ALTIEN	BIC	BIC	BONDUELLE	BONDUELLE	BONDU	CASINO	CASINO	CIMENTIS F	CIMENTIS F	CHARGEURS	CHARGEURS	CHARGEURS	EUROFINS	EUROFINS	EUROFINS	FIMALAC	FIMALAC	FIMALAC	LOREAL	LOREAL
PER FIN 01	0,52%	1,96%	0,69%	2,91%	0,54%	1,70%	2,66%	8,27%	0,69%	2,39%	1,62%	5,56%	1,55%	4,90%	0,39%	1,23%	0,54%	2,05%	2,05%	2,05%	0,62%	2,07%	2,07%	2,07%
PER FIN 02	0,54%	1,92%	1,51%	6,47%	2,16%	7,73%	1,14%	3,96%	1,87%	6,70%	2,49%	8,13%	1,25%	4,51%	0,70%	2,06%	0,95%	6,11%	6,11%	6,11%	0,85%	3,12%	3,12%	3,12%
PER FIN 03	0,48%	1,75%	0,77%	4,19%	0,74%	2,47%	0,98%	3,73%	2,20%	8,13%	0,92%	3,23%	0,74%	2,63%	1,25%	3,87%	2,01%	7,72%	7,72%	7,72%	0,87%	2,92%	2,92%	2,92%
PER FIN 04	0,88%	3,10%	0,67%	3,56%	0,94%	3,55%	0,42%	1,75%	0,93%	3,23%	1,17%	4,08%	1,37%	4,91%	0,92%	3,39%	1,18%	4,41%	4,41%	4,41%	1,68%	5,69%	5,69%	5,69%
PER FIN 05	0,22%	0,76%	0,66%	3,13%	0,67%	2,34%	0,56%	2,02%	0,75%	2,67%	1,27%	4,50%	0,16%	0,56%	3,12%	8,63%	1,45%	4,03%	4,03%	4,03%	0,93%	3,16%	3,16%	3,16%
PER FIN 06	0,71%	2,52%	0,94%	5,00%	0,27%	0,93%	1,56%	5,28%	0,55%	2,05%	1,38%	5,03%	0,00%	0,00%	2,89%	11,26%	1,36%	5,48%	5,48%	5,48%	0,93%	3,10%	3,10%	3,10%
PER FIN 07	0,63%	2,29%	2,07%	7,89%	0,51%	1,66%	0,72%	3,13%	0,77%	2,93%	1,53%	5,79%	1,20%	3,64%	2,89%	4,76%	0,81%	3,25%	3,25%	3,25%	1,09%	3,83%	3,83%	3,83%
MOY MOB																								
moy 01-03	0,51%	1,88%	0,99%	4,52%	1,15%	3,97%	1,59%	5,32%	1,59%	5,74%	1,68%	5,64%	1,18%	4,01%	0,78%	2,39%	1,17%	5,29%	5,29%	5,29%	0,78%	2,70%	2,70%	2,70%
moy 02-04	0,63%	2,26%	0,98%	4,74%	1,28%	4,58%	0,85%	3,15%	1,67%	6,02%	1,53%	5,15%	1,12%	4,02%	0,95%	3,11%	1,38%	6,08%	6,08%	6,08%	1,13%	3,91%	3,91%	3,91%
moy 03-05	0,53%	1,87%	0,70%	3,62%	0,78%	2,79%	0,65%	2,50%	1,29%	4,67%	1,12%	3,94%	0,76%	2,70%	1,76%	5,30%	1,55%	5,39%	5,39%	5,39%	1,23%	3,92%	3,92%	3,92%
moy 04-06	0,60%	2,13%	0,76%	3,89%	0,63%	2,27%	0,84%	3,02%	0,74%	2,65%	1,27%	4,54%	0,51%	1,82%	2,31%	7,76%	1,33%	4,64%	4,64%	4,64%	1,25%	3,98%	3,98%	3,98%
moy 05-07	0,60%	2,13%	0,76%	3,89%	0,63%	2,27%	0,84%	3,02%	0,74%	2,65%	1,27%	4,54%	0,51%	1,82%	2,97%	8,22%	1,33%	4,64%	4,64%	4,64%	1,06%	3,36%	3,36%	3,36%
MM avant	0,51%	1,88%	0,99%	4,52%	1,15%	3,97%	1,59%	5,32%	1,59%	5,74%	1,68%	5,64%	1,18%	4,01%	0,78%	2,39%	1,17%	5,29%	5,29%	5,29%	0,78%	2,70%	2,70%	2,70%
MM après	0,58%	2,08%	1,02%	4,75%	0,63%	2,19%	0,85%	3,18%	1,04%	3,80%	1,25%	4,52%	0,70%	2,35%	2,21%	6,38%	1,36%	4,98%	4,98%	4,98%	1,14%	3,74%	3,74%	3,74%

A la lecture de ce tableau comparant les résultats initiaux (en noir) aux résultats obtenus à partir des fréquences relatives calculées sur la base du nombre de noms (en rouge), on constate que les moyennes mobiles, plus importantes en valeur absolue, évoluent de la même façon. La base de calcul utilisée à l'origine ne représente pas un biais pour répondre aux questions soulevées. Seul le niveau de représentativité du discours relatifs à la performance financière dans le message du président s'en trouve affectée par l'augmentation des valeurs.

Annexe 8 - Tableau de consolidation des fréquences relatives d'occurrence des vocables par catégorie
Air Liquide à Efflage

RapportOccur/mois	AIRLIQU	ALTEN	BIC	BONDUELLE	BOUYGUES	BONGRAIN	CANAL	CARRFOUR	CARB LOR	CASINO	CEGID	CIMENTIS F	CHARGEURS	CLARINS	CNIM	DANONE	DASSAULT	DEVOTEAM	EFFIAGE	
PERF-FIN 01	0,52%	0,69%	0,54%	2,66%	2,41%	1,53%	0,00%	0,32%	0,55%	0,69%	0,39%	1,62%	1,55%	0,76%	0,79%	0,76%	1,10%	0,00%	1,12%	
PERF-FIN 02	0,54%	1,51%	2,16%	1,14%	2,20%	2,28%	0,35%	0,93%	1,06%	1,87%	0,39%	2,49%	1,25%	1,05%	0,79%	1,02%	1,23%	1,53%	0,80%	
PERF-FIN 03	0,48%	0,77%	0,74%	0,98%	1,69%	0,57%	0,18%	2,22%	0,88%	2,20%	0,48%	0,92%	0,74%	2,06%	0,51%	0,48%	1,22%	0,56%	1,92%	
PERF-FIN 04	0,88%	0,67%	0,94%	0,42%	2,54%	1,06%	0,54%	1,26%	1,25%	0,95%	0,23%	1,17%	1,37%	0,09%	0,88%	0,40%	1,91%	1,48%	0,92%	
PERF-FIN 05	0,22%	0,66%	0,67%	0,56%	1,34%	1,44%	0,23%	0,97%	1,15%	0,75%	0,86%	1,27%	0,16%	0,83%	0,92%	0,57%	1,32%	0,72%	0,47%	
PERF-FIN 06	0,71%	0,94%	0,27%	1,56%	1,97%	0,70%	0,62%	0,14%	0,70%	0,55%	0,00%	1,38%	0,00%	1,83%	0,53%	0,09%	1,39%	1,48%	0,86%	
PERF-FIN 07	0,63%	2,07%	0,51%	0,72%	1,22%	0,42%	0,40%	1,14%	0,60%	0,77%	0,00%	1,53%	1,20%	1,95%	0,24%	0,34%	1,41%	1,35%	0,00%	
Moy. Av/Ap																				
PERF-FIN 01 à 03	0,51%	0,99%	1,15%	1,59%	2,10%	1,47%	0,18%	1,19%	0,83%	1,59%	0,42%	1,68%	1,18%	1,29%	0,70%	0,75%	1,18%	0,70%	1,28%	
PERF-FIN 04 à 07	0,52%	1,22%	0,48%	0,95%	1,51%	0,85%	0,42%	0,75%	0,81%	0,69%	0,29%	1,39%	0,45%	1,54%	0,56%	0,33%	1,38%	1,18%	0,44%	
BOURS INVES 01	0,31%	0,00%	0,11%	0,00%	0,10%	0,00%	0,00%	0,11%	0,14%	0,29%	0,20%	0,18%	0,66%	1,07%	0,00%	0,25%	0,44%	0,47%	0,00%	
BOURS INVES 02	0,72%	0,14%	0,36%	0,00%	0,41%	0,38%	0,00%	0,10%	0,00%	0,21%	0,20%	0,00%	0,57%	0,00%	0,00%	0,00%	0,35%	0,00%	0,00%	
BOURS INVES 03	0,61%	0,00%	0,74%	0,00%	0,24%	0,29%	0,18%	0,00%	0,88%	0,00%	0,24%	0,37%	0,21%	0,00%	0,00%	0,27%	0,00%	0,00%	0,77%	
BOURS INVES 04	0,41%	0,00%	0,94%	0,00%	1,15%	0,00%	0,00%	0,27%	0,89%	0,31%	0,23%	0,15%	0,86%	0,32%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
BOURS INVES 05	0,22%	0,00%	0,33%	0,00%	1,12%	0,36%	0,00%	0,14%	0,23%	0,00%	0,43%	0,28%	0,00%	1,10%	0,17%	0,10%	0,65%	0,00%	1,41%	
BOURS INVES 06	0,50%	0,00%	0,00%	0,00%	0,84%	0,23%	0,00%	0,09%	0,17%	0,11%	0,36%	0,31%	1,14%	0,00%	0,00%	0,09%	0,13%	0,23%	0,22%	
BOURS INVES 07	0,31%	0,00%	0,08%	0,00%	0,92%	0,00%	0,00%	0,12%	0,15%	0,00%	0,08%	0,42%	1,50%	0,00%	0,00%	0,07%	0,11%	0,23%	0,00%	
Moy. Av/Ap																				
BIMOYAV3	0,55%	0,05%	0,40%	0,00%	0,25%	0,22%	0,06%	0,07%	0,34%	0,17%	0,21%	0,18%	0,48%	0,36%	0,00%	0,18%	0,26%	0,16%	0,26%	
BIMOYAP3	0,58%	0,05%	0,68%	0,00%	0,60%	0,22%	0,06%	0,12%	0,59%	0,17%	0,22%	0,17%	0,55%	0,11%	0,00%	0,09%	0,12%	0,00%	0,26%	

Annexe 8 (suite 1) - Tableau de consolidation des fréquences relatives d'occurrence des vocables par catégorie

Eramet à Michelin

Rapport/Occurr/noms	ERAMET	EURODINE	EUROFINS	ESSILOR	EXEL	FIMALAC	GAUMONT	GHINRO	GL TRADE	GP PARTOUCHEY ET GASC	INGENICO	KALFETBRO	LECTRA	LDC	LINEDATA	LOREAL	LVNH	MANUTAN	MICHELIN	
PERF.FIN.01	0.75%	0.33%	0.39%	0.32%	1.38%	0.54%	0.99%	1.39%	0.62%	1.32%	1.42%	1.05%	1.39%	0.50%	1.44%	0.62%	1.35%	2.25%	0.69%	
PERF.FIN.02	0.77%	0.53%	0.70%	0.60%	0.00%	0.95%	0.75%	1.04%	1.30%	0.22%	1.62%	0.77%	1.02%	0.50%	0.44%	0.85%	1.97%	2.14%	0.53%	
PERF.FIN.03	0.13%	0.36%	1.25%	0.49%	0.80%	2.01%	0.91%	1.07%	1.37%	0.80%	2.27%	0.39%	1.25%	2.07%	1.23%	0.87%	1.26%	3.15%	1.09%	
PERF.FIN.04	0.36%	0.78%	0.92%	1.24%	2.27%	1.18%	0.55%	1.57%	1.64%	0.35%	1.64%	0.00%	0.66%	1.73%	0.53%	1.68%	1.20%	2.48%	0.38%	
PERF.FIN.05	0.60%	0.24%	3.12%	1.07%	0.31%	1.45%	0.81%	1.94%	1.86%	0.43%	2.04%	0.59%	0.85%	1.33%	0.75%	1.15%	0.74%	1.61%	1.60%	
PERF.FIN.06	0.46%	0.92%	2.89%	0.40%	1.06%	1.36%	0.68%	2.21%	0.57%	0.38%	0.94%	0.63%	1.10%	0.70%	0.82%	0.95%	0.62%	1.73%	0.17%	
PERF.FIN.07	0.63%	0.50%	1.25%	0.22%	0.45%	0.81%	0.39%	2.52%	1.89%	1.03%	1.10%	0.97%	0.68%	0.42%	1.10%	1.09%	0.40%	0.95%	1.00%	
	ERAMET	EURODINE	EUROFINS	ESSILOR	EXEL	FIMALAC	GAUMONT	GHINRO	GL TRADE	P PARTOUCHEY ET GASC	INGENICO	AUFET BRO	LECTRA	LDC	LINEDATA	LOREAL	LVNH	MANUTAN	MICHELIN	
Moy. Av/Av																				
BIMOYAV3	0.55%	0.41%	0.78%	0.47%	0.73%	1.17%	0.88%	1.17%	1.10%	0.78%	1.77%	0.67%	1.22%	1.02%	1.04%	0.78%	1.53%	2.51%	0.77%	
BIMOYAP3	0.56%	0.55%	2.42%	0.56%	0.60%	1.21%	0.63%	2.22%	1.44%	0.68%	1.36%	0.84%	0.92%	0.81%	0.89%	1.06%	0.59%	1.45%	0.92%	
BOURS INVES	0.22%	0.00%	0.58%	0.53%	0.34%	0.61%	0.14%	0.93%	1.55%	0.26%	0.18%	0.00%	0.21%	0.00%	0.48%	0.06%	0.00%	0.28%	0.14%	
BOURS INVES	0.24%	0.09%	0.43%	0.00%	0.34%	0.41%	0.00%	0.58%	0.74%	0.22%	0.00%	0.19%	0.10%	0.00%	0.44%	0.43%	0.00%	0.00%	0.74%	
BOURS INVES	0.00%	0.00%	0.11%	0.00%	0.40%	0.35%	0.00%	0.36%	0.00%	0.27%	0.21%	0.88%	0.23%	0.21%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.49%	
BOURS INVES	0.00%	0.20%	0.46%	0.00%	0.00%	0.18%	0.06%	0.00%	0.94%	0.35%	0.18%	0.25%	0.13%	0.00%	0.53%	0.18%	0.11%	0.00%	0.47%	
BOURS INVES	0.00%	0.24%	0.28%	0.00%	0.31%	0.64%	0.27%	0.00%	0.00%	0.21%	0.37%	0.92%	0.08%	0.13%	0.50%	0.22%	0.08%	0.00%	0.12%	
BOURS INVES	0.12%	0.00%	0.18%	0.13%	0.26%	1.02%	0.12%	0.22%	0.00%	0.29%	0.75%	0.29%	0.09%	0.17%	0.00%	0.22%	0.18%	0.29%	0.17%	
BOURS INVES	0.10%	0.00%	0.12%	0.22%	0.23%	0.18%	0.04%	0.25%	0.00%	0.00%	0.55%	0.73%	0.17%	0.00%	0.00%	0.17%	0.00%	0.00%	0.33%	
	ERAMET	EURODINE	EUROFINS	ESSILOR	EXEL	FIMALAC	GAUMONT	GHINRO	GL TRADE	P PARTOUCHEY ET GASC	INGENICO	AUFET BRO	LECTRA	LDC	LINEDATA	LOREAL	LVNH	MANUTAN	MICHELIN	
Moy. Av/Av																				
BIMOYAV3	0.15%	0.03%	0.38%	0.18%	0.36%	0.46%	0.05%	0.62%	0.76%	0.25%	0.13%	0.11%	0.18%	0.07%	0.31%	0.17%	0.00%	0.09%	0.46%	
BIMOYAP3	0.08%	0.09%	0.34%	0.00%	0.25%	0.31%	0.02%	0.31%	0.56%	0.28%	0.13%	0.15%	0.11%	0.07%	0.32%	0.20%	0.04%	0.00%	0.57%	

Annexe 8 (Suite 2) - Tableau de consolidation des fréquences relatives d'occurrence des vocables par catégorie

Mr Bricolage à Zodiac

Rapport/Occur/imts	MR BRICO	NOR DENT	PERNOD	PLASTOM	PUBLICIS	RALLYE	RODRIGUEZ	SANOFI	SCHNEIDER	SOITEC	TECHNIP	TELEPERF	TESSI	TFI	THOMSON	TOTAL	TRIGANO	UBISOFT	VALLOUREC	VINCI	ZODIAC
PERF FIN 01	0,78%	1,37%	1,32%	1,34%	0,71%	2,55%	3,39%	1,00%	1,28%	0,50%	0,58%	1,04%	0,89%	0,83%	1,12%	0,96%	0,56%	0,81%	1,92%	1,49%	0,15%
PERF FIN 02	0,54%	2,95%	1,88%	1,34%	0,29%	2,55%	0,26%	0,72%	1,83%	1,40%	0,81%	2,01%	2,30%	1,02%	1,48%	0,74%	0,49%	0,81%	1,26%	0,88%	1,42%
PERF FIN 03	0,14%	2,47%	0,32%	1,25%	0,62%	2,90%	0,52%	0,60%	1,64%	1,07%	1,42%	0,59%	3,35%	0,94%	0,97%	0,97%	1,14%	0,44%	1,13%	1,46%	0,25%
PERF FIN 04	0,99%	2,82%	0,93%	0,97%	0,71%	2,68%	0,62%	0,77%	0,28%	0,31%	1,69%	1,10%	2,84%	1,16%	0,78%	1,21%	1,67%	0,50%	0,92%	1,18%	0,95%
PERF FIN 05	0,63%	2,44%	0,93%	1,25%	0,36%	2,28%	1,33%	0,45%	1,47%	0,95%	1,75%	0,80%	2,68%	1,09%	0,82%	0,97%	1,23%	1,00%	1,28%	0,56%	0,64%
PERF FIN 06	0,22%	2,37%	1,68%	0,67%	0,29%	2,48%	2,62%	0,66%	0,75%	0,79%	0,94%	0,46%	0,85%	0,00%	1,26%	0,39%	0,00%	0,51%	1,10%	0,42%	0,74%
PERF FIN 07	2,75%	1,59%	0,75%	-0,09%	0,49%	3,35%	1,13%	0,30%	0,82%	0,42%	1,36%	0,80%	0,48%	0,32%	0,40%	0,18%	0,44%	0,82%	1,46%	0,32%	0,00%
	MR BRICO	NOR DENT	PERNOD	PLASTOM	PUBLICIS	RALLYE	RODRIGUEZ	SANOFI	SCHNEIDER	SOITEC	TECHNIP	TELEPERF	TESSI	TFI	THOMSON	TOTAL	TRIGANO	UBISOFT	VALLOUREC	VINCI	ZODIAC
Moy. Av/Ap																					
PfMOYAV3	0,49%	2,26%	1,18%	1,31%	0,54%	2,53%	1,39%	0,77%	1,58%	0,99%	0,94%	1,21%	2,25%	0,93%	1,19%	0,89%	0,73%	0,69%	1,44%	1,27%	0,61%
PfMOYAP3	1,20%	2,13%	1,12%	0,60%	0,38%	2,70%	1,69%	0,46%	1,02%	0,72%	1,35%	0,69%	1,34%	0,47%	0,82%	0,51%	0,63%	0,78%	1,28%	0,43%	0,46%
BOURS INVES	0,52%	0,00%	0,95%	0,19%	0,18%	0,78%	0,78%	0,06%	0,32%	0,33%	0,39%	0,00%	0,89%	0,17%	0,13%	0,15%	1,12%	0,09%	0,72%	0,43%	0,15%
BOURS INVES	0,00%	1,05%	1,74%	0,15%	0,00%	0,78%	1,57%	0,00%	0,28%	0,16%	0,40%	0,33%	0,00%	0,15%	0,07%	0,30%	0,00%	0,09%	0,36%	0,00%	0,00%
BOURS INVES	0,00%	0,00%	0,32%	0,54%	0,26%	0,24%	0,79%	0,00%	0,20%	0,27%	0,47%	0,00%	0,37%	0,24%	0,54%	0,37%	0,00%	0,06%	0,19%	0,18%	0,25%
BOURS INVES	0,00%	0,13%	0,15%	0,22%	0,13%	0,38%	0,00%	0,08%	0,14%	0,31%	0,21%	0,55%	0,00%	0,18%	0,54%	0,72%	0,00%	0,06%	0,46%	0,98%	0,00%
BOURS INVES	0,00%	0,00%	0,15%	0,15%	0,18%	0,18%	0,89%	0,09%	0,15%	0,63%	0,58%	0,00%	0,00%	0,22%	0,16%	0,48%	0,18%	0,00%	0,64%	0,55%	0,00%
BOURS INVES	0,00%	0,00%	0,09%	0,00%	0,00%	0,41%	0,00%	0,00%	0,00%	0,26%	1,13%	0,18%	0,00%	0,41%	0,16%	0,62%	0,00%	0,13%	0,88%	0,83%	0,00%
BOURS INVES	0,31%	0,00%	0,09%	-0,05%	0,00%	0,19%	1,13%	0,20%	0,00%	0,21%	0,23%	0,27%	0,00%	0,00%	0,13%	0,12%	0,00%	0,06%	0,55%	0,63%	0,00%
	MR BRICO	NOR DENT	PERNOD	PLASTOM	PUBLICIS	RALLYE	RODRIGUEZ	SANOFI	SCHNEIDER	SOITEC	TECHNIP	TELEPERF	TESSI	TFI	THOMSON	TOTAL	TRIGANO	UBISOFT	VALLOUREC	VINCI	ZODIAC
Moy. Av/Ap																					
BIMOVAV3	0,17%	0,35%	1,00%	0,30%	0,15%	0,60%	1,05%	0,02%	0,27%	0,25%	0,42%	0,11%	0,42%	0,18%	0,25%	0,27%	0,37%	0,08%	0,42%	0,20%	0,14%
BIMOVAP3	0,00%	0,40%	0,74%	0,30%	0,13%	0,47%	0,79%	0,03%	0,21%	0,25%	0,36%	0,29%	0,12%	0,19%	0,38%	0,46%	0,00%	0,07%	0,34%	0,39%	0,08%

Annexe 9 - Classement des mondes lexicaux majoritaires par entreprise - Méthode

Entreprise	2001			2002			2003			2004			2005			2006			2007		
	RgA	RgB	RgC	RgD	RgA	RgB	RgC	RgD	RgA	RgB	RgC	RgD	RgA	RgB	RgC	RgD	RgA	RgB	RgC	RgD	
AIR LIQUIDE	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	
ALTIEN	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	
BIC	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	
BONDUJELLE	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	
BONGRAIN	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	
BOUYGUES	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	
CANAL+	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	
CARBONE LORRAINE	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	
CARREFOUR	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	
CASINO GUICHARD	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	
CEGID GROUP	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	
CHARGEURS	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	
CIMENTIS FRANCAIS	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	
CLARINS	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	
CNM CONSTR.	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	
DANONE	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	
DASSAULT SYSTEMES	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	
DEVOTEAM	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	
EFFAGE	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	
ERAMET	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	
ESSILOR INTL.	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	
EURO DISNEY SCA	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	
EUROFINS SCIENT.	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	
EUROFINS SCIENT.	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	
EXEL INDUSTRIES A	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	
FIMALAC	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	
GAUMONT	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	
GF INFORMATIQUE	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	
GL TRADE	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	
GRUPEPARLOUCHE	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	
GUYENNE GAS COGNE	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	
INGENICO	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	
KAUPMAN ET BROAD	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	
LECTRA ELECT SY	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	
LECTRA ELECT SY	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	
LENDATA SERVICES	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	
LOREAL	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	
LYNAMI	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	
MANUTAN INTL.	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	
MICHELIN	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	
MR BRICOLAGE	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	
NORBERT DENITRESS	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	
PERNOD-RICARD	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	
PLASTIC OMNIUM	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	
PUBLICIS GROUPE	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	
RALLYE	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	
RODRIGUEZ GROUP	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	
SANOFL-AVENTIS	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	
SANOFL-AVENTIS	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	
SCHNEIDER ELECTRIC	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	
SOITEC	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	
TECHNIP	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	
TELEPERFORMANCE	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	
TESSIS	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	
TF1	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	
THOMSON	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	
TOTAL	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	
TRIGANO	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	
UBISOFT ENTERTAIN	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	
VALLOUREC	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	
VINCI	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	
ZODIAC	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	Fin	

Annexe 11 - Tableau d'étude de corrélation entre le niveau de résultat net part du groupe et la primauté de la classe Finance

	Résultat net part du groupe en milliers d'euros								Résultat net part du groupe en milliers d'euros						
	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001		2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001
ALTEN	42 900	45 797	38 007	24 141	7 816	16 403	19 372		30 987	46 864	36 856	42 747	50 424	41 332	20 130
BIC	173 434	170 218	156 528	113 891	110 324	126 688	117 585	GUYENNE GASCOGNE	84 367	84 194	61 487	52 476	0	39 565	31 279
BONDUELLE	51 841	0	39 228	38 046	39 923	45 223	24 896	KAUFMAN ET BROAD	5 811	12 136	-12 328	6 109	7 447	3 552	-3 206
BONGRAIN	168 631	112 084	62 790	69 717	65 191	61 375	59 399	LECTRA EX.LECT.SY.	13 327	12 005	13 465	9 960	7 170	7 089	5 340
BOUYGUES	1 376 000	1 246 000	832 000	858 000	450 000	666 000	344 000	LINEDATA SERVICES	2 655 000	2 061 111	1 972 000	3 625 000	1 491 500	1 277 400	1 290 700
CANAL+	47 000	42 000	35 000	38 000	33 000	39 000	36 000	L'OREAL	39 065	26 883	17 706	12 946	11 200	11 237	13 570
CARBONE LORRAINE	16 300	35 300	22 000	15 000	-38 200	-10 800	-8 100	MANUTAN INTL	774 000	572 000	889 000	515 138	317 532	580 803	295 967
CARREFOUR	2 299 000	12 269 000	1 436 000	1 386 000	1 629 100	1 374 100	1 265 800	MICHELIN	16 800	15 464	10 199	5 051	17 416	10 702	6 602
CASINO GUICHARD	600 000	344 000	547 000	488 000	492 000	445 000	379 000	MR BRICOLAGE	49 300	49 792	62 708	36 162	27 174	26 291	25 965
CHARGEURS	15 400	13 100	-66 000	19 000	-9 900	-14 500	-47 200	NORBERT DENTRESS.	859 000	831 000	639 000	484 000	412 800	358 000	195 000
CIMENTES FRANCAIS	465 900	502 300	421 600	263 000	243 000	208 100	180 500	PERNOD-RICARD	51 009	47 009	44 024	55 069	35 011	20 089	10 018
CLARINS	90 700	92 200	96 742	86 980	30 274	59 630	38 456	PLASTIC OMNIUM	215 000	147 000	4 000	85 000	108 000	63 000	75 000
CNIM CONSTR.	26 135	21 077	20 387	15 388	14 583	13 337	15 654	RALLYE	15 220	10 386	38 400	28 954	27 951	23 559	16 180
DASSAULT SYSTEMES	176 973	174 257	156 211	121 355	114 098	105 986	88 741	RODRIGUEZ GROUP	1 725 000	1 309 400	994 300	564 000	432 800	422 000	-986 400
DEVOTEAM	20 091	15 743	12 266	6 344	-6 078	-56 301	3 195	SCHNEIDER ELECTRIC	126 300	200 100	93 300	4 000	-19 700	-29 400	108 100
EIFFAGE	1 000 000	377 000	302 000	140 000	177 000	126 000	152 000	TECHNIP	98 283	70 915	58 251	39 303	23 935	23 806	20 233
EURO DISNEY SCA	-38 400	-73 100	-94 900	-145 200	-56 000	-33 100	30 500	TELEPERFORMANCE	7 790	9 031	7 247	8 022	6 792	4 485	5 117
EUROFINS SCIENT.	17 638	17 508	12 393	4 479	-1 622	139	-1 933	TESSI	-23 000	55 000	-574 000	-636 000	26 000	360 000	286 000
EXEL INDUSTRIES A	20 220	16 805	12 500	11 480	9 936	9 284	10 649	THOMSON	13 181 000	11 768 000	12 273 000	9 612 000	7 025 000	5 941 000	7 658 000
FIMALAC	79 503	491 663	57 632	34 329	-329 711	-32 172	153 641	TOTAL	30 920	41 866	47 783	42 655	32 701	25 931	24 714
GAUMONT	-6 901	25 434	7 198	9 191	2 819	-7 966	59 150	TRIGANO	109 844	40 558	11 932	24 732	4 854	7 953	3 619
GFI INFORMATIQUE	15 147	18 537	10 959	-16 618	1 472	1 008	24 275	UBI SOFT ENTERTAIN	1 024 463	917 005	472 985	145 024	39 673	64 749	88 169
CL. TRADE	introuvable	19 456	26 540	19 071	13 659	14 380	10 286	VALLAUREC	1 583 000	1 270 400	871 200	731 600	541 400	477 800	453 500
								VINCI	183 689	182 473	162 396	121 741	92 628	87 197	86 165
								ZODIAC	0	0	0	0	0	0	0

Le plus haut niveau de résultat est inscrit en rouge, alors que les « 0 » en bleu indiquent la primauté de la classe « Finance » pour les années considérées. Même en l'absence de test statistique de corrélation, ce tableau permet de s'apercevoir que le niveau de performance, mesuré par le résultat net par du groupe, souvent cité par les sociétés, ne guide pas la primauté donnée à l'aspect financier de la performance dans le discours. Ce constat est particulièrement avéré pour les années 2005 et 2006 qui recueillent les plus forts scores.

VU ET PERMIS D'IMPRIMER
MONTPELLIER, le

Le Président de l'Université MONTPELLIER 1

Résumé

Depuis le 1er janvier 2005, les sociétés cotées françaises sont tenues d'établir leurs comptes consolidés selon le référentiel comptable international les normes IAS/IFRS, adopté par l'Union Européenne en 2002. Ce nouveau référentiel élaboré par un organisme privé l'IASB, correspond à un changement de modèle comptable pour la majorité des pays européens en général et pour la France en particulier. En effet, la réglementation comptable précédemment en vigueur relevait du modèle comptable continental à orientation partenariale, alors que les normes IAS/IFRS sont fondées sur le modèle comptable anglo-saxon qui favorise une approche actionnariale. Les principes et concepts sur lesquels ce référentiel est basé sont regroupés dans un cadre conceptuel qui introduit ce corpus de normes et définit, entre autres, les objectifs et les utilisateurs de l'information financière produite par les sociétés. Ce travail doctoral analyse l'impact de cette transition d'un modèle comptable à l'autre sur le contenu de l'information financière des sociétés cotées françaises. Pour cela, une étude de contenu de la lettre du Président, introduisant le rapport annuel, a été mise en œuvre, notamment à l'aide du logiciel d'analyse textuelle ALCESTE. Cette étude longitudinale qui s'étend de 2001 à 2007 et concerne 60 entreprises issues de l'indice SBF 250, conduit à identifier une évolution de la présentation de la performance des entreprises, en lien avec la place accordée aux actionnaires, dans le discours des Présidents.

Mots clés : information financière, cadre conceptuel comptable, modèle comptable, étude de contenu.

Abstract

Since January 1st 2005, French public companies have been required to edit their consolidated accounts under the international accounting standards IAS/IFRS, which have been adopted by the European Union in 2002. This new set of standards is developed by a private organization the IASB, and corresponds to a change of accounting model for most European countries and more particularly for France. Effectively, the previous accounting rules were based on the European continental accounting model based on a stakeholders approach, whereas the IAS/IFRS are based on the Anglo-Saxon accounting model preferring a stockholders approach. Principles and concepts underlying these standards are grouped within the accounting conceptual framework, which introduces the standards and defines, among others, the objectives and users of the financial information issued by companies. This doctoral research analyses the consequences of this transition from one accounting model to another, on the content of financial reporting of French listed companies. In order to do so, we chose to operate a content analysis of the chairman's letter appearing as an introduction of the annual report. We used a textual analysis software called ALCESTE. This longitudinal study, going from 2001 to 2007, regards 60 SBF 250 index companies and allows the identification of an evolution in the presentation of performance towards the place devoted to the stockholders, within the chairman's discourse.

Key words: financial information, accounting conceptual framework, accounting model, study of content.